

May
2nd. 1842

MÉMOIRES

DE M^{rs} DE BELLEVOUE

MÉMOIRES

DE

M^{GR} J. BRUMAUD DE BEAUREGARD,

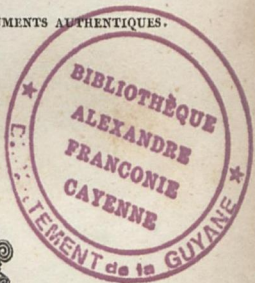
ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

CHANOINE DU PREMIER ORDRE AU CHAPITRE ROYAL DE ST-DENIS,

Précédés de sa vie,

ÉCRITE SUR DES NOTES ET DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

—
TOME II.
—



POITIERS,

IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES.

—
1842.

MÉMOIRES

DE

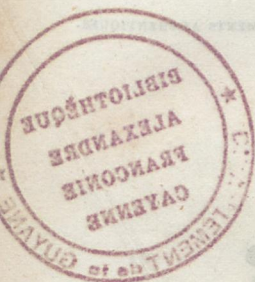
N^o J. BRUNAUD DE BEAUREGARD

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

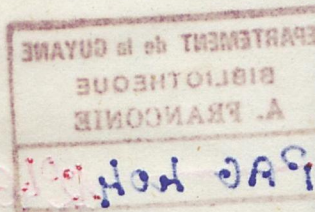
CHANOINE DU PREMIER ORDRE DE L'ÉGLISE ROYALE DE ST-DENIS

Paris, le 15 Mars

NOTES SUR LES DOCUMENTS



TOME II



POITIERS

IMPRIMERIE DE SAURIN FRÈRES

1842

EXIL EN ANGLETERRE

ET

SÉJOUR EN VENDÉE.

1793 — 1796.

MON EXIL

EN ANGLETERRE,

ET MON SÉJOUR DANS LA VENDÉE.

1793. — 1796.



Je n'avais voulu rien écrire des événements de ma vie ; je me suis pourtant laissé aller à raconter ma déportation. Vous voulez connaître les circonstances de mon exil en Angleterre , de mon séjour dans la Vendée ; puisque vous trouvez quelque plaisir à ces récits , je les dois à votre amitié pour moi , je vais vous les faire.

Obligé de sortir du diocèse de Luçon , après

trois mois de détention dans la ville de Fontenay , je me rendis à Poitiers. Je passai des jours assez tranquilles à Moulinet , chez notre mère , jusqu'à la fin d'août 1792. A cette époque , on demanda au clergé le serment d'*égalité* et de *liberté* : il fut prescrit au moment où Louis XVI fut enfermé au temple. Je ne prêtai pas ce serment , dont le refus m'enlevait mon traitement, qui était de 4,000 livres. Peu après vint la loi de déportation pour les ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ne prêteraient pas ce serment ; on ordonna à ceux qui avaient plus de soixante ans d'entrer en détention au séminaire de Poitiers. Beaucoup préféraient cette retraite à l'exil, et se constituèrent prisonniers en grand nombre.

J'avais eu le temps de consulter Mgr l'évêque de Luçon , qui était en Suisse ; il désapprouva ce serment , qui fut cependant autorisé par M. Emmery , supérieur général de Saint-Sulpice. Je portai la lettre de M. de Mercy au séminaire la veille du jour où la municipalité devait demander le serment aux prisonniers. Parmi eux se trouvait un respectable curé du diocèse de Luçon ; il déclara à ses collègues qu'il ne prêterait pas ce serment , et , à son

exemple , tous le refusèrent et restèrent dans leur prison.

Je retournai à la campagne. Cependant on enfermait à Paris , aux Carmes , à l'abbaye , au séminaire de Saint-Firmin , tous les évêques , tous les prêtres que l'on pouvait trouver : les mêmes ordres arrivèrent à Poitiers , et l'on commença à arrêter dans les campagnes. Je vis passer à Moulinet les ecclésiastiques que l'on amenait des environs de Bressuire , sans trop savoir pourquoi on les arrêtait ; le lendemain on leur laissa la liberté de s'expatrier , et plusieurs allèrent prendre au district des billets de déportation.

Ils avaient été bien heureux ; car , dans les premiers jours de septembre , nous apprîmes que les prêtres, les évêques détenus aux Carmes, avaient été massacrés , ainsi que ceux des autres prisons. Ma famille et moi étions fort inquiets sur le sort de mon frère le théologal de Luçon, dont nous n'entendions pas parler et dont la correspondance était interrompue. Nous restâmes plusieurs semaines dans de vives inquiétudes ; je savais que , fort estimé des évêques , et surtout de celui de Luçon et de celui de Clermont, prélat fort distingué, il était admis dans

leurs réunions et chargé par eux de plusieurs affaires importantes et compromettantes. Enfin nous le vîmes arriver vêtu en laïque, dans un état déplorable, et avec une bien grande tristesse.

Il nous raconta que le six septembre il avait été arrêté et conduit à un tribunal où il fut interrogé et gardé à vue pendant vingt-quatre heures, par deux hommes, le sabre nu. Heureusement on cessait de massacrer, mais on immolait encore juridiquement, et les procédures sévères commencées contre lui l'auraient infailliblement conduit à la mort : Dieu suscita pour l'arracher au danger un homme bien coupable. Ce bon frère était connu et estimé de tout le clergé, même parmi les infidèles. Le trop fameux Fauchet, évêque intrus du Calvados, fut instruit de son arrestation ; aussitôt il court à la section, sollicite chaudement sa liberté et finit par l'obtenir. Mais il était difficile de sortir de Paris sans courir le risque d'être reconnu ; il fut contraint d'attendre quelques jours ; et le 15 octobre il put enfin partir dans une mauvaise voiture sans être arrêté.

Il me dit en pleurant une chose qui m'a toujours causé plus que de l'étonnement, et à lui

une douleur amère, car c'est la première plainte qu'il ait épanchée, dans mon cœur. Son évêque, et surtout le doyen de Luçon, son ami, avec lequel il partageait son logement et même son lit, l'abandonnèrent la surveillance des massacres, et s'évadèrent de Paris sans lui avoir donné le moindre avis !

Cependant les ecclésiastiques cherchaient à quitter Poitiers ; trois d'entre eux, ayant formé subitement le projet de s'exiler en Espagne, écrivirent à ma mère pour me proposer la quatrième place dans leur voiture. Cette bonne mère était alors détenue dans sa propre maison ; on avait accordé cette douceur à son grand âge, puisqu'on n'avait pas tenu compte de ses vertus. Elle avait oublié ce billet, et lorsqu'elle me le fit passer à la campagne, ces Messieurs partaient. Ce retard fut un trait de la protection de Dieu. Les voyageurs furent arrêtés à Couhé ; on les fouilla, on les dévalisa ; la voiture fut mise en pièce pour y chercher de l'argent, et l'un d'eux fut précipité dans la rivière : il n'en mourut pas, mais il a traîné depuis une vie infirme et misérable. Peu de jours avant l'arrivée de mon frère, un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse de Luçon m'avaient aussi écrit pour que

je fusse me joindre à eux ; résolu à s'expatrier , ils s'embarquèrent aux Sables.

Nous restâmes à la campagne; nous y vivions fort retirés avec mon frère aîné et le jeune de Curzon , auquel j'enseignais le latin : j'étudiais les mousses, et le soir je composais sur divers sujets , j'écrivais des lettres pour le diocèse de Luçon ; mon âme était fort active : mais pendant le temps de la terreur , notre mère anéantit tous nos écrits , nos papiers et nos lettres. Nous célébrions la sainte messe fort secrètement et en pénétrant dans la chapelle par une petite fenêtre intérieure.

Sur la fin de décembre , un officier de volontaires vint à Moulinet ; il se dit de nos parents, et mon frère aîné le reçut avec amitié. Il parle de nous, on ne lui dissimule pas notre présence, et il dîna même en famille. Nous étions trahis , notre retraite avait été soupçonnée; nous étions tombés dans le piège , et le soir même nous fûmes dénoncés au district.

Le premier janvier 1793 , vers les sept heures du matin , j'éveillai Curzon, et je lui dis de préparer la chapelle pour nos messes. Nous étions près du feu dans la salle , lorsque j'entendis le bruit d'une voiture et les portes de

la cour s'ouvrir. « Voyez ce que ce peut être ,
» dis-je à Curzon.—Mon oncle , ce sont les che-
» vaux de ma grand'mère, mais je ne connais pas
» la voiture. » C'était la mienne , qui était restée
à Poitiers. Je m'avançai ; j'aperçus une femme
voilée... c'était ma mère. Elle avait rompu son
ban pour venir nous apprendre en pleurant
que nous étions exilés. Nous célébrâmes la
messe, nous dînâmes , et le soir même nous
rentrâmes en ville.

Mon frère tomba malade , et ma mère, qui
voulait sauver au moins un de ses enfants , ob-
tint à force de sollicitations que le théologal fût
exempté de la déportation ; mais il fut enfermé
au petit séminaire, d'où il fut ensuite transféré à
Paris et exécuté quelques heures avant la chute
de Robespierre.

Je me présentai au district, et demandai à al-
ler en Angleterre, car de tout autre côté la sortie
de France était dangereuse : ma demande me
fut accordée, et je promis de partir dans douze
jours. Le 14 janvier, mon frère et moi nous par-
tagâmes notre bourse ; j'embrassai ma famille
et je me rendis à la diligence. Tandis que j'étais
au bureau , mon domestique était allé reconnaî-
tre mes compagnons de voyage ; quand il revint

à moi : « Ah ! Monsieur , me dit-il , ne partez
» pas ; il y a là quatre militaires furieux et une
» fille perdue ! — Je partirai cependant , lui
» dis-je ; mais ne dis point à ma mère ce que tu
» as vu. »

J'étais vêtu d'un habit bleu à boutons d'argent ; mes cheveux étaient liés , et j'avais à la main un livre de botanique plein de belles mousses et de planches. Quand le jour parut, j'aperçus des figures atroces , et je n'entendis que d'horribles propos : cependant mon livre fixa l'attention de ces hommes , qui me prirent sans doute pour un médecin. Ils voulurent le voir ; je l'ouvris et leur fis surtout remarquer la dédicace , que l'auteur adressait à Dieu , créateur des plantes : je leur dis que tous les naturalistes avaient mis une invocation semblable à la tête de leurs ouvrages , qu'ils avaient tous reconnu le grand maître, et que moi-même je l'invoquais tous les jours.

Vers la fin de la première journée , la conversation se tourna sur la politique : on parla du jugement du roi ; un sous-officier du régiment de la Sarre raconta les effroyables détails de l'assassinat de la malheureuse princesse de Lamballe. Je ne pus contenir mon émotion ; elle fut

remarquée , car cet homme me dit : « Si je » croyais que tu fusses noble ; prêtre ou finan- » cier, je te passerais mon sabre dans la poi- » trine , je te jetterais par la portière , et il » n'en serait rien. » Je pris sur moi de sourire. » Un homme n'est pas grand'chose, lui répon- » dis-je, mais encore tu n'as pas bien mesuré la » distance de ton sabre à mon cœur. » Il en resta là , et ces hommes ne me firent pas d'autres menaces.

Je remarquai avec satisfaction que quand ces sans-culottes tenaient des propos sanguinaires ou obscènes , la fille , qui occupait un coin et gardait toujours le silence , se mettait à chanter, d'une voix charmante , des chansons décentes qu'ils écoutaient eux-mêmes avec plaisir.

Le soir on nous mit coucher dans la même chambre : je me jetai à genoux pour prier. Ils s'en aperçurent, et s'emportèrent en blasphèmes et en jurements. Alors je me fâchai ; je leur reprochai vivement cette tyrannie. « Si j'étais juif, » leur dis-je, vous me laisseriez immoler ma vic- » time ; vous êtes bien injustes. — Couche- » toi , » me répondirent-ils. Je me mis sur mon lit.

Le lendemain nous soupâmes à Étampes ; après le repas, je jetai sur la table un louis d'or, pour que le conducteur se payât. « Gardez » votre louis , Monsieur , me dit-il ; vous en » aurez bien besoin. » Cette offre m'étonna. « Non , lui dis-je , payez-vous. » Alors , se penchant à mon oreille : « Croyez , me dit-il , » que je vous connais bien ; j'ai souvent con- » duit à Paris votre frère le garde du corps , » M. de Brumauld ; que Dieu vous conduise ! » Je payai , et je montai en voiture. Je trouvai ma place prise par un des militaires, qui me dit : « Madame désire que vous passiez la nuit près » d'elle. — Bah ! répondis-je sur le même ton , » je m'en soucie très-peu ; je suis un vieux ma- » rié. » Mais je perdis mon coin , et fus obligé de prendre la place du milieu , près de la voyageuse.

Nos gens s'endormirent ; je fis mes prières, et je remplaçai mon bréviaire par la récitation du chapelet. Pendant la nuit ma voisine fit plusieurs tentatives pour se rapprocher de moi et me parler ; je la repoussai toujours. Enfin elle se pencha vers mon oreille : « Au nom de » Dieu , Monsieur , écoutez-moi ! — A Paris ! » lui répondis-je assez bas.

Nous arrivons ; le valet de chambre de Monfolon (1), lequel avait été à mon service à Luçon, m'attendait au bureau. Tandis que je lui faisais reconnaître mes effets, la fille vint à moi : « Vous » savez que j'ai quelque chose à vous dire, » fit-elle. Nous nous retirâmes vers le fond de la salle. « J'ai honte, Monsieur, me dit-elle, » de la manière dont vous m'avez traitée. Vous » m'avez prise pour une fille suspecte. Ma maîtresse m'a envoyée à la Rochelle, d'où j'apporte pour 45,000 francs de bons papiers pour mon maître, qui est à Coblentz. Je vous supplie de venir chez M^{me} la marquise de^{***} pour la gronder d'avoir ainsi compromis une fille de vingt-trois ans. » Je lui répondis que je ne pouvais point aller chez sa maîtresse, mais que je devais lui avouer qu'en effet elle m'avait toujours paru très-modeste. « Pour moi, dit-elle, je ne me suis pas trompée ; vous êtes un digne ecclésiastique, vous allez faire quelque long voyage ; que Dieu vous garde ! Nous avons été en bien mauvaise compagnie. Priez pour moi. »

(1) Vincent Brumauld de Beauregard de Monfolon, frère de l'auteur.

Je me rendis chez mon frère Monfolon , directeur des fermes du roi , rue de la Sourdière. Je passais mes journées chez madame de Saint-Wast , rue Saint-Honoré ; je fus témoin de tous les incidents du procès de l'infortuné Louis XVI , et j'entendais des voix féroces crier dans les rues : « Arrêt de la convention qui » condamne Louis Capet à la mort. » La veille du supplice du roi , nous apprîmes que Paris avait plongé son épée dans le sein de Saint-Fargeau.

Cependant je voulus sortir ; jamais Paris n'avait semblé plus tranquille. On m'avait prié d'aller voir la famille Lézardière , qui était vendéenne : elle demeurait rue Serpente , n^o 16. Je m'y rendis. Je frappai trois fois ; mais on n'avait garde de m'ouvrir , car le prêtre qui confessa le roi cette nuit-là même était là qui attendait qu'on le vînt chercher. Voyant qu'on ne me répondait pas , je craignis de m'être trompé. J'aperçus un homme qui faisait les cent pas dans la rue ; je l'abordai en lui disant : « Monsieur , » est-ce bien là le numéro 16 ? » L'ombre du réverbère m'empêchait de distinguer. A ce mot Monsieur , il se mit à crier : A l'aristocrate ! C'était une sentinelle de la garde nationale , en

habit bourgeois : mais je me mis à fuir vers Saint-André-des-Arts.

Le lendemain, 21 janvier, je me rendis à 9 heures à l'hôtel Saint-Wast, et je montai à la chambre de cette *bonne mère*, ainsi que la nommaient mon frère et ses amis ; elle était au lit, entourée de ceux qu'elle admettait habituellement chez elle. Nous entendîmes très-distinctement le roulement des tambours ordonné par Santerre, au moment où le roi voulut parler. L'hôtel avait un jardin qui ouvrait sur la terrasse des Feuillants, maintenant comprise dans la rue de Rivoli. Madame de Saint-Wast ne voulut point que je sortisse ce jour-là ; je restai chez elle, et j'y passai la journée à prier ou à écrire. A la nuit, je descendis au salon ; j'y trouvai un cercle d'amis, et parmi eux l'abbé de Tersans. Le foyer était sombre, le feu qui brûlait sans flamme ne l'éclairait pas ; les flambeaux, placés sur une table de marbre, étaient voilés par un paravent.

« Mon ami, me dit madame de Saint-Wast, passez aux lumières. » Il était alors six heures du soir. Je trouvai sur la table un imprimé ; je l'ouvre, je lis : c'était l'admirable testament du Roi. Mon étonnement et mon émotion furent grands ; l'authenticité de ce précieux document

me fut démontrée, et tout le monde sait comment il devint public : il était déjà connu de tout Paris (1).

Quand mon frère et moi nous rentrâmes à notre hôtel, nous y trouvâmes un monsieur Bienaimé, employé dans les bureaux de la marine, qui y logeait aussi : il était à sa porte, qu'il ne pouvait ouvrir, à cause d'un tremblement qui ne semblait pas pouvoir venir de son âge. Il permit que je lui rendisse le service de lui ouvrir son appartement; et lui ayant demandé la cause de ce tremblement extraordinaire, il nous dit qu'ayant été obligé de se trouver au supplice du Roi, et très-près de l'échafaud, il avait entendu le monarque prononcer ces sublimes paroles : « Français, » je meurs innocent; je pardonne à mes ennemis; je souhaite que ma mort soit utile au peuple..... Je remets mon âme à Dieu. » Il avait été si ému, si effrayé, qu'il lui sembla

(1) Nous avons sous les yeux un de ces exemplaires, que M. de Beauregard conserva toujours avec un soin religieux. Ils furent imprimés chez Caillot et Courcier, rue Poupée, n° 5. Ils ont pour titre : Testament de Louis XVI, dernier roi des Français; ses dernières paroles sur l'échafaud, et le procès-verbal des commissaires nommés par le conseil exécutif pour assister à son exécution.

que la terre s'ouvrait sous ses pas ; cette impression terrible et douloureuse avait produit chez lui le tremblement dont nous étions témoins.

Pendant le temps que je passai chez madame de Saint-Wast, j'y vis un homme qui était fort aimé dans cette maison ; c'était monsieur Gilbert Desmolières. Jeune encore, très-aimable, il était le confident de M. de Malesherbes. Il nous racontait tout ce qui se passait au Temple, et une infinité de détails qui ont été connus et imprimés longtemps après : le dernier jour surtout, il nous raconta les adieux du monarque à ses défenseurs. Ces détails ont fait ma fortune en Angleterre, et m'ont valu la bienveillance de plusieurs personnes de marque, spécialement de Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui fut le père des prêtres exilés dans la Grande-Bretagne.

Je partis enfin le 23 janvier 1793 : je n'avais d'autres papiers que l'arrêté du district et deux lettres de recommandation de l'excellent abbé de Tersans, l'un des plus savants hommes de France, qui m'avait aussi contraint d'accepter une lettre de crédit de 4,500 fr. Nous étions au grand complet dans l'intérieur de la voiture;

cependant, comme elle franchissait le porche de la cour de l'hôtel, la portière s'ouvrit, et l'on nous poussa un septième voyageur. Nous nous récriâmes ; la diligence continuait sa course, et le conducteur ne répondit point à nos réclamations. Cet homme était d'une taille élevée, gros à proportion, et vêtu en outre d'un habit très-ample et fourré. Il offrit de se tenir debout ; mais nous nous serrâmes, et nous fîmes place comme nous pûmes à cet importun compagnon de voyage. Il ne tarda pas à se faire connaître ; il parlait beaucoup, était Suisse, connaissait toute l'Europe, dont il savait les langues. Je le pris pour un envoyé de la Convention. C'était en effet un agent révolutionnaire, et il nous dit qu'il allait répandre dans les lieux publics un écrit destiné à paralyser l'effet que ne manquerait pas de produire le testament de Louis XVI. Il le distribua ainsi sur toute la route, dans les bureaux et dans les cafés.

En arrivant à Calais, je reconnus dans la cour de l'hôtel où nous descendîmes deux émigrés vendéens qui rentraient : M. Bodreau, ancien procureur du roi de Nantes, et M. de l'Épinay-Soulandeau, qui a épousé depuis la veuve de Charrette. Je me joignis à eux, mais nous

faisions semblant de ne pas nous connaître. Nous vîmes dans cette cour vingt-cinq ou trente barils ; on nous dit qu'ils étaient pleins d'or , et qu'ils venaient d'Angleterre. Cet or était peut-être destiné à payer les auteurs de la révolution !

J'attendis deux jours le départ du paquebot ; je les passai avec ces Messieurs. Le matin du jour de mon embarquement , je me rendis à la municipalité pour y faire viser ma feuille d'exilé. J'y trouvai un petit homme à cheveux blancs , qui avait l'air très-vénérable ; c'était le maire. « Eh quoi ! malheureux , vous rentrez ? » me dit-il — Au contraire , lui dis-je , on » me chasse de France ; voyez cet ordre. » Il signa mon papier , et je ne pus l'empêcher de me reconduire fort loin avec des marques de respect. Ce maire et son conseil furent guillotines bientôt après.

Je n'avais jamais été à la mer ; à peine fûmes-nous au large, que la plupart des passagers furent pris par le mal de mer , et je craignis un moment d'en être atteint moi-même , car je me sentis la tête prise. Je m'insinuai dans la chambre où se trouvaient les effets ; je m'étendis sur un ballot , les pieds élevés , et je dormis

pendant toute la traversée. La mer était grosse, et quand il fallut descendre dans la chaloupe que les vagues agitaient violemment et faisaient tantôt monter , tantôt descendre , j'hésitai ; un matelot vigoureux me jeta dans cette nacelle. Les eaux se calmèrent bientôt , et nous descendîmes à terre.

Tous les passagers qui étaient destinés pour Londres se réunirent dans le même hôtel. On nous avertit que nous partirions le lendemain à six heures du soir , mais qu'il était nécessaire de faire viser nos passe-ports, et d'obtenir l'autorisation de résider dans la capitale. Je me fis conduire dès le lendemain de bonne heure dans les bureaux ; j'eus à en parcourir trois ou quatre , et je dus donner l'adresse du logement que je me proposais de prendre : c'était celle du doyen du chapitre de Poitiers ; il me l'avait envoyée chez Mme de St-Wast. On me comprit dans le nombre des prêtres vendéens.

Comme je sortais de ces bureaux , je rencontrai le gros homme aux habits fourrés , dont j'ai parlé ; il voulut voir la permission qui m'avait été accordée. Quand il y eut jeté les yeux , il me parut fort étonné : « Quoi ! vous êtes ecclésiastique et grand vicaire ? — Avez-vous

» vu en moi, lui dis-je, quelque chose qui puisse
» vous faire croire le contraire? — Non sans
» doute, reprit-il, mais je ne le pensais pas; je
» vous assure que vous m'avez inspiré un grand
» intérêt, et vos manières m'en ont imposé. »
Je baissai la tête, et je revins à mon hôtel.

J'étais au salon, près du feu, avec mes compagnons de voyage, lorsque entra un jeune homme d'une mise recherchée, qui nous dit :
« Messieurs, je repars pour Calais; si vous
» voulez écrire en France, je me chargerai de
» vos lettres. » J'agréai cette offre, et je me mis à écrire à Paris, à Poitiers, à Luçon. Je terminais ces correspondances, quand la porte s'ouvrit :
« M. de Beauregard est-il ici? » demanda-t-on.
Je m'avançai, et je reconnus encore mon singulier compagnon de voyage. « Voudriez-vous,
» Monsieur, venir à mon hôtel? J'ai quelque
» chose d'important à vous dire. — Oh! pour
» cela, non, lui répondis-je; je suis prédestiné à
» ne sortir d'ici que pour monter en voiture.
» — Cependant j'aurais quelque chose de grave
» à vous confier. — Entrez donc ici, car
» assurément je ne sortirai pas. » Nous nous retirâmes au fond de la salle, près d'une fenêtre.
« Monsieur, me dit-il alors, vous penserez

» de moi ce que vous voudrez ; vous m'avez
» inspiré un grand intérêt , du respect même...
» (Je souris.) Je viens vous en donner une
» preuve. Je vous demande en grâce de ne
» point changer l'habit que vous portez quand
» vous serez à Londres. — Et pourquoi ? car
» je veux me vêtir comme les autres ecclé-
» siastiques : c'est mon devoir. — Ne le faites
» pas , je vous en conjure. — Oh ! Monsieur ,
» pourquoi ? » lui dis-je vivement. Il baissa
encore la voix. « Il va y avoir une révolution à
» Londres , et les prêtres , les émigrés , seront
» les premières victimes. » Ce langage m'in-
digna et je lui répondis d'une voix assez élevée :
« Non , Monsieur , je ne crains rien ; et je viens
» me mettre sous la protection d'un gouver-
» nement ferme , sage et hospitalier. » Il voulut
répliquer. « Enfin , Monsieur , lui dis-je , je
» ne crains rien ; et je vous salue. » Il sortit ;
je pliai mes lettres , les remis au jeune homme ,
et il ne fut pas question de cette conversation ;
on n'avait pu entendre que mes réponses.

Cependant l'ouverture que cet homme m'avait
faite me frappa , et je résolu , aussitôt que j'en
trouverais l'occasion , d'en parler à Mgr l'évêque
de St-Pol-de-Léon , ou à Mgr de Talaru , évêque

de Coutances. Je descendis à Londres chez l'abbé Brault, et le soir même M. Dargence vint me prendre pour que je fusse occuper un logement dans la maison qu'il habitait avec son frère et M. de la Faire, vicaire général. Je me trouvai malade de tristesse et de lassitude; je ne voulus pas sortir, et le soir je me retirai de très-bonne heure.

Vers les sept heures, notre maître d'hôtel monte chez moi tout effaré: « Est-il vrai, Monsieur, me dit-il, que vous êtes grand vicaire de Lyon? — Non, c'est grand vicaire de Luçon qu'on a dû écrire sur votre registre. — C'est, dit-il, qu'il y a là-bas un lord qui vous demande. — Vous rêvez, lui dis-je: cependant, faites monter. »

Je vis en effet entrer chez moi un fort bel homme, de la plus noble tenue, et en deuil, à ce que je crus. « Milord, lui dis-je, je vous prie d'excuser mon misérable logement; il est conforme à ma triste fortune. — Je ne suis pas lord, reprit mon visiteur en prenant un fauteuil; je suis le comte d'Orback, officier supérieur à la solde de l'Angleterre. — Et comment ai-je l'honneur de vous voir? ma résidence ici est encore

» inconnue. — Non, Monsieur, elle ne l'est
 » pas : ai-je l'honneur de parler à M. le grand
 » vicaire de Beauregard ? — Monsieur le comte,
 » c'est mon nom ; quelle raison vous porte à me
 » chercher ? — Je sors dans l'instant de chez
 » M. Pitt, me dit-il ; il se plaint qu'en ve-
 » nant demander l'hospitalité à son gouverne-
 » ment, vous manquiez à un devoir sacré.
 » — Eh ! lequel ? demandai-je. — Celui, Mon-
 » sieur, de dénoncer un homme bien dange-
 » reux. »

Je répondis qu'arrivé seulement depuis quel-
 ques heures, j'étais malade ; que ma première
 sortie m'eût conduit chez Mgr l'évêque de
 St-Pol-de-Léon ; que je lui aurais rendu compte
 de l'entretien fort extraordinaire que j'avais eu
 avec un étranger arrivé à Douvres en même
 temps que moi ; que je devais être présenté au
 prélat dès le lendemain, et que j'aurais suivi
 ses conseils. « Vous êtes certainement sans
 » reproches, me dit le comte ; mais ne pour-
 » riez-vous pas me communiquer tout ce que
 » vous savez ? » Je lui rendis compte de ce qui
 s'était passé ; je pris la plume, donnai le signa-
 lement de cet homme, et rapportai très-exac-
 tement ses paroles. Le comte d'Orback me

remercia. « Dans dix minutes, me dit-il, » votre rapport sera sous les yeux de » M. Pitt. »

Il revint le lendemain à huit heures ; il me dit que l'homme dont j'avais donné le signalement était le révolutionnaire le plus dangereux de toute l'Europe, dont il connaissait toutes les langues ; qu'une révolution se préparait en effet, et qu'on l'attendait pour l'organiser ; que dans ce moment il était arrêté, et qu'on allait le faire embarquer pour la Hollande. Il ajouta que le ministre me faisait offrir sa protection et des secours pécuniaires ; je le remerciai.

J'ai revu depuis ce comte : il était employé dans la police ; et j'ai conjecturé que le jeune voyageur de Douvres, qui s'était chargé de mes lettres, était lui-même un homme de la police, et qu'il avait mandé quelque chose de ce qu'il avait entendu.

Je n'étais pas sans doute très-remarquable par moi-même, mais j'arrivais de Paris dans un temps bien notable. Je l'avais quitté, l'oreille retentissant encore du roulement des tambours qui couvrirent les dernières paroles du roi martyr ; j'apportais beaucoup d'exemplaires de son testament, et je savais sur son séjour au Temple

beaucoup de détails qui n'ont été connus que depuis. Plusieurs prélats me reçurent avec intérêt , surtout Mgr de Talaru , évêque de Coutances , dont j'avais connu le frère chez Mme de St-Wast , et Mgr de la Marche , évêque de St-Pol-de-Léon , qui me permit d'assister à son déjeuner trois fois par semaine. Par la suite , l'insurrection de la Vendée me mit plus en avant encore.

Pendant l'hiver , je fus malade , et je sortis fort peu ; aussi n'ai-je presque point connu Londres. Je me mis à traduire de l'anglais ; j'y réussis , et je parvins à le lire avec une prononciation passable ; mais comme je ne vivais pas avec les Anglais , j'acquis fort peu la facilité de converser. L'abbé de Tersans avait environ 4,500 fr. à Londres ; il m'autorisa à les prendre , et je les lui rendis plus tard. Un M. Charles Townley , riche catholique et très-savant antiquaire , lui en devait une partie ; je lui remis une lettre de son ami et quelques antiquités qu'il m'avait fait coudre dans mes poches , pour les lui remettre comme des *tessera hospitalitatis*. Je réussis auprès de cet Anglais ; je devins familier avec lui , et ce fut pour moi une admirable ressource : son frère et sa belle-sœur

étaient également catholiques. Sa maison , très-belle , était remplie de statues d'un grand mérite qui garnissaient plusieurs salles; il possédait une quantité prodigieuse d'inscriptions grecques et latines; on ne voyait partout que des choses précieuses ou curieuses. Je pris là beaucoup de goût pour les antiques ; mais j'ajoutai aux jouissances de M. Townley en lui présentant un abbé Devag , de Nantes , qui connaissait toutes les langues mortes et vivantes , et qui est resté dix ans attaché à cette maison.

Vers le mois d'avril , le doyen de Poitiers , qui trouvait le climat de Londres malsain , passa en Hollande. Je l'y aurais peut-être suivi, lorsque je reçus de Reading une lettre de mon frère Charles. Fatigué d'une longue inaction , à laquelle il ne voyait point de terme , il avait quitté son grade de capitaine au régiment de Bourbon, en Espagne , pour suivre une famille qui l'aimait beaucoup , et qui était venue en Angleterre dans l'espoir de rentrer à St-Domingue : les Anglais avaient annoncé le projet de rétablir dans leurs droits les anciens colons; mais il n'y fut point donné de suite. Reading est une jolie ville , salubre , à quinze lieues de Londres. Je m'y rendis ; il ne s'y trouvait

que huit ou dix émigrés français. Pendant six mois , je m'y livrai à la botanique , surtout à l'étude des mousses. Le pays est très-beau , rempli de châteaux où nous fûmes plutôt invités que reçus. Nous nous réunîmes six qui mangions chez nous ; je soignais la marmite avec assez d'habileté , et une demi-heure avant le dîner, M. le vicomte de Chambray venait dresser les ragoûts. Je rentrais de bonne heure ; j'étudiais , j'écrivais : une bonne Anglaise royaliste nous donnait ses soins et faisait chaque jour nos provisions , que nous payions toujours comptant. Elle nous recevait chez elle ; et quand nous avions de meilleures nouvelles , elle nous envoyait chercher pour nous les communiquer. Nous gagnâmes ainsi le mois d'octobre.

Cependant se répandit la triste nouvelle de la mort de la reine. Notre vénérable protectrice, Mme Smarth , qui était catholique, nous réunit :

« Vous avez un devoir à remplir , nous dit-elle ; il faut que vous célébriez un service pour votre reine. Il y a dans le château au bout de la ville douze prêtres qui vivent retirés et ne sortent jamais ; on dit qu'ils ont de belles voix. Nous ferons ouvrir la chapelle ; et si une fois nous pouvons l'obtenir , ce que

» la circonstance peut nous rendre facile, vous
» aurez rétabli pour toujours le culte catho-
» lique. C'est un devoir, Messieurs ; vous ne
» vous y refuserez pas : M. de Beauregard
» prononcera l'oraison funèbre, vous travail-
» lerez aux ornements noirs, et nous, catho-
» liques, nous pourvoirons à la dépense. »

Sur cela, mon frère Charles me dit : « N'allez
» pas vous charger de ce discours ; vous n'au-
» riez pas assez de temps, et votre réputation
» en souffrirait. » Mais je crus devoir accepter
cette mission ; et tout fut réglé pour le service,
auquel on invita tous les Anglais du canton qui
entendaient la langue française.

Au jour convenu, quand tout le monde fut
réuni, je commençai le grand office, et m'é-
tant revêtu des habits sacerdotaux vers la fin
des laudes, la messe fut chantée. Après l'évan-
gile, je montai en chaire : j'avais bien plus
médité que je n'avais écrit. Je peignis les mal-
heurs de la France, la cruauté des révolution-
naires opposée à la bonté des Bourbons, les
suites qu'allaient avoir ces événements et leur
influence sur le repos du monde. Je reconnus
que la main de Dieu nous punissait de l'abandon
de la foi et de cinquante ans de blasphèmes

contre son Christ ; je citai beaucoup d'écriture sainte, à cause des protestants qui m'écoutaient ; enfin j'arrivai à déplorer notre infortune , à nous qui étions chassés des temples de Dieu , de notre patrie ; éloignés de nos parents , sans amis , sans fortune , presque sans espérance , et n'ayant pour nous soutenir que les secours qu'une nation riche et généreuse pouvait donner à la misère. Quelle situation pour des cœurs sensibles , nobles , et français ! Puis j'ajoutai :
« Non , nous n'avons pas tout perdu ! Il nous
» restela conscience, la fidélité à nos principes ,
» notre confiance dans les secours de l'antique
» religion de nos pères , à laquelle les vrais
» Français restèrent toujours fidèles. »

Nous étions tous émus , et je ne pus retenir mes larmes. L'assemblée fut très-touchée , l'office fut achevé ; et quand , à l'absoute , autour de la représentation , les belles voix de nos prêtres normands se firent entendre , les protestants eux-mêmes se montrèrent étonnés de la gravité de cette cérémonie.

Je rentrai chez moi dans le dessein de ne point sortir le soir , comme j'avais l'habitude de le faire. La bonne Mme Smarth me fit inviter à aller prendre le thé chez elle avec les autres

exilés. Je me refusai à cette invitation, voulant éviter d'inutiles remerciements ; mais elle me députa le comte de Vassaut, capitaine aux gardes françaises, et le marquis de Calmeil, qui me persuadèrent de les accompagner chez notre bienfaitrice. Elle me fit de grands remerciements pour le service que je venais de rendre à la religion catholique, et me dit que la cérémonie avait été imposante et belle ; puis étant montée un moment dans son appartement, elle en descendit tenant à la main une croix d'or suspendue à un ruban vert. « Vous serez évêque un » jour, me dit-elle, voilà votre croix de re- » liques ; nous l'avons toujours conservée dans » notre famille ; elle y était avant Henri VIII. » Je fus très-touché de cette marque de bonté, et j'acceptai cette croix avec reconnaissance. Je l'avais laissée à Londres avec d'autres bijoux, quand le gouvernement m'envoya dans la Vendée : elle m'est revenue seule et bien longtemps après ; je n'ai jamais su par qui elle m'était adressée. Ne pensant assurément pas que je serais jamais évêque, je l'ai donnée à ma nièce Julie de Curzon.

A la fin d'octobre, toutes les feuilles publiques annoncèrent l'insurrection de la Vendée, qui

avait eu lieu quelques mois avant : les Anglais avaient cherché d'abord à étouffer cette nouvelle. A cette occasion, j'écrivis à Mgr de Saint-Pol-de-Léon : je lui disais que je savais qu'il n'aimait ni les ambitieux ni les intrigants ; qu'étant grand vicaire de ce pays, je me repentais bien de n'y être pas resté caché dans les campagnes ; que s'il jugeait que je pusse ou dusse m'y rendre, je lui demandais ses ordres. Sa réponse me revint sur-le-champ ; elle contenait ce peu de mots : « J'ai besoin de vous. Si » vous ne redoutez pas la mort, tenez-vous » prêt ; je vous avertirai. » Au lieu d'attendre, je me rendis de suite à Londres avec Charles, qui se repentait d'avoir quitté son poste, et qui voulait venir avec moi dans la Vendée.

Mgr de la Marche ne fut point surpris de me revoir : il m'apprit qu'un évêque intrus, nommé de Folleville, trompait les armées royalistes, en se donnant le titre d'évêque qu'il n'avait point, et se disant commissaire apostolique, qu'il n'était pas davantage ; que le souverain pontife avait été instruit de ce fait, et qu'il venait d'adresser un bref aux chefs de l'armée catholique pour les engager à repousser cet impie faussaire. « Vous serez chargé de notifier

» ce bref , me dit le prélat ; le ministère anglais
» m'a promis de vous laisser passer. » Il me
remit aussi un pli de Mgr de Mercy , qui conte-
nait une lettre pour moi et des ordonnances
pour son diocèse.

Cette mission (1) causa quelques débats entre
Mgr de la Marche et des seigneurs émigrés ,
qui étaient revenus de l'armée de Condé ; ils pré-
tendaient que la notification de ce bref nuirait
aux intérêts de l'armée royale. J'assistai à ces
discussions , et je promis de traiter cette affaire
avec la plus grande prudence ; mais je soutins

(1) Le récit de Mgr de Beauregard semblerait contredire ici
ce que Mme de la Rochejaquelin et M. Cretineau-Joly disent
de la mission de M. de St-Hilaire près de la grande armée :
cet émigré breton rejoignit les Vendéens au passage de la
Loire et avant que la mort de la reine eût été connue. Ce que
M. de Beauregard raconte ici des discussions qui eurent lieu
au sujet de la signification du bref du pape aux chefs de
l'armée catholique et royale prouve que personne n'avait
encore été chargé officiellement de cette mission. M. de St-
Hilaire ne fit donc là sans doute qu'une démarche officieuse ;
il ne put avoir qu'une copie du bref , et encore faut-il re-
connaître que Mgr le comte de la Marche , le comte de Laval ,
le baron de la Rochefoucauld , le marquis de Suzannet et les
autres émigrés qui discutèrent la mission de M. de Beure-
gard , ne connaissaient pas la démarche faite par le royaliste
breton , car dès lors toute discussion devenait inutile. Au
reste , il est positif que le bref fut connu des armées royalistes ;
mais il n'a pas pu être signifié officiellement à la date que
les deux historiens que nous venons de citer indiquent.

qu'on devait obéir au saint-père ; de quoi tombèrent d'accord et M. le comte de Laval et M. le baron de la Rochefoucaud, Vendéen, qui était mon ami dès sa jeunesse.

Je reçus l'ordre de m'entendre avec M. le marquis de Suzannet, père de celui qui fut tué dans la dernière guerre de la Vendée (1). Le marquis, étant en bons termes avec le ministère anglais, pouvait m'indiquer les moyens de parvenir à ma destination ; mais je trouvai partout les portes fermées. Les Anglais veillaient avec inquiétude sur les progrès de l'armée royaliste, dont les premiers succès furent étonnants et héroïques. Comme je connaissais et les chefs et les lieux, je pouvais donner des explications sur tous les événements.

Je dois déclarer ici que, par tout ce que j'ai connu, par tout ce que j'ai vu, par tout ce que j'ai entendu dire, enfin par les résultats eux-mêmes, il est évident que jamais les Anglais n'ont favorisé directement la cause du roi dans ces guerres ; jamais ils n'ont rien fait dans ce dessein ; et même, dans mon opinion, ils n'ont fait tout ce qu'on leur a vu faire que pour en

(1) Ceci était écrit bien longtemps avant la guerre de 1832, et se rapporte à celle de 1815.

empêcher les succès. Ils se sont servis de cette noble guerre pour opérer une diversion, pour épuiser les armées, troubler les gouvernements éphémères qui s'essayaient la France, et rien de plus. Jamais ils n'auraient voulu que le Roi rentrât en France par la Vendée, c'est-à-dire avec la pureté des principes des généraux et de l'armée vendéenne, car tout y était vraiment religieux et monarchique : tout pour le roi, rien pour eux ; ils seraient tous morts avec joie à la seule condition de voir rétablir le trône des Bourbons : ce cri de « vive le Roi quand même ! » c'est le cri des héros. Non, il faudrait des pages entières pour montrer comment cette armée a été délaissée, trompée dans ses espérances, repoussée dans les justes demandes qu'elle a faites. Qu'on se rappelle Monsieur à l'île Dieu, et, bien longtemps avant, la déception de l'armée de lord Moira, Quiberon enfin ! Mais je laisse à la vérité de l'histoire d'éclairer les hommes non prévenus.

Charles, mon frère, se trouvant dans une fausse situation, puisqu'il ne pouvait passer en Vendée, et voyant mes moyens s'user, écrivit en Espagne, y retrouva son grade, et s'y rendit.

En novembre 1793 , lord Moira obtint l'autorisation de former un corps d'armée de 5,000 hommes , pour aller au secours de la Vendée. Je fus nommé aumônier de l'état-major français ou des officiers des cadres. Je dus cette place aux bontés de Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon , et aussi au souvenir du commandeur de Marcellange , que j'avais connu à Luçon , et qui était parent de lord Moira. Comme je me disposais à partir, Mgr de la Marche, qui, je crois, ne se fiait pas trop aux Anglais , me dit : « Vous » ne partirez que quand la descente sur les côtes » de Saint-Malo aura eu lieu. » C'était à l'époque où l'armée royaliste avait passé la Loire : cette belle armée fut à sa perte, et, malgré les ordres de lord Moira (1), les Anglais ne ten-

(1) Lord Moira, depuis marquis d'Hartings et gouverneur général des Indes orientales, avait fait une reconnaissance de nos côtes depuis St-Malo jusqu'à l'embouchure de la Charente, et en avait fait dresser une carte; il s'était entouré d'émigrés français, s'était mis en rapport avec les royalistes insurgés et avait franchement embrassé leur cause, qu'il s'efforça toujours de soutenir avec loyauté, générosité et dévouement. Ni les désastres de la grande armée vendéenne à Grandville, ni ceux encore plus déplorable peut-être de Quiberon, où il commandait la troisième division des troupes qui arriva trop tard, ne peuvent lui être imputés. Il déploya partout un zèle et une activité au dessus de tout éloge; mais il fut, lui aussi, le jouet de la politique machiavélique du ministère anglais.

tèrent pas la descente. Les émigrés qui montaient cette flotte écrivirent des lettres pleines d'indignation. L'armée revint à l'île de Whit, et on la fit descendre et camper à terre.

Je fus la rejoindre vers la fin de janvier ; je me réunis à MM. de Lowendal, de la Béraudière, de Silars. On me confia trente jeunes émigrés qui venaient de l'armée de Condé ; je ne les quittai pas, et j'allai coucher avec eux sur une frégate mouillée près de terre. Il y avait parmi eux des jeunes gens charmants ; je gagnai leur confiance, je les conduisais à la promenade, ils butinaient pour moi des plantes, et je fis ainsi un très-beau recueil de mousses et de plantes marines.

J'allais souvent dîner chez lord Moira, le plus généreux des hommes et qui avait un cœur vraiment grand. M. Pitt, qui l'avait trouvé dans l'opposition, avait voulu se jouer de lui par ce simulacre de descente en Vendée, qu'il fit échouer sous main. Quand il vit son expédition définitivement manquée, il conduisit son armée à Southampton. Nous nous y rendimes sur notre frégate, qui resta mouillée assez avant dans la rivière. Nous allions souvent à terre faire de longues courses, et je veillais sur mes

jeunes officiers , dont l'un pensa m'être enlevé. Vers le mois de juillet , lord Moira reçut l'ordre de conduire son armée à Lindhurst, château du roi , à cinq lieues de Southampton.

Depuis longtemps , généreux comme il était , il cherchait à me faire un présent : je le pressentis , et je dis au commandeur de Marcellange que je ne recevrais rien. Bientôt après son arrivée à Lindhurst, il me fit proposer de venir passer quelques jours au château; je m'y rendis. Là , il me proposa de chercher dans la forêt quelques plantes qui devaient s'y trouver , et que la reine , savante botaniste , désirait avoir ; il m'offrit de mettre à ma disposition pour ces recherches deux petits chevaux sauvages de la forêt. Je promis de faire les recherches , mais à pied ; je ne trouvai point les plantes indiquées , et pourtant j'enrichissais ma superbe collection de mousses.

Le prince de Galles s'étant fait annoncer , lord Moira m'assigna un logement dans le village ; quand l'héritier du trône d'Angleterre arriva , tout l'état-major de l'armée se réunit dans une salle immense du château , et je me tenais au fond , avec les officiers , à mon rang. Dès la porte, le prince fixa les yeux sur mon habit

dit un mot à milord. « Vous voulez bien cher-
» cher des plantes pour la reine ma mère, me dit-
» il quand il passa devant moi. — Monseigneur,
» répondez-je, on cherche avec zèle pour une
» bonne reine. — Oui, Monsieur le docteur,
» et vous faites, dit-on, bien des milles par
» matin. » Puis il passa.

Je dînai trois fois avec le prince, et le premier jour j'étais à la troisième place après lui. La seconde fois, comme il y avait plus de monde, un officier nommé de Saint-Vincent et moi nous dinâmes à une petite table. Le prince s'en aperçut, et il m'envoya demander d'un des mets qu'on nous avait servis. Le lendemain, après le dîner, il vanta mon recueil de mousses, et me dit : « Vous me le donnerez ;
» je le remettrai à la reine. » Mais lord Moira, qui lui avait sans doute suggéré l'idée de me faire cette demande, me dit : « Ne donnez pas
» votre collection au prince ; dites-lui que vous
» la remettrez à lady Elsbury, ma sœur, dame
» de la reine. » Ma collection fut en effet remise à la reine ; mais l'espoir de milord, qui voulait me procurer un présent, fut trompé.

Un jour, le prince devait passer en revue notre petite armée ; le rendez-vous de l'état-

major avait été assigné pour onze heures dans la vaste salle du château : je m'y rendis à l'heure précise. Ma surprise fut grande d'y trouver le prince seul. Je voulus me retirer : « Moi le » premier, vous le second, me dit-il ; restez, » je vous prie. J'arrive dans le moment de » chez mon père, continua-t-il ; il m'a appris » qu'on venait de découvrir une conspiration, » et je l'ai supplié à *genoux* de punir les traîtres : vous verrez cette nouvelle dans les » feuilles publiques. » Le prince de Galles était alors un des plus beaux hommes que j'aie vus ; il parlait le français avec une pureté qui m'étonna, et je le lui dis. « Vous me flattez, me » répondit-il. — Monseigneur, lui dis-je, je » suis trop peu habitué à m'entretenir avec » les princes pour être flatteur ou courtisan. » — Pour bien parler, reprit-il, j'ai toujours vécu » avec des Français, et même beaucoup trop, » comme vous le savez ; mais j'ai fait preuve » de repentir. » Il voulait me parler du duc d'Orléans, qu'il avait beaucoup vu, ce qui lui avait nui : pour prouver le cas qu'il faisait de ce prince, il avait fait jeter son portrait dehors.

Je retournai à mon poste à Southampton ;

mais lord Moira ayant conduit son armée sur le continent pour la joindre à celle du duc d'York , l'état-major français resta à se morfondre jusque en octobre 1794, qu'on nous donna l'ordre de nous séparer. J'en prévins Mgr de St-Pol-de-Léon ; il me fit donner, par le ministère, la mission de visiter les dépôts des officiers et sous-officiers français prisonniers dans plusieurs places du Sud. On voulait s'assurer de l'exactitude des commissaires à veiller sur les prisonniers, auxquels on avait assigné des résidences dont ils ne devaient pas s'éloigner de plus d'un mille : on leur interdisait toutes relations avec la France.

Encore que je fusse peu habile, je me fis entendre partout ; je remplis ma mission avec exactitude, je fis changer un commissaire, et je procurai l'échange d'un capitaine de vaisseau connu de Mgr. de la Marche. Je trouvai des Vendéens qui avaient servi la république par force, ils me prièrent de ne les pas faire échanger. Les prisonniers commençaient par me faire la grimace ; mais je les ramenais peu à peu, et il y eut une ville où ils me conjurèrent de rester près d'eux. Je leur promis la libre circulation de leurs lettres, et même les

réceptions d'argent, s'ils voulaient s'engager à ne jamais parler de politique. Ils me remirent en effet leur correspondance ; Mgr de St-Pol-de-Léon me promit que le traité serait exécuté, et il le fut.

Ces courses faites par toutes sortes de voitures, tantôt en poste, tantôt en diligence, pendant des nuits froides et pluvieuses, auraient dû coûter 1,200 fr. ; je les fis pour 500 fr. ; et Mgr de la Marche, m'ayant demandé combien il m'était dû, fut très-étonné que mes voyages et mes séjours n'eussent pas coûté davantage. Il me promit de me rendre cette somme ; mais quand, deux mois plus tard, je la lui demandai, il me déclara qu'il n'était pas en état de me la remettre, et je ne l'ai jamais reçue. Sa grandeur était alors victime de l'ambition jalouse de M. Pitt : c'était le duc de Portland, alors ministre de l'intérieur, qui avait présenté au roi Mgr de la Marche ; celui-ci lui resta fort attaché. Le premier ministre en fut piqué, et il fit retenir pendant cinq mois les grands et nobles secours que le parlement accordait aux émigrés. Le prélat était en si grande vénération à Londres, qu'il put emprunter alors, sur sa seule signature, plus de 80,000 fr. par

mois : mais qu'était-ce que cela pour tant d'exilés ? Enfin M. Pitt fit payer cet arriéré ; mais il y gagna beaucoup , car il retint ce qui était dû aux émigrés qui avaient quitté l'Angleterre. J'étais alors de ce nombre, et ne fus point payé. Au reste, ce boni fut reversé sur les Français qui étaient restés sur la terre de l'exil.

M. Pitt ne pardonnait jamais à ceux qui ne fléchissaient pas le genou devant lui ; en voici encore une preuve. Un seigneur du Poitou, M. le marquis de Lambertye, venait d'arriver à Londres ; il était parent du roi d'Angleterre par les femmes , et fut présenté à Georges III dans les premiers jours de janvier 1795. « Mon » cousin, lui dit le roi, dès qu'il l'aperçut, je » vous donne un régiment. » Le marquis fit ses dispositions pour y placer les Poitevins ; il me promit un grade pour mon frère Thomas, qui venait de courir bien des dangers, lorsque Boisle-Duc fut pris par l'armée de Pichegru ; (1)

(1) La lettre que M. Thomas de Beauregard écrivait alors à son frère n'étant pas sans intérêt historique, nous nous permettons de la donner ici.

Hardwik, ce 4 novembre 1794.

Je viens, mon cher ami, d'échapper encore une fois des griffes des républicains, et je t'assure que je ne me trouverai jamais, j'espère, à une pareille cérémonie. Les deux compa-

il m'offrit la place d'aumônier, mais je m'en excusai, désirant rester attaché à l'état-major de l'armée de lord Moira, et je lui donnai l'abbé

gnies dans une desquelles je suis ayant été obligées de suivre l'impulsion générale des armées anglaise, hanovrienne et hollandaise depuis le mois de juillet, nous n'avons cessé de battre en retraite; enfin nous sommes arrivés à Bois-le-Duc le 18 octobre, et dès le 22 les Français cernèrent cette ville, de manière à ce qu'il devint impossible d'avoir aucune communication avec le dehors. Cette place n'avait qu'une faible garnison, car nous en faisons à peu près le quart, et nous n'étions que quatre cent soixante, malades et estropiés comptés; elle était défendue par un gouverneur âgé et très-faible, et elle s'est rendue presque sans combat. Un des articles de la capitulation portait que son bénéfice ne s'étendrait pas aux émigrés. Notre brave lieutenant-colonel, le chevalier d'Ausseau, avait, autant qu'il avait pu dans le conseil de guerre, détourné le gouverneur et le commandant d'entrer en pourparler avec Pichegru, qui n'attaquait la place qu'avec cinq obusiers et seize canons de campagne; mais il ne put rien obtenir, pas même une rupture de 24 heures, pour que nous pussions faire une sortie, et mourir les armes à la main. Toute représentation fut inutile, et l'on pria ce brave d'Ausseau à dîner au gouvernement, pour lui apprendre que notre arrêt de mort venait d'être signé. Tu peux juger quelle cruelle nouvelle pour ce brave, quand on eut surtout le courage de lui dire qu'on avait fait une bonne capitulation! « Oui, Monsieur, répondit-il, une excellente, puisqu'elle fait égorgé le quart de votre garnison! » Je te passe sous silence les autres gentillesses que nous avons éprouvées pendant le siège; enfin nous apprîmes notre sort le jeudi à trois heures du soir, et l'on nous dit que n'étant pas compris dans la capitulation, il fallait individuellement chercher à nous déguiser et chercher le dimanche à sortir avec la garnison à l'ombre d'un nouveau costume. Je profitai du conseil et fus admis dans une compagnie de grenadiers, commandée par le lieutenant Rébel, brave

de Rieussec, grand vicaire de Luçon, qui fut depuis une des victimes de Quiberon.

Le marquis ne fut point faire sa cour au

homme, à la fermeté duquel je dois et la vie et une reconnaissance éternelle.

Me voilà rendu, mon cher ami, au plus affreux jour qu'il soit possible d'imaginer. Nous voulons sortir le 12 à huit heures du matin; un pont mal raccommodé casse à la sortie du premier chariot, et nous voilà retenus dans la ville de Bois-le-Duc jusqu'à midi et demi. Pendant ce temps-là, les Français entrèrent par la porte opposée, et prirent leurs postes de tous côtés en se répandant dans la ville et recueillant les renseignements nécessaires pour nous découvrir. Enfin, le pont raccommodé, nous nous mettons en marche pour aller sur Grave, à sept lieues de là. Dès la sortie de la ville, on arrête de nos malheureux camarades, reconnus par leurs anciens soldats; les Français, sans la moindre opposition de la part de celui qui commandait notre colonne, fouillent chaque régiment avec autant de hardiesse que le général y mettait de faiblesse. Cette fouille, qui se faisait avec des cris de sang, des vociférations inconcevables, dura jusqu'à une lieue et demie de là, et à chaque instant je voyais passer près de moi quelques-uns de mes malheureux soldats ou camarades dont je redoutais le sort pour moi-même. Au bout de cette lieue et demie, juge quelles furent mes craintes, quand je reconnus à la tête de ces inquisiteurs un scélérat de ma compagnie, qui y était entré après avoir été fait prisonnier à Lendrecies; il désignait chaque individu par son nom ou par son grade... Je fus assez heureux pour n'être pas reconnu. Ce n'était encore là rien; à un quart de lieue plus loin, ces gens, voyant que quelques-uns de nous leur échappaient encore, se rapprochèrent tellement sur nos deux flancs, que nous fûmes obligés de passer devant un général français qui se tenait à la tête de nos dénonciateurs. Très-heureusement pour moi qu'un de mes malheureux camarades attira l'attention de ces gens-là, et mon défilé eut encore lieu sans malheur... A la nuit, notre général ordonna une halte dans une lande

ministre anglais ; M. Pitt en fut piqué , et malgré les ordres du roi , ce régiment ne fut point donné à M. de Lambertye qui aima mieux rester dans sa position critique que d'aller fléchir les genoux devant le premier ministre (1).

Je passai l'hiver à Londres , et Mgr de St-Pol-de-Léon m'y donna de grandes preu-

humide , et donna l'ordre de partir le lendemain au jour. Nous étions précisément alors entre l'armée française qui venait de prendre Bois-le-Duc , et l'armée française qui voulait bloquer Grave ; nous avons donc le lendemain matin une nouvelle armée à traverser et les mêmes risques à courir. Heureusement qu'un brave colonel osa remontrer au général que notre malheureuse position était à son comble , et que s'il ne changeait pas son ordre , il allait , lui colonel , faire mettre en marche ses soldats. On ordonna d'être en marche à deux heures... Nous avons donc encore traversé une nouvelle armée ; mais notre costume et la nuit ont empêché de nouvelles inquisitions , excepté très-près de Grave , où quelques-uns des nôtres , déguisés en charretiers , ont encore été pris. Enfin nous voilà sur les glacis de Grave à six heures et demie , agités par deux sentiments bien opposés , celui de la joie d'être hors de danger et celui de la perte de nos camarades : cette journée nous coûte 278 hommes , dont quatre officiers.

Je ne te parlerai point de la reddition d'une place très-forte , bien inondée , ayant une garnison excellente quoique peu nombreuse , n'ayant reçu que des obus et quelques boulets qui n'ont pas endommagé six pouces des fortifications , d'une place qui avait pour quatre mois de munitions et de provisions. Tu juges dans quel état est notre pauvre infanterie : sans habits , sans armes , sans rien enfin , car nous avons tout perdu à Bois-le-Duc.

(1) La troisième fille de M. de Lambertye a épousé depuis M. de Curzon , neveu de M. de Beauregard.

ves de confiance ; je me liai avec des Français de marque, et nous travaillâmes, mais bien vainement, à faire porter des secours aux Vendéens. Charette en demandait ; il avait député, sur un joli petit bâtiment, un des trois frères la Roberie, qui vint solliciter de l'argent, de la poudre et des hommes : on retint le Vendéen pendant dix mois en Angleterre, et au mois de février 1794, on le renvoya *seul* avec des *instructions et des conseils*. Il périt misérablement sur la côte de St-Jean-de-Monts. J'allais souvent chez le marquis de Suzannet et chez le comte de Blangy, lieutenant général ; ce dernier aimait à nous faire raconter tout ce que nous avions appris, et partant de ce texte, il préjugeait les opérations des puissances, disait quelles causes les feraient manquer, accusait la bonne foi de l'Angleterre dans sa conduite à l'égard de la Vendée. J'allais travailler les antiques chez sir Charles Townley ; je passais souvent chez sir Joseph Bank, président de la Société royale ; j'étudiais la botanique dans la bibliothèque de l'univers la plus belle dans ce genre.

Vers la fin du mois d'avril 1795, j'étais chez moi, souffrant d'une attaque de sciatique,

quand je vis arriver l'abbé de Hercé, frère et grand vicaire de l'évêque de Dol. Il m'invita à venir voir, à bref délai, son frère, retenu au lit par la goutte, et qui avait à me confier une affaire importante. Je me rendis chez le prélat, qui, dès qu'il me vit entrer, me demanda d'abord si je craignais la mort. Je lui répondis que s'il s'agissait de donner ma vie pour l'accomplissement d'un devoir, j'espérais avoir le courage de le faire. Alors il me confia le projet d'expédition arrêté pour Quiberon, et me demanda si je voulais passer en Vendée pour en prévenir Charette, l'engager à prendre les armes le 21 juin, et lui faire part de tous les projets auxquels donnait lieu cette descente.

« Le gouvernement y met pour condition très-
» expresse, ajouta-t-il, que vous ne pré-
» viendrez de votre départ ni l'évêque de
» St-Pol-de-Léon ni lord Moira. La défense
» est dure et délicate, mais elle est de rigueur ;
» il y va des intérêts du Roi, et surtout de ceux
» de la religion : prenez vingt-quatre heures
» de réflexion, et faites vos conditions dans vos
» intérêts. »

Je réfléchis mûrement ; mais mon désir de rentrer dans la Vendée termina mes incerti-

tudes. Je retournai chez l'évêque de Dol ; je lui dis que j'acceptais cette mission ; mais je lui fis sentir que je courais le risque de passer pour un ingrat envers mes honorables protecteurs ; enfin j'y mis pour condition que je prendrais moi-même les ordres du ministre et les instructions pour les cas éventuels ; que j'emmènerais avec moi deux hommes qui connaissent parfaitement les côtes de la Vendée , Prudent de la Bastière , mon ami , et l'abbé Gruchy , Anglais d'origine , qui avait été vicaire dans plusieurs paroisses de la côte. Peu de jours après , j'eus un entretien avec le ministre , qui m'accorda tout , excepté la Bastière.

Le jour de mon départ fut bientôt fixé ; on y mit du mystère ; une voiture devait venir me prendre pour me conduire dans une maison qui m'était inconnue , et la veille , j'avais eu du ministre une audience d'une heure. Le matin même , je fis venir les abbés de Rieussec et Irland , mes amis et mes collègues de Luçon ; je leur dis que je partais sans pouvoir leur faire connaître le but de ce voyage , et que , s'ils n'entendaient pas parler de moi , je leur abandonnais tout ce qui pouvait m'appartenir. Dans ce moment-là , Gruchy arriva , et nous montâmes en voiture.

On nous conduisit chez le comte de Puisaye. Cet officier n'était que très-peu lié avec ceux des Français qui soutenaient Charette ; il avait offert depuis longtemps de former un parti en Bretagne , et se vantait beaucoup du nombre d'hommes dont il pouvait disposer ; mais le ministère anglais temporisait avec lui , et ne lui avait fait jusqu'alors que de vaines promesses. Mgr de la Marche était au contraire de ceux qui voulaient qu'on envoyât à Charette tous les émigrés qui demandaient à partir , et qu'on aidât les Vendéens , d'hommes , d'argent , de poudre et d'armes. Le cabinet de Londres ne redoutait rien tant que de voir se réveiller et faire des progrès ce parti royaliste , presque détruit au passage de la Loire , mais que Charette soutenait avec tant de constance et de courage.

L'armée de l'Ouest était alors ainsi divisée : Charette commandait à presque toute la Vendée , moins les Sables , Luçon et la plaine qui entoure cette ville ; le général de Sapinaud avait une armée vers les Herbiers , et Stoflet était à la tête de l'armée dite de l'Anjou. Ce dernier avait pour inspirateur et pour conseil l'abbé Bernier , qui était fort jaloux de la supériorité de Charette et auquel on imputait la division qui exista entre

ces deux chefs : cette malheureuse division éclata surtout après les conférences de la Jaunais.

M. de Puisaye savait bien que j'étais grand vicaire de Luçon ; mais il ignorait que je tenais de si près à Mgr de la Marche, et que, dans le peu que j'avais pu, j'avais toujours été d'avis qu'on soutînt Charette, sans diviser les opérations. Si ce parti eût été suivi, je ne doute pas que la Vendée n'eût soulevé en France d'immenses sympathies et n'eût fini par renverser la république. Je vis, au premier coup d'œil, que M. de Puisaye ne me connaissait pas : dans un entretien de sept ou huit heures, qu'il eut avec moi, il m'apprit qu'il allait commander une expédition que l'Angleterre envoyait en Bretagne, et que son désir était que Charette reprit les armes le 21 juin, pour opérer une puissante diversion. Il avait dit fièrement au ministère anglais : « Laissez-moi partir, je veux aller me mettre à la tête de mon armée. » Mais on laissa d'abord partir le comte de Botherel et le chevalier de Tinténiac, tandis que l'on retenait M. de Puisaye sous de vains prétextes. Il me donna des instructions fort détaillées, parlant de Charette avec un certain ménagement gêné,

promettant qu'on lui fournirait de la poudre , des hommes , etc. Il nous remit à chacun 21 guinées et nous offrit un million de faux assignats (1); nous en primes pour deux cent mille francs , que nous brûlâmes pendant le voyage.

Le ministre m'avait donné l'ordre de me trouver au bureau des diligences à six heures précises ; nous partîmes pour nous y rendre , mais un embarras nous arrêta dans Palm-Hall. Le roi venait de marier le prince de Galles avec la princesse Charlotte de Brunswick, qui a causé de si énormes scandales. Nous rencontrâmes le cortège, qui nous barra le chemin : les voitures marchaient lentement, et par un hasard assez singulier, celle qui portait le roi , la reine , le prince de Galles et son épouse , s'arrêta vis-à-vis nous. Les regards de la reine se portèrent sur moi , et par respect je baissai les yeux et

(1) Les faux assignats étaient une création de l'abbé Bernier : en juin 1793, lorsque fut nommé par l'armée vendéenne un conseil supérieur dont il fit partie, il proposa d'abord l'emploi de tous les assignats de la république; puis il voulut qu'on en fabriquât de semblables et qu'on les mît en circulation; mais la loyauté de la noblesse vendéenne recula devant la qualification de *faux monayeurs*; ce ne fut peut-être pas politique, et l'on voit que le conseil du curé de St-Laud fut au moins suivi par M. de Puisaye : quant à nous, nous nous rangeons du côté des scrupules de loyauté des premiers héros vendéens , si purs et si illustres.

peut-être aussi la tête ; quand je la relevai, je m'aperçus que Sa Majesté avait compris mon intention. Elle me fit un petit salut ; je portai la main à la glace, et je m'inclinai. La reine me salua encore avec un air plein de bonté : ses yeux bruns étaient pénétrants.

En arrivant au bureau nous trouvâmes le ministre en habit brodé, qui nous attendait et qui se mit à gronder. Je lui expliquai la cause de ce retard. Alors il me remit mes dépêches. « Où » les placerez-vous ? dit-il. — Sur mon cœur, » répondis-je. Je les mis dans la poche de mon habit, que je boutonnai. « Fort bien, » dit-il. Mais il ne remonta en voiture que quand nous fûmes partis. Nous nous arrêtâmes à quinze milles de Londres, pour y voir le capitaine sir Edward Pellew, depuis lord Exmouth, et convenir du jour de notre embarquement. Il nous reçut avec la plus grande cordialité. « Monsieur le docteur, me dit-il, » promettez-moi de vous arrêter, en passant, » chez ma femme ; je veux que vous connaissiez » ma famille. » Je le lui promis, et je fus en effet rendre mes devoirs à cette dame, dont j'admirai les deux charmants enfants.

Arrivés à Falmouth, dernier grand port du

midi de l'Angleterre , nous fûmes étrangement surpris d'y trouver deux autres envoyés , qui nous avaient précédés. L'un était un brave de Nantes , nommé Baschet , et l'autre un officier de Marine , M. de Kersabiek : ils eurent , de leur côté , l'air assez étonnés de nous savoir chargés d'une mission et de dépêches. Ce premier moment de surprise passé , nous nous liâmes ; M. de Kersabiek avait connu Charette ; nous fîmes nos plans pour notre descente. L'abbé Gruchy prétendait que nous devions prendre terre dans la paroisse de St-Jean-de-Monts ; et comme il avait été vicaire dans cette contrée , il la connaissait parfaitement. Nous n'attendîmes que deux ou trois jours le navire qui devait nous porter ; c'était un vaisseau rasé , de cinquante canons : nous nous rendîmes à bord. Le capitaine était un homme d'un grand talent , aimable , gai , excellent. « Dans sept ou huit jours , nous » dit-il , vous serez à terre ; j'ai une longue » chaloupe très-commode pour aller avec peu » d'eau ; je vous donnerai sept hommes fort » adroits , et vous ne chavirerez pas comme » le pauvre la Roberie , qui a péri à la côte. »

Nous mîmes à la voile. Les deux premiers jours furent assez mauvais ; dans un grand coup

de vent, le bon capitaine s'approcha de moi :
« Docteur, me dit-il, quel est donc le Jonas
» de notre vaisseau? » Ce mot me fit une
certaine impression. Mais le temps redevint
beau, et nous étions à la hauteur de la Vendée,
lorsque nous aperçûmes une escadre de dix
voiles : c'était celle de l'amiral Bridport. Il fit
à notre capitaine le signal de venir lui parler ;
sir Pellew obéit. Quand il revint, « nous n'allons
» pas dans la Vendée, nous dit-il ; j'ai ordre de
» me joindre à l'escadre pour quinze jours :
» nous allons croiser sur les côtes d'Espagne. »
Le surlendemain, nous les reconnûmes, et
comme notre vaisseau tirait moins d'eau que
les autres, nous nous trouvions plus près de
terre. A la pointe du jour nous approchions du
cap Finistère, lorsque le capitaine reçut l'ordre
de serrer la côte : l'amiral avait cru voir deux
voiles suspectes qui faisaient mine de s'approcher
de terre au dessous du cap. Il faisait le plus
beau temps du monde ; nous découvrions la
verdure de la terre, et nous étions portés par un
bon vent de nord. Tout à coup, avec le bruit du
tonnerre, nous touchons sur un rocher inconnu
aux Anglais. Le capitaine s'élançe sur le pont ;
craignant de couler bas, tout l'équipage était

monté dans les haubans et jusque dans la hune ; il ordonne qu'on descende : nous touchâmes une seconde fois. L'abbé Gruchy et moi nous étions près du cabestan ; nous nous promîmes l'un à l'autre de nous donner l'absolution , et nous restâmes en paix. Sir Edward Pellew ayant en un moment fait passer tous les canons sur l'arrière , le vaisseau se dégageda. On tira le canon , tous les charpentiers de l'escadre vinrent visiter le bâtiment , et jugèrent que si le temps continuait à être beau et le vent bon , nous pourrions gagner Lisbonne. On établit les pompes qui furent servies nuit et jour par trente hommes , mais on ne parla pas de faire passer les envoyés sur un des bâtiments de l'escadre ; on se contenta de nous faire convoier par une frégate , dont le capitaine m'a dit depuis que si le vaisseau avait coulé bas , il nous eût laissés périr. C'était un jeune homme , créature de M. Pitt , qui avait déjà perdu une frégate : il s'éloignait souvent de nous hors de vue. Après trois jours d'angoisses , nous entrâmes dans le Tage , et nous pensâmes y couler bas ; mais on réclama des Portugais pour travailler aux pompes , et nous pûmes aller mouiller au dessous du palais de la reine.

Nous restâmes un jour à Lisbonne : c'était un dimanche. Nous fûmes à la messe, nous visitâmes les lieux publics, et nous revînmes à bord de la frégate qui nous avait si mal convoyés et qui devait nous reconduire en Angleterre : sir Edward Pellew nous fit ses adieux. Nous partîmes le lendemain. Le voyage fut heureux ; mais à la hauteur des îles Sorlingues nous essayâmes une tempête qui dura quatre jours et fit quelques avaries à la frégate : nous pûmes enfin rentrer à Falmouth.

J'écrivis au ministre ; il m'enjoignit de me rendre à Plimouth et d'y attendre ses dépêches ; la frégate avait pris les devants pour y changer ses agrès. En discutant avec mes compagnons de voyage, j'avais dit franchement ma pensée sur la convenance d'aider de préférence un parti tout formé, celui de la Vendée, ou au moins de partager les secours et de faire une double expédition. M. de Kersabiec dénonça mon opinion à M. le comte de Puisaye, dont il était partisan : mais nous reçûmes des lettres de Londres ; le ministre me consolait sur notre accident, et m'ordonnait d'aller rejoindre la frégate aussitôt qu'elle serait ragrée. Je m'y rendis le plus tôt possible avec Gruchy ; mais nos compagnons

restèrent à terre , se mirent à l'hôtel, et ne vinrent à bord que le 12 juin , avec le capitaine. Ce dernier nous apprit que nous allions accompagner un convoi qui se rendait à Quiberon , et que nous serions en tête de l'expédition ; en effet, il arriva le surlendemain , escorté de huit frégates , et nous partîmes le 16 juin.

L'état des bâtiments portait que Mgr l'évêque de Dol se trouvait dans le transport n^o 52 : je priai le capitaine de s'en approcher ; et quand je fus à portée , la lunette d'une main et le porte-voix de l'autre , je criai : « L'abbé » de Beauregard salue Mgr l'évêque de Dol ! » Après une pose de quelques minutes de silence, l'évêque répondit lui-même à mon salut : « Nous » nous reverrons. » Je reconnus le marquis de Goulaine et quelques autres personnes dont j'ai oublié les noms. L'abbé de Rieussec , grand vicaire de Luçon, me cria : « Nous allons nous revoir ; » je vous porte quelques effets et de l'argent ; » votre frère de Brumauld va nous rejoindre. » Hélas ! je n'ai pu les revoir ; je quittai Quiberon avant qu'ils y fussent descendus. Dans un autre transport, je reconnus plusieurs ecclésiastiques, et un entre autres que je n'avais pas su en Angleterre. Mais dans ce moment il survint un

coup de vent si violent , que tout le convoi fut dispersé. Nous fûmes plusieurs jours à nous reconnaître et à nous rejoindre ; enfin les fré-gates ayant fait connaître par leurs signaux que tout était au complet , on continua la route. Le 20 juin nous aperçûmes l'escadre de lord Bridport , qui avait pris la veille trois vaisseaux français que nous vîmes amarinés. Nous pour-suivîmes lentement notre marche , et le 23 nous étions sur les côtes de Bretagne , sur lesquelles nous vîmes plus de soixante feux allumés. Le capitaine en fut assez inquiet ; il les prenait pour des signaux ; mais je lui expliquai que c'était les feux de la Saint-Jean. Nous recon-nûmes Brest , et cette fois la flotte fut réelle-ment signalée sur toute la côte. Nous doublâmes Lorient ; il en était sorti une frégate qui , n'ayant reconnu qu'un vaisseau vers le nord , accourait pour lui donner la chasse ; mais quand nous eûmes doublé l'île qui est en face de ce port , elle nous découvrit , et craignant d'être coupée , elle s'enfuit à toutes voiles , faisant très-inuti-lement feu de tous ses canons. Enfin nous arri-vâmes dans les eaux de Quiberon ; mais la nuit étant venue , nous mouillâmes très-peu sûre-ment , par un temps frais , près de l'île de

Owate , et le lendemain 27 juin , à six heures du matin , nous fûmes nous placer dans la baie , à la tête du convoi.

Le capitaine nous dit à déjeuner que le débarquement s'opérerait le lendemain à six heures , et qu'il allait serrer la terre pour le protéger : il nous prévint que vingt officiers français allaient venir passer la nuit sur la frégate , qu'il leur ferait préparer un bon souper , mais que l'on coucherait sur les pavillons , parce qu'il manquait de hamacs. Je vis en effet sur le soir arriver nos émigrés.

Le souper fut bruyant ; chacun faisait ses projets et montrait une grande impatience de tirer l'épée. Je parlai de prudence , de ménagements pour un peuple bon et fidèle ; on voulut bien m'entendre. On annonça l'arrivée prochaine de la légion de Béon. Un officier parla de la formation de ce corps avec un peu d'humeur ; il attribuait sa composition à M. de Brumauld (1), garde du corps , et à son cousin ,

(1) Nimègue , 3 août 1793.

Voici à peu près la formation de ce corps : M. le comte de Béon , lieutenant des gardes du corps , a obtenu des puissances une somme de... pour équiper en guerre six cents émigrés. Depuis cette convention , il a pu obtenir une somme encore pour monter deux cents de ces six cents émigrés , de sorte

M. de la Garde. Il dit que ces messieurs , aides de camp du capitaine des gardes duc de Guiches, avaient fait leur service avec bien de l'aisance ; que les faveurs étaient pour eux ; que M. de Brumauld allait dans la haute société à Versailles , qu'il avait plusieurs fois chanté aux concerts

que sa légion a quatre cents hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie. Les compagnies d'infanterie sont bien composées , puisque presque tous les hommes sont des officiers d'infanterie ou des gentilshommes de province. Les officiers sont nommés par M. de Béon , et chaque capitaine était au moins major en France. Quant aux chasseurs à cheval , il peut y avoir à peu près soixante gardes du corps ; les autres sont officiers de dragons ou d'autres corps de cavalerie ; il faut nécessairement avoir servi dans cette dernière arme pour y être admis : voilà notre composition. Notre organisation est ainsi : les deux cents hommes forment deux compagnies qui ont chacune un capitaine , un lieutenant , un sous-lieutenant et un enseigne , deux fourriers , deux maréchaux des logis , six brigadiers , deux chefs d'escouade. Le chasseur a d'appointements six sous de Hollande par jour , le chef d'escouade huit sous , le brigadier dix sous , etc. Je suis brigadier. On fournit à chaque individu un cheval équipé et chabraqué à la hussarde , un habit à la hussarde , un gilet blanc , des culottes hongroises , des bottes à la hussarde , le casque , le sabre , la ceinture orange sur la veste , la redingote et le pantalon pour la route et un bonnet de police. L'habit et la culotte bleu de ciel , garnis d'une tresse d'argent sur les coutures , sont très-jolis et seront d'un bel effet en troupe , les légionnaires étant généralement beaux ; les chevaux , petits , sont jolis et bons ; les compagnies d'infanterie sont à l'armée , où elles ont très-souvent des affaires et donnent comme des lions. J'espère que nous les rejoindrons sous une vingtaine de jours ; c'est notre vœu à tous.

(Lettre de M. Thomas de Beauregard à son frère.)

de M. de *Chiserie* , attaché aux bureaux de la guerre ; qu'il s'était fait donner une pension sur la cassette de la reine , et autres propos de ce genre. Comme Brumauld était connu de ceux qui assistaient à ce souper , tout le monde garda le silence : l'officier comprit cette marque d'improbation , et changeant de ton , il fit l'éloge de M. de Brumauld dans les termes les plus flatteurs , les plus gracieux : c'était un bon officier , un généreux ami , un brave... Il cita même de lui des traits honorables. Quand il eut fini , je lui dis fort gravement : « Monsieur , vous venez » de faire un livre ou un roman en deux » parties ; je vais y mettre les *errata*. » Ce ton étonna tout le monde. « Vous n'avez pas dit , » continuai-je , précisément du mal de cet officier , mais vous en avez parlé avec affectation , » peu de bienveillance ; puis vous avez outré » son éloge. Cet officier a toujours fait son devoir ; il ne mérite pas de distinction particulière. — Vous prenez donc , Monsieur l'abbé , » un bien grand intérêt à M. de Brumauld ? » me dit cet officier assez haut et un peu ému. « Oui , » Monsieur , car il est mon frère. » Alors il fit des excuses , et avoua qu'il avait été mécontent de ce qu'étant garde du corps , il n'avait pas obtenu

un brevet d'officier dans cette légion. Je lui demandai si ceux qui en avaient obtenu étaient plus jeunes que lui ; il confessa qu'ils étaient tous ses anciens. « Hé bien donc ! lui dis-je , » votre mécontentement est injuste. » Cette conversation me fit reconnaître par M. de Saint-Léger, de Poitiers, qui connaissait mon frère, mais qui avait gardé le silence pour voir où mon officier en voulait venir.

La descente s'effectua sur le territoire du bourg de Carnac : la frégate était à deux portées de canon de la terre, et, la lunette à la main, j'observais le débarquement. Quand M. le comte d'Hervilly mit pied à terre, je vis une femme venir l'embrasser ; un homme vint offrir à M. du Dresnay un superbe poisson. Je descendis à terre le soir ; la côte était couverte d'une multitude de paysans, qui étaient accourus pour former un corps d'armée que M. de Tinténiaac voulait conduire vers Lorient. Ils échangeaient de beaux fusils de chasse contre des fusils de munition ; chacun des corps qui étaient descendus organisait son logement. J'étais avec M. le marquis de Chambray, oncle de M. de Puisaye, et nous observions tout ce mouvement d'hommes, d'embarcations et des

objets que l'on portait à terre, quand un homme d'environ trente-cinq ans accosta notre groupe. Il demanda combien d'hommes portaient les vaisseaux ; on lui répondit dix mille ; et à peine y en avait-il deux mille quatre cents ou trois mille. « Venez-vous pour verser » le sang français ? dit-il. — On vient, répon- » dit-on, pour délivrer la France de l'esclavage. » — Mais on pourrait s'entendre ! » reprit-il. En ce moment, on vint m'avertir que la chaloupe allait regagner la frégate, et je m'éloignai. On me dit depuis avec assez d'assurance que cet homme était le fameux Talien, républicain si exalté.

Le lendemain je retournai à terre, où je passai la journée ; je parcourus différents corps, et je dinai avec les officiers de marine, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de Vendéens. Je fus visiter le corps de M. d'Hervilly. J'y trouvai Prudent de la Bastière ; je lui appris que je l'avais demandé pour compagnon de voyage et que j'avais été refusé ; puis je le priai de me dire ce qu'avaient pensé de moi Mgr de St-Pol-de-Léon et lord Moira. « L'évêque a gardé le » silence, me répondit-il ; lord Moira s'est » écrié : *il a bien fait !* On nous laisse ici sans

» ordres, sans moyens, continua mon ami ;
» quand nous sommes arrivés, un détachement
» assez nombreux de républicains a pris la
» fuite. Si seulement quinze cents hommes
» venaient sur nous, ils nous jetteraient à la
» mer, dans le désordre où nous sommes ; il
» faudrait marcher en avant, ou au moins
» nous emparer du fort Penthievre et de la
» presque île. »

La frégate fut faire de l'eau à l'île d'Ouate. J'y descendis : toute la population s'était réunie à l'église, qui est fort petite. Je parcourus cette île ; j'arrivai sur une élévation, où je trouvai un beau canot, très-bien monté, mais que personne ne gardait. De cet endroit on domine toute la rade, et la vue y est magnifique : c'était le temps des fleurs ; la côte était couverte d'une si grande quantité d'œillets, qu'on avait peine à en supporter l'odeur ; on voyait partout la plante qui donne la ouate. Du reste, cette île est à peu près stérile ; tous ses habitants sont royalistes et catholiques, et font avec de petits chasse-marées, le cabotage et aussi la contrebande.

J'avais été prévenu que nous ne tarderions pas à partir ; la Bastière et un cousin de M. de Charette m'avaient dit qu'ils avaient reçu l'ordre

de se rendre avec nous en Vendée. Je voulus voir , avant de partir, M. le comte de Puysaye. Il me reçut assez mal; on lui avait fait connaître mon opinion , contraire à la sienne ; il me parla durement , et je lui répondis froidement. « Qu'allez-vous devenir ? vous allez , sans » doute, vous rendre près de votre général ? » me dit-il. — J'ai des ordres, répondis-je ; je » les remplirai. » Notre entrevue fut courte , et je reconnus, à quelques propos , que M. de Kersabiec avait été envoyé pour épier ma conduite : il n'allait vers Charette que pour connaître ses dispositions et ses moyens ; mais je n'en dis rien à ce général.

Nous retournâmes à la frégate ; en déjeunant le capitaine nous dit : « Messieurs, vous allez » partir pour votre mission. — Comment ? lui » dis-je ; et qui nous conduira ? — Vous-mêmes. » — Vous plaisantez , je pense ; avez-vous reçu » l'ordre de nous jeter à la mer ? — Je vous » donnerai, dit-il, après un moment de silence, » le petit bâtiment que je viens de prendre et » six hommes d'équipage. » Ce bâtiment était une sardinière non pontée, qu'une vague pouvait engloutir. Cependant , nous avions hâte de partir, et nous acceptâmes cette offre. Nos effets

restèrent à bord ; nous prîmes seulement chacun un havresac, et je mis dans le mien mon bréviaire et très-peu de linge. Nous nous jetâmes dans la frêle nacelle ; mais en y entrant la Bastière s'écria : « Messieurs, ne partons pas ! les gens » qu'on veut nous donner pour nous conduire » sont les pêcheurs prisonniers ; je ne veux pas » m'embarquer avec ces coquins !—Allons, lui » dis-je, le vin est versé, il faut le boire : que » Dieu nous garde , et nous arriverons. » Puis avec un bâton que j'avais à la main je poussai à la mer notre sardinière. Les pêcheurs refusèrent de manœuvrer, et se mirent à dormir. Nos compagnons furent pris du mal de mer ; M. de Kersabiec et moi restâmes seuls chargés du soin de conduire la barque : il était deux heures du soir, le temps avait changé, la mer devint grosse, et les flots se jouaient avec furie de notre chétive embarcation. Nous avons à craindre encore un autre danger ; la veille au soir notre frégate avait doublé les Sables au soleil couchant ; elle avait passé si près de terre, que je pouvais distinguer les objets, et le capitaine avait fait tirer le canon. L'attention des républicains avait donc été réveillée, et deux lougres croisaient sous la ville.

Cependant , dans cette situation critique , l'instinct de la conservation aiguillonnant un de nos pêcheurs , il se leva subitement : « A nous » trois ! s'écria-t-il : vous , citoyen , dit-il à » Kersabiec , chargez-vous de la voile ; moi » je tiendrai le timon , et vous , ayez les yeux » sur la boussole ; nous arriverons ! » Cette nuit me parut bien longue ! Nous entendions la voix des brisans , et elle nous servait à nous diriger vers la côte. Enfin la lune parut , la mer se calma , et vers les deux heures du matin , je signalai deux monticules à un ou deux milles. « Courage ! s'écria Kersabiec ; je connais » la côte , nous avons passé les Sables , et nous » sommes à la hauteur de Saint-Gilles. » Alors nous avançâmes avec prudence , sondant avec le petit mât de notre nacelle ; et quand nous ne trouvâmes plus que deux pieds d'eau , nous nous arrêtâmes. Le pêcheur nous porta à terre l'un après l'autre. Nous fûmes généreux ; nous abandonnâmes à ces hommes toutes nos provisions , et chacun de nous donna trois pièces d'or.

Nous nous étions mis à marcher à l'aventure dans les sables , lorsque la lune nous fit découvrir deux hommes à cheval et enveloppés

dans des manteaux blancs : c'étaient des gendarmes qui allaient de St-Gilles à St-Jean-de-Monts. Nous nous blottîmes dans les trous des dunes ; et quand ils se furent éloignés , nous nous relevâmes. Nous parvînmes à une maison entourée de fossés ; elle se nommait les Clousils, et près d'elle était le moulin à vent de Sion. Chose très-remarquable ! le jour où , réunis à Falmouth, nous avons étudié sur la carte le point sur lequel nous jugions devoir descendre pour entrer en Vendée, c'était ce moulin, situé dans la paroisse de Soulans, que nous avons désigné. M. Baschet, qui avait la vue courte, roula dans les fossés des Clousils ; et la nuit étant redevenue noire, nous ne nous en étions pas aperçus. Quand nous pûmes bien nous reconnaître, nous vîmes qu'il nous manquait ; et cet accident nous jeta dans un grand embarras. Il eût été imprudent de l'appeler ; mais nous nous risquâmes à pousser ce cri si connu des paysans du Bocage, et qui ressemble aux plaintes de la chouette. Il nous répondait de son fossé, mais nous ne l'entendions pas. Enfin, le jour commençant à paraître, nous nous décidâmes à nous éloigner, douloureusement affectés. Nous arrivâmes à un beau champ de

froment, et Gruchy crut se reconnaître : « Nous » sommes dans la paroisse de Soulans, dit-il. » — Eh bien ! répliquai-je , allez à la découverte. » Tandis que nous nous disposions à nous cacher dans ce blé, qui était presque aussi haut que nous, je vis venir trois hommes armés de faux, qui allaient je ne sais où. L'un d'eux nous aperçut. « Qui vive ! cria-t-il. » — Royalistes ! — Et nous aussi : venez à nous. » Nous leur dîmes que nous allions vers M. Charette. Ils promirent de nous conduire ; mais ils nous avertirent que nous ne pouvions voyager que la nuit. Je leur racontai que nous avions perdu M. Baschet ; ils nous assurèrent qu'ils le trouveraient, et nous menèrent à une petite ferme. Là, une fille vint à nous, nous conduisit dans une grange isolée remplie de foin, nous apporta du lait, du pain de seigle, et nous enferma, en nous recommandant de ne répondre qu'à elle. Je dois l'avouer à ma honte, ce fut un laïque qui dit alors le premier : « Messieurs, remercions Dieu de nous avoir » conservés et de nous avoir conduits au but de » nos désirs. » Nous nous prosternâmes tous, et nous ne touchâmes à notre frugal repas qu'après avoir accompli cet acte de reconnaissance.

Nous dormîmes quelques heures ; mais le sort de M. Baschet nous inquiétait vivement, malgré la promesse que les paysans nous avaient faite. Vers les huit heures du soir, un homme vint nous chercher ; il faisait encore grand jour, mais il nous assura que nous ne trouverions point de soldats républicains. Et en effet, en passant d'assez mauvais pas, nous fûmes conduits dans le milieu des marais de Soulanges, dans une cabane couverte de joncs, où nous restâmes enfermés avec un pain de seigle. C'était un dimanche ; les habitants se promenaient sur les levées, dans les prairies, et nous apercevions les bleus errer çà et là. Un instant nous pûmes craindre d'être découverts, car deux hommes passèrent près de notre retraite et arrachèrent une poignée des joncs qui en formaient la couverture. Comme tout ce qui se passait dans la Vendée était mystérieusement connu, quelques royalistes s'étaient réunis, et l'on nous avait préparé un souper où nous pûmes, même en pays ennemi, crier encore *vive le Roi!*

Le lendemain, un homme vint nous prendre à huit heures ; il nous dit que nous pouvions sortir sans crainte, que tous les bleus étaient à

l'appel à Soulans , dont nous étions assez près. Nous nous hâtons , nous gagnons des champs où les épis étaient très-élevés, nous suivions des sentiers détournés et nous arrivâmes ainsi, à la nuit tombante, dans un pays boisé qui se trouvait à l'extrémité de la paroisse. Là nous fûmes témoins d'une scène touchante, et qui peint bien l'esprit des habitants de la Vendée. En passant près d'un *quèreux*, nous vîmes sortir de l'obscurité du bocage un vieillard vénérable suivi de toute sa famille ; ils vinrent à nous, et reconnaissant l'abbé Gruchy, qui avait été leur vicaire , le père et la mère se jetèrent à son cou et l'embrassèrent en pleurant : les fils et les gendres lui prenaient les mains et les baisaient ; les jeunes femmes s'attachaient à ses vêtements, qu'elles embrassaient avec vénération. Plus loin, nous trouvâmes d'autres paysans qui nous attendaient, et qui nous rendirent M. Baschet. Il avait été retiré de son fossé par ceux qui nous en avaient fait la promesse ; puis, déguisé en paysan , il avait été conduit par eux dans une maison du Marais, où vivait retiré un prêtre nommé M. Ténèbres , dont les républicains avaient toléré la retraite , et qui avait pu ainsi se rendre

utile dans le canton. Les Vendéens nous escortèrent jusqu'à St-Etienne, où se trouvait un commandant d'une des divisions de l'armée royale. Cet officier envoya chercher des cavaliers qui nous prirent en croupe pour nous conduire au quartier général de Charette.

Le général était à Belleville, où nous arrivâmes le 11 juillet 1795, à sept heures du matin. Nous nous rendîmes dans une cour immense, à une extrémité de laquelle se trouvait une maisonnette toute neuve, mais fort modeste : c'était là l'humble logement du chef vendéen. Mais personne ne se présentait pour nous introduire ; nous nous plaçâmes sur une éminence, et, déposant nos havresacs à terre à nos pieds, nous attendîmes environ un quart d'heure, pendant lequel nous fûmes l'objet de la curiosité de tous ceux qui venaient à passer. Enfin vint à moi un jeune homme, d'une jolie figure, vêtu en paysan, qui me demanda qui nous étions. Je me nommai, et je lui dis que j'avais des dépêches à remettre au général ; que je le priaïis de faire cesser la situation pénible dans laquelle nous nous trouvions, étant ainsi exposés aux regards de cette petite armée. Il me

promit de se hâter, et revint en effet pour nous conduire à son chef ; car il était aide de camp, et très-estimé de Charette. Celui-ci était occupé à se faire la barbe. Je fus très-ému en l'approchant, je l'embrassai, et lui dis : « Général, le » sentiment que j'éprouve en ce moment est » au dessus de ce que je puis vous dire, et » j'aurais peine à vous l'exprimer. » Il fut ému lui-même, embrassa aussi mes compagnons, reconnut Kersabiec, son ancien camarade, et je lui nommai les autres. Charette ne voyait jamais arriver des étrangers près de lui sans une certaine inquiétude. Il demanda à Gruchy ce qu'il venait faire ici : « Prêcher l'évangile sous la » direction de mon supérieur, » répondit le saint prêtre. Kersabiec lui dit qu'après l'avoir vu, il allait donner de ses nouvelles à la Bretagne ; son cousin, le jeune Charette, M. Baschet, et M. de la Bastière lui dirent que toute leur ambition était d'obtenir de lui un fusil et une place à la suite de ses braves. Quant à moi, je lui dis que quand il serait habillé, je lui remettrais mes dépêches, qui étaient d'assez vieille date. Nous nous dispersâmes, et Gruchy retourna à sa dernière paroisse ; mon jeune paysan m'a-

mena plusieurs personnes de connaissance, qui étaient accourues aussitôt qu'elles avaient eu appris mon arrivée.

Je rentrai chez Charette ; je lui remis mes dépêches, et je lui rendis compte de mon entretien avec le ministre. Il me demanda si j'avais des dépêches pour Stofflet et l'abbé Bernier ; à quoi je répondis que oui. « Irez-vous voir » Stofflet ? me dit-il d'un air inquiet. — Je » n'en vois pas la nécessité ; donnez-moi une » ordonnance, et je vais lui écrire sur votre » bureau même. » Il accepta cette proposition, qui m'a paru agréable. J'écrivis quelques lignes à Stofflet et aussi à l'abbé Bernier ; je cachetai mes lettres, et une ordonnance les prit de ma main : Charette n'écrivit point. Je causai longtemps avec le général de tout ce que nous avions désiré pour lui ; je lui racontai ce que j'avais vu à Quiberon. Il me dit qu'il avait repris les armes à la fin de juin, et qu'il avait remporté un grand avantage *aux Quatre-Chemins*, lieu où il avait toujours défait les républicains. Cette victoire eût été favorable au premier plan de la descente de Quiberon, qui devait avoir lieu d'abord le 22 juin, et j'étais parti pour l'inviter à prendre les armes précisément à

cette époque. Le projet avait été ainsi arrêté dès le mois de février , et la Roberie était alors porteur de dépêches très-positives ; mais quand il mit à la mer , elle était aux tempêtes ; sa chaloupe fut renversée par les brisants précisément au même lieu où nous étions descendus , vis-à-vis le moulin de Sion. Deux jours après cet accident , le corps de ce malheureux jeune homme fut jeté sur les sables , et deux Vendéens recueillirent ses dépêches et sa ceinture qui était pleine d'or ; on remit le tout à Charette , qui laissa l'or à ceux qui l'avaient trouvé , et ne retint que les dépêches , qui avaient été assez bien conservées. Cet événement avait été vaguement connu en Angleterre ; on y savait la mort de la Roberie , mais non pas que les dépêches avaient été sauvées.

Charette me proposa de me placer à son quartier général avec son aumônier ; je refusai :
« J'abjure la qualité d'envoyé , lui dis-je ; je
» veux maintenant prêcher l'évangile sans
» prendre part aux affaires publiques. J'ai des
» ordonnances de mon évêque , je les ferai con-
» naître au clergé , et j'administrerai le diocèse
» avec l'abbé de Charette de la Colinière , votre
» cousin : il est à deux lieues d'ici ; j'ai de

» bonnes jambes , je vais aller le voir : s'il ne
» peut me recevoir chez lui , je chercherai pour
» m'y établir la paroisse où je serai le plus
» utile , et je viendrai quelquefois prendre vos
» ordres. » Tout cela fut agréé. Charette sortit
avec moi , me prit sous le bras , et nous fîmes les
cent pas devant son armée ; enfin , après avoir
mangé un peu de pain , je pris un homme pour
me conduire chez l'abbé de la Colinière.

Je le trouvai au château de l'Eraudière , avec
Mme de B*** et Mme de la J***. Il pouvait
très-bien me faire recevoir par ces deux dames ;
mais je m'aperçus facilement que l'on crai-
gnait que ma vie de missionnaire ne troublât
l'heureuse paix dont on jouissait ; je partis pour
St-Laurent.

J'y trouvai le vénérable supérieur des filles
de la Sagesse , la supérieure qui avait demeuré
à Luçon , et un petit nombre de sœurs qui
maintenaient la règle. M. Supra me pria de
rester quelques jours ; j'avais des ordres de
Mgr de Courcy à lui faire connaître. Il me fit
confesser ses filles , et répondre à plusieurs
lettres du diocèse de la Rochelle , dont il était
le supérieur. Je trouvai là la récompense de mon
travail : j'étais sans soutane , les sœurs trou-

vèrent dans leur *cache* de quoi m'en faire une , avec une ceinture et une calotte ; je sortis donc en missionnaire. Cette maison avait été conservée comme par miracle : à l'époque où les bleus mirent tout à feu et à sang dans ces contrées , ils incendièrent l'église des sœurs et la maison des missionnaires ; le feu n'y fit aucun mal. Les sœurs s'étaient enfuies à l'arrivée des républicains , et le supérieur , caché dans un coin , fut pris pour un tas de fumier ; tous échappèrent donc , et depuis lors les bleus comme les blancs avaient du respect pour cette sainte famille : M. Supra en imposait aux généraux ennemis. Ce bon supérieur me raconta alors le trait suivant , qui mérite d'être connu.

A l'époque de la première invasion , une jeune sœur de cette communauté voulut , avant de fuir , se rendre à l'église pour y saluer le St-Sacrement. Au moment où elle y était en prières , un bleu pénètre dans le sanctuaire , force le tabernacle avec son sabre , en enlève le ciboire , et s'enfuit du côté du jardin , sans doute pour que ses camarades ne pussent lui demander leur part de ce pillage sacrilège. La jeune fille se lève , et se met à le poursuivre en lui criant : « Citoyen, rendez-moi mon maître! »

Il fallait que le républicain franchît un fossé qui fermait alors le jardin. Il fut intimidé par les cris de cette sœur qui le suivait toujours, et se hâta, en passant le fossé, d'y cacher le ciboire, dans l'intention de revenir le prendre. Alors cette pauvre jeune fille, inspirée par la foi, se mit en adoration dans ce fossé, et y resta toute la nuit. A la pointe du jour, des gens qui avaient fui, et qui rentraient chez eux sachant que les ennemis s'étaient retirés, vinrent à passer par le jardin de la communauté. Cette sainte fille leur dit : « Allez, je vous prie, dire » à mon père qu'ils ont pris mon Dieu, et que » je crois qu'il est ici. » M. Supra vint en surplis et en étole, avec un flambeau, et il trouva en effet le ciboire, plein de saintes hosties. Il me raconta lui-même cette histoire édifiante, sur le bord de ce fossé, et il me disait : *tulerunt dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.*

Je vis dans la chapelle les vestiges du feu qui, mis d'abord dans la sacristie, avait pénétré de là dans l'église, où il avait épargné le beau tableau de Jésus adolescent. Dans l'ancienne chapelle de la maison des missionnaires, les bleus avaient tout brisé, excepté un christ de gran-

deur naturelle, que M. de Monfort y avait fait placer. J'ai toujours pensé que cette maison devait sa conservation à ce saint missionnaire, dont le tombeau se trouve là, dans une chapelle, où j'ai été le vénérer deux fois.

En revenant de Saint-Laurent, je passai chez le général de Charette, et je dînai avec lui. Nous étions assis sur des bancs de bois; le repas, très-pauvre, très-pauvrement servi, se composait de deux plats. Seulement le chef vendéen avait reçu une bouteille de vin de Bordeaux que nous bûmes, dans de petits pots de terre, à la santé du Roi : nous étions six personnes à ce festin. On vivait bien autrement au quartier de Stoflet. Son aumônier surtout était servi grandement (1). Je dis à Charette qu'en venant chez lui j'avais rencontré M^{me} le Roux de la Corbinière, qui m'avait dit que si je ne trouvais rien de mieux, elle m'offrait un mauvais

(1) On a beaucoup parlé des *voluptés* du quartier général de Charette. Nous ne parlerons pas de ce qu'il était à Légé, puisque nous ne trouvons ici rien qui nous autorise à démentir ce qu'on en a dit; quant à la tenue du camp de Belleville, nous pensons qu'on peut s'en rapporter à M. de Beau regard; et ce qu'il en dit n'annonce rien moins que le luxe, la recherche et la mollesse. Si Charette eut ces défauts au commencement de la guerre, il s'en corrigea bien, comme on peut le voir ici.

lit et une pauvre table. Il me conseilla d'accepter, et il me donna deux hommes pour porter mes effets augmentés d'une espèce de soutane noire bien informe.

Cette dame était plutôt une ancienne connaissance qu'une amie ; elle avait habité Luçon, et je l'y avais connue. Elle avait chez elle sa fille, avec laquelle j'avais eu encore moins de rapports. Je ne me serais point arrêté chez elle, mais une fille de service me reconnut au passage, et se mit à crier si fort, que sa maîtresse vint et me reçut un moment. A mon retour, je fus accueilli avec cordialité. On me dit que l'église ayant été brûlée, il n'en restait qu'un petit coin dans une assez grande chapelle ; que le curé était vieux, un peu cassé ; enfin que je serais d'un grand secours. Gruchy vint me trouver ; je l'envoyai en mission à Venansault, dont il eut bientôt rappelé à Dieu les habitants, auxquels j'avais jadis donné pour curé mon précepteur, le vénérable M. Thomas.

Je fus voir mon vieux curé, et lui offris mes services en qualité de vicaire. Il crut d'abord que c'était une moquerie ; je lui dis : « Essayez-moi ! » Il le fit. J'ai vécu et travaillé comme son vicaire, et lui s'était accoutumé à me com-



mander. Quand son chantre était malade, il m'ordonnait de venir chanter au lutrin. Je disais la première messe et j'y faisais l'instruction. Quand je n'étais pas nécessaire à l'église, j'allais à la maison, suivi de quinze ou vingt personnes que je confessais. J'ai vu souvent à ma première messe MM. de la Bastière, Suzannet, de Lézardièrre, etc. Le dimanche soir, je faisais une instruction après vêpres; mon curé y assistait, assis près de moi dans une chaise. Le mercredi était consacré aux baptêmes, et j'avais souvent à baptiser de vingt à trente enfants de plusieurs âges. J'allais voir les malades, j'instruisais à la maison, enfin tout alla bien pendant les mois de juillet, d'août et de septembre. Ce qui intéressait en moi près de M^{me} de la Corbinière, c'était d'avoir vu à Quiberon M. de la Corbinière qui eut le bonheur de n'y pas périr.

J'y avais vu également la Roche-Saint-André l'aîné, qui n'y a pas péri, et qui est un saint : j'étais son confesseur et son ami à Londres, chez madame la comtesse du Quingo, dont le mari, neveu de Mgr de la Marche et camarade de la Roche-Saint-André, a péri à Quiberon. Madame de la Roche-Saint-André avait les plus grandes inquiétudes sur son mari, qui ne lui



avait point écrit depuis fort longtemps, et elle le croyait mort. On désira que je lui annonçasse que je l'avais vu depuis peu de temps, et que j'avais eu avec lui des rapports d'amitié. On l'invita à venir à Beaufou, et après bien des ménagements je lui dis que j'avais dîné avec son mari à Quiberon, qu'il était bien portant, et surtout homme de bien, fort estimé et bon chrétien; que je m'étais trouvé présent à l'arrivée d'un ecclésiastique de Fontenay, qui se disait échappé aux désastres de l'armée royale à Grandville, et qu'il avait répandu la nouvelle qu'elle-même, madame de la Roche-Saint-André, avait été égorgée; que son mari l'avait beaucoup pleurée, mais que par des rapports plus fidèles il avait été prouvé que cet homme n'avait fait que des romans, et que j'avais détrompé mon ami à ce sujet. Cette jeune dame fut fort émue de ce que je lui dis; et cependant j'aurais pu lui donner de vaines consolations, car Quiberon avait été repris et presque tous les officiers faits prisonniers et fusillés. Mais la Roche-Saint-André et Corbinière, son ami, ayant été blessés dans une affaire, furent transportés à bord des frégates anglaises, ce qui les sauva de la mort.

L'histoire désastreuse de Quiberon est assez connue ; mais tout ce que j'en ai vu , toutes les circonstances qu'il m'a été plus facile qu'à tout autre de réunir et de bien examiner, m'ont prouvé que cet événement était la suite du système machiavélique de l'Angleterre, pour affaiblir la France et altérer ses plus belles institutions. Elle a voulu prolonger seulement la guerre civile pour en faire une diversion, et elle a profité des secours qu'elle a distribués aux émigrés, pour réunir les plus importantes institutions militaires , la marine, l'artillerie , le génie , et pour les détruire en un jour, ou en changer l'esprit en perdant les chefs, l'espérance de ces beaux corps militaires. C'est une perfidie ! On pouvait la soupçonner à la manière dont elle a organisé l'expédition, conseillant aux chefs royalistes de faire entrer dans les régiments une grande majorité de prisonniers de guerre qui furent tous des traitres. Si j'en avais le temps, je réunirais les observations que j'ai faites ; elles justifieraient mon opinion (1).

(1) « La poudre fournie par l'Angleterre à nos troupes est
» arrivée. Citoyens collègues, dites à vos agents à Londres
» d'en choisir de meilleure. Les Anglais peuvent vendre ou
» donner celle-là à l'armée brigantine ; mais pour nous, qu'il

Cette dame de la Roche-Saint-André était petite-fille de l'amiral Duchaffault, un des meilleurs officiers de la marine française, et auquel il ne manquait aucune vertu. C'était véritablement un homme des temps antiques, dont les mérites étaient relevés par une simplicité naïve et respectable. Il aimait beaucoup l'agriculture; c'était une de ses innocentes passions. Dès qu'il avait quitté la mer, il accourait à la campagne, où il passait ses jours au milieu de ses fermiers: il les allait voir aux champs, ôtait souvent son habit, qu'il suspendait aux branches des arbres, et conduisait lui-même leur charrue. Il était tellement vénéré dans ce pays, que les paysans ne passaient jamais devant son uniforme, quand il l'avait ainsi quitté, sans le saluer avec respect.

Il était d'une piété angélique, et toute sa famille observait scrupuleusement et même ri-

» n'en soit plus question: nos soldats sont trop difficiles, et
» vous devez la payer trop cher à la perfide Albion. »

Ce *post-scriptum* d'une lettre des représentants Hentz et Garos au comité de salut public n'a pas besoin de commentaire, et justifie les accusations de M. de Beauregard. Nous empruntons ce document précieux à l'Histoire de la Vendée militaire.

(Note de l'éditeur.)

goureusement toutes les lois de l'église. Quand il s'embarquait pour quelque expédition maritime, il emmenait toujours avec lui un capucin de Nantes, son confesseur et son ami.

Le premier acte particulièrement remarquable de M. le comte Duchaffault fut un combat singulier avec une frégate anglaise. Vers la fin de la guerre qui se termina en 1762, deux flottes ennemies, française et anglaise, de forces à peu près égales, se rencontrèrent non loin de Brest : une frégate anglaise sortit du rang et s'avança vers la flotte française, qu'elle eut l'air de défier. M. Duchaffault venait d'être promu au grade de capitaine de vaisseau. Il demanda la permission de se mesurer avec l'Anglais ; elle lui fut accordée ; et s'avançant vers la frégate, il l'attaque bravement et s'en empare en présence des deux flottes.

En 1778, le comte Duchaffault commandait une division de la flotte qui se battit à Ouessant, où la victoire échappa à M. d'Orvilliers par la faute d'un prince devenu si tristement célèbre, qui refusa lâchement d'obéir aux signaux de l'amiral (1). Il fut décoré du cordon rouge. Le

(1) Cette trahison d'Egalité lui fut reprochée d'une manière assez piquante à la cour même et en présence de Louis XVI

roi l'estimait beaucoup, et regretta de ne lui avoir pas donné le cordon bleu. Il était d'une illustre famille de Bretagne, et avait épousé une demoiselle de la Roche-St-André. Quand la grande révolution éclata, ils se retirèrent à la campagne, et firent venir près d'eux l'abbé de la Roche-St-André, leur frère, objet de la vénération publique. Ces deux époux vieillirent ensemble d'un âge égal, et se suivirent de près au tombeau, à 89 et 90 ans. Alors, les temps étant devenus plus mauvais, l'abbé alla se cacher dans une petite et pauvre cure : il y fut découvert, conduit à Nantes et condamné à mort. Les soldats qui le conduisirent au supplice versaient des larmes, et ce vénérable vieillard chantait un cantique et cherchait à les consoler.

Heureux temps, heureux pays qui a vu l'innocence et la paix réunies dans de telles familles !

et de la reine. Ce prince, qui ne fut jamais un personnage sérieux, s'était amusé à faire une espèce de satire sur les dames de la cour ; il y avait un chapitre pour les laides, et il y plaisantait sur Mme la duchesse de Fleury, qui ne l'aimait pas. Elle saisit cette occasion de se venger. « Monseigneur, lui dit-elle, » vous m'avez mise parmi les laides, et vous ne vous êtes » pas trompé ; il est bien malheureux que vous ne soyez pas » aussi habile à reconnaître les signaux d'un amiral. » Le roi rit beaucoup, et le prince se retira très-confus.

(Note de l'auteur.)

Puisque je suis en train de raconter (et pourquoi pas, si cela vous amuse? on aime tant d'ailleurs à parler de ceux qu'on a beaucoup aimés!), je veux dire ici deux pages de la vie de la jeune Mme de la Roche-St-André. A la première insurrection de la Vendée, au printemps de 1793, les Vendéens remportèrent une victoire près de Montaigu, à quinze lieues de Nantes. Trois mille bleus furent faits prisonniers par des paysans mal armés. On était fort embarrassé de ces prisonniers, qu'on ne pouvait pas garder. On réunit un conseil de guerre, sous la présidence de M. de Bouchamp, et quelqu'un avait proposé de faire passer ces républicains par les armes, quand les dames de la ville vinrent demander grâce pour ces malheureux égarés. La plupart des chefs vendéens opinaient aussi pour la clémence; grâce fut donc faite, et l'on se contenta d'exiger des prisonniers la promesse de ne plus servir contre les royalistes et de leur couper les cheveux d'un côté de la tête. Mme de la Roche-Saint-André, née Duchaffault, était au nombre des dames qui avaient fait cette honorable démarche.

A quelque temps de là, elle fut obligée de se

retirer à Nantes , où elle fut arrêtée, jetée en prison, et, après y avoir langui longtemps, condamnée à périr dans la Loire avec tant d'autres victimes. Mais on sut, ne sais comment, qu'elle avait été de celles qui avaient demandé grâce pour les bleus faits prisonniers à Montaigu ; on la relâcha. Elle était presque sans vêtements, dans une situation déplorable, mourant de faim, et craignait d'être prise une seconde fois et de ne pas trouver alors les mêmes dispositions à la clémence : elle alla dans les faubourgs se présenter pour servir dans une hôtellerie. On lui objecta qu'elle était peut-être une Vendéenne. « Vraiment, dit-elle, ne serais-je pas dans la Loire ? » On la reçut pour sa vie et comme fille de peine. On lui coupait son pain, qu'elle mangeait debout avec un peu de quelque chose qu'on lui donnait dans une assiette quand il en restait. Elle jouait l'innocente ; on l'appelait Marion, et elle couchait dans un mauvais taudis, sur le derrière de la maison. Ses nuits étaient bien tristes ; elle en passait une grande partie à pleurer et à prier ; elle se consolait au moins de la pensée que sa retraite était bien fermée par un gros verrou. Une nuit, elle entendit du bruit à sa porte ; elle

en fut grandement effrayée, et se recommanda à Dieu. On frappa de nouveau ; alors elle se hasarda à demander : « Qui est là ? — Je suis » le bonhomme Pierre , Mamzelle Marion ; » n'ayez pas peur de moi , car je crains Dieu. » Pierre était un vieux valet d'écurie. « Que » voulez-vous , bonhomme Pierre ? demanda la » Vendéenne. — Ma bonne demoiselle , vous » craignez le bon Dieu , je le sais bien ; j'ai re- » marqué que votre mouchoir de cou est tout » déchiré et que vous avez bien de la peine à » l'arranger avec des épingles ; j'avais un cent » sous , j'ai acheté un morceau de toile pour » vous le donner pour vous couvrir. » La pauvre fugitive ouvrit sa porte , et reçut ce présent avec une grande reconnaissance. On sent que quand les temps sont devenus plus propices , la pitié du bonhomme Pierre a été généreusement reconnue.

Je travaillais donc avec assez de fruit dans mon vicariat de Beaufou et dans toute cette partie du diocèse. Quand tout fut bien établi , je crus devoir réunir en synode tout le clergé du diocèse de Luçon , pour y faire publier les ordonnances de Mgr de Mercy. Je fixai pour le lieu de la réunion la belle église du Poiré ,

non loin de laquelle se trouvait un château dont les propriétaires étaient émigrés. Je fis part de mon projet à Charette ; il m'offrit des rations pour les chevaux et un dîner vendéen pour les prêtres. Je fis les convocations, et fixai le jour et l'heure. Soixante prêtres se rendirent à cette cérémonie qui avait attiré un grand concours de peuple. Je chantai la messe, je prêchai, puis nous nous rendîmes dans la grande salle du château. L'abbé de Charette de la Colinière et moi prîmes nos places ; je désignai un promoteur, un secrétaire ; et après avoir fait reconnaître la signature de Mgr de Mercy par tout le synode, je fis lire ses ordonnances : on établit en tête du procès-verbal les noms de tous les assistants. Un des articles de ces ordonnances disposait que l'évêque reconnaissait pour canonique tout ce qui avait été ordonné par ses délégués directs, ou par ceux qui l'avaient été en son nom ; mais qu'aussitôt que l'un de ses anciens grands vicaires serait arrivé dans le diocèse, tous les pouvoirs cesseraient, excepté ceux de ce grand vicaire. Cet article passa assez facilement, sauf l'opposition qu'y fit un religieux de la Chancelade, prieur de Ste-Marie de l'île de Ré, qui se récria

beaucoup, ayant eu des pouvoirs directs dès 1792 ; mais comme le synode déclara qu'on ne le reconnaissait plus , il céda , non sans mécontentement, et peu après il adopta un système de dissidence , qu'il a étendue jusqu'à la non-admission du concordat. Il s'est fait depuis le chef de ce parti, et a placé son siège à Fontenay-le-comte , où des femmes assez marquantes s'associèrent à son schisme. Il fut fait plusieurs règlements , dont un portait que toutes les fonctions seraient gratuites ; que seulement on recevrait des dons modérés des fidèles. On pria MM. les présidents du synode de déclarer qu'on refusait les contributions que Charette avait fait offrir. On régla l'étendue de la juridiction de chaque ecclésiastique ; les présidents furent priés de recevoir le prix des dispenses, et d'en faire un fonds pour les nécessités des prêtres ou des églises. On rédigea les articles, qui durent être remis à chacun de MM. les ecclésiastiques , et l'on m'invita à trouver les moyens de correspondre avec Mgr de Mercy. Je l'ai tenté en vain ; une main jalouse retint mes lettres, ce qui a été pour moi la cause d'une peine bien amère , puisque l'on a persuadé à mon évêque que je lui avais fermé la porte de

son diocèse, et qu'il a gardé cette pensée deux ou trois ans. Je ne dois pas dire ni par qui cette calomnie a été imaginée, ni l'effet qu'elle a produit.

J'allais au moins tous les mois au quartier général de Charette : ce général était très-content du clergé. Au mois d'août 1795, Monsieur, frère du Roi, voulut passer dans la Vendée, et les Anglais firent mine de favoriser cette entreprise. Le comte d'Artois partit avec une escadre, quelques troupes de débarquement, et aborda à l'île Dieu, à quelques lieues de l'embouchure de la Loire. Il fit savoir à Charette qu'il allait descendre dans son gouvernement, et que le débarquement aurait lieu à la Tranche, côte sablonneuse, très-unie, où les bleus n'avaient pas de troupes. Dans vingt-quatre heures quinze mille hommes furent réunis; toutes les divisions marchaient par les chemins creux en chantant, et avec une résolution admirable. Nous étions tous dans la joie : un prince Bourbon! le frère du Roi! Nos malheurs allaient finir; c'était là la récompense de tant de sacrifices. Je me tins prêt, comme les autres; j'attachai ma croix vendéenne avec un ruban vert,

et je comptais présenter au prince un clergé fidèle en sabots.

Mais tout à coup nous apprîmes que le duc de Rivière venait d'arriver pour avertir que les Anglais ne voulaient plus descendre à la Tranche. Leurs évolutions, leur canon, avaient attiré vingt mille bleus sur les côtes. Charette fut accablé de ce contre-ordre; mais pour occuper cette nombreuse armée, il la conduisit à quatre lieues de la Tranche, à St-Cyr, où un poste qui s'était retranché dans l'église défendait le chemin des Sables à Luçon, et le passage du Lay à la Claye. On n'avait pas assez soigneusement reconnu ce poste, et l'on avait cru l'emporter par un coup de main; mais l'église avait une forte garnison et était percée dans tous les sens. Elle résista à deux attaques, et Charette fut obligé de se retirer après avoir perdu quatre cents de ses meilleurs soldats; l'armée se dispersa, et les Anglais gardèrent le prince à vue. Ce fut là un moment bien fatal; l'armée royaliste commença à se démoraliser, et les républicains se rapprochèrent de la Vendée et la resserrèrent.

Le 1^{er} septembre, jour de St-Gilles, était la fête patronale de la paroisse de Palluau. Le

général de division vint me prier d'y aller faire l'office. On prépara l'église, qui avait été brûlée en partie, et les bleus étant très-près de là, je demandai qu'on établit des postes, et je chantai la messe, non sans quelque appréhension. L'armée n'avait plus cette foi innocente des premiers temps; je prêchai et j'é parlai avec force. Après l'office, le général de division Savin me dit : « Vous ne nous avez pas mé-
» nagés! — Vous ne méritiez pas d'éloges, lui
» répondis-je; des soldats doivent savoir en-
» tendre la vérité.—C'est juste, dit-il. » Mais il me témoigna toujours depuis un peu d'humeur.

Le 24 septembre, je fus au quartier général. Charette avait l'air soucieux et cachait mal quelque chagrin secret; il se plaignit vaguement d'intrigues: il me dit qu'il n'aimait pas que des gens étrangers au pays y entrassent. Je ne savais ce qu'il voulait dire; il m'avait cependant bien reçu. Je retournais chez moi, lorsque je rencontrai l'abbé Desgrigny: c'était un brave garçon, bien né, et peu avant la révolution il était assuré d'être évêque. Monsieur, frère du Roi, l'aimait beaucoup. Je l'avais connu en Sorbonne, et j'avais géré pour lui un bénéfice de huit mille livres

de revenu , situé dans la paroisse de Challans , lequel , sur ma demande , il avait abandonné au beau pensionnat de Luçon. Sa présence m'attrista ; je lui répétai ce que le général venait de me dire , et il résolut d'aller le voir le lendemain. Comme il avait beaucoup de liant et d'esprit , il gagna Charette , surtout en lui rapportant ce que Monsieur disait de lui , et faisant copier des lettres dans lesquelles ce prince témoignait la douleur profonde de ce qu'on ne lui avait pas permis de descendre en Vendée : le général fut satisfait, et l'abbé revint près de moi.

J'arrivais de faire une course dans ma paroisse, quand, le 29 septembre , le commissaire de notre canton vint nous avertir que les bleus approchaient , et qu'il nous conseillait de nous en aller au plus vite. Sur cet avis , Mme de la Corbinière , une religieuse , l'abbé Desgrigny et une fille de service se mirent en route pour se réfugier dans la forêt de la Chaise-le-Vicomte. Comme tout le monde avait appris à marcher dans ce pays-là , ces dames furent coucher à deux lieues , au château de la Maitairie, et arrivèrent le lendemain soir à leur logement qu'on tenait tout prêt pour elles , et dans lequel un

vieux saint notaire, M. Béchard, faisait sa demeure : c'était une baraque de planches, mais bien close, et à côté une cabane couverte de chaume, qui y tenait.

J'étais resté pour faire enfermer dans une *cache* sûre et introuvable, le linge, les lits, nos vêtements et même du blé. Mais ce qui me retenait surtout, c'est que mon vieux curé avait chez lui la sainte réserve ; et comme il était un peu entêté, il ne voulait ni me la remettre, ni partir pour un lieu sûr. Il ne se décida qu'à minuit, quand on vint dire qu'on entendait venir les ennemis. Je partis ; je me reposai deux heures à la Maitairie, sur un banc ; puis comme le jour paraissait, je me remis en route et me rendis droit au quartier général. Je n'y trouvai point Charette, mais j'y vis son lieutenant, M. de Couëtus, auquel je fis un rapport exact de ce que nos coureurs avaient appris sur les bleus, qui arrivèrent à 7 heures à Beaufou. L'armée royaliste n'était point réunie. M. de Couëtus fit avertir le général, qui décampa et se posta de manière à éclairer la marche des ennemis : Hoche était à leur tête. Il n'y eut point d'engagement ; les bleus se contentèrent d'envoyer des éclaireurs, qui pour la plupart étaient

des transfuges de notre armée ; puis , arrivés à Belleville , ils rebroussèrent chemin sans qu'il y eût de sang versé : ce ne fut qu'une sorte de promenade militaire , une reconnaissance. Charette attaqua les républicains dans leur retraite , mais il leur fit peu de mal.

Je rejoignis mes compagnons dans la forêt ; mais ayant appris que les ennemis avaient évacué notre territoire , je revins à Beaufou , ma paroisse. J'y tombai malade ; je ne pus pas m'y faire soigner , ni me soigner moi-même ; et les bleus manifestant l'intention de revenir , je dus m'éloigner de nouveau. Mon ami , Prudent de la Bastière , avait eu l'os de la jambe fracturé par un coup de feu , dans la dernière affaire. Je fus le visiter ; puis sachant que l'abbé de Charette était au château des Gats , belle demeure de M. Guerry de Beauregard , je m'y retirai pour quelques jours. J'y trouvai Suzannet et le troisième des la Roche-Saint-André , qui y avaient pris leur logement et établi leurs chevaux , à cause de la proximité du quartier général. Charette avait sans doute de grands soucis ; il nous en donna la preuve. Une affaire pressante avait attiré Suzannet à six lieues de là , et il m'avait prié d'attendre , pendant son absence ,

un homme qui devait lui apporter de l'argent. Cet homme était en effet venu ; j'avais reçu les fonds , et les avais déposés sous le matelas de mon ami , que j'attendais dans sa chambre , lorsque je vis arriver un grand homme nommé Lallemand , exécuteur des ordres du général en chef. Je fus surpris de cette visite. Cet officier était brusque et dur ; il me dit sèchement : « Où sont Suzannet et la Roche-Saint-André ? » — Je n'en sais rien , répondis-je. — Le général est fort mécontent ; ces messieurs sont ici à leur aise , et ils ne font aucun service. J'ai ordre d'enlever toutes les provisions , et demain nous verrons. » L'abbé de Charette et moi nous nous décidâmes à partir le lendemain ; et cependant on jetait sur des charrettes le foin et l'avoine pour les conduire au quartier général. En ce moment , Suzannet , la Roche-Saint-André et un autre , M. Guerry , arrivèrent. Nous tînmes conseil : je calme Suzannet , et je lui recommande de se conduire comme s'il avait soixante ans , dans l'entrevue qu'il aurait avec le général en chef. M. Guerry , homme franc et loyal , part la nuit même , va trouver Charette et lui reproche surtout de chasser de ce château et l'abbé son cousin et moi. « Suzannet viendra

» demain, lui dit-il ; si vous joignez les re-
» proches à l'outrage , vous aurez tort une
» seconde fois : ces jeunes gens sont toujours
» là sous votre main ; s'ils s'y sont établis ,
» c'est qu'ils ne veulent rien coûter ni à l'armée
» ni au peuple. » L'explication eut lieu , et
M. de Suzannet s'y conduisit avec une noble
sagesse.

Je retournai voir de la Bastière ; je passai
quelques jours avec lui ; je me rendis au château
de la Brullière , chez Mme de Monsorbier ,
femme vertueuse , aimable et courageuse , que
j'avais dirigée dans sa jeunesse , et à laquelle
j'avais pu rendre un signalé service. J'arrivai
chez elle un soir assez tard. « Je regrette bien ,
» me dit-elle, que vous ne soyez pas venu hier ;
» Charette est venu me demander à dîner avec
» tout son état-major ; cependant M. de Su-
» zannet n'y était pas. » Je ne lui parlai point
de leur querelle. Je soupai , puis je lui promis
d'être à elle le lendemain pour visiter son
château et ses superbes bois. Ce matin-là , vers
les sept heures , je récitais mon bréviaire dans
une allée du parc , lorsqu'on vint me dire que
deux étrangers me demandaient. Je m'avance ,
et dans un taillis voisin , j'aperçois deux

hommes remarquables par leurs manières : l'un d'eux était M. de Rivière, et l'autre M. de Trion : le premier , envoyé par le comte d'Artois , arrivait de l'île Dieu , à travers mille dangers ; l'autre était envoyé par Louis XVIII. Ils se nommèrent , m'annoncèrent de quelle part ils étaient envoyés. « Nous venons de l'armée de » Stoflet , me dirent-ils ; nous y avons employé » tous nos moyens pour réunir deux généraux » dont le peu d'accord perd la Vendée. Nous » allons vous confier nos démarches , nos » vœux , nos espérances , nos craintes ; mar » chons parmi les dangers , nous pouvons » périr. Soyez dépositaire de tout ce que » nous aurons fait : nous sommes trois ici ; un » seul peut - être restera pour en rendre » compte. » Ils me dirent alors leurs démarches , leurs sollicitations auprès de Stoflet et de l'abbé Bernier , les conseils qu'ils avaient cru pouvoir donner. Ils avaient fait valoir les ordres du Roi , les vœux de Monsieur ; mais ils n'avaient point d'espoir de réussir. Ils ajoutèrent que , malgré tous les sujets de mécontentement qu'on lui avait donnés , ils avaient trouvé M. de Charette dans de bien meilleures dispositions.

Nous en étions là, lorsque Mme de Monsorbier envoya nous inviter à nous séparer, et nous dire que le chef vendéen était au château avec tout son état-major. Il n'était pas convenable qu'il pût me supposer dans la confiance, et nous convînmes que nous arriverions chacun par un endroit différent. Je rentrai le dernier. Ces messieurs étaient sortis, ou bien ils n'avaient pas cru devoir paraître à cette réunion : je ne les revis plus. Charette parut étonné de me retrouver là; il me prit la main et me dit tout haut : « Vous et mon cousin vous vous » tenez trop à l'écart des affaires. — Général, » lui dis-je, vous n'avez besoin ni de discours, » ni de plume; votre épée vous suffit. — Si, » dit-il très-haut, maintenant il faut qu'on » écrive et qu'on parle; voici le moment d'être » plus énergique que jamais; je sais que j'ai » dans ma division des hommes incertains, » je les connais, je les surveillerai. » Il est vrai que Charette était déjà abandonné par plusieurs officiers marquants; l'ainé des la Roberie en fut injustement accusé, et se fit tuer de désespoir. « Messieurs, continua-t-il, il faut » nous unir et travailler de concert à sauver » notre pays. » Alors il se tourna vers Suzannet,

et lui dit devant moi : « Suzannet , êtes-vous
» encore fâché ? » Suzannet laissa tomber sur
lui un regard angélique, et lui répondit : « Je ne
» puis me fâcher contre le Roi ! — Bien ! dit
» Charette ; voulez-vous aller trouver Stofflet ?
» Je désire que nous nous réunissions ; je vous
» prie de vous y employer... Quand partirez-
» vous ? — Ce soir , dit Suzannet. » Le général
lui serra la main, et une heure après, tout le
monde partit (1). Si Charette nous invita, son
cousin et moi, à aller à son quartier général,
c'est qu'il avait cru remarquer que quelques
membres de son état-major nous avaient
manqué d'égards.

La fièvre me reprit ; je fus encore revoir
M. de la Bastière, mon ami ; je le confessai.
Comme des corps ennemis parcouraient notre
territoire, et que l'on craignait que les bleus ne
vinsent où il était, on tenait toujours prête une
charrette attelée, près de la fenêtre, pour lui faire

(1) Il est à remarquer que tout ce que dit ici M. de Beau-
regard, tous les faits qu'il cite, semblent prouver que dans
le fâcheux désaccord qui régna entre Charette et Stofflet, les
torts les plus graves venaient de ce dernier, ou plutôt de
l'abbé Bernier, son *inspirateur*. Les confidences de MM.
de Rivière et de Trion, la mission donnée ici à Suzannet,
témoignent en faveur de M. de Charette.

évacuer la maison en cas de danger. Je me rendis à Angliers, à deux lieues des Essarts, où je trouvai trois filles de la Sagesse que j'avais fait venir pour avoir soin des malades; mais voyant les bleus courir tout le pays et attaquer partout les armées royalistes, elles désiraient retourner à St-Laurent. J'y trouvai encore Mme de la Rochefoucauld, son jeune enfant, Mme de la Salle-Lézardière, et Mme de Vaudoré, religieuse ursuline.

A cette époque, les armées de la république, commandées par Hoche, changèrent de tactique. Ce général fit le projet d'enceindre la Vendée, et de former un demi-cercle dont le Marais, qui était aux bleus, serait pour ainsi dire la corde; puis d'avancer sur tous les points à la fois, gagnant du terrain peu à peu, soumettant les paroisses, promettant la liberté pour les travaux champêtres, et se faisant remettre toutes les armes: il fut constant dans ce système, qui resserra Charette, et finit par le perdre. Toutefois, ce général ayant su que quelques colonnes ennemies s'étaient avancées dans l'intérieur, il marcha contre elles, les battit et les força à se retirer. La Bastière se trouvait près du lieu du combat; on l'avait

transporté dans un taillis épais, sur un matelas, et un homme veillait près de lui, tenant un cheval tout préparé pour lui ménager encore un moyen de fuite. En quittant sa maison, il m'avait écrit deux lignes pour m'engager à venir partager son matelas ; mais la marche des bleus empêcha son commissionnaire de venir jusqu'à moi. Les républicains passèrent en se retirant dans le bois où se trouvait la Bastière, et ils le fusillèrent sur son lit de douleur. En revenant de poursuivre les bleus, l'armée royaliste apprit cette triste nouvelle, et le soir même, MM. de Suzannet, de la Roche-Saint-André et de Bourmont vinrent m'apprendre la mort de mon jeune et digne ami. Nous lui donnâmes des larmes sincères, et ces Messieurs repartirent.

Alors les divisions de l'armée de Hoche commencèrent à s'avancer de nouveau, et reprirent leurs postes. Un détachement commandé par le général Spithal, qui avait été trompette dans les gardes du corps, s'était placé aux Essarts, sur le bord d'une plaine de bruyère qui s'étendait jusqu'à la Chaise-le-Vicomte, petite ville, et à la forêt de ce nom. Les habitants d'Angliers ne le savaient pas aussi près ; cependant nous

fûmes avertis qu'ils devaient marcher sur nous dans la nuit. Alors tous, moins les fermières, nous prîmes le parti de nous éloigner. Il tombait de la neige; chacun s'enveloppa comme il put. Après avoir longtemps marché, nous attendîmes le jour : cette nuit, je dormis dans la neige, sur le revers d'un fossé. Nous revînmes à la maison; la journée fut tranquille, mais il fallut fuir encore le soir. Cette fois nous passâmes la nuit dans un bois : nous avions de l'eau sous nos pieds; nous liâmes des branches d'arbres pour nous étendre dessus, et je dormis dans une espèce de hamac, où je me balançais sans toucher la terre. Quand nous rentrâmes à la maison, nous étions tous si lassés par nos courses nocturnes, que nous résolûmes de nous coucher tout vêtus. Notre soirée fut triste. Les trois sœurs de la Sagesse me demandèrent à retourner à St-Laurent, malgré les périls de la guerre.

J'avais peu d'argent; je leur donnai à chacune trente francs, et aussi une espèce de passe-port dans lequel je recommandais ces mères des malades à la loyauté des chefs militaires, quels qu'ils fussent. Nous fîmes tous notre prière; je mis sur ma cheminée deux

montres , environ deux cent cinquante francs , les saintes huiles , mon bréviaire ; puis je m'entendis sur mon lit , qui était une pailleasse.

Vers les deux heures du matin , j'entends enfoncer les portes ; au même instant un bleu entre dans ma chambre , un brandon de paille allumé dans la main : « Voilà un homme ! cria-t-il. » Trois autres soldats le suivent. Alors , voulant sauver ma boîte aux saintes huiles , je répandis mon argent dans la chambre , mais mon bréviaire disparut. On ne nous fit aucune violence , et l'on nous réunit dans une grande pièce où il y avait du feu. Quand ils eurent bien examiné tout le monde , ils nous divisèrent : on me mit à part ; les filles de la Sagesse et les religieuses d'un autre côté ; puis en troisième bande , trois cultivateurs , un domestique , et le jeune de la Rochefoucauld , âgé de onze ans. « Partons ! » cria le chef ; puis il ajouta : lieutenant , conduisez ce prêtre. » Quatre fusiliers me mirent entre eux. Avant de sortir , je me retournai : « Madame , dis-je à la fermière , je vous remercie de l'hospitalité que vous m'avez donnée. Puis je dis aux sœurs : priez pour moi. »

Quand je fus sorti , le lieutenant me dit :

« Vous avez fait vos adieux; savez-vous où vous
» allez? — Pas loin, sans doute, car vous allez
» me fusiller.—Oh! non, dit-il, nous allons au
» quartier. — Dans ce cas, faites-moi rendre
» mon bréviaire. » Il le tira de dessous son
habit. « C'est moi qui l'avais pris pour vous le
» rendre. » C'était un homme du pays, qui
s'était rallié depuis peu à la république et qui
m'avait connu jadis. Il y avait dans les chemins
de la neige et de la glace; la plus âgée des filles
de la Sagesse chancelait, à chaque pas, de lassitude
et de peur. Je lui offris mon bras. Nous
marchâmes deux ou trois heures au moins, et
nous arrivâmes aux Essarts le 15 novembre,
à la pointe du jour. On nous sépara tous. Je
fus mis dans une grande pièce où il y avait du
feu; je m'en approchai. En un instant, tous les
officiers remplirent cette salle; ils juraient, tenaient
des propos, et s'emparèrent du foyer. j'y réclamai
ma place, en leur disant que j'étais glacé et mouillé;
ils se rangèrent. Je remarquai parmi eux deux
hommes en redingote, poudrés à blanc. Je demandai
qui ils étaient. « De
» ces deux *muscadins*, me répondit-on, l'un
» est le général Spithall, et l'autre est son secrétaire.
» Vos brigands, me dit un autre, ont

» arrêté notre pain; nous mourons de faim; nous
» n'avons trouvé qu'une barrique de poires
» sèches que le diable ne mangerait pas. »

Peu à peu tous ces officiers sortirent, et je restai seul avec un jeune homme d'une figure gracieuse; je lui demandai ce qu'on avait statué sur les filles de la Sagesse. « Elles sont
» aux prises avec le général, me dit-il; vous
» devriez aller les défendre. » J'y montai en effet, et je trouvai ces bonnes sœurs que le général grondait d'être venues en ce pays. « C'est
» moi qui les y ai fait venir, lui dis-je; ces
» filles ne connaissent point les partis; elles
» soignent les malades partout où ils se trouvent, blancs ou bleus. J'ai eu plus de confiance en votre loyauté que je ne le devais; car hier, craignant votre invasion sur nous, je leur avais donné des passe-ports, dans lesquels j'invoquais les principes de la modération envers de pauvres filles qui ne pouvaient plus rester parmi nous: je leur remis quelque argent; vos gens ont pris le reste. J'avais lu, dans l'histoire des héros français, que les militaires ne devaient faire la guerre ni aux enfants ni aux femmes; je pourrais ajouter ni aux prêtres. Laissez aller ces

» filles , et donnez-leur un permis. » Il le fit ainsi. Je fis encore relâcher l'ursuline , le jeune de la Rochefoucauld et un domestique ; enfin je lui dis de me laisser aussi en aller ; mais il me répondit qu'il voulait m'envoyer à Hoche. « La » prise n'est pas belle , lui dis-je ; un pauvre » prêtre n'aurait pas dû vous coûter autant. » Il me demanda mon âge , je le satisfis ; mon grade , je lui dis : vicaire. « Vous n'avez pas fait » grand chemin ! — Oh ! mon curé est vieux ; » je passerai bientôt à la cure. — Vous comptez » sur les Anglais ? — Au contraire , ce sont les » ennemis de l'Europe , et nous les craignons. » Il voulut me parler de la politique des puissances : « Si les puissances l'avaient voulu , lui » dis-je , le Roi serait à Paris ; mais chacune » d'elles n'a cherché qu'à gagner quelque chose , » et toutes ont été battues tour à tour. Quant à » l'Angleterre , elle a voulu faire ici une diversion qui a coûté de part et d'autre *quatre* » *cent mille Français* ; oui , Monsieur , ce nombre » est avoué par tous les publicistes. — Vous » lisez donc les journaux ? — Les Vendéens » savent tout. — Où avez-vous étudié ? — A » Paris. — Eh bien ! je vais vous faire marcher. » Je lui montrai mes sabots , raccommodés tous les

soirs, et brisés en sept endroits. « Eh bien !
» vous irez dans une charrette. — La victoire
» sera belle ! Allons, général, renvoyez-moi.
» — Je vais vous renvoyer à Beaufou. — Non,
» lui dis-je, je n'irai pas ; c'est Gratien qui y
» commande, c'est un démon. — Où donc irez-
» vous ? — Dans une maison de bois, dans la
» forêt de la Chaise-le-Vicomte. — Mais on vous
» reprendra ! — Alors à la garde de Dieu ! »
Là-dessus, un peu poussé par un officier de
hussards, qui avait une belle figure, il appela
son secrétaire : « Faites une *passé* pour ce
» prêtre, cela vous regarde. » Ce secrétaire
était un prêtre renégat. Je le remerciai et je
partis.

C'était le soir, il fut bientôt nuit ; après avoir
marché une heure, j'arrivai à une avenue qui
conduisait chez Mme du Moulinet. A peine y
avais-je fait quelques pas, qu'un coup de feu se
fit entendre ; j'en vis la lumière. Un peu rassuré
par la *passé* que j'avais reçue, je me remis à
marcher après un demi-quart d'heure d'attente,
et j'arrivai au château où je fus reçu par deux
vieilles dames qui me donnèrent à souper et
surtout un lit dont j'avais bien besoin. Le len-
demain une fille de service me remit sur le

chemin , je continuai ma route au hasard , me dirigeant toujours à l'est.

J'avais fait à peine un quart de lieue , que je vis venir à moi huit hommes à cheval : c'étaient des nôtres ; ils me demandèrent si j'avais eu connaissance des ennemis , et je leur racontai ce qui venait de m'arriver , les avertissant que les bleus étaient aux Essarts. De leur côté , ils me confirmèrent qu'ils avaient saisi les vivres des républicains dans la nuit de la veille. L'accoutrement de cette cavalerie était bien misérable : elle n'avait pour étriers que des cordes , c'était à des cordes aussi que pendaient leurs sabres , et les chevaux étaient maigres ; ces Vendéens me quittèrent cependant au galop.

Je passai au Curain , où avait été longtemps la boulangerie de Charette ; c'est près de ce lieu qu'avait été fusillé mon ami de la Bartière ; c'était là aussi que Mme la marquise de Lespinay avait fait construire et boiser une *cache* où elle a vécu longtemps. Dans le voyage que j'avais fait pour aller visiter Mme de la Corbinière , l'excellente Mme de Lespinay sortit pour me voir ; elle avait avec elle son fils , et sa fille qui a épousé depuis M. le vicomte de Curzay.

Quand j'arrivai à notre maison de bois , on y

pleurait ma mort ; on avait su mon arrestation , et le bruit s'était répandu que j'avais été fusillé. Ma présence ne changea rien aux dispositions déjà faites ; nous étions logés ainsi : dans la maison de planches , Mme de la Corbinière occupait un des coins , j'étais vis-à-vis ; M. Bichard avait le troisième coin , et le quatrième était rempli de froment. La cabane était aussi divisée en quatre cases occupées par Mlle de la Corbinière , l'abbé des Grigny , le vieux François et la cuisine. C'était au mois de décembre ; nous n'avions point de lumière , ni huile , ni bougie , sinon pour dire la messe. Pendant le jour , chacun allait dans la forêt amasser des fagots de bois mort pour nous éclairer ; c'était à l'aide de semblables flambeaux que nous pouvions réciter notre bréviaire. Les ruches avaient été détruites par les bleus , et les pauvres femmes nous apportaient de petits morceaux de cire pour l'autel. Deux œufs étaient pour nous un rare présent , et nous vivions bien durement. Dans cet état , des Grigny et moi nous confessions , assis dans la forêt sur des tronçons de bois ; nous avons fait , pour nos pénitents , des sentiers et des cabinets de fougère. Non loin de cette habitation se trouvait Mlle de la Brossar-

dière, qui avait aussi sa petite maison ; d'autres cabanes encore étaient assez près de nous.

Nous envoyions savoir des nouvelles de l'armée du roi ; les paroisses se soumettaient peu à peu, les républicains resserraient progressivement leur cercle ; il y avait toujours quelques engagements plus ou moins meurtriers ; mais les paysans étaient découragés, et nous les engageons à cacher leurs armes. Stoflet et le général de Sapinaud étaient assez tranquilles dans leurs gouvernements.

L'hiver se passa ainsi jusqu'à Noël : la veille de cette fête, nous confessâmes les habitants des cabanes, et nous étions convenus, l'abbé des Grigny et moi, de dire chacun une messe de minuit. Vers les onze heures et demie je me disposais à le faire, j'avais revêtu un habit qu'il serait difficile de décrire et que nous nommions une soutane ; j'avais des souliers de femme en manière de pantoufles ; mais nous avions un calice, un autel portatif et un ornement. On heurta rudement à notre porte : quelqu'un fut ouvrir. C'était le général divisionnaire Caillaud ; il était armé jusqu'aux dents, et se présenta d'un air assez dur : j'en fus frappé, et je lui en demandai la cause. « C'est le général qui

» m'envoie ici, répondit-il ; il est à trois lieues
» et fort mécontent de vous. — Eh ! pourquoi ?
» — Parce que vous êtes dans un pays soumis,
» et c'est d'un mauvais exemple. » Il n'ajouta
pas que Charette craignait que nous n'eussions
des rapports avec les bleus , ce dont je fus in-
struit plus tard. « Nous sommes loin des enne-
» mis , lui dis-je ; il est vrai qu'ils ont soumis
» la Chaise-le-Vicomte, mais les armes n'ont pas
» été rendues. Si le général exige que nous nous
» rendions près de lui, nous le ferons ; mais
» nous lui serons peu utiles : ici nous mainte-
» nons la fidélité , nous veillons sur ce qui se
» passe , et nous ne sommes pas tout à fait in-
» utiles sous ce rapport. » Il fut convenu que je
dirais la messe , et qu'ensuite l'abbé des Grigny
partirait avec Caillaud , pour se rendre près du
général. L'inquiétude de Charette n'était pas
sans fondement , car plusieurs de ses officiers
avaient faussé leur foi. Quand il eut vu des
Grigny , il se remit un peu ; il convint que nous
ne pouvions pas aller ailleurs que là où nous
étions , et nous donna l'ordre d'y rester. Dans
la situation des choses , nous consolions le
peuple qui était dans les alarmes.

Cependant, les bleus sachant où était Cha-

rette, qui n'avait que quinze cents hommes, réunirent six mille soldats, et résolurent de l'enlever. Le dernier jour de décembre, il y avait une forte gelée; quand le soleil parut, le domestique, suivant son usage, monta sur un des plus grands arbres de la forêt, pour nous dire ce qu'il semblait du pays environnant. « J'ai cru voir, dit-il en revenant, un certain » nombre d'hommes, vêtus de rouge, qui longeaient les bords de la forêt. » Charette avait en effet une compagnie rouge; mais nous pensions qu'il s'était éloigné depuis trois jours: toutefois nous restâmes sans inquiétude sur ce rapport assez vague.

Midi vint, on parlait de dîner: nous étions occupés à réparer les désastres de nos vêtements, et je m'étais établi vis-à-vis la porte, devant laquelle se trouvait une espèce d'allée, ou une longue clairière, dans le taillis. En levant les yeux, j'aperçus, à une portée de fusil, un soldat bleu: la peur qu'il eut de se voir tombé dans notre village de cabanes, lui fit jeter un épouvantable cri de terreur, auquel dix à douze de ses camarades arrivèrent. Ils se mirent à crier, à jurer et à piller. « Citoyens, » leur criai-je, vous violez mon asile! j'ai un

» permis de vos généraux, menez-moi à votre
» commandant, et n'insultez personne ! — Ah !
» tu veux venir à notre commandant ? dit l'un
» d'eux ; *tu y iras !* »

Alors, l'abbé des Grigny, M. Bichard, le domestique et moi, nous fûmes emmenés par quatre soldats ; tandis que les autres pillaient nos cabanes et en enlevaient les vivres. L'un d'eux remit pourtant un demi-pain à M^{me} de la Corbinière, en lui disant : « Cachez ce pain pour
» votre prêtre ; quand il reviendra, il aura
» faim. — Je vas suivre le vicaire, dit un autre,
» et je lui offrirai à boire. » Je le refusai. Un
de ceux qui nous conduisaient, trouvant que
je marchais trop lentement, me frappa de son
fusil : « Ne me frappez pas, lui dis-je ; nous ar-
» riverons toujours assez tôt. » Comme nous
passions près d'un étang, ils manifestèrent
l'intention de nous y jeter ; puis ils se ravi-
sèrent et se contentèrent de nous dévaliser. Ils
me prirent ma montre et quelque argent ; mais
ils fouillèrent mal, car j'avais encore quinze
louis dans ma ceinture. L'un d'eux prit au bon-
homme Bichard une tabatière de porcelaine,
garnie en or, qui lui avait été donnée par une
dame respectable : je l'arrachai des mains de ce

soldat. « Eh quoi ! lui dis-je , êtes-vous un vo-
 » leur ? laissez-lui cette boîte , elle lui est pré-
 » cieuse. » Il la lui laissa , et le saint M. Bichard
 en fut bien consolé.

Enfin nous arrivons hors du bocage : sur une
 lande qui s'étendait à plus d'une lieue , nous
 trouvons dix mille bleus en bataille. Nos ma-
 raudes nous laissèrent , et des soldats se déta-
 chaient des rangs pour venir à nous , quand le
 commandant du premier bataillon les fit rentrer
 et nous demanda : « Où allez-vous ? — Au gé-
 » néral , dis-je. — Venez , et n'ayez pas peur. »

Ce général était Gratien , ex-religieux et prê-
 tre apostat ; c'était , du reste , un bel homme.
 Dès qu'il me vit approcher : « Que veux-tu ,
 » me dit-il ? — Je viens me plaindre de ce qu'on
 » a violé mon asile. — Qui es-tu ? — Vicaire
 » de Beaufou. » Il se mit à jurer contre moi.
 » Jurer n'est pas me rendre justice , lui dis-
 » je. » Alors il blasphéma. « Ne blasphémez
 » pas , et écoutez-moi. — Tais-toi , babillard ;
 » cria-t-il. — J'ai une *passé*. — De qui ? — De
 » Spithall. — Eh bien ! qu'on aille chercher
 » Spithall. » — Un aide de camp se détacha , et
 Spithall accourut au galop. Du plus loin qu'il
 m'aperçut , il cria : « Général , j'identifie le qui-

» *dam qui est à vos pieds, c'est un homme PRO-*
» *BRE.* » Il entretint un instant Gratiem, puis
il vint me dire : « Tenez la courroie de mon
» étrier, et restez près de moi, avec vos hom-
» mes : L'armée va défiler, pour se rendre à la
» Chaise-le-Vicomte, et alors vous pourrez re-
» tourner à votre habitation. » Un autre officier
s'approcha : « Êtes-vous un des commissaires
» des paroisses, dit-il au bon M. Bichard?—
» Oui, fit-il. — Eh bien! faites savoir que de-
» main, à la pointe du jour, il faut un bœuf à
» la Chaise. » Nous nous rendîmes avec M. Bi-
chard à une ferme, le jour commençait à baisser;
l'ordre était déjà donné, lorsqu'une douzaine
de bleus accoururent sur ce point pour y enle-
ver des moutons ; mais en même temps arri-
vèrent deux officiers, qui tombèrent sur ces
pillards à coups de plat de sabre. L'un d'eux était
Spithall. « Je vous retrouve toujours, me dit-
» il? — Oui, général, et toujours assez misé-
» rable. — Je me repens bien, continua-t-il,
» de vous avoir un peu tracassé : vous êtes
» le frère du malheureux Brumauld, que j'ai
» beaucoup aimé? — Quoi! est-ce que mon
» frère n'existe plus? — Non, il a péri à Qui-
» beron. » Alors le jeune officier qui accom-

pagnait le général, le même qui avait été poli avec moi aux Essarts, me dit avec sentiment :
« Hélas, monsieur, que j'ai de regret de vous
» voir si misérable ! j'ai été l'objet des bontés
» de monsieur votre frère ; j'étais chirurgien
» des gardes du corps, compagnie de Guiches,
» où Spithall était trompette ; M. de Brumauld
» m'a reçu un mois chez votre respectable mère,
» et j'ai aussi passé un mois chez MM. de St-
» Projet, à la Rochefoucauld. Dans la situation
» où vous êtes, quels services demandez-vous
» de moi ? Nous passerons la journée à la Chaise,
» faites-moi savoir vos désirs. » Je lui envoyai
une lettre pour ma mère ; elle fut fidèlement
remise, et une ordonnance m'apporta ce que
j'avais demandé.

Nous retournâmes tous à la cabane, excepté
l'abbé des Grigny, qui avait été conduit à la
Chaise ; il passa la nuit avec un officier qui
chercha à le faire causer, et qui le laissa aller
le lendemain. Notre retraite n'était plus ten-
nable, nous nous décidâmes à nous retirer au
château de la Grange-Hardy, chez mademoi-
selle de la Brossardière ; elle reçut autant de
monde qu'il lui fut possible, et chacun se casa
comme il put : la grande salle nous servait à

la fois d'église et de lieu de réunion. Dès le lendemain nous fûmes visités par les pillards de l'armée des bleus, qui enlevèrent des moutons, du linge, et ravagèrent le jardin. Après conseil tenu, Mlle de la Brossardière écrivit au chef de l'armée, pour lui offrir de fournir volontairement ce qu'on lui demanderait, et le prier de protéger sa maison et d'empêcher le pillage.

C'était l'adjutant général Watrin qui commandait alors; il vint lui-même, avec un nombreux état major, et fut très-poli. Il s'étonna de voir les dames vêtues comme de simples paysannes; elles lui répondirent que toute la Vendée avait adopté le même vêtement, qu'elles étaient réduites à confectionner de leurs propres mains. Nous étions en janvier 1796; après avoir causé sur les affaires du pays en général, Watrin se plaça de bout, au milieu de la cheminée, et il nous questionna, l'abbé de Charette et moi, sur notre situation présente. « Comment, dit-il, n'avez-vous rien stipulé en faveur de la religion, dans les articles de la paix de la Jaunaie? — Nous n'y étions pas; et d'ailleurs, vous savez bien que cette paix n'était pas sérieuse, ni d'une part ni de l'autre. — Fort

» bien. Cependant il faut prendre courage. —
 » Général , ce n'est pas le courage qui manque
 » au pays , mais la fortune. — Cela est hors de
 » doute.... Mais enfin il faut se consoler. —
 » Nous avons tant de choses à regretter ! —
 » Les temps redeviendront meilleurs , et vous
 » reverrez tout ce que vous désirez. — Ah ! gé-
 » néral , nos désirs sont grands !... — Oui ,
 » tout , continua-t-il ; et souvenez-vous , mes-
 » sieurs , que ce ne sera pas pour vous une dé-
 » faveur de vous être trouvés ici : *l'un et l'autre*
 » *vous serez évêques.* » Quand Watrin se fut re-
 tiré , nous réfléchîmes à tout ce qu'il nous avait
 dit , et nous conjecturâmes que Hoche pouvait
 penser à imiter Monk. Les événements qui suivi-
 rent , et la mort de ce général dont le directoire
 ne s'est pas lavé , peuvent donner du poids à
 cette opinion (1).

L'abbé des Grigny n'assista point à cette con-

(1) Cette opinion , à l'égard des pensées secrètes de Hoche , fut partagée par quelques bons esprits ; l'esprit de conciliation qu'il mit dans la pacification de la Vendée y donna naissance ; mais il nous semble facile de reconnaître qu'il y mit plus de politique que de bonnes intentions ; il eut l'adresse de faire faire le mal , ou de le laisser faire de manière à ce qu'on ne pût l'en accuser directement , et quand il n'y aurait contre lui que l'expédition de Quiberon et ses douloureuses suites , c'en serait assez , ce nous semble , pour détruire tous les doutes à cet égard.

versation : dès qu'il se fut évadé de la Chaise, on lui donna l'avis de quitter la Vendée, et il trouva le moyen de se rendre à Angers; on avait donné l'ordre de l'arrêter. On sait qu'en 1816, les protestants l'égorèrent à Nîmes.

Nous n'étions point sans crainte à la Grange-Hardy, les bleus parcouraient tous les environs et venaient jusqu'au château. Je me mis cependant à faire des instructions; les bons habitants venaient au catéchisme : je fis établir un autel dans la grande salle, j'y disais la messe, et le dimanche, je faisais le prône. Charette était tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; toujours poursuivi, toujours pressé, toujours resserré par le système circulaire. Nous redoutions fort que notre position ne lui donnât quelque inquiétude, et qu'il n'agit contre nous, car il savait que les officiers républicains venaient à mes offices et assistaient à mes prônes. Un événement bien tritise vint surtout me troubler. Le curé de la Rabastelière se trouvait sur la lisière des lignes ennemies; le commandant des bleus, sachant qu'il y avait quelques dépôts de grains chez les cultivateurs, les fit enlever; la paroisse en fut tout émue, et vint prier son curé de réclamer ces blés : ce prêtre le fit, et en obtint une

partie. Charette fut instruit de cet acte de charité, et il lui déplut. Le curé vint me voir, je l'invitai à borner ses rapports avec les bleus; cependant deux républicains s'étant présentés chez lui déguisés, il les cacha, dans la crainte qu'on ne les fit mourir. Ces officiers venaient engager le curé à proposer à Charette de déposer les armes, et à lui dire qu'on le laisserait se retirer tranquillement en Angleterre. Au lieu de rompre cette négociation, le prêtre communiqua le désir qu'il avait d'en aller parler au général vendéen; mais un soir, ces envoyés étant partis, on vint l'enlever avec sa domestique, et le lendemain on les trouva morts l'un et l'autre à quelque distance.

Tout se répandait rapidement dans la Vendée; le jour même, je reçus un billet qui me donnait avis de cet événement, et dans lequel on me disait qu'il me serait annoncé officiellement; que je prisse garde à me compromettre, et que celui qui me serait envoyé, aurait aux pieds les boucles des souliers du curé: c'était de nous tous le seul qui en portât. Effectivement, un homme vint à moi, et me dit d'un air très-sérieux: « Vous apprendrez avec » peine la mort du curé de la Rabastelière. —

» C'est un malheur, répondis-je ; il est plus
» grand, s'il y a de sa faute. » Je jetai les
yeux sur la chaussure de cet envoyé, et j'y
vis en effet les boucles du curé. Nul doute qu'on
ne voulût par là m'engager à me tenir sur mes
gardes ; je me confiai à la garde de Dieu.

Je continuai à célébrer mes messes, mais les
officiers républicains n'y venaient plus. Le com-
mandement de la Chaise-le-Vicomte changea
plusieurs fois de mains ; il fut occupé entre au-
tres par Monet, de Niort, qui vint chez Mlle de
la Brossardière, et me traita fort poliment.
Quand il sortit du château, il dit au bon
M. Bichard : « Si cet abbé veut un certificat qui
» lui soit utile pour parcourir le pays, je le lui
» donnerai, et je déclarerai qu'il a fait toutes
» les soumissions que la république exige des
» prêtres. Dites-lui qu'il ne me connaît point,
» mais que je ne suis pas un ingrat ; son frère
» aîné m'a procuré autrefois une bonne place
» à Niort. — Il ne fera aucune soumission, dit
» M. Bichard. — Eh bien ! qu'il fasse le certi-
» ficat comme il l'entendra, je le signerai. »
Je n'usai point de cette offre, et lui-même fut
bientôt rappelé, quelques jours après.

Un autre lui succéda qui était protestant. Les

habitants révolutionnaires de la Chaise, qui avaient quitté ce bourg quand la Vendée avait pris les armes, y revinrent alors qu'ils virent que les affaires de Charette tournaient à mal. Ils retrouvèrent leurs maisons, qui, dans cette partie-là, n'avaient pas été incendiées. Voulant attirer les habitants, pour les intérêts de leur commerce, ils représentèrent au général qu'il leur serait avantageux *d'avoir le culte*, et ils l'engagèrent à me faire venir habiter ce bourg.

Un vendredi, comme je dînais, une ordonnance vint me signifier l'ordre de me rendre au quartier général. M. Bichard voulut bien m'accompagner, d'autant plus que les commissaires des paroisses étaient tenus de signifier les réquisitions pour les besoins des armées, ce qui était avantageux au peuple, par les ménagements qu'ils avaient pour les propriétaires ou fermiers, et par l'ordre avec lequel ils constataient les diverses fournitures qui devaient être imputées sur les contributions. M. Bichard demanda au soldat bleu pour quel motif on me demandait : « Oh ! dit-il, c'est que nous » avons le *culte* dimanche. »

Avant de me rendre chez le général, qui se nommait Dupuy, je fus visiter l'église. On en

avait fait une boucherie pour l'armée, et quand j'y entrai, quelques hommes étaient occupés à niveler le sol qui avait été bouleversé, et dont les pavés avaient été enlevés : mais les murs étaient teints de sang, et l'édifice exhalait une odeur révoltante. Je ne répondis rien à quelques hommes qui se faisaient une victoire de me voir contraint à venir parmi eux ; j'entrai chez le général.

Je me trouvai en présence de quelques officiers, assis sur des bancs ; un petit homme, vêtu de brun, se tenait dans un coin du foyer ; il n'y avait dans cet appartement qu'une chaise, le général me l'offrit et me força à l'accepter.

« Je me rends à vos ordres, lui dis-je ; que
» demandez-vous de moi ? — Le culte réunit
» les hommes, me dit Dupuy : vous êtes d'un
» caractère paisible, les habitants m'ont invité
» à faire célébrer votre *culte* dimanche pro-
» chain ; je vous le demande. — Mais il me
» faut un logement, du pain ; qui me les don-
» nera ? — Vous viendrez seulement pour le
» *culte*. — Général, la distance est bien longue,
» les chemins difficiles. (Il ne répondit rien.)
» Les objections que je viens de vous faire sont
» faciles à faire disparaître, continuai-je ; mais

» j'y vois en outre une difficulté invincible.—
» Laquelle? — C'est l'état de l'église. Toutes
» les religions ne se réunissent, pour honorer
» Dieu et le prier, que dans des lieux toujours
» décents. La foi catholique nous enseigne que
» le sacrifice de l'eucharistie est l'offrande du
» corps de Jésus-Christ: jamais je ne pourrais
» célébrer la sainte messe dans une boucherie
» toute sanglante!... Général, vous êtes de la
» confession d'Ausbourg; je m'adresse à votre
» conscience, voudriez-vous célébrer les céré-
» monies de votre culte dans une boucherie
» dont les murs sont couverts de sang, et dont
» l'odeur est révoltante? — Non, monsieur, me
» répondit-il sur-le-champ: je n'exige plus rien
» de vous, et vous pouvez continuer à célébrer
» votre culte dans la maison où vous êtes. —
» Mais ne vous opposez-vous pas à ce que je vi-
» site les malades, et à ce que je remplisse mes
» fonctions dans les sépultures? — Non. Je
» vous promets sécurité et liberté: vous êtes
» sage et prudent dans vos exhortations, vous
» pouvez rester sans crainte sous mon com-
» mandement. »

Je sortis, et je fus aussitôt visiter un ma-
lade; je le confessai, je revins lui administrer les

sacrements ; il mourut, et deux jours après je lui donnai publiquement la sépulture, en présence de quelques soldats bleus. Je parcourus depuis ces contrées, et je ne fus plus inquiété.

M. Bichard était resté après moi dans la chambre où le général Dupuy m'avait reçu ; il put me redire ce qui s'était passé à ma sortie. A peine la porte s'était-elle fermée derrière moi, que le personnage en habit brun, que j'avais aperçu près du foyer, dit au commandant des bleus : « Vous traitez avec bien de l'indulgence » ce prêtre fanatique qui vient de sortir : il ne » vous a dit qu'un mot, et vous vous êtes aus- » sitôt rendu. — Tout ce que ce prêtre m'a dit » était juste et raisonnable, répondit Dupuy ; » je ne vois pas pourquoi vous vous permettez » de le traiter de fanatique, rien ne décèle en » lui cette fâcheuse inculpation ; son extérieur » est grave et poli. Mais, puisque vous aviez » cette pensée, pourquoi ne l'avez-vous pas » manifestée en sa présence ? J'ai remarqué que » vous avez affecté de tenir les yeux baissés » devant lui ; il m'a semblé qu'il vous im- » posait. » Cet homme était un mauvais curé du diocèse ; il avait renié son caractère, et il était devenu commis aux boucheries.

Le général Dupuy m'avait donc envoyé l'autorisation écrite d'exercer mes fonctions partout où besoin serait ; mais je fus averti qu'une dame qui demeurait aux Sables , et qui ne m'avait point pardonné des démarches que j'avais faites pour la faire enfermer , m'avait dénoncé au général Grouchy , alors tout-puissant dans la Vendée. Je demandai un passe-port pour Beaufou , et je m'y rendis. Nous étions au mois de mars , et Charette venait d'être pris. Nous fûmes instruits de cette triste nouvelle par un imprimé dont tout le pays fut inondé , et par lequel Stofflet se déclarait le seul général en chef de tout le territoire : il fut pris lui-même bientôt après , et passé aussi par les armes (1).

Charette avait été transféré à Nantes , où il fut interrogé par un conseil de guerre qui se réunit plusieurs fois avant de le condamner à mort. Il demanda qu'on fit venir près de lui un prêtre de *son territoire* ; il lui fut répondu qu'on ne pouvait obtempérer à cette demande

(2) On sait que Stofflet fut pris avant Charette ; mais il n'est pas étonnant que M. de Beauregard ait confondu ces dates. Il fuyait alors de retraite en retraite , et il a pu être induit en erreur par le manifeste que Stofflet répandit lors de sa dernière prise d'armes , manifeste qui ne fut sans doute connu de l'auteur qu'à l'époque de la prise de Charette.

sans un ordre du gouvernement. Alors il demanda un des prêtres non assermentés qui étaient détenus ; on alléguait qu'il faudrait encore pour cela de longues formalités. Il se décida donc à accepter les secours d'un prêtre constitutionnel ; mais quand on le lui amena il lui dit avec fierté : « Je sais que le souverain pontife » permet aux prêtres de votre sorte d'absoudre » les mourants, je vous confesserai mes fautes, » et vous m'absoudrez si vous m'en jugez » digne : si vous voulez m'accompagner à » la mort, je ne m'y oppose pas ; mais je vous » défends de me dire un mot. » Comme on le conduisait au supplice, il fut insulté par quelqu'un qui se tenait à la fenêtre d'une maison ; il s'en aperçut et cria d'une voix ferme, en s'adressant à son escorte : « Halte ! » Il fit demander un verre d'eau dans cette maison même ; un domestique le lui apporta en tremblant, puis, quand il eut bu, il remercia d'un air affable et gracieux, et donna lui-même le signal de la marche (1). Arrivé au but de cette triste

(1) Dans ses lettres vendéennes, M. le vicomte de Walsh rapporte ce fait d'une autre manière : peut-être a-t-il été mieux informé ; mais tel qu'il est raconté ici, il se trouve même en rapport avec la fermeté bien connue du héros vendéen. (*Note de l'éditeur.*)

course, il s'aperçut qu'on l'avait placé trop loin des soldats ; il s'avança de deux pas, leva les yeux au ciel et tomba en criant : Vive le roi !

En examinant les papiers de Charette, le général Gaultier avait trouvé une lettre sans signature, qui lui avait été adressée la veille du jour où il fut pris. On l'avait regardée comme insignifiante ; cependant, comme elle portait l'offre de lui envoyer quelques Vendéens que le correspondant inconnu avait rassemblés, on la mit en réserve pour l'examiner en temps et lieu. Sur ces entrefaites, Gaultier prit des mesures pour soumettre la paroisse de l'abbé Goguet, aumônier de Charette, et le malheureux abbé écrit au général républicain pour l'assurer que les habitants et lui-même restent désormais soumis. Alors, rapprochant ces deux lettres, on en trouve l'écriture identique. Gaultier se rend sur les lieux, il fait comparaître l'abbé Goguet, lui présente la lettre non signée, et lui demande s'il la reconnaît. « Je ne sais pas » mentir, répond le prêtre, elle est de moi.— » Vous avez mérité la mort, dit le bleu, vous » avez manqué à votre soumission. Il y a ici » près un curé ; je vais l'envoyer chercher, je » vous laisserai avec lui, et nous en finirons. »

L'abbé Goguet avait le saint sacrement dans une petite valise ; quand il eut passé une heure avec le prêtre qu'on avait fait venir, Gaultier rentra : « Votre confrère a ici un dépôt religieux, dit-il à cet ecclésiastique, vous voudrez bien le prendre. » L'aumônier de Charette fut à la mort avec courage : arrivé sur le bord de la fosse qu'on avait creusée pour lui, il se mit à genoux, fit une courte prière ; puis il se releva, tendit les bras et tomba.

La paroisse de Beaufou avait en partie remises ses armes ; mais le domestique de Mme de la Corbinière avait un beau fusil de chasse, qu'il avait publiquement déclaré ne vouloir jamais rendre. Ce propos fut connu du général Gaultier, l'on vint nous dire qu'il arrivait avec un autre officier, qu'ils étaient persuadés que les armes n'avaient pas été remises, que j'en avais empêché. J'invitai ce domestique à rendre son arme ; il me le refusa et je passai une bien mauvaise nuit. Le lendemain matin, je dis ma messe, j'offris ma vie à Dieu. Sur les onze heures, le commissaire fit dire que les républicains viendraient chez Mme de la Corbinière ; le domestique avait remis son fusil ; ils dînèrent chez le commissaire, qui les calma,

leur assura que les armes avaient été rendues et que je ne me mêlais point des affaires publiques. Ils me firent appeler seul avec eux, me parlèrent de la pacification des paroisses, de la nécessité de la soumission au gouvernement, et me racontèrent ce qui était arrivé à l'abbé Goguet. Je tâchai de n'être point effrayé, et la conversation prit une tournure qui me fit voir que je n'avais rien à craindre. Cependant ils m'invitèrent à quitter le pays et à rentrer dans mon département. Mais je leur dis que mon vieux curé avait besoin de mes services, que ma présence était utile dans la paroisse, et que les habitants avaient confiance en moi. Ils me laissèrent, et je repris mes sens. J'étais véritablement inquiet, et si le commissaire ne les eût pas rassurés sur moi, ils m'auraient fait un mauvais parti.

A peu près à cette époque, les bleus arrêtèrent le chevalier de Vasselot qui était rentré en France, ils le conduisirent à St-Fulgent et le fusillèrent. Mais le lendemain de sa mort ils firent répandre un imprimé, dans lequel ils prétendaient que M. de Vasselot avait fait des aveux et même des dénonciations relativement aux moyens par lesquels les Vendéens commu-

niquaient avec les chouans , les lieux où ils passaient la Loire ; enfin ils le traduisaient comme un traître. Mais ce qu'il y avait de positif, c'est qu'on avait trouvé dans les papiers du chevalier des lettres qui pouvaient compromettre Mlle de Ménard : elle fut avertie que des chefs républicains se rendaient à son château, et qu'elle courait des risques. A cette époque, tous les serviteurs des royalistes vendéens prodiguaient partout à leurs maîtres des preuves d'attachement et de fidélité au dessus de tout éloge. La femme de chambre de Mlle de Ménard savait combien sa bonne maîtresse s'était en effet compromise pour la cause royale ; elle l'exhorte pourtant à rester en paix et à se reposer sur son zèle. Cette fille part, s'avance à la rencontre des officiers républicains, les trouve à deux lieues de Ménard, se jette à leurs pieds et leur dit, avec toutes les marques du désespoir : « Messieurs, je suis une infortunée, » vous avez ôté la vie à M. le chevalier de » Vasselot, je l'aimais : vous avez peut-être » trouvé sur lui des lettres que je lui avais » écrites ; ma maîtresse n'a jamais connu ni » mon inclination ni mes lettres ; si vous les lui » montrez, elle me chassera et j'aurai tout per-

» du. Si vous jugez que j'aie mérité la mort, je
» veux bien la subir, mais évitez cette douleur
» à mon excellente maîtresse. » Les bleus la
crurent, ou firent semblant de la croire, et lui
promirent de garder son secret. Ils vinrent au
château; Mlle de Ménard les reçut avec une po-
litesse très-froide : ils ne lui parlèrent de rien,
et se retirèrent. J'appris ce fait dès le lende-
main.

Je continuai à travailler à Beaufou, et depuis
la mort de Charette, la Vendée était assez tran-
quille. Les détachements de l'armée de Hoche
continuaient leurs courses; mais la culture n'en
allait pas moins : les foires se rétablirent, elles
furent bonnes et nombreuses; les bœufs avaient
multiplié pendant les guerres, et les armées
n'en avaient détruit qu'une faible partie; aussi
les étrangers vinrent-ils acheter sur nos mar-
chés, ce qui versa beaucoup d'argent dans le
pays.

Les cendres des maisons qui avaient été brû-
lées furent répandues sur les terres qu'elles fer-
tilisèrent; on se remit à bâtir, d'abord des
granges et des étables, puis des fermes et des
maisons de campagne. Les habitants non roya-
listes qui avaient quitté la Vendée y rentrèrent

en grand nombre. A cette occasion, il arriva près de moi une bien triste aventure.

Un riche propriétaire des environs de la Roche-Servière, voulant rentrer, avait fait donner l'ordre à ses fermiers de venir à Nantes chercher ses effets sur sept ou huit charrettes : il accompagna lui-même, à cheval, ce convoi assez nombreux. Pendant tout le voyage, il ne cessait de parcourir cette ligne de charriots, insultant les pauvres Vendéens et leur reprochant, avec les expressions les plus mortifiantes, l'inutilité de leur insurrection. Pendant deux jours, les paysans ne répondirent rien à ces odieuses provocations : arrivés au milieu du Bocage, ces insultes continuant toujours, les fermiers prièrent leur maître de cesser ces propos injurieux : il n'en tint aucun compte, et redoubla au contraire ses invectives. Elles irritèrent enfin ces cœurs vendéens, et tous ces hommes, se rapprochant spontanément du républicain : « Monsieur notre maître, lui crièrent-ils, ne badinez pas davantage ! » Celui-ci aurait dû comprendre toute l'indignation qui brillait dans leurs regards et en redouter les suites. Loin de là, il se mit en colère et s'emporta en menaces : « Le temps est venu, leur

» cria-t-il, où vous allez payer votre révolte ! » Alors les paysans l'entourent, lui ordonnent de descendre de cheval : il refuse, on le renverse. « Faites votre acte de contrition, lui dirent-ils. » Et après lui en avoir donné le temps, sans lui dire une parole, ils l'assommèrent.

Ce ne fut point le seul événement de ce genre, bien d'autres provocations semblables eurent les mêmes suites, et on en vit surtout des exemples pendant la fausse paix de la Jaunaie. Les bleus s'introduisaient alors isolément dans la Vendée, et contre les articles du traité, pour y piller et rançonner les fermes, où ils ne trouvaient que des femmes ; celles-ci allaient avvertir les Vendéens, qui accouraient, assommaient les bleus et les enterraient. Il est mort de cette manière près de huit cents soldats républicains.

Cependant les officiers de l'armée de Hoche étaient tous plus ou moins zélés pour l'exécution des lois de la république, et ils voulurent commencer par le clergé. Un général vint me trouver, et il me demanda publiquement nos habits ecclésiastiques : je lui dis que je les portais, comme lui portait les siens. « Vous n'êtes que » vicaire, me dit-il ; je veux avoir une expli-

» cation avec votre curé. » Je le conduisis chez
le vieillard, qui salua l'officier, sans se lever.
» Monsieur le curé, dit le bleu, le gouverne-
» ment vous demande un cautionnement. — Je
» fais mon devoir gratuitement, monsieur; je
» ne veux ni recevoir ni donner de l'argent.
» — Ce n'est pas ce que vous entendez : vous
» ne pouvez exercer votre culte sans avoir fait
» un acte de soumission; et puis il ne vous
» est pas permis de porter vos habits, hors du
» lieu destiné *au culte*. — Voulez-vous recom-
» mencer la guerre? s'écria le vieux curé en
» se levant avec vivacité. Eh bien! on se bat-
» tra encore! » Je pris le général par le bras.
» Allons nous-en, lui dis-je; le curé n'entend
» pas raillerie, ne le faites pas fâcher. — Et
» vous? — Oh! moi je ferai comme mon
» curé! » La dessus il nous quitte. Il n'avait
pas d'ordres pour faire cette démarche, et les
autres officiers l'en blâmèrent.

Vers le commencement de juin 1796, Savin,
commandant d'une des divisions de l'armée de
Charette, vint chez moi avec une lettre qui lui
était venue par un chasse-maree: elle était d'un
officier de la marine anglaise. Il invitait les bra-
ves Vendéens à reprendre les armes, et promet-

tait que s'ils s'insurgeaient on leur fournirait des munitions. Savin s'était soumis ; il ne pouvait pas lire cette lettre , je la lui lus mot à mot , je lui dis ensuite franchement que les Anglais ne nous avaient jamais tenu parole , qu'ils avaient empêché le prince de venir à nous , qu'ils ne nous avaient jamais prêté aucun secours réel , et que ainsi je ne croyais pas prudent de s'exposer à se faire écraser par l'armée de Hoche.

Mon curé était un peu mauvaise tête , il engagea Savin à s'assurer des hommes dans le pays. On épiait ses démarches , il fut arrêté avec le vieillard , et comme on le trouva muni d'un pistolet , on le fusilla : le curé fut relâché. Peu de temps avant , on avait arrêté aussi Thouzeau et M. de Coëtus , aide de camp de Charette , vers l'île Bouin ; ils s'étaient mis en rapport avec les Anglais , on les fusilla. M. Bodreau , l'ainé , ancien procureur du roi de Nantes , qui avait été arrêté comme eux , fut pourtant renvoyé , et il échappa à la mort.

Peu de semaines après je vis arriver à Beau-fou la femme de Thouzau : c'était une jeune paysanne , d'une vertu et d'une figure remarquables ; elle était montée sur un des petits chevaux du pays , et voulut me parler en par-

ticulier. Je la reçus dans ma chambre, où elle ne monta qu'avec peine; là elle s'assit par terre, et après avoir déploré la perte de son mari, elle me dit: « Il y a environ quatre mois, » M. de Charette reçut mille guinées; il les » avait confiées à mon mari, nous les enfouî- » mes sous notre lit, et personne n'en a jamais » rien su. Mais je ne veux point garder cet ar- » gent; je vous l'apporte, vous en disposerez » comme vous le voudrez. » Elle avait attaché cette somme, partagée dans diverses bourses, autour d'un bourrelet qui soutenait ses jupes de paysanne. « Je sais, lui dis-je, que Charette a » fait son testament, et qu'il donne tout ce » qui lui reste à Mlle de Charette, fille de sa » femme: je pense que vous devez lui remettre » cet argent. » — Mme de Charette était veuve d'un autre Charette, quand elle épousa le général vendéen. — Je demandai à la femme de Thouzeau s'il ne lui était rien dû, elle me dit que non: je lui fis connaître pour environ mille ou douze cents francs de dettes que je connaissais au général; puis elle repartit, montant avec peine sur son petit cheval à cause du poids de cette somme. Elle parvint sans accidents jus-

qu'à Mlle de Charette , à laquelle elle remit fidèlement ce dépôt.

Cette demoiselle de Charette a épousé depuis le général de Sapinaud ; sa mère s'était remariée en troisième noce avec M. de Lespinay-Soulan-deau. Deux cousins du grand chef vendéen lui étaient restés fidèles jusqu'à la fin ; ils le soutenaient sur leurs bras, quand il fut blessé, dans son dernier combat ; l'un y périt, l'autre , fait prisonnier, fut condamné à mort et fusillé sous les yeux de sa mère.

Arriva le 24 juin , jour de la grande foire de Beaufou : elle fut nombreuse et très-belle. J'avais dit la messe de très-grand matin , et quand je rentrai , mesdames de la Corbinière m'annoncèrent qu'elles venaient de recevoir l'avis que deux généraux de l'armée de Hoche allaient venir dîner chez elles : elles avaient fait prier le commissaire de la paroisse et quelques autres de s'y trouver , pour les soutenir en cas de besoin : les commissaires vendéens avaient été maintenus à leur poste , qui équivalait à celui de maire.

Ces dames me demandèrent si je paraîtrais : je pensai qu'il serait impolitique de me dissi-

muler, mais il fut convenu que j'attendrais dans ma chambre que l'on me fit demander. Je ne sais pourquoi, mais ce jour-là j'étais plus ému qu'à l'ordinaire. J'avais récité mon bréviaire, et j'étais à une fenêtre qui ouvrait sur la place où se tenait la foire, dans un appartement qui n'était pas le mien, lorsque Mlle de Corbinière vint me dire que quelqu'un m'attendait dans ma chambre. Je n'y fus pas entré qu'une femme me saute au cou et m'embrasse : je ne la remis pas d'abord, mais je reconnus bientôt la fille la plus timide, la plus modeste que j'aie connue, une religieuse ursuline, nommée de L***, qui aussi étonnée de ce qu'elle venait de faire, que touchée de me voir, versa un torrent de larmes. Sa visite dura peu, et elle se retira.

Vint ensuite un honnête marchand qui me remit une lettre d'un prêtre qui me demandait des pouvoirs pour Luçon. Il datait ainsi sa lettre : 1. *Corint. cap. 16. vers. 22.* On trouve à ce verset un anathème : « *Si quis non amat*
» *Dominum nostrum Jesum - Christum, sit*
» *anathema, maran Atha.* » Ce prêtre était M. Croizetière, sulpicien, qui a vécu longtemps à l'hôpital de Rochefort, aumônier caché des

sœurs de Saint-Vincent. Je 'y ai revu en 1797, et il m'y a fait célébrer plusieurs fois la messe, pendant le séjour que j'ai fait à cet hôpital. Il me fit voir alors les pouvoirs que je lui avais donnés; l'écriture était troublée, je lui en expliquai la cause.

Un troisième visiteur succède à celui-ci; je fus surpris de voir chez moi cet homme qui avait dû être remarqué dans la foire. « Avez-vous un canif, me dit-il? j'ai dans le pli de mon pantalon un petit papier de M. de Suzannet; vous le lirez, et vous y répondrez. — Je le lirai, lui dis-je; mais je ne puis répondre, car vous serez sans doute arrêté. — Vous répondrez, répondit-il en vrai Vendeen, et je ne serai pas arrêté. » Sur un petit rouleau de papier, je lus ces mots: *avez-vous connaissance de mille guinées, venues d'Angleterre? J'écrivis sur un autre billet: elles ont été remises sûrement à Mlle de Charette.* Mlle de la Corbinière renferma ce papier dans le pli du pantalon du mulâtre, qui partit, et ne fut point arrêté.

On avait eu connaissance de cet argent, on croyait que M. de Suzannet en avait un quart, et il était bien aise que l'on sût ce qu'il était

devenu. Nous nous en sommes expliqués l'année suivante à Poitiers, où il vint, au nom de Louis XVIII, remplir une mission très-délicate.

L'heure du dîner arriva : « Où donc est le vicairaire, dirent les officiers bleus ? » On vint m'avertir et je descendis dans mon habit de Vendéen, en veste bleue, en gilet de laine blanche, un pantalon rayé de jaune et de noir, qui étaient les couleurs de la paroisse, et la tête enveloppée d'un mouchoir de coton : je n'étais pas fort rassuré. « Comme votre vicairaire est pâle ! dit un des officiers. — Oui, dit madame de la Corbinière ; il se tue à courir et à travailler. — Il faut qu'il se repose, il faut qu'il aille dans son département. — Je ne puis aller aussi loin, répondis-je ; je ne voudrais pas perdre ma place. — Il faudra pourtant que vous fassiez une absence. — Pourquoi ? vous suis-je suspect ? — Non, sans doute, et de plus le peuple vous aime ; mais voilà la vérité : nous partons demain, dans vingt-quatre heures il n'y aura pas un seul soldat dans le département. Comment vous garderez vous ? — Nous nous garderons nous-mêmes. — Mais M. le vicairaire doit savoir que

» si le département n'est plus gardé militaire-
» ment, il va tomber sous le gouvernement du
» district : or, je dirai à M. le vicaire que le
» département a pour président l'ancien curé
» de Pouzauges, qui est son ennemi particulier,
» qu'il a voulu plusieurs fois le faire arrêter ;
» mais nous avons déclaré que le premier gen-
» darme qui viendrait à Beaufou aurait les
» oreilles coupées. Maintenant que nous par-
» tons, nous ne pouvons plus le défendre....
» Si M. le vicaire ne veut faire qu'une absence
» momentanée, qu'il aille à Nantes ; que M. le
» commissaire lui délivre un passe-port , qu'il
» se présente à Grouchy et lui demande pro-
» tection. »

Il n'y avait point à balancer, je pris le parti de me retirer à Nantes. Deux personnes, voyant ma peine, m'y donnèrent un rendez-vous : je me mis en route le surlendemain, et j'y arrivai le jour de la St-Pierre, au milieu des embarras des déménagements, que le peuple ne fait que ce jour-là. J'appris en route que c'était Grouchy qui avait fait arrêter Charette, cela me donna peu de désir de me présenter à lui ; on exigeait de nouvelles formalités pour les passe-ports ; enfin, quand j'arrivai, un mal-

entendu fit que je fus abandonné par celles qui m'avaient donné rendez-vous. La Providence vint à mon secours : un commissionnaire me dit qu'il sait qu'il y a à Nantes une respectable veuve, sœur d'un prêtre distingué, M. Petit, ancien curé ; je vais directement chez elle , et je lui demande l'hospitalité. Elle parut un moment indécise et troublée : " Gardez-moi ce " soir, lui dis-je, Mlle votre fille me logera " demain. — Mon seul embarras, me dit-elle , " c'est que nous sommes bien gênées, et nous " ne pourrions vous nourrir comme nous le " voudrions. — Si vous n'avez pas d'autre ob- " jection, répliquai-je, je vous dirai que je " viens d'une maison également très-gênée, " puis j'ai environ trois cents francs, que nous " mangerons ensemble et avec économie. "

Je règle moi-même la vie somptuaire, la joie renaît dans cette sainte maison. On me loge dans une chambre où le jour venait de six pieds de haut, mais une porte cachée communiquait à un appartement où se trouvait la bibliothèque du frère de mon hôtesse. On convint que je dirais la messe dans ma chambre ; ces saintes dames me confièrent leurs consciences, et j'avais habituellement pour compagne

une petite paysanne de trois ans , dont on me faisait passer pour le cousin , le cordonnier. Car il y avait dans la même maison plusieurs personnes dangereuses , et surtout un juge des tribunaux de ce temps-là : en outre , cette dame avait un frère qui pensait mal ; mais quand il venait , on le retenait à la porte , tandis que je regagnais mon taudis. Je passai là près de trois mois dans le repos , l'étude et l'innocence.

J'y reçus un jour la visite du saint prêtre M. Gruchi , que j'avais placé à Venansault , où il vivait comme un saint : tant que j'ai habité la Vendée , il venait me confesser tous les quinze jours , et comme l'église était découverte et toute ouverte , il disait tout haut en entrant : « M. l'abbé , faisons-nous pénitence ? » Alors les personnes que je confessais se retiraient à sa voix. Je veux faire un peu l'histoire de ce bon prêtre ; il était mon ami , il fut peu connu , et il est mort martyr.

Mathieu Gruchi était anglais , il était né à Jersey. Lors de la dernière guerre entre la France et l'Angleterre , pour l'émancipation des États-Unis , il fut embarqué encore bien jeune , et fut fait prisonnier. Détenu avec les autres

au château de Saumur, il sortait dans la ville pour faire les commissions de ses compatriotes, car il parlait bien le français. Un jour qu'il se trouvait dans un magasin, une dame y vint aussi, à laquelle le jeune Anglais fit des politesses, ne voulant être servi qu'après elle ; c'était la marquise de Toucheprès, dont le mari avait été conseiller au parlement de Bretagne. La marquise jouissait d'une belle fortune, qu'elle employait en bonnes œuvres ; elle fut touchée de la position de ce jeune homme qui s'était avoué protestant, et comme elle était très-liée avec M. du Petit-Thouars, gouverneur de Saumur, elle obtint de se charger du prisonnier et de l'amener à son château. Bientôt elle lui offrit de lui faire apprendre un état, ce que le jeune Gruchi accepta, « pourvu, dit-il, qu'il » ne fût pas trop vil ; » car bien que sa famille fût pauvre, elle s'honorait de descendre d'une maison noble venue de France au temps de la conquête ; elle avait conservé des sentiments dignes de cette origine, et s'efforçait de n'y pas déroger. On lui fit apprendre l'état de menuisier.

Mais la bonne marquise songeait surtout à la conversion de son protégé ; elle le recommanda

à son curé, homme d'un caractère aimable et fort instruit. Celui-ci ne tarda pas à gagner le cœur du prisonnier : il lui parla religion, lui mit entre les mains des ouvrages de controverse, et comme le jeune Anglais savait lire avec fruit, il goûta la vérité, abjura l'erreur et fit sa première communion. Le curé voulut lui apprendre le latin ; il allait le trouver à son atelier et l'instruisait, tandis que lui-même travaillait son bois : ses progrès furent remarquables. On lui mit alors entre les mains un traité de philosophie, et ses succès surpassèrent tout ce qu'on aurait pu en attendre. Sa piété le fit bientôt remarquer ; il témoigna le désir de s'attacher au clergé, pour aller ensuite travailler à la conversion de sa famille et de ses compatriotes. Mgr de Mercy, auquel il fut présenté, s'étonna de ses heureuses dispositions, et le confia au bon curé, qui fit son éducation sacerdotale. Enfin il fut consacré prêtre, et après être resté deux ans près de son père spirituel, il fut employé au saint ministère à Soulans, Challans et autres paroisses de la côte, surtout à Saint-Jean-de-Monts.

Quand la révolution éclata, il retourna à Jersey ; il en fut chassé trois fois. Cependant, mal-

gré les persécutions des ministres protestants et celles du gouvernement de l'île, il put convertir sa sœur : leurs conférences avaient lieu dans les vignes ou sur des points écartés de la côte et en grand secret. Il tenta aussi la conversion de sa mère, qu'il ne put achever. Mais la persécution devint plus forte ; il fut chassé une dernière fois, et vint à Londres, où nous nous revîmes. Nous quittâmes bientôt cette ville l'un et l'autre, et chacun de notre côté, sans savoir où s'arrêteraient nos pas. J'habitai six mois Southampton sans entendre parler de lui, et ce fut pourtant là qu'on le découvrit, dans un hôpital, au milieu de soldats irlandais catholiques, avec lesquels il vivait, leur distribuant des consolations, partageant leurs tristes rations et ne songeant pas à réclamer les aumônes que le gouvernement accordait aux prêtres français. Mgr de St-Pol-de-Léon lui assura des secours et me remit quelques guinées, que je lui fis passer, et qu'il aura sans doute partagées avec les indigents.

On a vu comment il me fut accordé pour compagnon dans la mission qui me fut donnée, et ce qu'il devint pendant notre séjour en Vendée. Chaque fois qu'il était venu me voir, il

m'avait demandé la permission de retourner à Jersey pour convertir sa mère ; mais je le retenais toujours , dans la crainte qu'il ne se fit arrêter.

Quand Gruchi pénétra dans ma retraite de Nantes , retraite qui était restée jusqu'alors inaccessible à tous , j'étais occupé à étudier les livres de mon état. « Vous dormez ! me dit-il » avec force , il faut écrire : Ne savez-vous pas » qu'ils commencent à céder ? » Il m'apprit alors que les prêtres détenus à Nantes étaient près de signer la soumission à la constitution de la république. Je pris la plume , je rédigeai à la hâte les pensées qui m'étaient venues sur ce sujet , et j'y mis un peu de logique : cet écrit , qui n'était ni d'une grande étendue , ni d'un grand mérite , fut répandu sous le titre de *Réflexions d'un avocat de Rennes*. Il retint tous ces prêtres , qui restèrent en prison et ne se soumirent pas.

Gruchi m'avait , encore cette fois , demandé de le laisser partir pour Jersey ; je lui refusai cette permission et il retourna à son poste. Mais quand j'eus quitté Nantes , ce saint prêtre , que je ne retenais plus , se crut libre , et résolut de rentrer dans sa famille. Il revint à Nantes et

demanda un passe-port sous la qualification de menuisier : cette feuille protectrice allait lui être délivrée quand survint un municipal, prêtre marié ; il se fait représenter le passe-port, et quand il y lut : *Mathieu Gruchi, menuisier*, « Vous mentez, lui dit-il, vous êtes » prêtre ! — Je suis l'un et l'autre, répond le » saint confesseur. — Vous êtes prêtre, reprend » le dénonciateur, vous êtes rentré après avoir » été déjà banni, vous avez mérité la mort ! — » Eh bien ! donnez-la-moi, dit avec douceur le » pieux Gruchi. » On l'arrête et on le jette en prison, où il édifia tous ses compagnons de captivité. Il écrivit pour encourager les catholiques, il composait des cantiques pleins de foi, de résignation et de piété ; il vivait enfin comme un saint pénitent (1). On lui fit un simulacre

(1) Nous avons sous les yeux le recueil, à la main, de ces cantiques : il est daté du *Bouffai de Nantes*, le 27 novembre 1797. Voici la dernière strophe du dernier de ces cantiques :

Seigneur, exaucez ma prière,
 Elle est d'un cœur humble et soumis ;
 Pardonnez, charitable père,
 Pardonnez à mes ennemis.
 De tout mon cœur je leur pardonne
 Tous les maux qu'ils m'ont fait souffrir :
 Votre loi sainte me l'ordonne ;
 Je leur pardonne avec plaisir.

de procès ; il ne fut point défendu , et ils le condamnèrent à mort. Il marcha au supplice avec courage , les pieds nus , et tenant son crucifix à la main ; mais avant de quitter la prison , il dit au chef de l'escorte : « On ne refuse » point aux condamnés à mort leurs dernières » demandes quand elles sont innocentes ; je désirerais parler à mon dénonciateur. » Le municipal n'osa pas se refuser à ce désir ; il vint en effet , mais pâle et tremblant. « Ne pensez pas , Monsieur , que je vous en veuille de » m'avoir fait condamner à la mort ; celui que » j'adore sur cette croix m'ordonne de vous » pardonner et m'en donne l'exemple. Je vous » pardonne , et si Dieu me reçoit dans son » sein , comme je l'espère , je le prierai pour » vous. » Puis il marcha au supplice d'un pas ferme et assuré. Arrivé sur le bord de la fosse : « Est-ce ici , demanda-t-il ? » Sur une réponse affirmative , il se mit à genoux , pria quelques instants , embrassa son crucifix et tendit les bras à la mort. Le signal est donné ; mais soit que ce fût l'effet du hasard , soit que l'escorte voulût lui offrir encore cette chance de salut , il ne fut point blessé : cependant il était tombé à terre , et on l'eût sans doute laissé pour mort ,

lorsqu'il se releva et dit d'une voix ferme : « Je ne suis point blessé. » Il fallut recharger les armes : cette fois il fut atteint, mais pas assez pour mourir. Enfin une troisième décharge à bout portant acheva son martyre. Ainsi mourut ce saint prêtre. Il avait toujours vécu en pieux missionnaire, et il était le troisième des six qui étaient rentrés avec moi, qui mourût d'une mort violente. M. Sergent, chanoine et secrétaire de l'archevêché de Tours, a écrit sa vie.

Revenons à mon logement de Nantes. Il y avait plus de deux mois que j'y vivais dans la retraite, l'étude et la paix : Mmes Mercier mère et fille étaient des anges de piété; j'étais leur père spirituel, et nous vivions pauvrement. Mlle de la Corbinière vint me demander dans cette retraite si je consentirais qu'on sollicitât, près du département, mon retour à Beaufou; le peuple le désirait et le commissaire en voyait la possibilité. Je fus de cet avis; je désirais me rendre à mon vicariat, et je promis d'y être la veille de la Notre-Dame de septembre. Mlle de la Corbinière fit elle-même le voyage de Fontenay-le-Comte; elle trouva, en apparence, beaucoup plus de facilités qu'elle ne l'avait

espéré ; on lui demanda le jour de mon arrivée, elle le précisa. Là-dessus je me mis en route et j'arrivai le six à Bouaimé, où je descendis chez le curé ; je comptais en partir le lendemain, de manière à arriver vers le soir ; mais dès le matin cinquante hommes avaient été envoyés pour m'attendre, m'arrêter à mon arrivée et me conduire à Fontenay. On vint aussitôt m'en prévenir, et je restai caché à Bouaimé jusqu'au neuf. Alors je me décidai à quitter la Vendée et à me rendre chez ma mère. Le curé voulut me conduire à St-Laurent-sur-Sèvre, à une lieue de chez lui. Nous rencontrâmes l'accusateur public de Montaigu, qui causa quelque temps avec lui et me prit pour son domestique ; nous allâmes coucher chez Mme la marquise de Goyon, puis nous arrivâmes à St-Laurent. Après m'y être reposé deux jours, je me remis en route ; je me rendis chez Mlle Irland, à Breuil-Chaussée. Étant allé entendre la messe à une paroisse voisine, je dînai chez le curé, où se trouvait une réunion nombreuse ; j'y trouvai plusieurs émigrés, déguisés en paysans, mais personne ne fit mine de se reconnaître. De là je fus coucher chez Mme de Richelieu, et le 29 septembre 1796 j'arrivai à Moulinet chez ma mère. Nous

avons dîné à Vouzailles ; un cordonnier pour femme, me voyant avec Mlle Irland, soupçonna que j'étais prêtre, et voulut rentrer à Poitiers avec nous pour savoir où je me retirerais, et me dénoncer ; mais nous attendîmes la nuit ; il fut obligé de partir avant nous, et il répandit le bruit de notre arrivée ; pour moi, je me tins caché à la campagne jusqu'au milieu de l'hiver ; alors nous revînmes en ville, et je me remis à faire quelques missions.

DÉPORTATION

Quelque temps avant sa mort, M. de Beauregard avait brûlé une grande quantité de papiers qui nous eussent sans doute donné des éclaircissements précieux sur sa longue vie : les manuscrits que nous donnons ici au public nous semblent de nature à faire vivement regretter la perte de ceux dont sa modestie nous a privés.



MA DÉPORTATION
A LA GUYANE.

1797. — 1801.

DÉPORTATION
A LA GUYANE.

Je cède à vos instances, mon digne ami; je
vais écrire l'histoire de ma déportation en Amé-
rique; la cause qui l'a produite et mon retour.
J'ai refusé jusqu'à ce jour de le faire; j'aime peu
à revenir sur ces idées; je n'aime point à être
dit, et je crains que le souvenir de ces
troubles dans l'âme de ceux qui les ont vus
ne soit un sentiment que la charité chrétienne re-
prouve. Je prie Dieu que la démarche que je

DEPORTATION
A LA GUYANE.

MA DÉPORTATION A LA GUYANE.

1797. — 1801.

Quid est tibi Israël quod... inveterasti in terrâ alienâ , coinquinatus es cum mortuis ? Deputatus es cum descendantibus in infernum (*sepulcrum*) ? Dereliquisti fontem sapientiæ ; nam si in viâ Dei ambulasses habitasses utique in pace sempiternâ. Disce ubi sit prudentia , ubi sit virtus... ubi sit lumen oculorum et pax.

Baruch , cap. IV , v. 10 et seq.

Je cède à vos instances , mon digne ami , je vais écrire l'histoire de ma déportation en Amérique ; la cause qui l'a produite et mon retour. J'ai refusé jusqu'à ce jour de le faire ; j'aime peu à revenir sur ces idées ; je n'aime point à être cité , et je crains que le ressouvenir du passé ne réveille dans l'âme de ceux qui liront ce récit des sentiments que la charité chrétienne réprouve. Je prie Dieu que la démarche que je

fais ne l'offense pas , ne le fasse pas offenser , et au contraire que la foi s'augmente par l'histoire du courage de mes malheureux compagnons , et que leur patience inaltérable dans une peine qui ne peut se comparer à aucune autre , inspire à d'autres personnes la résignation dans les maux inévitables dans le cours de la vie. Vous n'oublierez pas que je n'écris que pour un ami , et cet ami sait bien que si les peines de l'exil ont été une grâce de bonté pour mes compagnons (confesseurs de la foi de J.-C.) , elles ont été pour moi un châtiment manifeste et une couronne de pénitence pour les péchés d'une vie longue , sensuelle , inutile pour le bien de l'église. Puisse la bonté du cœur de Jésus ne pas permettre que j'en perde tous les fruits ! J'attends cette grâce de vos prières.

Rendu à Poitiers , j'y pris peu de repos , et dès le commencement de l'hiver , je me livrai aux travaux de mon état. En 1797 , la tolérance était grande , et l'exercice de la religion était quasi public ; j'ai vu des administrateurs à mes entretiens. A cette époque commença la guerre entre le corps législatif et le fameux directoire. Celui-ci réunissait sourdement ses moyens ; le corps législatif préparait ses attaques avec éclat,

et provoquait dans les nouvelles élections le choix d'un *tiers* de membres qui fortifiât son parti. J'en prévis l'inutilité; je le mandai à mes amis prêts à rentrer, et leur prédis qu'ils ne rentreraient pas par ce moyen. Au reste, je n'ai jamais pu voir d'union dans des hommes si divergents dans leurs systèmes, qui opposaient des raisons et des discours à la puissance du directoire, et qui cherchaient à s'investir de l'opinion du peuple, sorti depuis peu de la terreur et qui n'a jamais eu d'opinion, etc.

Vers la fin du carême, je me sentis las du travail, et je me décidai à aller prendre quelque repos à la campagne, dans la terre de Curzay, près Lusignan, dont était propriétaire M. Duval de Chassenon, ancien président à la chambre des comptes à Nantes. J'y devais passer quinze jours, et ne faire d'autre ouvrage que de faire faire la Pâque à vingt personnes qui s'étaient conservées catholiques dans cette paroisse de Curzay; encore ils étaient fermiers ou domestiques sur cette terre. Je célébrai la sainte messe dans la chapelle du château. Dès le second jour elle devint trop petite pour le nombre de personnes qui désirèrent assister à mes

instructions , et je commençai sans dessein une petite mission. Je prêchais deux fois le jour ; je confessais tout le reste du temps. Mlle de C*** et son amie Mlle de C*** B*** instruisaient pendant la journée des vérités du catéchisme , etc. On chantait des cantiques au salut , c'était le mois d'adoration ; bref, toute la paroisse vint peu à peu. Je fis communier en 11 jours 165 personnes sans grande inquiétude ; les cœurs étaient touchés. Je bénis des mariages civils ; je réitérai la bénédiction à des mariages faits par les intrus ; je conférai le baptême à un grand nombre d'enfants , et je disposai un certain nombre d'adultes à la première communion que je fis faire par la suite à Poitiers.

Il se mêla dans mon auditoire une femme qu'avait épousée Gallais, curé intrus de Curzay, qui depuis le régime de la terreur avait renoncé à ses fonctions et s'était réduit à celles de percepteur des contributions et d'instituteur. Cette femme était envoyée par Gallais même ; elle versa bien des larmes. Son époux était tolérant, et j'ai eu la preuve qu'il estimait ma fidélité à remplir mes devoirs et à conserver la foi ancienne ; mais il manquait de courage et redoutait

la pauvreté. Qu'un prêtre qui a porté la prévarication aussi loin est difficile à convertir...

Dormiunt multi!

J'avais cependant provoqué sa tolérance, même sa bienveillance par une démarche de tolérance aussi et de charité pour sa personne. Lorsque j'arrivai à Curzay, les premiers catholiques qui m'approchèrent voulurent se faire un mérite auprès de moi de leur sévérité envers Gallais : ils m'en parlèrent avec des expressions peu mesurées. Je les en repris, et m'étant enquis d'eux s'ils avaient à se plaindre de lui en sa qualité de voisin, de citoyen, d'instituteur, etc., ils m'avouèrent que sous tous ces rapports il méritait quelque estime ; je crus devoir expliquer publiquement les devoirs de la charité : je blâmai les expressions injurieuses ; je fis sentir qu'on pouvait détester les erreurs, mais sans haïr les personnes ; je fis voir que ce malheureux homme n'étant plus ministre dangereux d'une religion qu'il avait délaissée, il n'était plus pour eux qu'un citoyen paisible, même utile sous quelques rapports, et en tout honnête, sociable ; j'engageai à prier publiquement pour lui, et je déclarai que si par hasard il se présentait devant moi, je lui tendrais la main pour lui per-

suader que la charité n'était pas vaine dans le cœur d'un prêtre catholique. J'eus bientôt après à mettre ces préceptes en pratique. Gallais se présenta chez M. de Chassenon, pour percevoir quelques impôts ; les comptes s'étant prolongés jusqu'au dîner, M. de Chassenon me fit demander si je trouverais mauvais qu'il l'invitât à dîner. Je pensai ne devoir pas m'y opposer, et j'eus quelque espérance que cette entrevue pouvait être utile au bien de la religion. Je traitai Gallais pendant le repas avec une franche civilité. Dès que le repas fut fini, je passai au jardin, Gallais m'y suivit, et j'invitai M. Boisdin, homme d'affaires, philosophe anciennement converti, à se joindre à nous. Gallais débuta par me remercier de la charité civile dont j'avais usé en son endroit et de la manière dont j'avais parlé de lui dans mes instructions. Je lui dis que la loi de l'Évangile me prescrivait cette conduite, que, quel que fût mon éloignement pour ses erreurs, je n'en devais avoir aucun pour sa personne, et que je l'aimais sincèrement comme un frère. — Je le serai un jour. — Cette réponse m'inspira de la hardiesse ; je me retournai vers lui, et, mettant familièrement une main sur son épaule et l'autre sur son cœur, je lui dis :

« Monsieur, écoutez-moi ! comment se fait-il
» que tout chez vous annonce la paix, et que
» vous cachiez si bien la peine qui dévore votre
» âme ? Vos yeux sont paisibles, votre front
» est serein, vos paroles sont douces, toutes
» vos actions sont modérées ; vous êtes bon
» voisin, bon instituteur des enfants que vous
» élevez dans la religion catholique ; vous
» exercez vos emplois avec modération, même
» charité ; comment comprimez-vous si bien les
» remords qui désolent votre cœur ? Ma pré-
» sence seule doit vous alarmer !... » Il se
» tut quelques minutes, puis il me répondit pai-
» siblement : « Ah ! je ne pense pas avoir fait du
» mal !... Par exemple est-ce un crime d'avoir
» pris une femme ? St Paul recommande seule-
» ment aux évêques de n'en pas avoir deux,
» *unius uxoris virum*.... — Donc, lui répli-
» quai-je sur-le-champ, vous auriez le droit
» d'en prendre une seconde, puisque vous êtes
» un simple prêtre... Ah ! lui dis-je, vous avez
» contre vous, outre vos remords, toute l'église
» depuis J.-C. » Et en peu de mots, je lui rap-
» pelai la discipline de l'église sur le célibat des
» prêtres ; puis, passant à d'autres objets, je lui
» parlai du serment..., des brefs de Pie VI, de

l'instruction dans une église dont il avait chassé le légitime pasteur, contre lequel il avait dirigé la persécution et qui avait perdu la tête sur un échafaud... , de l'abjuration de son sacerdoce, etc... Il baissa tristement les yeux, puis il me dit : « Un jour il faudra revenir...—Ah! lui dis- » je, oui, il le faut, ou vous êtes damné!... » Mais ce jour est présent, et si vous n'en profitez pas, vous ne le trouverez plus! » Là-dessus je fus appelé ; je n'ai plus eu de relation avec Gallais, mais je fus instruit qu'il était retourné très-triste à sa maison, qu'il s'était fait une espèce de séparation avec sa femme et lui, mais quoiqu'il continuât d'envoyer sa malheureuse compagne à mes instructions, cette séparation ne fut ni entière, ni durable. D'autres personnes, qui furent plus heureuses, m'ont assuré qu'elles venaient à moi d'après le conseil de Gallais, qui leur avait inspiré de me donner leur confiance... Quelle réunion de foi, d'endurcissement et de crime!

Déjà ma mission s'avancait : un soir, sur la brune, un homme fort âgé vint à moi pour la première fois. Je lui reprochai d'avoir attendu bien tard ; ce vieillard me répondit avec une grande simplicité : « *J'ai voulu laisser passer*

» *les plus pressés ; j'espère que vous aurez pitié*
» *de moi et que vous me ferez grâce comme aux*
» *autres.* » Je trouvai dans cet homme une
grande simplicité et une religion profonde.
Comme il était le dernier, je le fis asseoir ;
quand il eut fini, je lui demandai en conversa-
tion quel était son âge, sa profession, et com-
ment il avait été assez heureux pour conserver
sa foi, sa religion dans ce pays. Il me dit qu'il
avait *quelque 78 ans* ; qu'il était fendeur,
qu'il avait appris ce métier et l'avait exercé
pendant longues années avec un homme qui
était mort à 83 ans, très-bon chrétien, et qui
dès son enfance l'avait conduit à une mission
faite par les missionnaires de St-Laurent-sur-
Sèvre ; que dès ce moment il s'était donné à
Dieu, avait suivi plusieurs missions et lui
était resté fidèle ; il me dit que le vieillard qui
l'avait instruit ainsi lui parlait souvent de
M. Grignon de Monfort, fondateur des mis-
sions de St-Laurent et des Filles hospitalières
de la Sagesse, sous lequel il avait suivi des
missions, et dont il n'avait jamais oublié les en-
seignements. Là-dessus mon bon *fendeur* m'ou-
vrit son cœur et me dit en son langage : « Pas
» moins, je suis bien inquiet d'une chose que

» M. de Monfort a dite dans sa dernière mission,
» à Bressuire, et que mon maître m'a répétée
» cent fois ; la même chose lui causait bien de
» la peine, car c'est une prophétie qui ne s'est
» exécutée qu'à demi. Mon maître disait : A cette
» dernière mission de Bressuire, M. de Mon-
» fort, à la plantation de la croix, dit à l'as-
» semblée : mes frères, retenez bien mes paroles,
» un jour Dieu, pour punir les méchants, en-
» verra dans ces quartiers une terrible guerre ;
» le sang sera versé sur terre, et les hommes se
» tueront les uns et les autres ; tout le pays
» sera renversé. Cela arrivera quand ma croix
» sera pleine de mousse. Retenez-le donc bien...
» *Mais alors mon tombeau sera élevé de terre.*
» *Cependant, disait-il, cette guerre ne passera*
» *pas ma croix ; elle finira là... tout le pays sur*
» *ma droite (en montrant la Vendée) sera le*
» *lieu de cette terrible guerre, mais sur ma*
» *gauche il n'y aura pas de guerre!... Mon-*
» *sieur, j'ai vu souvent cette croix, elle était*
» *pleine de mousse, et j'ai bien prié auprès...*
» La guerre a fini là... ; mais je n'ai pas ouï dire
» que le tombeau fût élevé de terre. On eût
» parlé de cela, je l'aurais bien su. » Sur cela
je me rappelai que j'avais été à St-Laurent en

1795; que j'avais été y vénérer les cendres de M. de Monfort; que j'avais vu ce tombeau, jadis au niveau du pavé de la chapelle, où repose ce saint missionnaire; mais que ce tombeau, par l'ordonnance d'un évêque, il y a plus de 40 ans, avait été élevé en manière d'autel et orné d'une inscription. Je le dis à ce bon homme; sa foi en fut consolée, et il ne douta pas que la prophétie n'ait eu son entière exécution. Ce bonhomme vit encore au moment où j'écris ce récit. Il se nomme Jacques Jard, et a redit bien souvent ce que je viens de rapporter. Son témoignage est hors de doute, sa simplicité est grande ainsi que sa naïveté, et il n'avait aucun intérêt à me raconter un fait sur lequel il avait des doutes. Cette circonstance n'est pas bien importante, mais elle me consola dans les temps des peines qui suivirent cette petite mission.

Elle fit en effet plus de bruit qu'elle ne le méritait sans doute, et les ennemis de la religion en murmurèrent. Il y avait alors à Sanxais, chef-lieu du canton de Curzay, un prêtre intrus, deux jureurs, et pour commissaire du directoire près de la municipalité un certain M. Rigoumier, prêtre marié, qui avait été

membre des tribunaux révolutionnaires , au temps de la terreur. J'ai vu par des actes publics et imprimés que ce prêtre avait été en action contre mon frère André-Georges , théologal et vicaire général de Luçon. Sa mort avait été un sujet de querelle entre ce Rigoumier et le fameux prêtre Planier , président de ce tribunal qui a versé tant de sang. Rigoumier ne vit qu'avec peine cette mission faite par le frère d'une victime dont le nom devait réveiller ses remords. Lorsqu'il eut acquis connaissance du mouvement religieux qu'elle opérait , il manda à Gallais de me faire arrêter. Il donnait pour raison que j'exerçais mes fonctions sans avoir fait la soumission aux lois. Gallais lui répondit qu'il ne poursuivrait jamais un prêtre honnête homme et qui prêchait la charité et les bonnes mœurs. Rigoumier donna avis à la gendarmerie de Lusignan qu'il y avait un rassemblement tumultueux à Curzay, dont j'étais la cause. L'officier détacha deux gendarmes; mais ceux-ci, s'étant informés de la nature de la réunion et de la paix qui régnait dans cette mission, firent dire qu'on ne s'étonnât pas de leur surveillance. J'achevai ma besogne.

La docilité que le peuple de Curzay montra

dans cette occasion, et le sentiment religieux qui le portait à venir en si grand nombre que la chapelle et les dehors étaient remplis, tient à une circonstance assez singulière. Par religion, sans doute, l'ancien sacristain Chaigneau, et quelques habitants, avaient non-seulement empêché la vente de leur église, mais ils avaient soigneusement conservé les livres et tous les ornements de l'autel. Quand ils virent vers le carême que la tolérance religieuse allait croissant, ils se présentèrent chez l'officier municipal, et lui déclarèrent qu'ils avaient intention de se réunir dans un temple, qui leur appartenait, pour y prier Dieu. Ils tinrent cette démarche secrète, et cet officier leur ayant répondu qu'il n'avait moyen de les en empêcher, ils parèrent leur autel de tous leurs ornements, et ouvrant la porte le dimanche suivant, le peuple fut étonné et réjoui de cet événement, et toute la paroisse s'y réunit. Là ils célébrèrent le culte d'une manière assez singulière : le plus ancien présidait ; le sacristain et ceux qui savaient lire et chanter se réunissaient dans le chœur ; on y chantait le matin l'Introït, le Kyrie, le Gloria, etc. On lisait

en français l'Épître et l'Évangile ; on priait en silence pendant le reste du temps. L'ancien annonçait les fêtes, les jeûnes, etc. Le soir, même cérémonie. Ils s'abstenaient de lire les oraisons, *parce que, disaient-ils, cette fonction est réservée aux prêtres.* Quand il naissait un enfant de parents catholiques, l'ancien lui donnait l'eau à l'église ; quand il mourait un catholique, on le portait à l'église, et les obsèques se faisaient avec cérémonie ; on tenait registre de ces actes, etc. Je trouvai que cette espèce de culte ressemblait beaucoup à celui des calvinistes ; mais je respectai la foi de ce peuple ; les supérieurs l'ont respectée comme moi. L'obéissance envers eux était si grande qu'on m'assura qu'un seul mot de M. de Bruneval vicaire général ferait tout cesser. Cette manière de prier eut fin quelques mois après la mission : on demanda au sacristain la soumission de l'an IV, il la refusa, et sur son refus l'église fut fermée.

« Bon peuple de *Curzay*, les sentiments de
» votre foi ont plus d'une fois soutenu mon
» courage dans les épreuves qu'il a plu à la
» Providence de me départir ; mon cœur est
» resté à jamais dans vos compagnes, et un

» souvenir de vos bons cœurs m'a plus con-
» solé dans la Guyane, que tous les biens que
» j'y ai reçus !

Je ne dois pas oublier une circonstance qui n'a pas peu contribué aux persécutions que j'ai éprouvées à la suite de cette mission. Un jour, comme je finissais la messe, à la fin de laquelle je devais conférer le baptême à un grand nombre d'enfants, j'aperçus dans la chapelle un homme bien vêtu ; on me dit que c'était un officier de santé, qui se présentait pour être parrain d'un enfant. Je fis placer tout mon monde, et, suivant ma coutume et mon devoir, je demandai aux parrain et marraine s'ils étaient catholiques. Quand je fus à cet officier de santé, je lui fis la même question, il s'avoua catholique ; je lui dis : « Vous n'adhérez donc pas à des prêtres constitutionnels ? » Il me répondit : « Non, Monsieur. — Vous n'assistez donc pas aux offices de quelque prêtre assermenté ? — Pardonnez-moi, dit-il, ceux-ci je les tiens pour catholiques. — Je lui dis alors : par le serment, ces prêtres se sont séparés de l'église ; je ne puis vous recevoir pour parrain que vous ne renonciez à les suivre. Mais que mon refus ne soit ma-

» tière à aucune discussion, que la paix soit
» entre nous. » Je lui tendis la main ; il sortit et
refusa de diner au château. Mais il sortit irrité,
et étant allé trouver Rigoumier, il fut convenu
qu'ils me déclaraient la guerre. Ils furent fi-
dèles au traité, et je lui dois mon exil à la
Guyane. Je fus bientôt instruit du dessein
de ces deux hommes ; j'achevai ma mission, et
je me rendis à Poitiers vers la fin d'avril. J'a-
vais débuté dans cette paroisse par confesser
un homme de l'âge de cent ans ; en m'en re-
tournant, je lui portai la Ste Eucharistie.

Quelques semaines se passèrent sans que j'en-
tendisse parler de rien ; je fus assez surpris un
jour, au commencement de juin, de recevoir un
mandat de comparaitre, avec M. de Chassenon,
au tribunal du juge de paix de Sanxais. Rigou-
mier avait porté plainte en son nom et, avant
que de faire cette démarche, pendant près d'un
mois, il avait cherché des témoins, et les avait
fait pratiquer par son associé, l'officier de
santé. La plainte me dénonçait comme incen-
diaire, contre-révolutionnaire, dangereux fa-
natique, comme organisant une Vendée et ar-
mant les citoyens les uns contre les autres.
Je me rendis à Sanxais aux délais assignés ; je

crus devoir faire cette démarche, parce qu'elle devait confirmer dans leur foi plusieurs habitants de ce bourg qui avaient suivi avec fruit la mission de Curzay. M. de Chassenon ne pouvait se dispenser de cette comparution ; le refus eut compromis sa personne et peut-être ses propriétés. Dès que nous fûmes arrivés dans Sanxais, nous fîmes une visite au juge de paix, pour lui demander l'heure de son audience, c'était le matin ; ce magistrat, fatigué de quelques fonctions, dormait alors ; il était d'ailleurs incommodé, et nous fûmes par sa fille invités à respecter le sommeil de son père. La manière honnête, pleine de sensibilité avec laquelle elle nous en fit la demande, m'annonça une âme douce et remplie de respect pour son père ; mais ce qui m'intéressa le plus, ce fut de lui voir une santé très-mauvaise et une hydropisie avancée, assez pour me donner la pensée que cette bonne fille mourrait peut-être bientôt entre les mains des prêtres schismatiques. Pendant que son père dormait, elle nous entretenait avec facilité, et nous avoua sans orgueil que son bonheur était de servir son père, que ses autres enfants avaient délaissé, ce qu'elle ne nous dit pas cependant. Elle nous inspira du respect pour le

sentiment de sa piété filiale ; cette conversation me toucha et m'attrista sur le sort de cette bonne fille. Le juge de paix s'éveilla, et sa fille fut le prévenir de notre visite ; il descendit, s'excusa du mandat de comparaître, *donné bien malgré lui* : sa fille nous l'avait dit, et je le crus. On se lève ; le juge de paix reconduit M. de Chassenon ; je reste après eux et je dis à sa fille : « Je vous remercie, mademoiselle, de » l'intérêt que vous inspire notre affaire, de la » manière honnête avec laquelle vous nous » avez reçus ; surtout du bel exemple que vous » nous avez donné du respect dû à nos parents : » je prie Dieu de vous bénir. Quant à moi, je » ne puis rien faire de mieux que de prier pour » votre salut, et de vous inviter à penser à » votre âme : la mort n'est peut-être pas éloi- » gnée ; je vous prie d'y penser.... — Mon- » sieur, dit-elle d'un ton de voix très-doux, » je vous remercie sincèrement de l'avis que » vous avez la charité de me donner, j'y pen- » serai et bien sérieusement. » Nous sortons.

Nous étions assignés pour deux heures ; M. de Chassenon devait subir son interrogatoire avant moi. Nous dînons chez M. Boisdin, témoin de ma courte conversation avec la fille du

jugé de paix ; nous nous en occupâmes beaucoup pendant le repas. Je témoignai mon regret de voir qu'une fille aussi bonne et aussi respectueuse envers son père était disposée à mourir dans le schisme. Je souhaitai de pouvoir la confesser ; du désir je passai à rechercher les moyens de l'effectuer, et j'imaginai de le faire pendant que son père prendrait l'interrogatoire de M. de Chassenon. Une jeune et intéressante personne, dont j'ai oublié le nom, s'offrit d'aller lui en faire la proposition, et peu d'instants après qu'elle fut sortie, nous vîmes qu'elle la ramenait avec elle, mais avec une grande peine. On la fit passer dans une pièce où je me rendis ; je restai une heure avec elle, et je lui donnai la paix. L'effet en fut sensible ; je lui proposai de passer au salon : « Ah ! dit-elle, bien » volontiers ! — Direz-vous à votre bon père » que je vous ai confessée ? — Oh ! oui, très- » assurément ; je ne lui ai jamais rien caché » dans ma vie, je ne lui cacherai pas mon » bonheur ! » Et elle se réunit à la famille Boisdin et aux autres conviés avec un front modeste, mais paisible, et un air de joie qui consola tout le monde. Je ne pus me défendre d'en éprouver moi-même d'avoir fait ce bien à

la maison de mon juge, et je remerciai Dieu dans mon cœur d'avoir permis cette citation et cette affaire pour le salut de cette fille pleine de vertu et de charité. C'est un des traits de la miséricorde de mon Dieu qui m'a donné le plus de joie et la plus pure. C'était d'ailleurs une pieuse espièglerie d'avoir volé aux schismatiques et au démon une âme, dans le moment même où j'allais être cité et censuré pour en avoir peut-être converti ou confirmé dans la foi plusieurs autres, surtout l'âme de la fille de mon juge. Cette pauvre fille est morte plusieurs mois après très-catholique. J'ai su depuis que dès le soir même elle avait avoué à son père qu'elle s'était confessée à moi, et qu'il lui avait dit : Ma fille, vous êtes bien heureuse !

Enfin vint mon tour d'être interrogé ; le juge de paix, M. Boisdin, le fit avec maladresse, parce qu'il le faisait malgré lui. Les questions étaient écrites ; il lisait mal. Il fut fort surpris lorsque je répondis que j'étais grand vicaire de Luçon. Il ne savait que dicter ; je lui dis : « C'est le titre canonique que l'Église m'a » donné ; dictez ma réponse sous les termes que » vous aviserez. » Une fois il ne put mettre au net une question ; Rigoumier voulut la

poser ; je l'invitai à se renfermer dans les fonctions de greffier. Une fois encore il me fit une question complexe et insidieuse ; je le priai de la diviser , et il avoua qu'il ne le pouvait faire ; j'acceptai de répondre , et je dictai une réponse à chaque membre de la question. Un homme de loi , qui était derrière moi , ayant commenté une de mes réponses , j'interpellai le juge de paix d'ordonner le silence et de mettre plus de décence dans cet acte de la loi. Il ordonna le silence à cet auditeur prévenu. J'entendis le peuple qui disait : — Rigoumier nous avait dit qu'il réduirait ce prêtre au silence , et c'est lui qui le force à se taire. — Je répondis à tout franchement , simplement , et je mêlai à mes réponses les principes qui justifiaient ma conduite. Je déclarai qu'aucun danger ne pouvait me faire changer , parce que j'avais soutenu dans mes discours la vérité et la foi , et je fis souvenir l'auditoire que je l'avais promis pendant ma mission de Curzay , que je dirais dans les tribunaux ce que je prêchais à l'autel. Je finis par déclarer que je protestais contre mon interrogatoire , auquel je n'avais répondu que par respect pour la justice , parce que M. Rigoumier y usurpait une qualité qui rendait



cette procédure nulle. Cela était vrai ; Rigoumier était *accusateur* et de plus chargé de fonctions publiques et incompatibles. Le greffier n'était ni malade ni absent; il avait paru à l'audience. Le juge de paix, par l'effet de l'ignorance de Rigoumier, ne prononça pas de jugement; la procédure fut renvoyée à Poitiers, pour être réglée. Le juge de paix pouvait me faire constituer prisonnier, mais on ne pense pas à tout. Il s'était beaucoup occupé de l'information; trente témoins y furent ouïs. Il fallut longtemps pour les trouver et les pratiquer. Dans cette information, Rigoumier cumula les fonctions de juge, de greffier et d'accusateur. Il fut déposé par quelques témoins qu'il n'avait pas voulu écrire en entier leurs dépositions, et que dans quelques-unes il avait dit : — Il faut charger, etc.

Je me rendis à Poitiers. Après quelques semaines, je reçois un mandat du tribunal correctionnel, qui avait cru devoir suivre cette affaire. Un grand nombre d'amis me dissuadèrent de comparaître. Un des juges de ce tribunal me fit donner le même avis, et me fit dire que, sur mon refus, les gendarmes iraient me chercher deux fois et que l'affaire resterait là.



Mais je considérai qu'il me faudrait désormais vivre caché et longtemps peut-être. La guerre entre le directoire et le corps législatif était presque déclarée. Celui-ci se dépopularisait peu à peu ; il allait faire rentrer le clergé exilé en le dispensant d'aucune garantie ou serment. Il croyait vaincre en dénonçant les dilapidations énormes du directoire ; mais je ne croyais rien de tout cela possible, et je prévoyais quelle serait l'issue de cette guerre entre un directoire , fort des armées et du trésor national, et des orateurs, éloquents sans doute, mais peu unis de principes. D'autre part, j'avais honte de me cacher pour l'accusation d'un fait où je n'étais coupable que d'avoir exercé paisiblement mon ministère ; je tenais pour lâcheté de ne pas avouer les principes de la religion et ceux de l'Église, au péril de quelques peines qui au plus pourraient durer le temps passager de ma vie. D'ailleurs M. de Chassenon à l'âge de 69 ans, possesseur de grands biens, entouré de sa famille, ne pouvait disparaître ; l'idée de le voir seul professer sa foi me faisait honte. Mes parents ne me donnèrent aucun conseil et je ne leur en demandai pas : une seule personne, bien que très-timide, surtout avec moi, s'a-

ventura un jour à me demander ce que je comptais faire. Je répondis : « *Mon désir serait de comparaître.* » Elle reprit : « *J'en ai de la joie; ce parti est le plus noble, et d'ailleurs votre santé est finie!* » Cela était vrai; depuis longtemps j'étais malade. Cependant j'avais remis le jugement de ma conduite à la décision de mon supérieur; c'est la voix de Dieu. Je consultai M. de Bruneval et lui dis que je m'en rapportais à lui. Cet homme, que je vénérâi toute ma vie, fut d'avis que je devais comparaître, parce que, n'étant pas inscrit sur la liste des émigrés, je ne m'exposais à aucune peine capitale, et que c'était une belle occasion de confesser ma foi. D'après cet avis, je ne considérai plus, et j'attendis les délais ordinaires. Plusieurs fois ils furent prorogés sur la demande de M. de Chassenon, mais contre mon avis. Je n'espérais rien de l'avenir, et j'avais le désir de purger mon décret. Si le jugement eût été rendu sur-le-champ, une peine légère eût été prononcée, et très-assurément il n'y eût pas eu d'appel au tribunal criminel.

Nous comparûmes à ce tribunal correctionnel en présence d'un auditoire nombreux. Je remarquai qu'on me connaissait peu à Poitiers,

où je portais depuis longtems le nom de Cheronnay, qui est celui de mon aïeul paternel. Je subis un interrogatoire très-long; mais il fut fait dans une intention louable du président. Il ne me fut pas fait une question qui ne me mît à même de confesser ma foi ou de défendre la discipline de l'église, de démontrer l'utilité du ministère évangélique et la fausseté de l'acte d'accusation portée contre moi. Je fus interrogé sur mes relations avec Gallais, et on me demanda s'il était vrai que j'avais cherché à le convertir, et si je lui avais proposé de renvoyer sa femme. On me permettait d'étendre fort au long mes réponses, dont je dictais en peu de mots le précis. Je rendis compte de mes relations avec Gallais; je racontai avec simplicité ma conduite envers lui et ma conversation; je dis que j'étais assuré que ce citoyen avait conçu quelque estime pour ma personne, et je déclarai que j'avais connaissance qu'il avait envoyé au tribunal une lettre en forme de témoignage, dont je ne requérais pas la lecture, *parce que sa déposition m'était trop avantageuse*. Il est vrai qu'il l'avait écrite; il eut l'attention de m'en faire communiquer une copie. Je démontrai à l'auditoire l'antiquité et la sainteté de la disci-

plaine du célibat du clergé dans l'église latine. Je dis que les prêtres qui l'avaient ainsi renversée ne jouissaient d'aucune estime, même parmi les hommes qui tenaient à des partis. Un vieux prêtre marié, nommé Allaire, ancien prieur de Magné, et très-connu, assistait à mon interrogatoire ; il avait eu l'impudeur de s'asseoir à la suite des juges, sur les hauts bancs : il ne put tenir à cet énoncé franc et sincère de mes principes ; il prit son chapeau et s'évada. Tout l'auditoire en fut frappé. Je justifiai de la même manière le refus que j'avais fait de recevoir pour parrain cet officier de santé qui adhérait aux prêtres assermentés. Dès qu'on fut sur ce chapitre, il s'écria : « Pour cette fois il va » dire bien des mensonges. » Il s'attendait que j'allais dénier mon refus. Au contraire, j'en fis l'aveu ; je m'étendis fort au long sur cette prétendue constitution civile du clergé. Je fis remarquer à mes juges que cette loi, arrachée du Code constitutionnel, n'était pas une loi de l'État. Je démontrai que ses partisans formaient une église nouvelle ; qu'ils s'étaient séparés de nous ; que le saint-père les avait punis par des censures connues de tout l'univers, et que nous ne pouvions avoir aucune communication

avec eux. Le président finit par une question singulière : c'était le fruit d'une calomnie de cet officier de santé. Il me demanda si je n'avais pas engagé un homme, après l'avoir confessé, à prendre les armes contre l'État. Heureusement il me le nomma ; je me rappelai cet homme, et je répondis : « Cette pensée serait un délire ; »
» mais cet homme est plus que sexagénaire,
» infirme, et de plus boiteux. Si j'avais des
» projets contre-révolutionnaires, je choisirais
» mieux mes soldats. » Cette réponse fit rire l'auditoire ; mais il perdit toute contenance lorsque, les témoins ayant comparu, ce malheureux fut appelé le dernier. Quand je le vis gagner, à l'aide d'un bâton, le siège destiné aux témoins, je dis : « Citoyens juges, voici mon
» soldat ! »

Les témoins ne dirent presque rien à ma charge, sinon que deux seulement m'accusèrent d'avoir eu plus de *dix* personnes assistant à mes cérémonies. Ce nombre était fatal pour les oratoires particuliers. On m'avait interrogé sur cet article ; j'avais répondu : « Je n'ai pas dû m'occuper de ce calcul parmi mes fonctions ; mais »
» si on me demande ce que je crois savoir, je
» répondrai sincèrement que je crus voir plus

» de dix assistants à mes cérémonies ; je dois
» cet aveu au respect pour l'autorité des magis-
» trats. » L'officier de santé, déposant sur
l'embauchage, fut convaincu de mensonge et
publiquement honni. Le pauvre boiteux déclara
que cet homme l'avait en vain engagé à faire
cette fausse déclaration. L'auditoire fut indi-
gné, et l'officier de santé évacua l'audience très-
honteux. Les gens du monde me blâmèrent
d'avoir répondu à mes juges sur ce nombre de
dix ; je ne puis me repentir d'avoir évité un
mensonge. Le commissaire du directoire prit
des conclusions, après qu'on eut entendu M.
Gennet aîné notre défenseur ; elles furent sé-
vères. Le juge de paix Grillaud remplit cette
fonction. J'eus bien à souffrir de la ma-
nière dont il parla des prêtres catholiques et
des desseins qu'il leur prêtait. Il bâtit un
roman sur l'administration d'une femme mou-
rante, faite par M. Jérôme Coudrin, depuis
grand vicaire de M. l'évêque de Séez. Il in-
venta tout ce qui pouvait rendre le ministère
odieux. Quatre fois j'éprouvai dans mon âme
un sentiment involontaire d'indignation ; j'en
fus alarmé, et ne voulant pas perdre le fruit
des humiliations publiques que me procuraient

les traits aigus lancés contre moi, ni manquer à la charité chrétienne, même en mon cœur, je m'adressai à Dieu et à mon ange gardien. Une pensée vint à mon secours : je me trouvais aux mêmes lieux et dans un tribunal où jadis j'avais vu MM. Constant, Irland, du Tiers, Filleau et mon père, rendant la justice assis sur les fleurs de lis. Je crus voir au dessus de leur tête cette antique image de Jésus crucifié, qui jadis était élevée dans tous les tribunaux, pour inspirer la résignation et la patience aux justiciables, et la justice aux magistrats. Il me semblait que les hommes vénérables que j'ai nommés me regardaient, et qu'ils me disaient : « *Enfant de cette ville, prêtre de Jésus-Christ, ne faites rien d'indigne de la foi dans laquelle vous êtes né et dans laquelle nous sommes morts sans reproche !* »

Ces idées nobles fortifièrent mon cœur. Quatre fois je répétai en moi-même : « Mon Dieu, accusé dans les tribunaux et condamné à la croix, je vous aime de tout mon cœur, et M. Grillaud comme moi-même, pour l'amour de vous. » Ces actes me donnèrent la paix, et j'écoutai sans murmure la censure la plus amère de ma conduite. J'ai eu l'occasion

de voir M. Grillaud au mois de mai 1801, après mon retour de la Guyane, à raison d'une lettre menaçante qu'il m'avait écrite, pour avoir porté les secours de la religion à un malheureux jeune paysan, écrasé à Migné sous l'éboulement d'une carrière; je lui dis que la charité était dans mon cœur, et qu'un acte de la nature de celui qu'il me reprochait ne pouvait nuire à la sûreté publique. Je l'apaisai et lui demandai de ne plus me poursuivre. Je lui racontai l'épreuve de sensibilité à laquelle il m'avait exposé quatre ans auparavant, et les moyens que j'avais employés. Ces idées réunies de ces vénérables vieillards, de ces fleurs de lis, de ce crucifix, lui parurent extraordinaires et le frappèrent. « Vous êtes, Monsieur, me dit-il, un » homme singulier. » Je lui répondis : « Non, » Monsieur, mais un prêtre catholique : j'ai » fait mon devoir de vous pardonner, et je vous » pardonne encore. » Il me tendit la main. Le jugement qui intervint me condamna à un mois de détention et à 500 fr. d'amende.

Pendant le cours de ce procès je n'oubliai pas mes enfants de Curzay : ils étaient venus à Poitiers peu de temps après la mission, ils vinrent la réitérer avec édification. Treize jeunes filles

s'étaient liées entre elles d'une manière particulière par une association religieuse. Elles avaient établi au dessus d'elles une supérieure, et elles se surveillaient avec charité, même parmi les travaux de la campagne. Je les vis réunies quand j'allai comparaître à Sanxais, et j'eus à peine quelques légères représentations à faire à l'une d'elles. Elles travaillaient toutes treize alors à faner dans la grande prairie du château de Curzay qui la domine. J'aurais pu les compter au scapulaire qui tranchait sur leurs vêtements. Je leur criai : *Bon jour, mes enfants!* elles se retournèrent à ma voix, et s'écrièrent : *Bon jour, mon père!* puis elles vinrent toutes me demander ma bénédiction. Ces traits sont peu saillants sans doute, et cependant ils font le bonheur d'un pauvre prêtre. Quel est le philosophe qui peut se flatter d'avoir uni, pour la vie peut-être, douze filles innocentes, et de leur avoir inspiré la sagesse, les bonnes mœurs et la vertu? Je mis encore à Poitiers mes jeunes paysannes en retraite; jamais monastère ne fut mieux réglé que le grenier qu'on leur prêta. Mlle de C*** les instruisit encore, et M. Jérôme m'aida dans cette pieuse cérémonie; j'étais malade alors. Le père d'une des enfants ac-

compagna sa fille. Il avait été jadis zélé patriote et avait fui la mission ; il vint me trouver et me dit : « Je me suis longtemps défendu de revenir » à la religion ; mais je ne puis résister davantage. La religion a fait de ma fille un ange » de douceur et de vertu qui console tout le » monde, je veux jouir du même bonheur ; » c'est la meilleure manière de vous remercier » du bien que vous m'avez fait. » Je donnai la paix à ce bonhomme. Il se nommait Devillars ; sa fille et une autre de ses compagnes se sont depuis attachées à la maison du S.-C. Devillars est resté fidèle et a fait faire la communion de ses autres enfants dans la même maison. (En 1810, cette famille est toute chrétienne.)

Pendant le directoire prit une supériorité marquée sur ses adversaires ; les autorités inférieures agirent partout dans son sens. Le commissaire près le tribunal criminel appela du jugement rendu contre nous, et nous fûmes traduits devant les magistrats qui jugent les crimes. Après les délais accordés par la loi, nous fûmes assignés au 21 fructidor, au moment où Paris fut agité par cette révolution, où trois directeurs coalisés firent marcher les troupes contre le corps législatif, le renversè-

rent et arrêterent un grand nombre des membres du conseil, qui furent déportés. Les patriotes se portèrent en foule à cette audience; je n'y vis pas un homme sur lequel mes yeux pussent reposer, excepté le bon M. Roulleau, qui pendant le délibéré vint s'asseoir sur notre banquettes. Les conclusions de Motet, accusateur public, et de Moreau, commissaire, furent extrêmement sévères. Moreau surtout employa beaucoup *de moyens* et même éloquents. Il reprocha à M. de Chassenon ses immenses propriétés, dont les revenus auraient dû être employés à gagner des cœurs à la république. Il me fit au contraire presque un crime de ma pauvreté. Il dit que le dépouillement de mes riches bénéfiques m'avait exaspéré, et que, n'ayant rien à perdre ni à ménager, je m'étais déclaré un ennemi dangereux de la chose publique. Il me reprocha d'user, contre le bien de ma patrie, de l'éducation que j'avais puisée dans les grandes écoles, et il me prêta des talents, pour m'en reprocher un dangereux usage. Il conclut à 1,000 liv. d'amende et à deux ans de prison. Le courrier de Paris arriva; les nouvelles montèrent les têtes; le délibéré dura deux heures. Les spectateurs s'occupèrent de moi, et les pa-

triotés me signalaient comme un homme dangereux, méchant et fanatique. Une femme cependant porta un jugement différent et elle eut le courage de le dire. C'était une réfugiée de la Vendée. « *Je ne pense pas, dit-elle, de cet homme comme vous. Il attend un jugement, qui sera sévère, avec trop de tranquillité pour être coupable; je le juge innocent et vertueux, car il est le seul ici qui ne soit pas en colère.* » Les juges reparaisent et, trouvant dans la loi du 7 vendémiaire que j'avais péché contre elle en deux points, l'un, d'avoir exercé le culte sans faire la soumission, et d'autre part, d'avoir eu plus de dix personnes à mes cérémonies, le président prononça ma condamnation à 500 liv. d'amende et à tenir prison six mois. J'eus 24 heures de répit avant que d'entrer en prison.

Cette prison était l'ancienne maison de la Visitation. J'y entrai le 29 septembre 1797, un an, jour par jour, après mon retour dans la maison de ma mère, et le surlendemain où étaient passés à Poitiers le directeur Barthélemi, les membres du conseil Barbé-Marbois, Laffont-Ladébat, Pichegru, Villot et les autres au nombre de 21. Ils étaient voiturés dans des

cages de fer et furent conduits à Rochefort, d'où ils furent déportés à la Guyane. Je n'entrai pas dans cette maison sans un sentiment de tristesse. Je savais qu'on y avait détenu un grand nombre de prêtres et de victimes innocentes qui n'en étaient sorties que pour monter à l'échafaud. C'est de cette maison qu'André-Georges, mon frère, théologal de Luçon, avait été enlevé pour être conduit à Paris, où il fut la dernière victime de Robespierre : la veille de mon entrée, je la parcourus ; j'entrai dans l'église dégradée. C'était dans le chœur des religieuses que j'avais été jugé ; en approchant de l'autel principal, je vis par-derrière un monceau de cheveux ; je demandai ce que c'était, et le concierge me répondit que, lorsqu'on prononçait les jugements à mort, on coupait là les cheveux des victimes. Cette vue me fit frémir. Peu de jours après les cheveux furent enlevés. Quel contraste ! un lieu de prières, de paix, séjour de l'innocence, était devenu un tribunal de sang, et les retraites des vierges changées en cachots !... Je voyais la religion de nouveau persécutée, un nouveau système de terreur ; d'ailleurs j'avais un pressentiment que de grandes peines m'étaient réservées ; une per-

sonne, dont les lumières ont paru très-élevées, m'en avait fait donner avis. Mais je me résignai, et je n'eus plus depuis une heure d'ennui. M. de Chassenon se renferma avec moi pour un mois avec ses deux enfants, qui supportèrent avec impatience cette détention; j'eus pour le père bien de la complaisance, et je fus peu libre dans ce mois. Mlle de C*** venait tous les jours; le père, les enfants et moi chantions des litanies, des psaumes *en partie*. Les pièces voûtées favorisaient nos voix. Un jour nous chantâmes en trio : *O Salutaris Hostia*, de Gossec; un prêtre marié nous dénonça à la municipalité, qui cette fois repoussa cette imputation, et lui dit que cette récréation *innocente* ne troublait pas l'ordre; on lui répondit : Quand les oiseaux sont en cage, ils ont le droit de choisir leurs chansons. Nous continuâmes. Dès que M. de Chassenon fut sorti, je pris un logement propre pour l'hiver et conforme à ma situation : c'était une petite chambre voûtée. Je meublai mon réduit de manière à le rendre commode, avec des débris de cette maison. Je rendis mon cachot très-clos; je réglai mon temps de manière à n'être pas un seul moment oisif. Je me levais la nuit, je priais Dieu jusqu'à une certaine

heure. Je récitais mon bréviaire ; je lisais l'ordinaire de la messe ; j'étais instruit de l'heure à laquelle elle se célébrait dans une maison éloignée, par le signal d'un vase blanc arboré sur une fenêtre. J'avais eu la permission de conserver la sainte Eucharistie et de la prendre moi-même. Je la prenais à l'heure de la messe : mes yeux s'élevaient vers la montagne sainte. J'avais été m'offrir à Dieu dans cet oratoire au moment de ma réclusion ; enfin j'étais paisible et ce sont les plus heureux jours de ma vie. Je me rendais tous les matins à heure fixe chez le concierge ; je lui disais en plaisantant : Je ne me suis pas encore évadé cette nuit. Je distribuais quelques aumônes à mes confrères prévenus de crimes et condamnés aux fers. Je leur procurais, du dehors, du tabac et du charbon. J'eus le chagrin de voir partir plusieurs de mes camarades, lors du passage de la chaîne ; ils me promirent leur amitié et moi mes prières. Un médecin provençal subit cette peine pour une escroquerie mal exécutée. Le médecin lisait plusieurs langues. Son beau-père fut condamné avec lui. Le jour qu'ils devaient être exposés au pilori, cérémonie préalable à la vêtue de l'habit rouge, je trouvai mon médecin qui lisait

Sénèque, dont il vantait beaucoup les consolations contre *les adversités et l'injustice des hommes*. Je lui dis : Un Pater est meilleur que tout cela, un crucifix vaut mieux que tous les philosophes ! Comme il terminait cette fanfaronnade, l'exécuteur entra avec les gendarmes. L'heure de partir survint ; l'exécuteur dit brusquement : il faut faire une petite cérémonie, et lia mon philosophe, les mains attachées derrière le dos. La philosophie l'abandonna ; il versa quelques larmes. Le mouvement brusque du bourreau, ses yeux hagards, ces cordes, le lieu où j'étais, m'inspirèrent quelque tristesse. Peu après, mon philosophe, les cheveux tondus et en veste rouge, partit pour Rochefort, où je sais qu'il existe encore.

J'avais fait un ami dans cette prison : c'était un vieillard de 72 ans, condamné aux fers pour vol grave, mais qu'on laissa par pitié au concierge, qui l'employait à cultiver le préau des prisons. Cet homme m'apportait de l'eau, fendait mon bois, etc. Il travaillait alors à tirer des terres des caves ; cette fouille m'intéressa beaucoup. Ce monastère avait été construit sur les anciens dehors de la ville, où, du temps des Romains, on jetait les décombres. Je trouvai dans

ces caves des fragments d'urnes ; des portions notables de vases de terre rouge ; des tasses d'un bon goût et de la même terre, au fond desquelles étaient des lettres du *bel âge* ; des pyramides tronquées de terre cuite et percées (c'étaient des poids ; sur un d'eux était une croix) ; un moule de cuivre à imprimer des noms en relief sur des briques, mais presque détruit ; des morceaux de beau marbre ; des pierres de grès très-bonnes ; des ossements demi-brûlés ; des cendres, etc. Je trouvai une médaille de cuivre de moyen bronze. Je n'osai pas nettoyer le côté de la figure. Je crus y voir le type gravé d'un campement, et je lus distinctement ces mots : *C. Met. August.* Je crus que c'était *castra metatio Augustoritum*, un camp établi à Poitiers. Je ne connais presque rien aux médailles. Les bâtiments de ce monastère étaient très-solides et très-beaux. Tout le rez-de-chaussée et tous les dessous étaient voûtés. J'ai ouï dire que cette maison avait été bâtie aux dépens des jansénistes, sous la direction de M. l'abbé de St-Cyran dont l'abbaye était située en Poitou. Il eut le projet de faire goûter sa théologie aux filles de la Visitation ; la supé-

rieure le laissa bâtir; puis, éclairée par l'évêque, elle rompit avec l'abbé de St-Cyran. Je ne sais rien sur cela que ce qu'on m'a dit il y a très-longtemps. J'avais l'usage de toute la maison : tous les samedis j'allais chanter un *Salve Regina*, dans une chapelle dédiée à N.-D. Je me promenais partout. La vue est très-belle et fort étendue; souvent j'ai suivi des chasseurs avec une longue vue, et j'ai vu ramasser le gibier. Je m'interdis de jamais avoir de vues sur la ville. J'oubliai le monde, et je priai le citoyen Dallery, commissaire des prisons, d'être très-sévère pour les permissions qu'on lui demanderait. Je me bornai à ma famille. Une visite eût été un vol fait à mon temps. La première visite que me fit ma mère lui coûta beaucoup. Cette maison lui rappela un fils digne de toute sa tendresse, son saint théologal, et les jours devenant plus mauvais, elle craignait pour moi. Je pris la liberté de reprendre cette bonne mère de sa tristesse; elle me promit de faire mieux une autre fois. Pour tenir sa parole, elle se confessa avant que de venir un autre jour, et elle me le dit en entrant. J'étais seul avec elle dans ma cellule; un instant après, j'entends frapper :

c'était M. Gaspard de Cressac (1), qui m'apportait la Ste Eucharistie. Ma mère était à jeun ; il me confessa et nous donna la sainte communion. Ma mère passa le jour avec moi et sortit avec l'air si content qu'on m'écrivit de la ville pour m'en féliciter. Sitôt les visites finies, je reprenais mes occupations ; je faisais des extraits des Saints Pères ; je composais des messes du Sacré-Cœur ; je répondais à mes lettres que prenait Catherine Lavaud qui, chaque jour, à midi, m'apportait mon dîner et faisait mon petit ménage.

Parmi les prisonniers qui passaient, je vis arriver un homme d'une taille extraordinaire. Peu après, je sus que c'était un prêtre qui devait rester quelques jours en dépôt, et j'obtins qu'il vînt vivre et manger avec moi. C'était un religieux carme, nommé le P.

(1) La famille de MM. de Cressac était nombreuse, ils ont été 22 enfants vivants, d'une même mère. Ils ont fait tous une fortune brillante, surtout dans l'église : 10 prêtres ont possédé de riches bénéfices, l'aîné surtout, syndic du clergé, abbé commendataire de Montierneuf et homme de mérite. Le plus jeune de tous a été banquier expéditeur en cour de Rouen et fort en faveur. Tous ont eu des mœurs, de l'union, de la conduite, de la piété. Le syndic du clergé savait toutes les lois. Cette famille a été aussi bienfaisante que riche : elle a fait du bien en plusieurs endroits.

Emeric, qui avait été plusieurs fois prieur du couvent de la Flocelière, dans le diocèse de Luçon. Il fut bien consolé de me retrouver. Jamais je n'ai vu un homme si content de peu de chose. Avec un habit fort usé, deux paires de bas, deux chemises, et 30 liv. qu'on lui donna, il disait qu'il était riche. Il avait été déporté dans la Belgique en 1792. Il y était resté lors de l'invasion des Français, et avait été arrêté comme prêtre rentré. On le renvoyait à son département de Saintes. Nous établîmes une communauté : nous avions nos heures de silence et de prières. Il resta douze jours. Les gendarmes, à leur retour, me firent dire qu'il avait été fusillé; je répandis quelques larmes. Une lettre de lui rectifia cette erreur ou ce mensonge. Mais peu de jours après, j'appris qu'une maladie prompte avait terminé ses longues courses. Il venait d'être condamné à être déporté en Espagne. Je n'oublierai jamais la vertu douce, patiente et aimable, et surtout l'esprit de pauvreté de ce bon religieux.

Il se passa dans cette prison une aventure qui m'a laissé, pour la vie, un souvenir agréable. Je trouvai dans la détention une femme prévenue d'un crime de faux. C'était une veuve, nommée

Huguet, qui, par pauvreté, s'était donnée domestique dans une méchante auberge. Un homme, depuis condamné à la détention dans cette même prison, où son temps va expirer, pour avoir été convaincu de vol, vint un soir prendre gîte à cette auberge. Cette pauvre femme, sachant écrire, inscrit le voyageur sur son livre-journal. Celui-ci lui dit : *Vous devez me connaître ? j'ai logé ici à telle époque.* Cette femme répondit qu'elle n'en avait aucune souvenance. Le maître lui fait parcourir son journal, lui ordonne d'inscrire le séjour de cet homme à l'époque indiquée par lui, et lui en fait délivrer un certificat : depuis il le produisit pour prouver un *alibi*. Mais d'autres faits déposant contre lui, il fut déclaré coupable de vol, et cette femme fut poursuivie pour avoir délivré un faux certificat. Elle attendait le jour du jugement. Elle vint plusieurs fois me demander du feu et d'autres légers services. Un jour elle me demanda à se confesser. Je la priai, avant, de me raconter son histoire : je vis qu'elle pouvait aisément se justifier, mais en dénonçant son maître : il faut remarquer que c'était un homme immoral, très-dur, et qui avait pour elle de bien mauvaises façons. Elle me dit qu'elle voyait comme moi le moyen de

sortir de cette affaire, mais qu'elle était très-résolue à ne jamais dénoncer son maître, encore qu'il n'eût guère de charité pour elle.

« Mon maître, disait-elle, serait perdu ; il verrait sa fortune renversée : j'en serais la cause.

» Je ne suis qu'une pauvre femme, je peux bien vivre dans les prisons, où j'ai un peu de pain.

» Dieu est bon, il aura pitié de moi, et je m'y abandonne. J'ai un défenseur ; je lui ai fait promettre de ne jamais parler de mon maître, et je ne l'accuserai jamais. » Ces sentiments bien charitables me touchèrent fort, j'encourageai cette bonne femme à persévérer dans cet abandon généreux dans la bonté de Dieu ; je lui rendis le service qu'elle demandait, après m'être informé aux concierges de sa moralité, et j'espérai que Dieu récompenserait une charité si généreuse. Elle fut bénie en effet : le défenseur produisit un grand nombre d'actes et de témoignages qui lui étaient favorables ; elle fut acquittée par un jury spécial, qui sans doute soupçonna la vérité ; elle vint le lendemain du jugement dîner chez les concierges et me remercier. J'envoyai mes provisions pour augmenter la joie de cette petite fête. J'aurais du regret que ceux qui liront cet écrit, jugeassent

cet épisode avec sévérité. Tout ce que je raconte sont des jeux d'enfants, mais cette action si généreuse d'une pauvre femme est la plus belle dont j'aie été témoin dans ma vie. Je donnai également quelques secours de charité à un domestique qui avait été arrêté sur les bords de la Suisse, et qui ne rentrait que pour aller recueillir quelque argent pour ses maîtres : ils étaient mes amis et du diocèse de Luçon, les *de Mornac*. Je trouvai en lui une grande piété. Il était à craindre qu'il ne fût fusillé à Fontenay où, comme habitant la Vendée, il était conduit, mais il fut déporté à l'île de Ré d'où je présume qu'il sera sorti.

Ces diversions consolait mes chaînes ; j'étais heureux dans ma solitude. Le concierge, sa famille et tous les prisonniers, avaient beaucoup d'égards pour moi. Le concierge avait une si grande confiance qu'il me remettait les clefs de la prison quand je reconduisais mes parents. J'ai été incité à m'évader, et les moyens en étaient faciles ; je n'aurais eu à franchir que sept à huit pieds. Il y avait dans le préau un chien qu'on lâchait la nuit : il était sauvage et furieux ; ma fenêtre était basse, je donnais le soir à manger au chien qui prenait du pain de

ma main et montait le long du mur pour se faire caresser. Mais je n'eus jamais la pensée ni le désir de m'évader ; je croyais être entre les mains de Dieu , qui m'a toujours gardé parmi les dangers extrêmes et très-multipliés de la révolution : je me résolus à m'abandonner pour jamais à la Providence qui veillait sur moi. J'évitais de lire les papiers publics , pour conserver mieux encore la paix de mon cœur. Une fois cependant je cédaï à la proposition que m'en fit mon frère , par le motif qu'il était bon de connaître la marche des affaires publiques. Il m'en apporta un jour quatre numéros. Je lus dans le second une nouvelle qui m'affligea beaucoup : j'y vis que M. Mathieu Gruchi , mon ami , avait été fusillé à Nantes.

Des diversions d'un autre genre vinrent me distraire : j'appris que de divers pays on déportait des prêtres à Rochefort pour les envoyer à la Guyane. On les faisait venir du bout de la France dans de misérables charrettes au milieu de l'hiver. On parlait de plusieurs convois de Belges qui venaient ainsi à petites journées. Souvent ces prêtres étaient garottés. Un soir la geôlière vint me dire qu'il était arrivé, ainsi conduits, douze prêtres , et elle me pria de l'aider

à leur donner à souper. J'envoyai mes provisions de vin, de pain, de fruits, et ce soir je me condamnai au jeûne. Je fus visiter ces pauvres voyageurs, et je fus très-surpris de retrouver parmi eux M. le Juge de Brassac, vicaire général de Chartres et visiteur des Carmélites. On l'avait déporté malgré sa docilité à souscrire à tous les nouveaux serments. Je l'ignorais alors. Je lui donnai toutes les consolations dont j'étais capable, et je lui dis que peut-être je le suivrais bientôt. Un officier municipal me trouva dans cette visite et fit bien du bruit. Je n'ai plus depuis approché facilement les déportés. Comme je prévis que ces passages allaient devenir fréquents, je fis inviter les fidèles charitables à venir au secours des déportés. Il y fut pourvu. J'étais chargé de remettre à la geôlière le prix entier de sa dépense et j'y ajoutais une récompense. Ainsi ces pauvres déportés trouvaient toujours un bon souper et des lits. Gilbert-Desmolières, représentant, passa bientôt; il avait eu avec ma famille et même avec moi, dans les dernières années, des rapports qui m'y intéressèrent plus qu'à un autre. Je lui offris mes services et je lui demandai à le voir. Le geôlier s'y prêtait de bonne grâce. Je lui fis dire qu'il pou-

vait avec sécurité s'ouvrir avec moi sur ses relations avec sa famille et ses affaires. Son malheur l'avait abattu ; il me répondit par écrit : « Je n'ai pas voulu vous voir, pour vous, pour » le geôlier et pour moi. » Je le laissai en repos. Je regrette encore de ne pouvoir raconter ici les relations que j'avais eues avec lui à Paris en janvier 1793. Elles étaient de nature à beaucoup intéresser. Ce que je peux dire, c'est qu'avec lui se sont ensevelis des secrets bien précieux.

Ces divers passages, ces déportations annoncées de tous les départements de la France et du Mont-Blanc me firent imaginer que je serais déporté à la fin de mes six mois, et même avant leur expiration. J'en fus alarmé. La mort que j'ai vue plus d'une fois présente ne m'avait pas causé le même effroi, et il m'est arrivé une fois de plaisanter lorsqu'on me conduisait dans un bois pour me fusiller ; je ne sais comment j'eus cette témérité. Mais j'ai toujours craint les dangers de la mer, sur laquelle j'ai resté vingt et un mois au moins pendant la révolution. Cet énorme trajet de 1,500 lieues et la sévérité dont j'imaginai qu'on usait envers les déportés, qu'on conduisait assurément à la mort, les ri-

guez de la saison, l'encombrement sur les vaisseaux et toutes les peines que l'imagination d'un solitaire peut créer et qui sont toujours au dessus de la réalité, tout cela vint fondre tout à coup sur mon âme, malheureusement trop facile à imaginer, et j'en fus abattu. Cet état dura plusieurs jours, et précisément je ne fus jamais plus solitaire; ma famille était encore à la campagne. Une fois j'étais à prier Dieu; cette terrible pensée vint me distraire et m'attaqua avec tant de violence, que la frayeur que j'en eus inonda mon corps et mon front d'une sueur froide. Je ne tardai pas à avoir honte de cette lâcheté: j'en demandai sincèrement pardon à Dieu, je lui confessai en toute vérité que ces peines étaient bien au dessous de celles que méritaient mes péchés: je promis de les accepter sans murmure, de ne jamais me défier de la miséricorde de mon maître; la paix revint aussitôt dans mon âme et je l'ai toujours conservée depuis.

Un soir j'étais à faire mon léger repas, au commencement de décembre 1797; contre l'ordinaire j'entendis quelque bruit à la porte de mon paisible cachot. On frappe, et je vois subitement, à neuf heures du soir, entrer M. de

Bruneval (décédé à Poitiers en juillet 1808, vicaire général titulaire, âgé de 83 ans), sur lequel on ferme ma porte sans dire mot. Mon pain échappe de ma main. Je dis à M. de Bruneval : « Oh mon Dieu, Monsieur, que votre » visite me déplaît ! — Comme vous me rece- » vez, me répondit-il, vous êtes devenu bien » sauvage ! mais malgré votre incivile récep- » tion je resterai. » Je fus pénétré. Il me dit qu'après la visite de sa maison et de ses papiers, on avait feint de le conduire à la commune, mais qu'il avait imaginé qu'on le conduisait en prison, qu'il ignorait les desseins ultérieurs qu'on avait sur lui. Ses domestiques ne tardèrent pas à lui porter un lit que je fis placer provisoirement dans un coin de mon cachot. Je demandai à M. de Bruneval, qui connaissait parfaitement cette maison par la longueur de ses diverses détentions, quel lieu il destinait à son logement. Il me dit qu'il ne le savait pas. Alors je lui offris de partager ma retraite close et silencieuse ; il me témoigna de la joie de cet arrangement, et dès le lendemain matin nous étions logés et rangés comme pour un an. Nos dîners venaient à la même heure et nous les partageions en paix. Je changeai plusieurs points

de mon régime, surtout pour l'heure du lever ; nous commençâmes une vie régulière : tout était commun, lectures, prières, promenades, etc. Un mois se passa ainsi, pendant lequel il n'était bruit en France que des nombreuses déportations ; on conduisait lentement ces charrettes d'une ville à l'autre et de prisons en prisons, au milieu de l'hiver, parmi les neiges et les frimas. La paille humide était communément le lit de ces honorables victimes. Des gendarmes inhumains chargeaient quelquefois des vieillards de lourdes chaînes, et la France était dans la terreur. Quel homme ne devait pas craindre d'être déporté, surtout après qu'on eut longtemps débattu dans les conseils, si par une loi générale on ne déporterait pas en masse tous les nobles et tous ceux qui avaient exercé la moindre fonction au nom du roi ? Chaque voiture portait l'alarme dans toutes les villes et dans tous les cœurs. D'ailleurs on passait par les armes les émigrés et les prêtres rentrés qu'on pouvait arrêter ; il y eut peu de départements où l'on ne comptât quelque victime. A Poitiers, M. de la Bussière, noble et émigré, fut condamné à la mort. Il fut manqué deux fois et assommé pour la troisième.

Le 5 janvier 1798, après avoir fait avec M. de Bruneval notre promenade après midi, je lui proposai de lui faire voir une collection fort étendue des mousses du Poitou, rangées avec méthode et avec soin; il les trouva très-belles. Au milieu de nos observations botaniques je vis entrer un nommé Louis, ancien domestique de M. Daviau, alors archevêque de Vienne, et au service de M. de Chassenon, pendant l'exil de ses maîtres, dont il fut plus encore ami que serviteur. Louis me parut triste. Je lui demandai s'il y avait en ville quelque chose de nouveau; c'est une question de prisonnier. « Oh! pas grand'chose! — Mais quoi » encore? vous avez l'air triste. — J'en ai bien » sujet; j'ai appris une fâcheuse nouvelle...— » Quoi! lui dis-je, suis-je déporté? Oui, Monsieur. — Et moi aussi sans doute? dit froidement M. de Bruneval. — Oui, Monsieur.— » Dans ce cas, me dit-il, nous pouvons discon- » tinuer l'examen de ces plantes. » Je ferme le portefeuille, je le noue et je le jette sur le fond de mon petit grabat. Mon frère aîné arriva, il nous trouva instruits. Je le priai de faire les apprêts d'une valise très-exiguë, car, outre que la guerre m'avait fort dépouillé, je pensais que le

voyage, pour être de long cours, ne serait pas d'une bien longue durée; ma santé était mauvaise, et depuis quelques années je l'avais peu ménagée. Nous devions partir le lendemain 6 de janvier; on nous le donna de répit. Je fis prier ma famille de ne pas mettre ma sensibilité à l'épreuve par des adieux, pénibles à donner, pénibles à recevoir. Je dis à mon frère qu'il empêchât qu'on effectuât le projet que quelques personnes avaient formé de me faire évader. Je lui recommandai ma mère dont je me peignis la douleur. Il fut très-touché de cette pensée, et versa quelques larmes. Je le priai de réunir tout son courage pour consoler ma famille, et j'écrivis à cette bonne mère. Ma mère me répondit à Rochefort. J'ai perdu cette lettre. Elle était d'une main tremblante, les expressions étaient celles d'une mère tendre, d'une amie affligée, d'un cœur blessé, mais soumis et résigné à la volonté de Dieu. Je fus deux jours sans pouvoir lire cette lettre de suite. La fin était d'une héroïne chrétienne, et j'en fus extrêmement consolé. Ma mère était fort éloignée de soupçonner mon départ; mon frère le lui cacha le 6, jour des Rois; mais comme elle avait le projet de venir à ma prison le lendemain, il

lui annonça mon départ lorsque j'étais déjà dehors de la ville. Cette mère chrétienne se mit à genoux, comme pour recevoir cette sentence ; elle en offrit toute la douleur à Dieu ; elle m'offrit moi-même comme une nouvelle victime, et par un sentiment d'une foi bien grande, elle dit à Dieu. « *Eh bien, Seigneur, je vous le donne,* » *et avec lui tous mes pauvres enfants.* » Elle entendit lire avec courage la lettre que je lui avais écrite, et on me manda de Poitiers : « *Consolez-* » *vous, vous avez une mère admirable ; je suis* » *entrée chez elle en tremblant, et c'est d'elle* » *que j'ai reçu les consolations que je venais* » *lui porter.* »

Pendant que mon frère faisait les préparatifs pour mon voyage, M. de Bruneval et moi nous nous fortifiâmes le jour des Rois par tous les secours de la religion. Comme nous allions lire les prières de la messe, et nous disposer à la communion, Mlle de C*** de C*** entra et communia avec nous ; le reste du jour fut employé à mettre ordre à nos affaires, écrire des lettres, etc. Hors Mlle de Bruneval et mon frère, nous ne vîmes personne, et notre jour fut assez paisible ; mais le soir, nuit tombante, il nous vint un nouveau compagnon : c'était M. Li-

mousin, depuis chanoine de la cathédrale, et retiré à Niort, condamné comme nous à la déportation, grabataire et infirme depuis six ans. On fut obligé de le porter, et il prit place dans notre cachot. Je ressentis une peine extrême de cette réunion; je voyais le diocèse dépourvu de chefs, et j'allais être chargé de deux compagnons fort peu accoutumés à ces sortes de voyages, dont l'un était fort âgé et l'autre extrêmement infirme. Nous dormîmes tous trois assez paisiblement, et nous attendîmes l'heure du départ. Mlle Péliçon, ma fidèle ménagère de prison; Mlle Duboux de Villemort, qui vint m'apporter un gilet de laine, tissu de sa main et de celle de ses sœurs; M. E^{***} de C^{***} (en mai 1810 il est intendant des finances), et le digne *Louis*, qui m'offrit un modeste couvert d'ivoire, dont M. l'archevêque de Vienne se servait dans ses visites apostoliques et que j'acceptai, vinrent me voir un moment. Huit heures sonnèrent, et le concierge suivi de gendarmes vint nous avertir pour partir. Nous trouvâmes à la porte intérieure un huissier qui nous remit la cédule de notre déportation et l'ordre du directoire. J'y vis que la mienne avait été provoquée par la dénonciation du ci-

toyen D***, commissaire près la municipalité; cette autorité, ainsi que le département, s'étaient refusés à demander ma déportation. Là, nous reçûmes un autre compliment. Le brigadier de gendarmerie qui avait ordre de nous conduire sans désespérer à Rochefort, nous dit d'un ton brusque : « Messieurs, si je croyais que vous » voulussiez faire des sottises, je vous attache- » rais. » M. de Bruneval lui répondit : « *Faites* ; » mais je suis le plus ingambe des trois, et je » ne suis pas dangereux ! » Nous ne fûmes pas liés. Nous sortîmes et nous trouvâmes à la porte une charrette couverte. M. de Bruneval passa le premier; je le suivis, traînant M. Limousin par le bras. Nous trouvâmes un grand nombre de personnes réunies pour nous voir monter. Mais je ne vis là pas une physionomie honnête, pas un regard consolant, des chapeaux couverts de toile cirée, des patriotes et des femmes. Un prêtre marié m'a dit depuis, dans une conversion (qui dura seulement un mois), qu'il y était, et avec lui quelques prêtres de son espèce. Je hissai M. Limousin avec difficulté, à l'aide de M. de Bruneval; je saluai les spectateurs, un certain nombre me le rendit : je fis le signe de la croix, et je montai. Mes yeux firent

encore le tour du cercle ; un silence profond y régnait , et j'aperçus le fidèle Roulleau , pâle comme un mort. Il jeta tristement les yeux sur nous ; je lui dis adieu de la main , et je regardai le ciel. Nous partons. C'était un jour de marché , je ne rencontrai sur les rues ni sur la place aucune personne de connaissance. J'ai su depuis que plusieurs habitants avaient évité de nous voir ; quelques paysans du marché s'étaient retournés pour nous cacher leurs larmes. Sur la fin de la dernière rue , nous récitâmes le *Miserere* ; on nous avait fait demander cet acte de piété , et nous regagnâmes Lusignan. Notre voiture était un peu dure , mais nos matelas en diminuaient les secousses. Nous priâmes , nous causâmes ; *nous avons l'air de gens qui vont à la campagne* ; ce fut la pensée de M. de Bruneval. Nous parvenons sur la fin du jour à Lusignan. Le temps était froid , mais on nous plaça dans une maison ; nous y eûmes du feu , et nos matelas étendus par terre nous furent très-utiles. A peine étions-nous à notre gîte que nous vîmes entrer M. de Jousserant , lieutenant de gendarmerie , le chapeau bas , et avec un ton honnête il nous dit qu'il avait des ordres particuliers pour nous convoyer en personne jusqu'à Roche-

fort, qu'il ne remplissait ce devoir qu'avec douleur, qu'il n'avait pas eu le courage de sortir de Poitiers avec nous, et que, pendant ce triste voyage, nous devions compter sur tous les égards dus à nos personnes et au malheur. Il nous tint parole, et le lendemain la sœur de M. Limousin étant passée en poste pour se rendre à Rochefort, elle lui remit un paquet de lettres pour moi; il me les rendit et m'assura qu'il se chargerait des réponses : ce qu'il fit.

Nous arrivâmes à St-Maixent; on nous déposa dans la maison d'arrêt, à l'ancienne maison commune; nous y fûmes visités par des personnes de considération de la connaissance de M. de Bruneval. Je remarquai dans cette antique demeure des croisées garnies de verres peints; il y en avait d'une grande beauté par la vérité du dessin, surtout des fleurs. Une glace assez grande contenait un *sonnet*, sur le fût, tracé en lettres gothiques. Je jugeai qu'elles étaient de 1500. Un officier municipal vint nous reconnaître; il était en compagnie d'un homme qui nous aborda avec un rire *sardonique*; j'imaginai que c'était un prêtre marié, et je devinai juste; c'était un bénédictin; M. de Bruneval le reconnut. Quand il entendit prononcer le nom de

M. de Bruneval, qu'un bonnet de nuit déguisait un peu, il baissa les yeux et disparut. Le lendemain, les gendarmes nous prévinrent honnêtement qu'on nous fournissait une charrette très-petite et sans couverture. Ils m'invitèrent à la faire préparer. Je sortis librement dans la rue, je demandai aux voisins des bois, des cordes, etc. ; des gens humains nous aidèrent de bonne grâce. Un juge sortait de l'audience, suivi par quelques citoyens. Il avait l'air honnête ; il fixa les yeux sur moi, et me reconnaissant à l'air de ma famille, il me dit : « *Vous êtes un des Beauregard ?* Je l'avouai. Il me demanda le nom de mes compagnons ; je le satisfis. « *Mais, mes-*
» *sieurs, où vous mène-t-on ? — A la mort,*
» *lui répondis-je, monsieur, en continuant*
» *d'arranger la voiture ; et nous allons vous*
» *préparer les logis.* » Il n'y eut pas de réplique. La voiture, malgré tous mes soins, se trouva si mauvaise et si étroite que je fus obligé de descendre en sortant de la ville : je fis la route de St-Maixent à Niort à pied ; j'avais des habits très-lourds, et j'étais chaussé dans des souliers ferrés, qu'on m'avait trouvés à la hâte. Ces souliers ont fait mon bonheur à la Guyane ; je les ai portés deux ans. Tous les mois je rem-

plaçais les clous que la sécheresse faisait tomber, et je leur donnais un radoub de suif fondu ; ils m'ont bien servi dans les pluies et sur les cailloux.

Notre séjour à Niort, où nous passâmes un jour, fut consolant : la famille Bernard, d'abord sans nous connaître, nous envoya civiliser et faire des offres de bienfaisance, de linge, d'habits et d'argent. Quand elle nous connut, ce furent les instances de l'amitié pressante ; nous acceptâmes peu de choses en comestibles. Elle vint par députés honorer nos chaînes. M. de Bruneval reçut de cette famille des témoignages d'un grand respect. D'autres personnes de cette ville nous offrirent leurs services : le nommé *Touladoux*, cordonnier, homme connu par son attachement à la foi et aux bons principes, et la nommée *Gabrielle*, bonne et pieuse fille, ne nous désemparèrent pas. Le concierge et sa famille nous montrèrent plus que de l'humanité, ils nous reprochèrent les petits secours que nous avions reçus de la famille *Bernard* ; ils nous demandèrent la permission de nous donner à souper avec leurs amis. Ils invitèrent plusieurs personnes honnêtes. *Touladoux* ne voulait pas se mettre à table ; M. de Bruneval le lui ordonna.

Celui-ci était aussi paisible et presque aussi gai que s'il avait fait le voyage pour son modeste *Beauvoir* (1)... Ces diversions nous dissipaient... Les grandes douleurs étaient à Poitiers!... Au souper on servit des vins très-bons; la table en fut couverte et bien servie. M. de Bruneval me dit : *Il semble qu'on se prépare à boire ici, je vous députe pour représenter pour trois.* Je n'étais en état de faire face à personne. Le concierge la Jargues, et un médecin, homme d'esprit, s'en acquittèrent mieux que nous. La modeste Gabrielle servait à table. Le soir on parla de payer, la Jargues pensa se fâcher; on eut peine à lui faire accepter une modique rétribution. Les gendarmes étaient venus donner l'heure; ils augmentèrent la dépense. Ils annoncèrent que la charrette était réformée et qu'une maison de Niort faisait la dépense d'une chaise. C'était une attention de Bernard. Nous gagnons nos lits; je dépliai mes effets pour prendre du tabac, et je jette un cri de douleur!... On avait mis dans mon sac une énorme poche de parchemin contenant du tabac. Cette poche était composée d'un grand in-folio et d'un feuillet d'un su-

(1) Maison de campagne de M. de Bruneval.

perbe manuscrit du 12^e siècle, de la vie de St-Germain d'Auxerre. Cette profanation fut la cause de mon cri douloureux. J'en expliquai le motif à M. de Bruneval ; cette réflexion me valut une semonce de sa part : « *il était bien ridicule de s'occuper d'antiquités, quand on allait visiter un nouveau monde !* » Je fis voir cette feuille à un bénédictin déporté comme nous à Rochefort ; il la trouva si belle qu'il me pria de la lui donner pour la joindre un jour à une collection de modèles des écritures de tous les siècles et de tous les pays ; j'en fis le sacrifice. Il est mort peu après être débarqué à la Guyane ; il était de la Bourgogne et se nommait don Guérin.

Nous gagnâmes Rochefort par Surgères ; les chemins étaient très-mauvais. Nous dinâmes à Mauzé. La femme de l'aubergiste nous témoigna plus d'embarras que de douleur. Je lui demandai ce qu'elle avait, et elle me dit que quatre déportés échappés de Rochefort étaient cachés chez elle, et que les gendarmes l'inquiétaient. Je la rassurai en lui disant qu'ils étaient de Poitiers et n'avaient pas d'autre mission. Depuis nous apprîmes qu'il s'en était évadé quinze. Nous crûmes en reconnaître un sur la route ; un prêtre

ne peut guère se déguiser. Nous prîmes gîte à Surgères : nous y avons porté des vivres ; l'hôte nous demanda 9 fr. par tête, je lui donnai 22 fr. pour nous trois, et je lui dis sur ses menaces qu'il n'avait qu'à nous *faire arrêter*. Je crois que c'était un moine marié. Le lendemain, le commandant des gendarmes de Surgères vint nous voir et nous plaindre. Il me parut plein de sensibilité, et ne pouvant mieux faire, il arrangea nos effets sur notre voiture. Je le contraignis de boire avec nous ; depuis il est venu nous voir à Rochefort. Nous y arrivâmes avec une neige épaisse ; on nous conduisit à la commune, la municipalité nous reçut avec civilité et même des égards. Elle nous assura que nous ne serions pas embarqués sur-le-champ, et que nous aurions le temps de faire des réclamations. M. Limousin fut envoyé à l'hôpital, et M. de Bruneval et moi fûmes envoyés en reclusion à l'ancien hôpital de la marine. Depuis on fit insérer dans les papiers publics que les déportés Bruneval, Beauregard et Limousin ne s'étaient pas évadés en se rendant à Rochefort, mais qu'ils étaient arrivés *sains et saufs* ; *saufs*, cela était vrai, mais *sains*, était à peu près un mensonge. Nous trouvâmes environ 60 déportés,

sans compter environ trente, déposés dans la prison dite de St-Maurice. Nous eûmes dans une salle commune chacun un grabat, le pain et les munitions de la marine. Un poêle chauffait la salle. Deux fois par jour le geôlier faisait l'appel des déportés et les faisait défiler devant lui. De temps en temps on faisait descendre les déportés dans la cour. Un certain nombre, bien escortés, allaient chercher de l'eau dans la fontaine peu éloignée. Un bas breton nommé M. de Joug, ancien officier général, était souvent de service pour remplir nos cruches à la fontaine; il en conçut une fois la pensée de s'évader. Dans ce dessein, il descend à la promenade commune dans la cour avec sa cruche; il se présente pour sortir par la grande porte; la sentinelle lui demande où il va chercher de l'eau. « Mais vous » ne le pouvez pas, vous êtes prisonnier.—As- » tu peur que je ne revienne pas? dit-il à la » sentinelle; voici ma bourse, il y a 15 louis; » si je ne reviens pas, tu la garderas. » Il ne revint pas en effet, et échappa à la déportation. Un certain nombre encore était nommé tour à tour pour aller vider les baquets de propreté déposés dans un réduit au milieu de la salle. Ce séjour était d'ailleurs malsain par le voisinage

d'un canal rempli de vase infecte , et l'air resserré par les bâtimens ne se renouvelait pas. Telle était notre manière d'être.

En arrivant dans cette prison, nous fûmes reçus par M. Mutel , curé du diocèse de Toul, homme vénérable; les déportés l'avaient nommé leur président, et il était chargé de maintenir un règlement de police. Je trouvai des ecclésiastiques de Luçon, et parmi eux deux curés distingués. Parmi les laïques, je fis connaissance avec M. Dulaurent, conseiller au parlement de Bretagne, mort depuis entre mes bras à la Guyane; je trouvai M. Guerri de la Vergne, brave officier vendéen, qui m'avait reçu le premier quand je rentrai dans le diocèse de Luçon, en 1795. Il était aussi bon chrétien que bon soldat. Il est revenu de la Guyane, s'est réuni à sa jeune fille et est plus riche qu'il n'était avant la révolution. Je ne peux oublier encore M. Beauvais-Daniel, ancien mousquetaire d'Anjou. Il est de retour et heureux; il le méritait : il avait de la vertu, de la constance, du courage, et pendant sa prison et sa détention, il a été l'exemple des déportés. Il se trouvait, parmi d'autres laïques d'une classe peu relevée et d'une grande immoralité, une douzaine

d'Artésiens prévenus d'émigration : c'étaient des hommes d'art , et qui , sans une éducation apparente , firent l'édification des prêtres mêmes , par leur douceur , leur union entre eux , leur paix avec tout le monde et surtout par leur piété. Jamais on ne les entendit ni jurer ni se plaindre. Sur la fin , on incarcéra deux femmes avec nous ; il y en avait une artésienne ; elles furent décentes et réservées ; nous leur cédâmes un cabinet. Les autres laïques , sans principes et gens irréligieux , nous donnèrent beaucoup à souffrir. Les prêtres étaient divisés en trois classes. Un tiers au moins était composé de prêtres révolutionnaires, constitutionnels, assermentés et même mariés. Ils étaient déportés pour des faits particuliers et étrangers à la religion. Ils étaient victimes de la vengeance et des inimitiés particulières qu'ils s'étaient faites dans les nuances des partis : ils avaient possédé des places dans les municipalités , et n'avaient pas servi le directoire , etc. Il y avait même des impies ; un d'eux , que j'observais depuis longtemps , m'avoua assez facilement qu'il ne priait jamais , et qu'il avait *tout fait* en révolution. Depuis il est mort à la Guyane sans religion et sans pénitence. Un tiers était composé de prêtres

rétractés, mais suspects dans leur retour et entachés des serments subséquents à celui de la Constitution. Sens, Orléans, Auxerre et Chartres en fournirent beaucoup de cette espèce. Ces prêtres ne se cachaient pas en France, se rassurant sur leur docilité à faire tout ce qu'on leur demandait; même, la plupart avaient prêté *les serments de la haine*. Mais le directoire, voulant disséminer la terreur, fit tout arrêter. Parmi ceux qui avaient fait les petits serments et les soumissions, c'est à regret que je cite M. le vicaire général de Chartres, homme recommandable par sa piété: mais quand la piété *sanctifie* les erreurs, on n'en revient guères. La raison la plus forte de M. de... était l'exemple de l'église de Paris et de M. Emery, supérieur général de la congrégation de St-Sulpice. *Hors de Paris point de lumières*, M. de... me l'a dit plusieurs fois. Cet homme en vint à ce point d'aveuglement que, gêné par les ordonnances de Mgr de la Rochelle, qui n'approuvait aucun prêtre attaché aux nouveautés, il se persuada que son pouvoir de vicaire général le suivait partout; il approuvait les prêtres de son diocèse qui se confessaient les uns les autres. Un religieux trappiste, du même diocèse, était un partisan ardent de ces

serments, excepté celui de la haine. Jamais je ne pus le gagner. J'ai cru l'avoir convaincu quelquefois, mais il était plein d'amour-propre, et inonda la reclusion de pamphlets qui contenaient ses sentiments. Le reste était composé de prêtres fidèles et vierges dans la foi, surtout vingt qui avaient été arrêtés venant de l'Espagne, beaucoup de Belges, etc. M. de Bru-neval, dans son humilité, se noya parmi cette multitude, et ce ne fut que peu à peu que sa vertu le fit remarquer. Je lui prodiguai mes soins, et m'attachai à sa personne avec tendresse et respect. Malgré cette diversité, on régla l'heure des prières du matin et du soir. Les prêtres jureurs nommèrent les prêtres édifiants *les Vendéens*. Cependant la reclusion, composée d'éléments divers, était très-tranquille : la paix n'y a jamais été troublée d'une manière sensible. Un point du règlement était qu'il ne se tiendrait jamais de conversation publique sur les matières religieuses et politiques contentieuses; on y fut constamment fidèle. On doit penser que, parmi un nombre d'hommes élevés dans l'étude, il devait y avoir quelques personnes distinguées par leur talent. Une reclusion aussi gênante, et, malgré tout l'ordre, un peu tumultueuse, ne permit

pas d'ouvrages suivis. On lisait beaucoup, mais on n'écrivait pas. On dissertait avec quelque fruit des points de théologie; nous nous réunîmes plusieurs pour étudier à fond le traité des dispenses et la juridiction. Je fis une dissertation pour démontrer qu'un prêtre avait été légitimement et validement absous du serment de la constitution, par un prêtre qui avait les pouvoirs de grand vicaire, et non ceux du pape, avant l'expiration des délais fixés par brefs de Pie VI. Je traduisis la belle lettre de Zacharie, évêque de Jérusalem, à son peuple, après que Cosrohès eut pris cette ville, renversé les temples et condamné ce pontife au travail des mines : cette lettre avait de grands rapports à notre situation. Toute la France avait retenti du nom du célèbre recteur de Louvain, M. A***. Tous les papiers avaient cité sa déportation. Nous trouvâmes en lui un homme bien au dessous de sa renommée : il ne parlait que d'une obsession peu démontrée sur laquelle il avait beaucoup écrit. Il était armé d'une dialectique obscure, remplie de distinctions. En l'entendant je croyais lire un ouvrage du 14^e siècle. Il se faisait un jeu de défendre les nouveautés vers lesquelles il penchait; il eut bientôt perdu son crédit, il

n'ouvrit pas un livre, ne répondit à aucune question ; toute son application était de passer son temps au jeu insipide *des dames*, et ses redites sur les maléfices le rendirent presque ridicule. Il était venu de société avec les oratoriens de Montagu, diocèse de Louvain. Ceux-ci étaient de vrais missionnaires, pieux comme des anges, pleins de ferveur, d'une douceur extrême, et parlant le latin familier avec une pureté rare. j'en fis ma société ; je me remis à parler latin et je les confessai tous.

Un homme d'un genre bien différent était M. Nusse, prêtre et curé du diocèse de Soissons. Doué d'une conception facile et hardie, d'une mémoire prodigieuse, il avait acquis une grande facilité de travail. Dans sa jeunesse, il avait été un aigle rapide dans les études. Ses succès furent prodigieux ; mais sa facilité nuisit à l'application. Sa vivacité le détourna de la réflexion et nuisit à son jugement. Des passions vives ralentirent son travail et diminuèrent ses succès. Il ne fit pas une haute fortune, elle fut bornée à une cure de campagne. Il travailla peu dans ce poste, sans doute bien honorable, et M. de Bourdeilles, dernier évêque de Soissons, l'oublia. La révolution le réveilla et devint son

élément. Son imagination se joua dans ce combat des passions. Il écrivit sur plusieurs sujets et déserta la cause de M. de Bourdeilles , et comme M. de Bourdeilles défendait la foi ancienne de l'église, M. Nusse se jeta dans le schisme. Il en fut un fauteur puissant et dangereux. Le trop fameux Grégoire , depuis membre du sénat, se l'attacha et en fit un vicaire constitutionnel de son évêché de Blois. M. Nusse m'a dit qu'il n'avait pas cru alors se séparer de l'Église, et que, quand ses yeux s'ouvrirent, *il était tombé dans l'abîme*. Nusse avait un esprit pénétrant : dès que Grégoire fut en action à Blois, il découvrit dans lui le dessein caché de tout détruire, sous des dehors hypocrites. Sur-le-champ, il se sépara de lui et lui déclara la guerre. Il écrivit contre lui des lettres, qui à jamais lui feront un nom dans l'Église et la littérature. Grégoire attendit quelques années, et le directoire fit justice de son ennemi, en déportant M. Nusse à Rochefort. Je vis dans M. Nusse, un homme redoutable pour la paix commune. Les prêtres rétractés ont presque tous un penchant pour les nouveautés : M. Nusse voulut justifier la soumission, que cependant il n'avait pas faite, car il avait suspendu toutes ses fonctions. Je gagnai

son âme et cela ne fut pas difficile. Tout son feu était dans son esprit, et ses passions y étaient nées ; mais son cœur était doux, il avait du penchant à croire tout homme qui parlait avec paix. Il disait que le langage d'un homme paisible venait du cœur. Il vint à moi avec les doux mouvements d'un enfant, et je traitai en enfant un homme de génie. Il craignait de me déplaire ; un regard lui imposait silence. Pour comprimer ces ardentes conceptions, que la peine de la déportation rendait encore plus vives, je lui disais : Je voudrais avoir un St-Augustin, et vous condamner à le traduire. Il le connaissait beaucoup, et nous en citait sur-le-champ de longs et beaux passages, avec une fidélité aussi exacte que si le livre eût été sous ses yeux. Il s'inquiétait beaucoup des nouvelles publiques, et était facilement crédule. Il fit des chansons et y réussissait ; elles étaient des satires contre la révolution. Dans une il disait, en parlant du calendrier républicain :

Leur philosophique imposture
A dénaturé les mois et les jours ;
Soleil, ils changeraient ton cours,
S'ils avaient droit sur la nature !

Enfin un sentiment de pénitence agit sur son

âme, et fixa sa mobilité; il se retira sur son grabat, c'était notre univers, il s'y tint pendant quelques jours en silence, puis, se mettant à écrire, il fit sur les prières de la messe une paraphrase propre aux sentiments d'un prêtre pénitent. Je fus témoin de son dessein et de son travail: il dura peu de jours; il n'ouvrit pas un livre; jamais je n'ai vu l'écriture sainte plus abondante et mieux appliquée. Le latin est simple et beau, et les sentiments sont pleins d'une componction touchante. Je recueillis avec soin cet écrit, l'un des plus touchants de la déportation. Ainsi était M. Nusse. Peu de temps après être arrivé à Cayenne, une fièvre ardente termina ses jours. Outre M. Nusse, nous avions un certain nombre de gens à talent, musiciens, mathématiciens, antiquaires, poètes, littérateurs. Un prêtre de Bretagne lisait toutes les langues; ce qu'il savait le moins était le français.

Notre situation était très-gênée. L'espace qui nous renfermait devint plus étroit par les déportations successives. On coucha deux à deux; puis l'espace du milieu fut encombré par des lits. Nous sortions peu; l'air était infecté par la multitude, la fumée de tabac et les baquets.

Le règlement commandait que la salle fût balayée tous les matins ; malgré cette précaution, nous étions dévorés d'insectes, même au milieu de l'hiver. Les aliments étaient exigus et mauvais ; une livre et demie du pain des soldats, une livre de viande, et les jours maigres quelques légumes. On ajouta quelques secours à notre cuisine ; il nous vint des bienfaits de la Rochelle. On envoya de cette ville du linge, des habits, des livres et de l'argent. C'était Mme de Tally, alors livrée entièrement aux bonnes œuvres, qui provoquait ces charités ; elles étaient remises à la supérieure de l'hôpital de la marine, la sœur Elisabeth Fournier. On y blanchissait notre linge, on recevait nos lettres, il venait quelques sœurs nous consoler. M. Mutel désira la Ste Eucharistie et on nous la procura. Ce bienfait resta secret à cause des dissidents. On ne se communiquait qu'aux *fidèles*. Il passa par la tête de quelques déportés d'écrire des lettres dans les départements, pour en réclamer des secours. Les constitutionnels réunis aux soumissionnaires, etc., se hâtèrent de préparer une pétition. Cet événement pensa mettre le feu parmi nous. Ils avaient fait précéder leur demande d'une protestation de fidélité au gou-

vernement et aux lois, indigne de confesseurs de la foi.. Ceux d'un autre parti voulaient qu'on la professât dans sa pureté ; la division fut grande. M. Dulaurent, laïque, en présenta une succincte, qui fut un point de réunion. Elle était souscrite par les déportés du département auquel on l'envoyait, et par ceux qui étaient les plus connus. (Un M. L***, grand vicaire, m'écrivit une lettre fort dure à laquelle je répondis par ordre de M. de Bruneval.) Les grands vicaires de Lyon trouvèrent la pétition sèche ; il fallut en faire l'apologie, et s'excuser sur les circonstances ; c'était un peu tendre la main. Cette demande procura des fonds assez étendus. Une partie servit à augmenter notre ordinaire et nous procura un souper. Une personne bienfaisante de Rochefort se chargeait de faire faire notre ordinaire : les gens qu'elle employait n'étaient guère adroits, peut-être infidèles, et ils vivaient sur notre misérable ration. Ils y firent une petite fortune. Puis, tout est hors de prix à Rochefort comme dans tous les ports : bref, nous avons toujours eu une mauvaise cuisine, et nous n'avons eu que le très-strict nécessaire. Le reste du fonds était

employé à fournir les habits et d'autres menus détails ; cette dépense et celle du supplément de notre ordinaire a monté quelquefois à 2,000 fr. par mois. Tous les derniers du mois, la supérieure envoyait le bordereau de la dépense des deux réclusions qu'on faisait signer par plusieurs notables avec les présidents. La supérieure avait commis nos fonds à un jeune homme, nommé M. Joseph Avrard du Chison, de la Rochelle ; plein de modestie, de candeur et de vertu, il avait su se conserver parmi la corruption générale dans les bureaux de la marine : dès lors, il enseignait la vertu, surtout par son exemple. J'ai eu la consolation, plusieurs années après, de le voir promu au sacerdoce, après avoir étudié près de moi, dans une école édifiante, les principes de la théologie. J'ai cherché dans ces circonstances à lui rendre service ; je le devais à ses soins pour moi, et la Providence avait permis que j'eusse encore alors les titres qui me donnaient autorité sur lui. Un saint archevêque lui a imposé les mains, c'est M. d'Aviau ; puissent ses grâces et ses heureux talents le rendre utile à l'Église ! Depuis il est devenu vicaire et chanoine honoraire de la ca-

thédrale où j'ai été nommé curé , puis il a été nommé curé de St-Hilaire de Poitiers , dont il fait le bonheur (1).

Nous nous tîmes longtems à user en pénitence des médiocres aliments que nous donnait la Providence ; mais peu à peu les infirmes et les vieillards sortirent d'abord de cet ordre ; d'autres suivirent cet exemple. Je restai à l'ordinaire de la prison pour le pain et le reste ; pendant le carême , cependant , je faisais moi-même un plat d'œufs pour encourager M. de Bruneval à se nourrir un peu mieux. Mais nous avions un grand nombre de Belges ; ils étaient riches , et se faisaient faire un assez bon ordinaire , ils ont toujours fait une société séparée ; ils étaient très-unis entre eux , et leurs mœurs étaient différentes de celles des autres prêtres déportés. Ils ne s'enivraient jamais , mais ils buvaient beaucoup et souvent. Ils prétendaient gagner une indulgence en buvant un coup de vin après le repas. Souvent ils finissaient en buvant un verre de liqueur forte , surtout de l'eau-de-vie. Ils usaient de mets très-extraordinaires ; je les ai vus souvent manger

(1) M. Avrard est mort depuis longtems.

une soupe au vin , au lait , aux œufs avec sucre et épices ; ce ragoût m'a paru très-mauvais. J'excepte de ce régime un petit nombre parmi ceux qui étaient avec nous , particulièrement M. Moens , vicaire général du diocèse de Bruges , dont le souvenir doit être toujours cher à ceux qui savent estimer un prêtre de Jésus-Christ. Il gémissait tout bas des usages de ses compatriotes , mais il les excusait sur les mœurs du pays , et il parvint à faire diminuer , peu à peu , l'usage des liqueurs fortes. Au reste il régnait parmi ces Belges une grande paix , une régularité remarquable et beaucoup de piété. Ceux qui sont revenus de l'île de Ré ont partout édifié ceux qui les ont reçus : particulièrement à Poitiers ils ont laissé des souvenirs qui dureront longtemps. Mais leur séparation dans la prison était sensible ; c'était une faction au milieu d'une république.

Plusieurs déportés arrivèrent malades dans les prisons ; chaque mois et même plus souvent les officiers de santé y venaient faire des visites. Ces hommes publics n'envoyaient que très-difficilement à l'hôpital. Ils ne nous approchaient jamais qu'avec préjugé ; ils nous disaient souvent des paroles injurieuses , quelquefois in-

tolérables à entendre à des prêtres. Une fois, spécialement, que ces officiers firent une visite générale des déportés, M. Ténèbres, curé dans le diocèse de Luçon, homme âgé et vénérable, déclara qu'il avait un mal sérieux à la cuisse. L'officier public se permit alors des plaisanteries insultantes. M. Ténèbres, le regardant avec indignation, lui dit : *Citoyen, respectez un prêtre de Jésus-Christ ; j'ignore jusqu'aux termes infâmes dont vous vous servez, dans des fonctions où vous devez être humain. De tous les maux que j'ai soufferts votre reproche indécent est le plus amer.* L'officier ne répliqua pas et ordonna l'hôpital. Mais on fit fermer trop tôt cette plaie ; M. Ténèbres revint malade et avec la fièvre : il se rétablit un peu et fut déporté à la Guyane. En écrivant ces mémoires j'apprends qu'il est revenu en Normandie, puis dans l'ancien diocèse de Luçon. Les officiers de l'hôpital n'étaient pas plus humains ; ils jetaient la plupart du temps un regard de pitié sur les malades, ou passaient sans les voir. Je fus envoyé à l'hôpital malade de fièvre ; l'officier de santé me dit : *Oui, vous avez la fièvre, mais c'est de peur.* Au bout de six jours, j'en fus chassé. Quelques mois après, j'y rentrai pour un

gros rhume et un crachement de sang ; l'officier de santé ne daigna pas me regarder, et je ne dus quelque soulagement qu'aux officiers en sous ordre et à la charité des sœurs. J'eus à cette époque l'espoir de n'être pas déporté, et un ordre du commissaire me fixa à l'hôpital ; le médecin s'en impatienta, et chaque matin il me disait : *Partez donc pour l'Espagne* : j'avais effectivement eu l'ordre de m'y déporter. J'ai eu toutefois à me louer de l'humanité du citoyen *Bobé-Moreau*, mon compatriote, qui, ayant été chargé par intérim des déportés, m'offrit ses services, et me recommanda au capitaine *de la frégate la Charente*, pensant que je devais y être embarqué. Nous trouvâmes encore de l'humanité dans le citoyen *Cochon du Vivier*, chef de l'hôpital de Rochefort, et qui a été depuis nommé au corps législatif. Il avait des dehors durs, mais son cœur était bon : il soignait les blessés. Un prêtre de la Vendée et curé dans le diocèse de Luçon s'était fait une plaie à la cuisse, l'os était carié. Cochon ne l'approchait jamais sans lui adresser la parole sous la dénomination *de Vendéen*, et sans lui reprocher *qu'il avait gagné cette blessure à la guerre en se cachant sous quelque buisson*. D'au-

tres fois il lui reprochait de manquer de courage et de craindre la déportation. Ces propos rendirent ses seconds insolents, et ils négligèrent les pansements du soir. Cochon s'en aperçut, en exigea l'aveu du malade, envoya quérir son second et lui dit : « J'ai plaisanté avec ce » prêtre blessé, mais aussi je veux le guérir. » Il est prêtre déporté, mais avant il est » homme, il est de mon devoir, comme du » vôtre, de le soigner. Si vous y manquez, je » vous casse et je vous fais chasser. » Puis il dit à ce prêtre : « *Vendéen, prenez courage,* » *vous serez guéri et ne serez peut-être pas dé-* » *porté.* » Il lui tint parole sur ces deux points. Je lui ai vu rendre le même service à plusieurs autres.

Mais nous étions bien consolés de ces mauvais traitements par la charité, les soins et les attentions des sœurs de l'hôpital. Elles sont de la congrégation des filles de St Vincent. Elles étaient 50 à l'hôpital et avaient deux autres maisons à Rochefort. La sœur Elisabeth Fournier était la supérieure. Elle a resté à son poste pendant toute la révolution et, fidèle à sa foi et à ses devoirs, elle a couru des dangers sans nombre. Sa fermeté et sa sagesse l'ont toujours

fait respecter, même pendant le temps de la terreur. Tous les biens qu'elle a faits aux déportés sont au dessus de leur éloge et ne peuvent s'effacer de leurs cœurs. Elle n'a négligé ni les affaires, ni les intérêts d'aucuns. Je suis un de ceux qui lui doivent le plus; je ne puis m'acquitter qu'en priant Dieu pour elle. Je connaissais fort peu cet institut; mon séjour à l'hôpital de Rochefort m'a pénétré de vénération pour ces vierges chrétiennes: en racontant ce que je leur ai vu faire pour les malades avec un zèle inaltérable et une douce fermeté, je ne dirais que ce que connaît toute la France. Pendant notre séjour dans l'hôpital, elles mettaient notre présence à profit pour le salut des âmes: nous avons administré plusieurs malades.

Pendant les premières semaines de ma détention à Rochefort, je fus dans une erreur très-singulière sur des relations assez fréquentes de lettres et de billets avec la sœur Fournier. Nous eûmes besoin plusieurs fois de pouvoirs du grand vicaire de M. l'évêque, lequel résidait à la Rochelle; nous recevions peu après les réponses à nos demandes. Il se mut parmi nous une question fort curieuse sur la source d'où nous tirerions les pouvoirs, quand

nous serions dans la Guyane. M. Émery et plusieurs docteurs de Paris pensèrent que nous conserverions les pouvoirs de la Rochelle : M. l'évêque fut d'une autre opinion et elle était bien fondée. Enfin, sur cette matière et plusieurs autres, nous consultations le grand vicaire nommé M. Dupron. Nos lettres passaient par les mains de la supérieure ; les réponses venaient par extrait ; nous pensions que c'était l'ouvrage de la sœur Fournier, et nous la trouvions bien habile. Une fois on contraria une décision ; en peu d'heures nous eûmes la réponse avec un caractère de vivacité. Nous restâmes dans l'erreur pendant quelque temps. Je découvris pendant mon séjour de l'hôpital quel était l'auteur de ces réponses. Un soir, un sergent de la marine vint me demander à huit heures du soir d'un ton militaire : *Citoyen , suivez-moi*. J'arrive dans un cabinet des sœurs et je trouve un homme avec le costume des malades , mais qui ne l'était pas ; il m'embrasse et se nomme. C'était M. Croizettièrè , prêtre sulpicien , qui correspondait avec nous , sous le déguisement d'une orthographe très-fautive. Je savais qu'il avait existé dans la durée de la guerre , mais je ne savais plus où le prendre ; je lui avais en-

voyé en 1796 des pouvoirs pour Luçon, à Marans. M. Croizettière s'était attaché très-jeune à la congrégation de St-Sulpice : il n'avait eu que des emplois subalternes dans les séminaires. Après leur dissolution, il rentra dans le diocèse de la Rochelle ; il était de cette ville ; sa famille était honnête et ancienne ; elle a produit le ministre protestant Croizettière, dont parle le P. Arcère, oratorien, dans son histoire très-estimable de la Rochelle, et qui avait joué un rôle dans les guerres des protestants. Dans ces derniers temps, ses frères ont eu des places dans les tribunaux, et ils avaient de l'esprit et des talents. Le sulpicien Croizettière, après avoir beaucoup travaillé à Marans, qui lui doit d'avoir conservé la foi, s'était retiré secrètement chez les sœurs à l'hôpital à Rochefort, et il les a conduites pendant plusieurs années avec grande sagesse. Il était facile à cacher, parce qu'il n'avait goût que pour l'étude et ses écritures. Ses mœurs et sa piété étaient celles d'un sulpicien, son désintéressement très-grand, et son inattention pour sa personne était extrême ; sa retraite profonde, nul désir de sortir ; les sœurs lui avaient fait plusieurs cachettes très-ingénieuses ; là où on le mettait il y restait,

ayant toujours eu autour de lui ses portefeuilles. Il était propre aux sciences, au calcul, etc. Il s'était fait des méthodes, des abrégés, et il avait inventé, ou très-perfectionné, un caractère tachigraphique. (C'est l'art de peindre la parole d'une manière prompte.) Celui de ses frères qui avait le plus de rapports d'âge et d'amitié avec lui correspondait avec lui sur ce sujet et plusieurs autres, sans pouvoir pénétrer sa retraite. Les sœurs le nommaient la *sœur Anne*, et c'est ainsi qu'on lui adressait ses lettres. Sa passion était d'avoir des correspondances fort étendues, mais qui avaient pour but unique de travailler au bien de la religion et de connaître tout ce qui y avait rapport. Du fond de sa retraite, il écrivait à tout l'univers et à des ecclésiastiques notables et savants; il l'était lui-même, et personne peut-être n'a acquis autant de connaissances des matières religieuses de la révolution. Il avait fait des recueils très-étendus appuyés sur des pièces originales, qu'il se procurait par des moyens toujours sûrs et prudents. Il n'a jamais cessé de correspondre avec M. l'abbé Émery, dont il n'avait pas partagé le goût pour les nouveautés; il le reprenait avec force et franchise : M. Émery n'a jamais voulu rompre

avec lui. Une fois il se procura de Rome une copie de lettre écrite par le cardinal Maury, par les ordres de Pie VI, à M. Émery, et lui fit avouer qu'elle était authentique ; M. Émery fut fort étonné de cette communication. Il était vif dans ses écrits et ses lettres, mais doux dans la conversation ; il se rendait à la vérité. Les services qu'il a rendus aux déportés, tant à Rochefort qu'à Cayenne et à l'île de Ré, sont infinis. Sa charité est venue me chercher jusque dans les déserts de la Guyane ; j'y ai reçu de lui des détails bien consolants. C'est de lui que j'ai reçu l'espoir de retourner en France. Il me le manda d'une manière ingénieuse : il m'envoya une petite malle remplie de livres et autres effets ; cette malle était doublée de papiers de diverses couleurs, qui étaient couverts de caractères tachigraphiques, par lesquels il me fit prévoir le renversement du directoire, etc. Il joignit à ses dépêches un bref du pape contenant des pouvoirs fort étendus pour les déportés à la Guyane. On trouve ce bref dans les éditions de ceux de Pie VI, et c'est lui qui l'avait sollicité à Rome. Pendant un assez long séjour que je fis à l'hôpital, je le voyais tous les jours, et il me faisait célébrer la messe. Il

m'a même fait chanter les vêpres les jours de dimanches, au milieu des sœurs et des domestiques de la maison; les sœurs, dans le temps de la plus grande terreur, avaient conservé l'usage du chant, et on ne soupçonnait pas qu'un prêtre osât présider à ces pieux exercices. La mort a ravi M. Croizetière à la religion, à ses amis et aux lettres en juillet 1801. Il m'écrivit peu de jours avant sa mort et recommanda à mes prières la sœur Charlotte, qui de mon temps était chargée de la salle des déportés, malade d'une fièvre maligne; six jours après, on annonça sa mort. On a recueilli ses manuscrits; il avait légué ses livres *au futur séminaire de la Rochelle*. A sa mort on a brûlé plus de mille lettres, etc. Si j'en dois croire celui qui a reçu ses derniers soupirs, le chagrin avait hâté sa mort; ses correspondants lui avaient mandé de Rome qu'on perdait l'espoir du rétablissement de la religion en France; il fut atterré par cette nouvelle dont je vois quelques ouvertures dans ses lettres. Sa mort fut celle d'un saint prêtre. Voilà l'histoire du pauvre Croizetière. Le mois de mars arriva; nous avons vu jusqu'à cette époque se multiplier le nombre de nos compagnons; c'était

celle des élections des membres pour le corps législatif. Le directoire, quoique maître despote et absolu, voulut assurer sa puissance en dirigeant les élections; il ordonna subitement la déportation des prêtres détenus à Rochefort, pour inspirer la terreur, comme on lance une bombe sur une ville ennemie. Les déportés avaient eu quelques avis de ce départ, et mon frère Monfolon, qui avait fait pour ma délivrance quelques démarches, me manda que quelques espérances qu'on lui avait données étaient vaines, et que notre déportation allait avoir lieu. Ma famille m'en donna avis : ce fut encore une blessure pour le cœur de ma mère, et je reçus d'elle la lettre ci-jointe.

« Je ne peux t'exprimer, *mon plus cher et*
» *malheureux enfant*, ma douleur de voir que
» le bon Dieu n'a pas permis que les démarches
» de ton frère aient réussi, et toute ma peine
» de te voir encore séparé de moi. *J'espérais*
» *que tu m'aurais fermé les yeux*, et c'était ma
» consolation. Mais il faut adorer la main de
» Dieu, qui nous punit à cause de nos péchés...
» Mais j'espère qu'elle ne t'abandonnera pas,
» et je t'assure que je le lui demanderai tout le
» reste de ma malheureuse vie... Ménage donc

» ta pauvre santé à cause de moi, et donne-
» moi de tes nouvelles, si tu le peux. Ta sœur
» t'écrit; tout ce qui est autour de moi se réunit
» pour t'assurer qu'ils prieront Dieu pour toi;
» et moi, mon cher enfant, je t'assure de toute
» la tendresse de ta malheureuse mère... »

Ma sœur m'écrivait en effet; Julie, sa fille aînée y joignit quelques lignes; mon cœur fut blessé au vif de toutes ces lettres, et j'avoue que ce fut matière à un grand sacrifice. Pauvre mère! le bon Dieu entendit ses plaintes, et je lui ai été rendu pour remplir les devoirs d'un fils et d'un prêtre à son heure dernière!

Le 11 de mars 1798, à six heures du matin, le geolier entra dans la prison, et, d'un ton de voix aigre, nous dit: « *Levez-vous, Messieurs,*
» *vous allez partir.* » Chacun fait son paquet. Le mien était à bord du bâtiment qui devait nous transporter; je l'avais laissé à l'hôpital. M. Bobe-Moreau l'avait envoyé au capitaine, et m'avait fort recommandé; je pensai le perdre. Peu après, la municipalité entra, et dit: *Tous ceux qui vont être nommés, vont partir.* Il règne un grand silence. Ceux qu'on nommait étaient placés dans une extrémité de la salle..... J'entendis prononcer mon nom, et j'avance; mais un commissaire

me prend par le bras , me fait rester près de lui , et me dit à la fin de l'appel : *Vous ne partez pas*. Je fus un peu ému de cette surprise. On déclare qu'on donne une heure aux déportés *nommés* pour finir leurs apprêts , et on ferme les portes. On se prépare ; on met ordre aux consciences ; ceux qui restent se dépouillent , pour aider ceux qui partent, de linge, de livres, d'argent et de provisions , etc. Quand je me vis appeler , et que je n'entendis point nommer M. de Bruneval , j'eus une grande consolation , et j'eus celle de le lui dire. Pendant *cette heure fatale* , je confessai plusieurs personnes , et cette occupation fut un bien pour moi. Je m'étais attaché à plusieurs de mes compagnons, et très-sensible à leur départ, je ne sentis point le bonheur d'être exempt de leurs peines. La même cérémonie s'était faite à la prison de St-Maurice; et sur les huit heures, après avoir fait un second appel dans notre reclusion , les déportés furent réunis dans la cour, au milieu d'une haie de soldats ; ils étaient en tout 195 , savoir : 162 prêtres et 33 laïques. On mit les effets sur des charrettes , et une ou deux furent disposées pour les infirmes et les sexagénaires. Au moment du départ , je ne sais comment on

exempta quelques infirmes, et ils revinrent nous rejoindre les uns après les autres. Les déportés placés deux à deux, et plusieurs fois vérifiés, furent conduits au port pour être embarqués sur la frégate *la Charente*, et les tambours à la tête battaient l'air *ça ira!* Nous n'eûmes aucun le courage de voir partir ces malheureux; nous nous mîmes tous en prières, et nous demandâmes à Dieu miséricorde pour nos infortunés compagnons. Du diocèse de Poitiers, furent déportés : MM. Rabault du Laurent frères, chantres de Ste-Radégonde, tous deux déjà embarqués, du temps de la terreur, sur ces vaisseaux qui restèrent en rade, où les quatre cinquièmes moururent dans des peines auxquelles rien ne peut être comparé, M. Doazan, M. Dubois, le Père Modeste Bernard, religieux, prêtre de la Charité..... Ils sont tous morts à la Guyane; je suis le seul du diocèse qui soit revenu.

La frégate *la Charente* mit à la voile presque aussitôt. Une frégate anglaise vint reconnaître ce bâtiment : la *Charente* lui donna chasse dans le pertuis breton, et n'ayant pu la joindre, gagna la mer; elle est bientôt reconnue et attaquée par deux frégates anglaises; elle se bat

contre elles et gagne la Gironde, toujours poursuivie, vivement canonnée et fort endommagée. Elle courut plusieurs fois risque de se perdre, et elle toucha une fois très-rudement sur le banc des *Olives*. Mais la plus grosse frégate ennemie ayant craint de se compromettre sur ces bas fonds, et l'autre ayant en effet touché elle-même, la Charente se sauva et mouilla sous Royan. L'équipage fut à la veille d'abandonner cette frégate, et il le tenta une fois. La frégate était criblée, dégréée et faisait beaucoup d'eau. Outre les dangers que coururent les déportés, et l'agitation qu'ils éprouvèrent parmi les craintes et l'espérance de la liberté, ils furent exposés à deux peines qu'ils n'avaient pu prévoir : l'une fut le pillage de leurs effets, dilapidés par les matelots qui pensaient être pris, qui, dans ce cas, se livrent toujours à ce désordre. Plusieurs déportés perdirent leur avoir, leurs effets, leurs malles et leur argent. On les brisait ; on prenait le meilleur, et les malles étaient jetées à l'eau. L'autre vint des laïques, parmi lesquels il y avait plusieurs hommes dangereux et peut-être criminels ; ils s'insurgèrent contre les prêtres, aidèrent au pillage, blasphémèrent contre la religion, et déclarèrent qu'ils n'entendaient pas

désormais qu'on fit aucune prière, et qu'ils jette raient à l'eau les bréviaires, s'ils en apercevaient un seul. Dans cet état de choses, les déportés étaient bien misérables ; ils nous écrivirent, et nous peignirent leur touchante situation. La supérieure de l'hôpital recueillit tous ses moyens; nous y joignîmes les nôtres : nous envoyâmes des paquets de notre linge et de nos effets; ils arrivèrent, mais la distribution fut faite d'une manière infidèle : les laïques s'emparèrent d'une partie de ces effets; un négociant de Rochefort, se rendant à Bordeaux, reçut de la supérieure 1,500 fr., qu'elle venait de recevoir pour le compte de quelques particuliers déportés; il promit de les remettre lui-même, et de rapporter les quittances. Il fut infidèle à cette promesse, se rendit à Bordeaux, et acheta du vin pour son compte avec cet argent. On n'en fut instruit que très-tard; il fallut les envoyer par un commissionnaire plus honnête. Le négociant revint avec impudeur à Rochefort, et offrit son billet à la supérieure. A mon départ pour Cayenne, il n'avait encore soldé qu'un à-compte. On écrivit au directoire, qui avait exempté les sexagénaires de la déportation, mais qui n'envoya son arrêté à Rochefort qu'après que les

déportés furent embarqués. Ces retards toutefois sauvèrent cinq sexagénaires, dont un fut M. Mutel, que le capitaine prit sur lui de renvoyer, et qui furent remplacés par d'autres. Le capitaine fut très-réprimandé, et pensa être cassé. Le directoire fut quelque temps à répondre; mais enfin il donna ordre de transférer les déportés sur la frégate la Décade, qui mit à la mer vers le 12 avril et qui arriva à Cayenne à la fin de mai 1798, après une traversée assez douce, pendant laquelle il ne mourut aucun déporté. L'état-major, le capitaine surtout, fut sévère pour eux, et ils eurent beaucoup à regretter les officiers de la Charente, qui les traitèrent toujours avec beaucoup d'humanité. Une fois, un lieutenant vint lui-même à la prison faire les commissions de nos malheureux confrères, et leur remit avec fidélité et beaucoup d'exactitude tout ce que nous leur envoyâmes.

Nous nous trouvâmes encore près de soixante dans les deux prisons; nous y réglâmes notre vie d'une manière plus digne de notre situation. Les prières furent toujours communes depuis et régulières trois fois par jour. On me nomma président; M. de Bruneval me l'enjoignit. Je faisais la prière et quelquefois je me permettais

des exhortations. Je donnai des soins aux laïcs : les Artésiens étaient très-attentifs à mes instructions ; nos ^{au} jours furent paisibles. Le commissaire près la municipalité Boisshot vint nous voir. Il nous exhorta à faire nos réclamations ; il me dit de rester tranquille, sur ce que je lui observai que je n'avais aucun moyen, que quelques sollicitations de mon frère à Paris. Bientôt le nombre des déportés augmenta. A la fin de juillet, nous nous trouvâmes monter à 350 ; les chaleurs devinrent successivement très-grandes. On changea notre logement et on nous fit monter d'un étage sous les couvertures. Les fièvres se déclarèrent ; elles devinrent putrides. On envoya beaucoup de monde à l'hôpital. Je tombai malade ; on m'y envoya. Je fus placé près de M. Limousin. Il s'y réunissait quelques hommes instruits ; on y faisait quelques bonnes dissertations. Le grand vicaire de la Rochelle fit demander plusieurs avis. Je tenais la plume ; ce M. Drapron était désireux surtout des motifs de décision ; on les lui donnait par écrit. Il assistait à ces conférences un vieillard bien respectable âgé de 84 ans : c'était M. l'abbé Dulaurent, vicaire général de Quimper. Il était arrivé à Rochefort lié de chaînes, qui firent sortir le

sang de ses mains. Elles lui avaient été données dans son passage à St-Fulgent, dans la Vendée, par le commissaire du directoire, prêtre marié et qui toute sa vie a été l'opprobre du diocèse de Luçon. (On le vit une fois dans cette ville prononcer l'oraison funèbre du célèbre Mirabeau, dont *le club ambulante* avait appris la mort, pris de vin et dans un désordre effroyable : dans cet état il osa célébrer la messe au grand scandale des patriotes mêmes.) Ce vieillard, d'une taille noble et d'une belle figure, avait été grand maître de Navarre à Paris. Je ne sais ce qui l'empêcha d'être nommé évêque. Dans sa vieillesse il n'avait rien désappris : sa mémoire était fidèle, et une fois la conversation s'étant tournée sur les systèmes de chronologie de l'Écriture sainte et des difficultés qui s'y trouvent, à raison des différences du texte samaritain et du texte hébreu, il étonna tous ceux qui l'entendirent, par la précision de ses idées et la fidélité de sa mémoire. M. Limousin a beaucoup de lecture et beaucoup de mémoire aussi ; un souvenir en réveillait un autre, et ces conversations étaient très - intéressantes. Un chanoine de Saintes, M. Deschamps, y semait des fleurs. Il avait été atteint de l'esprit de nouveauté et avait adopté

la révolution dans les commencements. Par la suite, dans des temps plus modérés, il avait été appelé au département; il y avait porté beaucoup de sagacité, l'esprit des affaires et une large tolérance. Plus d'une fois il contraria les sévérités du directoire; il fut déporté. Son genre était l'histoire, la politique et la littérature. Il parlait haut, mais il savait écouter: c'est une modération fort rare dans un homme savant. Il était sensible et bon, et sa conversation était agréable. Ainsi se passaient nos jours, et nous n'avions de durs moments que ceux de la visite de nos terribles médecins. Dès qu'ils arrivaient, nous nous remettions à nos places comme des écoliers. J'allais voir souvent et furtivement Croizettièrre, il nous fournissait de livres, de nouveautés et de gazettes. Le vieux M. Guibert, supérieur sulpicien du séminaire de Bourges, le voyait très-souvent.

Ce fut environ à cette époque et vers la fin de juin, que je fus obligé de prendre dans les prisons un caractère que je n'avais pas fait connaître. J'étais grand vicaire de Mgr l'évêque de la Rochelle depuis 1794: il m'avait envoyé ses pouvoirs en Angleterre, par M. de Hercé, évêque de Dol. Depuis mon retour en France,

il me les avait renouvelés par une lettre que je reçus à Poitiers, en 1796. Je n'en avais fait usage que pour les prêtres de son diocèse qui étaient sous les censures, quand ils entrèrent en prison, mais d'une manière secrète. M. de Bruneval, avec sa prudence ordinaire, examina s'il était nécessaire que je me fisse reconnaître; il voulut voir mes titres. Je fis revenir de Poitiers la lettre dont j'ai parlé, et j'en reçus une autre en termes plus précis. M. de Bruneval décida que, pour le bien de la reclusion, je devais manifester mes pouvoirs. Ils ont été pour moi la cause de bien des amertumes, et ils ont sans doute définitivement provoqué ma déportation à Cayenne. En avril 1809, j'ai acquis la certitude qu'une lettre de M. de Coucy, évêque de la Rochelle, à mon adresse, avait été arrêtée, envoyée à la police, qui avait ordonné ma déportation *illicè*.

Nous voyions arriver un grand nombre de prêtres liés de censures, et leur nombre augmentait chaque jour; nous prévoyions une déportation prochaine. Une lettre de M. l'évêque, extrêmement belle, nous déclara qu'il nous tenait tous pour ses diocézains, et il m'exhortait à user de ses pouvoirs, et offrait des

moyens , au cas que je fusse déporté , pour en propager le bénéfice parmi nous. D'après cette lettre , par laquelle M. l'évêque nommait avec moi M. Bruneval et M. Mutel vicaires généraux de la Rochelle , et ordonnait de composer un conseil , nous formâmes un tribunal pour la réhabilitation des prêtres coupables , et il fut établi qu'en conformité à la lettre de M. l'évêque , les vicaires généraux subrogeraient à la place de ceux qui s'éloignaient par la déportation ou la liberté ; de telle sorte que dans les réclusions six personnes au moins resteraient investies des pouvoirs. On fit un règlement basé sur les ordonnances de M. l'évêque et les décisions de M. Drapron , son vicaire général à la Rochelle , pour classer les coupables et mettre des différences dans les grâces qu'on leur appliquerait. Ce règlement fut soumis aux observations de MM. Drapron , Croizettièrre , Limousin , Dulaurent , Mutel , et surtout de M. de Bruneval. Il a été très-exactement suivi , même à l'île de Ré , où M. Mutel a longtemps résidé. Ce règlement , peu favorable aux prêtres attachés aux derniers serments , surtout de celui de la haine , excita des murmures et des plaintes contre moi.

Je trouvai à l'hôpital un prêtre du Rouergues, ancien avocat, aimant la dispute, mal rétracté du serment de la constitution, grand fauteur de celui de la haine, auteur d'un écrit où il parlait sans respect des évêques, et dans lequel il taxait d'ignorance tout homme qui ne serait pas de son opinion. Cet homme chercha à établir parmi nous une dispute théologique; nous l'évitâmes. Il conçut le dessein de faire adopter ses sentiments aux sœurs, et il remit furtivement son imprimé à quelques-unes, qui le portèrent à Croizettièrre. Il le fit compiler par la supérieure, et il se figura que cette censure, faite fort librement par les bonnes filles, était dictée par moi. Ses imprimés lui furent rendus. Il en distribua aux médecins et leur parla de la tentative qu'il avait faite pour éclairer les sœurs. Il m'en attribua le mauvais succès. Je continuai à être froidement civil et très-circonspect.

Je reçus alors un ordre qui m'étonna. Un gendarme m'apporta un soir l'ordre de la municipalité de me tenir prêt à partir pour l'Espagne. J'écrivis au commissaire Boischot, pour le prier d'en retarder l'exécution; je lui dis : *je n'ai ni argent ni santé, et j'apprends que*

les prêtres sont déportés d'Espagne aux îles Canaries, par l'influence du cabinet de France sur celui d'Espagne. Il vint me voir; je lui dis que cet ordre était l'effet des sollicitations déjà anciennes de mon frère, qui d'un autre côté m'annonçait que si la municipalité de Rochefort me faisait délivrer un certificat de mauvaise santé, j'obtiendrais la permission d'aller attendre longtemps en prison à Poitiers ma liberté définitive: il tenait cette ouverture du secrétaire de la police. Boisshot me dit et m'écrivit même, par un billet que j'ai encore, *qu'il comptait faire mieux, et que dans très-peu de temps je serais rendu à ma famille.* Je ne sais pourquoi je n'avais pas confiance en ses promesses: Boisshot avait toujours en me parlant un air d'embarras; il avait témoigné à quelques personnes la crainte que je ne tentasse de m'évader. La chose eût été facile, plusieurs autres l'ont fait, et une fois un officier de la Vendée vint m'offrir de l'argent et la liberté. Je le remerciai et je pris trois louis, pour ne pas déplaire à mes amis intimes qui me l'avaient député. Mais comment ce commissaire pouvait-il craindre mon évasion, lorsqu'il m'assurait une prompte liberté?

Je laissai l'hôpital et je revins en prison ; je fus un peu surpris de cet ordre , mais il était convenable que je retournasse. La prison se remplissait peu à peu de prêtres suspects. Le directoire n'était pas difficile sur la catholicité de ceux qu'il arrêtait. Par la suite il s'en prit aux prêtres mariés ; on en a vu trente à l'île de Ré, et nous en avons plusieurs à Rochefort. Je trouvai les têtes montées ; les exercices de religion étaient négligés : on passait des journées entières au jeu ; on lisait publiquement les papiers nouvelles ; on parlait du gouvernement sans ménagement ; on ne pensait qu'à s'évader. Bref, je ne trouvai plus parmi le très-grand nombre de mes confrères ce ton de modération , de pénitence , ni cette gravité qui convenait à des confesseurs de la foi. On demandait à toucher en espèces les secours venus des départements , et les représentations les plus honnêtes étaient mal reçues. Tous n'agissaient pas ainsi, et un grand nombre parmi nous honoraient notre détention et la cause qui l'avait produite. Les prêtres du Mont-Blanc et ceux de Besançon étaient vraiment dignes du titre de confesseurs de la foi , par leur régularité, leur patience et leur piété. Pour comble

de douleur, un vieillard ridicule et entêté va se mettre en tête que les prêtres soumissionnaires étaient excommuniés, et que ceux qui communiquaient avec eux étaient atteints de l'excommunication *mineure*. Ce système absurde fut adopté par quelques mauvaises têtes, et nous vîmes tout à coup une nouvelle Église se former parmi nous. Ce prêtre fut déporté à l'île de Ré, et son système y a causé quelques troubles : ils cessèrent par sa mort. A cette époque j'eus quelque soupçon qu'il s'était fait contre moi quelques dénonciations à la municipalité. Un homme grave m'en écrivit et me dénonça un homme avec lequel j'étais assez lié ; je rejetai ce soupçon. Mais il est vrai que dès ce moment plusieurs prêtres non fidèles cessèrent d'avoir pour moi les ménagements qui m'étaient dus, au moins comme déporté, et m'ont quelquefois reproché d'être le représentant d'un évêque intolérant.

Le ministre de la police fut changé ; j'en tirai un mauvais augure pour ma situation. Quatre déportés s'évadèrent de notre reclusion ; vingt autres étaient sur le point de les suivre, on évanta leur projet ; nous fûmes extrêmement resserrés, et pendant vingt jours, sur la fin de

juillet, nous n'eûmes même pas la liberté de prendre l'air. Cette sévérité augmenta le nombre des malades; il en entraît huit à dix par jour à l'hôpital d'où l'on renvoyait d'autres déportés qui n'étaient pas guéris. On s'est beaucoup plaint que je blâmais ceux qui s'évadaient. Cette inculpation est sans fondement. J'ai connu des gens qui m'ont consulté; je leur répondais : « L'évasion est innocente et un droit naturel , » surtout quand la détention est injuste. La sévérité dont on usera peut-être contre ceux qui resteront, n'est pas à présumer; *mais quant à moi, je ne m'évaderai jamais. Il me semble que je suis placé ici par les mains de la Providence; celle qui m'y a conduit m'en tirera s'il lui plaît. J'ai des pénitences à faire; j'en connais l'étendue, et je ne veux, ni ne dois comparer l'âme de personne à la mienne.* » C'est ainsi que je m'en suis expliqué avec M. Guillet, missionnaire de Chambéry, d'un mérite rare. La fièvre le détourna de s'évader et l'exempta d'aller à la Guyane. Depuis longtemps il est dans son diocèse.

Au commencement de juillet, le publiciste Richer-Sérisy s'évada de Rochefort. Au moment de son évasion, il répandit un mémoire

contre le directoire et le système cruel de la déportation, écrit d'un style brûlant; cet écrit fut dévoré en France : trois éditions furent épuisées coup sur coup. Il était détenu à la prison de St-Maurice; l'argent lima ses fers. Le directoire ne put découvrir ni Richer-Sérisy, ni le lieu d'où partait cette ardente diatribe. Il en fit chercher l'auteur avec un soin extrême, mais il fut trompé. L'évasion était si bien concertée, que l'ouvrage était sous presse avant que son auteur ne fût libre. La colère du directoire hâta le départ des déportés. Quelques jours après cet événement, la municipalité vint un matin, avec la force armée, dans notre prison. Nous fûmes prévenus qu'on y ferait une recherche, mais je n'avais aucun objet à soustraire. J'ai su depuis que l'écrit de Richer y était parvenu, je ne l'ai vu qu'à mon retour. Mais il m'a été envoyé à Rochefort et ne m'a pas été remis. La maison où il était étant suspecte, on la visita; l'ouvrage fut saisi; mais je ne pus constater si les prévenus m'ont dénoncé; ils n'existent plus, et je n'ai jamais su quelle maison m'adressait cet ouvrage. Je n'ai jamais cru devoir m'en enquerir depuis, quoique j'en eusse la facilité. Dès que la municipalité fut entrée, elle fit re-

tirer les déportés à quartier ; puis en dénomma vingt, les uns après les autres. Elle commença par moi, et elle requit la représentation de *tous mes effets*. Ils n'étaient pas nombreux, mais ils furent scrupuleusement examinés. On me fit déplier mes six chemises, mes mouchoirs, mes bas, etc., on feuilleta tous mes papiers ; on y trouva une ligne d'essai *tachigraphique* ; cet écrit fut coté, paraphé, etc. On requit l'ouverture d'une armoire où j'avais en dépôt la Ste Eucharistie et, plus bas, l'argent de quelques malades. On *respecta* cette armoire. Mais on y vit une lettre et on la demanda ; j'en montrai l'adresse : elle portait *mon testament* et mon nom. On en requit l'ouverture. Je me récriai contre cet acte de rigueur... « *Nous avons des ordres.* » Le président Imbert me déclara qu'il en ferait seul la lecture et me convia à l'ouvrir : j'obéis ; il se retira, le lut et, me le remettant, me dit : « *Il n'y a là, Monsieur, rien que de très-édifiant.* » Je vis faire la même opération sur les effets des déportés nommés. De ce moment, je jugeai que je serais déporté, et il était évident que j'étais l'objet d'une sérieuse dénonciation.

Je fus atteint de fièvre à cette époque, et

l'officier de santé me proposa l'hôpital. C'était un homme bien plus humain que ceux qui remplissaient cet office. Il aimait à causer avec nous, il se plaisait à parler des sciences et des lettres. Il s'est fait un jour renfermer toute une soirée pour prendre connaissance d'un gnome très-ingénieusement imaginé par M. Sénez, prêtre déporté, et qui était savant astronome. Il est mort depuis à Cayenne, et était digne de nos regrets. Une fois, il passa plusieurs heures, assis sur mon lit, à étudier les principes d'une langue universelle, dont le P. Berger, jeune et estimable religieux bénédictin, lui expliqua le mécanisme.

J'étais las de l'hôpital encombré; je proposai à cet officier humain de me soigner; il me le promit. Les sœurs du petit hôpital me procurèrent du bouillon et des remèdes. J'eus une fièvre quotidienne qui ne cessa qu'à la veille de la déportation; pendant son cours, je fus purgé quatre fois; je fus malade vingt jours et fort épuisé. Qu'on juge de notre situation! Notre prison était pleine à ne pas se mouvoir, une chaleur infecte et étouffante nous accablait; les puces nous dévoraient, et un bruit sourd et continu ne permettait ni recueillement, ni repos.

Sans les consolations de la religion nous eussions été bien misérables ! Mais nous nous encourageons les uns les autres ; nous avons recours à Dieu ; nous recevions les grâces dans les sacrements , et nous nous consolions même par l'idée de la mort qui commençait à moissonner nos compagnons , surtout ceux de St-Maurice.

Le dernier du mois de juillet , je reçus un billet d'un M. Imbert qui me faisait demander avec instance un trietrac , qu'il avait procuré à la détention. Le billet portait : *Qu'il soit au plus tard remis à six heures demain matin au concierge.* M. Pasquet de Laurière , détenu à St-Maurice , vint pour me voir ; il ne put entrer , et m'en témoigna vivement sa douleur au travers de la porte. La présence d'une sentinelle l'empêcha de me parler plus clairement. A huit heures , on me glissa par la porte un billet qui pensa être arrêté. On me donnait avis du départ prochain ; mais on parlait de l'île de Ré , comme but du voyage , et on semblait me donner quelques espérances. Une personne inconnue me fit remettre par une sœur du petit hôpital , avec un bouillon , une lettre contenant en or 120 fr. avec ce titre : *Au départ , pour quelques nécessiteux.... Priez pour moi.* Je ne reçus rien

de l'hôpital ni de Croizettièrre : je fus un peu inquiet de ce silence. Le départ leur fut annoncé trop tard. Quant à mes dispositions, j'étais tranquille ; je croyais depuis quelques jours qu'on préparait la citadelle de l'île de Ré, pour nous y recevoir, et réunissant les anciennes assurances tant de fois réitérées, je pensais véritablement y être déporté. Je n'étais guère prêt pour un autre voyage. Je n'avais que vingt-six louis, reste d'argent d'un prêt fait par l'estimable et généreuse Mme de Grimouard, les Bejarry, ma sœur, et je ne sais quoi d'ailleurs ; c'était une ressource, mais je n'avais que des habits d'hiver tolérables avec la fièvre ; nul rafraîchissement pour le voyage ; presque tous mes confrères furent pris également au dépourvu.

Cependant, en faisant la prière du soir, je prévins mes confrères des bruits qui s'étaient répandus, et je leur dis que je croyais que nous allions partir, les uns pour l'île de Ré, les autres pour Cayenne. J'exhortai mes frères à offrir généreusement à Dieu ce sacrifice, à se montrer de véritables confesseurs de leur foi. Je demandai pardon des mauvais exemples que j'avais donnés pendant mon séjour dans la

prison ; j'exhortai mes confrères également à se pardonner les uns aux autres les petits différens qu'une situation gênante avait pu faire naître. Je demandai qu'on s'interdit tous les adieux, et surtout qu'on se préparât à un voyage, qui serait pour plusieurs celui de l'éternité, par la confession. Je justifiai secrètement l'existence de 3,000 livres divisées en trois malles, *et destinées à subvenir aux besoins des plus nécessiteux* au terme du voyage. Croizettièrre et la supérieure avaient envoyé cette somme, prise sur la caisse depuis quelques jours. Nous passâmes quelques heures à nos dévotions ; nous nous confessâmes, nous distribuâmes la sainte Eucharistie, mais secrètement, à cause des dissidens, et nous dormîmes de bon cœur ; je peux répondre au moins de mon compagnon, le bon Boursier, curé de Mouchamp, dans le diocèse de Luçon, et moi.

A la pointe du jour, nous communiâmes, et après avoir recueilli mes effets peu nombreux, j'attendis en paix le moment. Ma sécurité était fondée sur la bonne volonté des administrateurs, mais, je l'avoue aussi avec simplicité, sur une entière résignation à ce qu'il plaisait à Dieu d'ordonner de ma personne. A cinq heures

précises, la porte s'ouvre. Un commissaire entra et dit : *Les déportés que je vas nommer vont partir sur-le-champ.* Il en nomme trente; un gendarme les hâte; ils sortent; la porte est fermée. Demi-heure après, un second commissaire entre et fait la même opération; je ne suis pas encore nommé. Le prêtre avocat, que j'avais surveillé à l'hôpital, vint vers mon lit; il s'y place. « *Monsieur, me dit-il, je viens* » *vous faire mon compliment; il paraît que ni* » *vous ni moi ne serons déportés. Cependant, il* » *faut l'avouer, vous l'eussiez bien mérité,* » *car vous avez été bien persécuteur et bien* » *intolérant!* » Je répondis avec douceur à ce prêtre que j'avais vu avec douleur l'activité avec laquelle il propageait ses opinions sur le *serment de la haine*, et surtout le peu de respect qu'il montrait pour les évêques, mais que j'avais en tout extrêmement ménagé sa personne, et que j'avais toujours respecté ses cheveux blancs; que ma modération était notoire, et que jamais je n'étais sorti de cette mesure envers personne.

La porte s'ouvre, un troisième commissaire interrompt cette conversation. On imagine aisément avec quel intérêt et quel silence on entend

prononcer les noms portés sur cette liste fatale. Le commissaire, après un repos, prononça deux noms très-bas ; personne ne les entendit. Je ne sais comment je lui dis : *Est-ce moi, Monsieur, que vous venez de nommer?* — *Oui, Monsieur, me dit-il ;* et il le tenait sur une feuille à part, avec celui de M. Massiot, prêtre de Rennes, rentré depuis. Je ne sais par quel mouvement je fais un saut, qu'on eût pu prendre pour l'expression de la joie, et vraiment j'ose dire que j'en sentis le mouvement dans mon cœur. J'ai voulu depuis me rendre compte de ce sentiment, et j'ai pensé que lassé de l'incertitude de mon sort, j'éprouvais un doux repos à le voir fixé. D'ailleurs, depuis dix ans, quelle avait été ma vie? des navigations, des guerres, des dangers, des travaux et des prisons. J'étais malade ou infirme, et partant assez inutile au monde. Je croyais que la déportation me conduisait à la mort ; je la trouvais consolante et honorable. Je voyais cette mort comme le complément de ma pénitence, comme une satisfaction faite à Dieu, et un fond d'espérance me portait à croire que le cœur de Dieu me prendrait en pitié. Que sais-je ! peut-être une grâce particulière que les prières de ma mère et de

mes amis m'avaient obtenue du cœur de Jésus. Bref, il est bien vrai que j'éprouvai de la joie et que je l'exprimai ainsi. Je recueillis à la hâte tous mes effets contenus dans une modeste valise et un sac de cuir. Mon compagnon Boursier, mon ami depuis 25 ans, roulait en pleurant mon matelas; je le laissai faire, et m'avançant vers M. le J... de B***, je lui dis :

« Monsieur, nous nous sommes interdit les
» adieux, mais je ne veux pas aller à la mort
» sans acquitter ce que je dois à ma conscience
» et à mes devoirs. Je suis déporté, et je vas
» mourir pour avoir repoussé les nouveautés
» que vous propagez ici. Vous réunissez une
» piété rare et très-connue à des erreurs qui
» nous désolent. Elles vous entraînent bien
» loin; jusqu'au renversement de la hiérarchie.
» J'ai gardé le silence par prudence et par
» charité, mais le temps de se taire est passé.
» Vous prétendez avoir conservé sur vos dio-
» césains les pouvoirs de grand vicaire dans un
» diocèse étranger, et vous leur donnez le
» pouvoir de confesser contre le gré de l'évêque
» du lieu, qui n'accorde pas ce pouvoir aux
» prêtres qui ont souscrit au serment de la
» liberté et de l'égalité; en cela vous renversez

» les principes de la discipline de l'église ; je
» vous conjure de revenir à de meilleurs senti-
» ments. » Il balbutia et je me retirai. Je prends
mon sac et je me hâte de rejoindre mes cama-
rades : j'avais oublié mes vingt jours de fièvre.
Le paquet était trop pesant ; un de mes associés
s'en empare, et me dépouillant encore de ma
redingote, je gagne le port à l'aide d'un bâton.
Je défile comme mes camarades devant un com-
missaire, et je lui remets l'ordre de me retirer
en Espagne, en le priant de le remettre à Bois-
chot. Cette action n'était pas très-louable, car
je voulais par là lui reprocher de m'avoir déçu
par un vain espoir. Je me suis toujours repenti
de l'avoir fait, peut-être que ce commissaire a
lui même été trompé.

Nous trouvons au port les déportés de St-
Maurice ; je n'y vis ni M. Mutel, ni de Laurière ;
j'en fus consolé. Nous nous embarquons sur trois
goëlettes qui devaient nous descendre la rivière
et nous conduire aux corvettes destinées à nous
transporter. L'une, nommée la Bayonnaise,
devait prendre 120 déportés, et l'autre, la
Vaillante, après avoir pris huit à dix déportés
qui étaient au dessus de ce nombre, devait aller
compléter son *chargement* à l'île de Ré, où l'on

avait réuni, après que Rochefort fut plein, les déportés qui arrivaient chaque jour. Cette Vaillante devait porter seulement 60 déportés. Nous manquâmes la marée et nous mouillâmes au milieu du trajet. Le soir on permit aux déportés de monter sur le pont. Les déportés de St-Maurice étaient sur une troisième corvette, mouillée près de nous. M. le chanoine Deschamps m'appelle et me dit : « *M. de Beauregard, vous devez être avec nous?* » Je répondis : « *Je n'ai pas choisi ma place.* » Ce déporté était du nombre de ceux qui devaient monter sur la petite corvette la Vaillante. Elle fut prise en sortant, par les Anglais; je présume que M. Deschamps avait l'espoir de cet événement. On m'a dit à la Guyane qu'il avait pris des lettres de recommandation sur les négociants de Londres. Peut-être étais-je, ainsi que lui, recommandé au capitaine. Celui de la goëlette me permit d'écrire à la municipalité; par elle je donnai avis de mon départ à Mlle de C***, pour qu'elle en prévint ma mère avec précaution. J'écrivis à la supérieure de l'hôpital, pour lui demander quelque habit léger, etc. Je n'en reçus aucune réponse pendant six jours que nous restâmes en rade.

Notre sortie de Rochefort et notre embarquement sur la rivière eut lieu le 1^{er} août 1798. Le lendemain nous abordâmes la frégate la Bayonnaise de 36 canons, à dix heures du matin : elle était commandée par le lieutenant Richer. On nous y fit monter deux à deux, en nous demandant nos noms, qui furent mal écrits. La Vaillante avait les papiers officiels. Un major du port de Rochefort nous nommait et nous traitait fort durement. Un déporté étant monté sur l'échelle un peu trop tôt, ce major le repoussa durement, et il tomba à la mer ; heureusement il saisit un cordage. Le déporté dit doucement : « *Citoyen, vous avez pensé me jeter à la mer.* » Il répondit en jurant : « *Je l'aurais bien voulu.* » Ce début n'était pas consolant : je suivais ce déporté. Ce *Robert* se trompa à cet appel ; il devint furieux ; il nous força à venir l'un après l'autre reconnaître nos noms et nos qualités, ce qu'il fit avec des imprécations horribles et nous brusquant jusqu'à nous frapper. Le premier lieutenant du bâtiment, nommé La Houssaye, se trouva près de moi. Je pris la hardiesse de lui dire : « *La loi de l'humanité semblerait pres-*
» *crire de ne pas nous traiter avec autant de*
» *dureté ; c'est surajouter à nos malheurs ! La*

» *déportation sera pire que la mort!* » Vraiment je perdais courage. Il me dit avec honnêteté : « *Rassurez-vous, Monsieur; nous serons* »
» *bientôt livrés à nous-mêmes, et j'espère que* »
» *vous ne vous plaindrez pas de nous. Votre po-* »
» *sition sera gênée, mais nous n'y ajouterons* »
» *pas d'amertumes.* » Je le remerciai; mes confrères entendirent sa réponse, elle adoucit la peine de ce premier moment.

L'officier du port partit et consentit à faire débarquer un déporté qui se mourait et qui arriva mort à Rochefort. On nous donna des vivres. Un officier vint dire : « *Divisez-vous par* »
» *sept et nommez un syndic parmi vous, au-* »
» *quel le capitaine intimera ses ordres selon les* »
» *besoins.* » Je fus nommé syndic, et la division s'opéra. On distribua deux baquets par division, un bidon pour le vin et une gamelle. Trois déportés se trouvèrent très-mal; le capitaine Richer les envoya à l'amiral : ils nous furent reconduits avec menace; il fallut les reprendre. Celui qui était mort était un homme condamné pour crimes. Les onze laïques qui nous restèrent étaient à peu près de la même espèce, se disant très-royalistes; l'un d'eux, sur un coin d'un gilet brun, portait l'image d'une ancre, sym-

bole de sa déloyauté et de sa condamnation. Ils ne justifèrent que trop nos soupçons pendant la traversée.

Le capitaine ordonna qu'on irait reconnaître son poste pour la nuit. Cette reconnaissance ne se fit pas sans désordre. Ce poste était dans l'entrepont, qu'il occupait en grande partie; il était grillé aux deux bouts, fermé à clef pendant la nuit et gardé par des sentinelles; il était divisé au milieu, et les malles étaient placées dans le pourtour. Il y avait vingt-cinq matelas, posés sur le plancher pour les infirmes, et divisés dans les deux côtés; on s'y plaça deux par deux. Le reste de l'espace était occupé par des hamacs suspendus dans toute l'étendue. J'avais un matelas, j'obtins la permission de le placer près d'une grille, à condition de le relever pendant le jour. Je le partageai avec un camarade nommé M. *Desanneau*. Il y avait dans cette place l'avantage d'avoir un peu d'air la nuit; mais elle était peu éloignée du four, qu'on allumait chaque jour; j'avais près de moi les horribles baquets de propreté, et pour y atteindre, une partie des déportés me passait sur le corps. La première nuit fut infecte et brûlante. Les hamacs étaient si pressés, que ceux qui ne sui-

vaient pas l'ordre du rang pour s'y rendre, ne pouvaient qu'à peine s'y insinuer et n'y parvenaient qu'en rampant. L'étage était très-bas et les hamacs si courts, qu'ils formaient un demi-cercle sous le poids de ceux qui y étaient placés, les pieds et la tête élevés d'une manière très-incommode. Une sueur continuelle baignait les déportés, et la nuit était troublée par des gémissements. On nous plongeait dans cet abîme vers les six à sept heures du soir ; un maître d'équipage en donnait l'ordre en criant : *A bas les déportés!* Et ils gagnaient en gémissant leur tombeau.

Je n'oublierai jamais la première nuit que je passai dans cet antre brûlant. Ce fut le premier moment donné à la réflexion, et je revins sur moi-même. Toutes les douleurs investirent mon cœur. Je me voyais déporté, subitement arraché à ma patrie, à mes amis, à mes parents, à tant de personnes dont je réglais la destinée! La seule consolation de mon malheur m'était ôtée, celle de faire mes adieux. Mon cœur me reporta au milieu de ma famille ; je voyais ma pauvre mère blessée de cette séparation cruelle, et sans espoir d'autant plus fondé de la revoir jamais sur la terre, qu'on l'avait déçue

jusqu'au dernier jour de l'espoir de ma liberté. Pendant mon dernier séjour dans ma famille, je m'étais plus que jamais attaché à cette bonne mère ; l'amitié s'était accrue de pertes que nous avions faites ; il me semblait que cette bonne mère aimait ceux de ses enfants que la Providence avait épargnés pour ceux qu'elle avait perdus. Elle avait encore ajouté des liens nouveaux à ceux qu'avait formés la nature, et qu'une si longue expérience de ses douces vertus avait rendus si intimes. Ma mère m'avait donné sa conscience avec une foi humble, et dans quelques circonstances je l'avais confessée. Je l'avais fait agréger à une société édifiante, de laquelle elle a reçu depuis de grands secours de prières et de charité.

Je me reportais vers mes frères, ma sœur, ses enfants ; je voyais les vertus, l'innocence... la douce paix dans notre famille... , une grande pauvreté, mais de la résignation, et une noblesse chrétienne dans le malheur. Je voyais les regrets de mes amis, leur douleur inutile... Je me regardais comme retranché de la terre... La terre où je tendais était *le séjour de l'oubli : terra oblivionis*... Je n'y voyais qu'un tombeau !... Ces tristes idées s'emparèrent de moi,

et opprimèrent mon cœur. Je me rappelai ce passage du psaume 68 : *Extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris meæ.. Opprobria... ceciderunt super me.* Mais un sentiment religieux releva mon âme de cet abattement ; je me rappelai que j'avais tout offert, tout donné à Dieu ; je me ressouvins qu'il m'en avait récompensé par la paix et même la joie. Je me jetai dans l'abîme sans fond des péchés de toute ma vie, de l'abus continuél de tous les biens que j'avais reçus du ciel... Je revins à la cause de mes malheurs ; elle était belle, elle était noble... *Deus Israël, propter te sustinui opprobrium!* Je me retournai vers celui qui blesse et qui guérit, j'invoquai sa miséricorde, je lui dis : *Dieu de ma mère, ayez pitié de ma misère !... Exaudivit pauperes Dominus et vinctos suos non despexit.* Je m'endormis sur la fin de la nuit, et je dormis en paix. A six heures une voix dure s'écria : *Sortez!* Et tout en sueur nous passons subitement à l'air froid de la mer.

Durant les premiers jours, après qu'on avait enfermé notre entrepont, on nous y enfermait encore, et nous n'avions, par la règle, qu'un tiers des nôtres sur le pont ; encore ne pouvions-

nous nous tenir que sur l'avant ; des sentinelles nous gardaient à vue pour nous empêcher de passer nos limites gênantes. Cette sortie partielle n'était jamais fidèlement exécutée ; c'était presque toujours les mêmes ; les hommes discrets ne sortaient presque jamais. Quelques déportés ne tardèrent pas à tomber malades ; il en mourut deux pendant la nuit : l'un d'un coup de sang ; l'autre fut suffoqué par la chaleur et par la suite d'une humeur sur la poitrine. Nous recueillions avec soin pendant le jour l'eau qu'on ne nous distribuait qu'avec économie, et en petite quantité. Nous y mêlions un peu de vinaigre pour étancher la soif brûlante pendant ces longues et douloureuses nuits. Nous étions dans le temps le plus chaud de l'année, et nous avançons vers le sud. La nuit que mourut ce déporté, qui était très-voisin de ma couche, il me dit : « Ah ! M. de Beauregard, ayez la charité de » me donner de l'eau ; je meurs de soif. — Gardez- » vous en bien, me dit mon compagnon, nous » allons mourir cette nuit. » Je lui dis : « Ce » pauvre prêtre est malade et nous avons au » moins un peu d'air. » Mon compagnon lui remit notre provision, et il nous remercia bien. Pendant la nuit il se plaignait sans cesse, il

troubla notre sommeil. Quand le jour vint il ne se plaignit plus; je crus qu'il dormait. Il était mort, tenant suspendue à son bras notre bouteille. Ah! si j'eusse refusé de lui donner ce soulagement, je serais mort de honte et de douleur!...

Nous restâmes sept jours en rade; on attendait des nouvelles d'un lougre qu'on avait envoyé à la découverte. J'avais repris ma paix, elle était entière. On envoyait chaque jour des canots à Rochefort. J'obtins la permission d'écrire à mon frère, le 1^{er} août, par la municipalité, une lettre qui suivit de près l'avis que j'avais fait donner de mon départ par Mlle de C***; j'étais alors sur la corvette la Bayonnaise. J'écrivis à ma mère une lettre du 3 août. Ma famille me l'a communiquée à mon retour, en voici le texte :

« Ma très-bonne mère, vous aurez appris par
» notre commune amie de C***, à laquelle j'ai
» fait écrire, que j'ai été averti, à six heures,
» que je devais m'embarquer à six un quart.
» J'avais été purgé la veille pour la cinquième
» fois; et je vous déclare que je n'ai plus de
» fièvre. — J'ai été surpris du changement
» arrivé à notre fortune, mais assez peu, et je
» n'en ai aucune douleur. Mon cœur s'est porté

» vers vous, mais j'ai vu en vous une mère
» chrétienne, une femme forte, qui à chaque
» perte se retourne vers la main qui l'éprouve.
» Il est un ordre de choses où nous nous réuni-
» rons tous ; je l'espère de la bonté de Dieu, et
» je le lui demanderai toute ma vie. — Ce fut
» près de vous, en janvier dernier, que nos
» amis et le reste de votre famille vinrent puiser
» le courage et la résignation ; je vous prie de
» remplir encore le même devoir. Mon cœur
» n'est pas dur, je vois tous ceux que j'aime,
» mais je souris au sacrifice, et j'ose vous assurer
» que la paix, même la gaieté règnent dans moi...
» — Vous imaginerez-vous, si vous le voulez,
» comment et pourquoi les premiers ordres du
» ministre n'ont pas été suivis. Est-ce une dé-
» lation nouvelle ? Je l'ignore. J'ai acquis la
» preuve que j'étais assurément destiné à la dé-
» portation depuis longtemps. Comment ex-
» pliquer les promesses d'une part et la défense
» d'user des moyens indiqués par le ministre?...
» Le mieux est de n'y pas penser et de se sou-
» mettre doucement à une séparation opérée
» depuis six ans. Vous ne m'aviez pas mis au
» monde pour ne pas mourir ; encore moins
» pour ne pas souffrir. Je vous le répète avec

» candeur, je suis heureux et sans aucune
» triste pensée. Votre Dieu, le dieu de ma mère,
» règne sous l'équateur; l'univers est à lui, c'est
» sa main qui le conduit. Je vous en conjure
» par tous les droits que votre tendresse m'a
» donnés sur vous, consolez-vous; consolez mes
» amis, et faites que, dans un an du moins, j'ap-
» prenne que vous faites le bonheur de notre
» maison... Je n'ai gardé aucun écrit, mais
» j'emporte vos lettres et plus encore l'image
» de votre courage. Cette idée me rend fort et
» jamais je n'ai mieux senti le bonheur d'avoir
» reçu le jour d'une mère qui fait l'orgueil
» de notre maison et l'admiration de nos
» amis. »

Cette lettre peint faiblement ce que je res-
sentais de respect pour ma mère; mais elle an-
nonce la paix de mon cœur; et rien ne l'a guère
troublée pendant ce voyage. J'étais, à Poitiers,
en relations fréquentes avec Mlle de C***; elle
avait fait le voyage de Rochefort au mois de
juin, dans le dessein de m'y être utile. Tout
le monde sait les hautes leçons de vertu qu'elle
a données. Je lui écrivis au 7 d'août, au mo-
ment du départ, la lettre suivante :

« Enfin les derniers liens sont rompus! quand

» vous recevrez cette lettre, je serai hors du
» port, en pleine mer et loin de la France
» pour jamais. C'en est fait, les espérances hu-
» maines, de repos et de paix ne sont plus que
» des rêves vains ! Il n'est plus d'amis, de pa-
» rents... Il n'est plus de frères ! Ah... ne pen-
» sez pas que ces réflexions, les dernières que
» je donne à la nature, fassent éprouver à mon
» cœur ces cruels déchirements et ces angoisses
» qui déshonoreraient la dignité de mon carac-
» tère, la fermeté d'un prêtre ! Vous êtes la dé-
» positaire de mes derniers sentiments, vous
» les transmettez à mon frère et à mes amis.
» Vous leur direz que mon cœur a tout senti :
» qu'il n'est pas un ami, un parent, un frère,
» une sœur, que je ne voie, que je ne nomme ;
» mais aussi qu'il n'est rien que je ne sacrifie à la
» volonté de mon Dieu, que je ne lui offre, que
» je ne lui donne ; oh ! oui, jusqu'à la meilleure
» des mères ! Mais la paix est le fruit de ce sa-
» crifice. Ah ! bien plus que la paix ! la joie
» est dans mon cœur, et ce sentiment ranime
» ma santé et mes forces ; je me porte peut-être
» le mieux de tous mes compagnons, et ma gaieté
» est remarquée par tout ce qui m'entoure...
» Et pourquoi ne serais-je pas heureux ? je ne

» tiens plus qu'à Dieu, je me donne à sa pro-
» vidence. La foi me dit qu'il est un bon père
» et qu'il me donnera le ciel en échange *d'un*
» *reste de monde*. J'en suis si persuadé, que
» quand il serait en mon pouvoir, je ne vou-
» drais pas me réunir à ma famille. Oh! non,
» j'aime mon exil, j'aime ces régions inconnues,
» j'y vole avec joie, puisqu'il est évident que
» c'est la volonté de mon maître. Réunissez
» toutes les circonstances qui vous sont con-
» nues, n'est-il pas évident que la main de Dieu
» a déjoué les projets des hommes, et qu'il est
» écrit que je devais être encore exilé? Partagez
» mes sentiments, et pendant que l'agitation
» des mers va m'ôter la liberté de prier et ne
» me laissera que la prière des souffrances,
» élevez vos mains vers Dieu et demandez-lui
» que je fasse sa volonté... Adieu... oui, adieu;
» je le dis sans peine, sans un soupir... L'ancre
» se lève, tout est en action autour de moi; le
» vaisseau agité trouble ma main, mais mon
» cœur est calme, et ni les dangers, ni la peine
» extrême, ni l'association un peu divergente
» ne me font impression. Adieu; nous nous re-
» verrons au ciel, vous... ma mère et ses en-
» fants. » Tels étaient mes sentiments alors;

on y trouve un peu de faiblesse, mais un fonds de résignation à ma mauvaise fortune, surtout la pensée que j'allais mourir!

(Cette lettre m'a été remise par ma famille en 1801.)

La corvette la Vaillante ne nous rejoignit pas; elle fut prise par quelques frégates anglaises qui croisaient dans ces parages. Nous aurions eu très-probablement le même sort sans une combinaison prévue qui favorisa notre sortie. Le gouvernement fit partir, la veille de notre départ, de la rade trois frégates qui se réunirent à six, parties de Lorient et de Brest. Ces bâtiments portaient des armes, des munitions aux insurgés de l'Irlande. Les Anglais en eurent connaissance; ils firent suivre ces frégates par la division qui croisait à la hauteur de l'île de Ré, et nous profitâmes de leur absence pour faire route. Nous montâmes beaucoup au sud, et les chaleurs devinrent insupportables. Notre détention était toujours longue et sévère; on trouva même plus commode de ne nous ouvrir qu'à huit heures; l'ordre en fut donné. Nous étions sur les dents. Le 15 août nous eûmes connaissance d'un bâtiment; on lui donna la chasse, et vers le soir on le fit amener : c'était un marchand an-

glais. Un brick marchand aussi fut trompé par les couleurs; il vint se faire prendre. Ces deux opérations nous valurent 17 heures de détention et presque de jeûne. Quelques déportés conçurent quelque meilleur espoir de cette rencontre. Quand on eût fait rendre les équipages à bord, on nous rendit la liberté. On jeta l'équipage sur le plus petit bâtiment, et après avoir pillé le plus gros, il fut condamné aux flammes. Le pillage fut complet, mais je suis persuadé que Richer ne l'ordonna pas. En renvoyant sur une chaloupe l'équipage sur le petit bâtiment, qu'on vendit privativement aux deux capitaines, on jetait les paquets des matelots du haut du pont, mais ceux de la Bayonnaise les arrêtaient par les sabords. Un des capitaines s'en plaignit et maudit en sa langue les Français; on le culbuta avec brutalité. J'étais à un sabbord et près de lui; je lui dis en anglais : *Prenez courage, capitaine, vous n'avez pas tout perdu; il vous reste la liberté! Nous sommes ici 120 prisonniers qu'on déporte à la Guyane; nous ne méritons pas vos reproches, et nous sommes plus infortunés que vous.* Un matelot m'entendit et me menaça de me dénoncer au capitaine. J'en eus de l'appréhension; il craignit que je ne dénonçasse

moi-même le pillage des équipages , et je n'entendis parler de rien. Ma réflexion était au moins inutile ; je ne le vis qu'après l'avoir faite. Ce fut un triste spectacle de voir ainsi l'incendie de ce vaisseau , surtout le soir vers la nuit. On prolongea notre liberté cette fois , pour nous dédommager de notre longue incarcération.

On porta bientôt l'indulgence plus loin. Le 1^{er} chirurgien du bâtiment sortait d'être malade ; il avait entendu parler du dessein de retenir les déportés renfermés deux heures de plus : il nous avait observés ; plusieurs parmi nous avaient les jambes enflées , la face livide et les dents noires ; quelques fièvres s'étaient déjà déclarées. Il fut trouver le capitaine , et lui fit craindre que cette longue et continuelle détention ne produisît des maladies dont l'équipage serait bientôt atteint. Dès ce moment , on accorda la liberté illimitée ; on engagea même les déportés à coucher sur le pont , les batteries , etc. J'en profitai ; je couchai pendant le reste de la traversée , tantôt d'un côté , tantôt de l'autre ; je me suis quelquefois éveillé percé par la pluie , mais jamais depuis je n'ai dormi qu'une seule fois dans notre cave infecte. Ce n'était pas par belle amitié pour les déportés , que cet officier de santé avait donné

cet avis, car il était chaud patriote, et il détestait les prêtres : il était toutefois touché de notre patience. Il fit distribuer aux déportés des pastilles de camphre, et ce régime, auquel il me condamna comme bien d'autres, parut faire du bien à plusieurs.

Les aliments qu'on nous distribuait auraient seuls suffi à nous rendre malades. Le dîner consistait dans une portion de viande salée, quelquefois de la morue, mais rarement ; les soirs, des fèves nommées gourganes, mais noires et pourries, une chopine de vin, une chopine d'eau et du biscuit. On distribuait ces détestables aliments dans des seaux de bois, nommés gamelles, lesquels n'étaient jamais lavés. Mais la viande me faisait bondir le cœur à la voir seulement ; surtout le lard et le biscuit étaient remplis de vers. Je n'ai pas mangé à la mer une livre de viande : tout mon repas consistait dans du bouillon de ces fèves dégoûtantes, ou d'eau et de vin, où je faisais tremper du biscuit. J'étais avare de ce bouillon de fèves ; j'en conservais d'un jour à l'autre dans une petite casserole, qui a fait mon bonheur. Un jour de fête était celui des pois verts, malgré les insectes, et aussi du riz, mais l'équipage n'en désirait

pas. Les matelots ajoutaient à ces rations par les oignons, légumes et provisions ; pour nous, nous n'en avions aucune. Les pauvres Belges mouraient de faim, mais le boulanger, qui avait fait ses provisions, leur vendait des oignons cuits au four : un plat leur coûtait un écu. Quand on tuait des moutons pour la soupe des malades, ils en achetaient la tête. Une fois le boucher la vendit 5 fr., le capitaine le menaça des fers. Les déportés du Mont-Blanc dévoraient leur lard et quelquefois la portion des voisins avec un appétit étonnant. Ils mangeaient la tête nue et au soleil. On nous donnait le matin un peu d'eau-de-vie, je la changeais pour un verre de vin.

Cependant l'équipage n'était pas mal disposé pour nous. Si les gens avaient de l'humeur de cette mission, ils n'étaient pas sans pitié. Le capitaine Richer nous parlait rarement ; cette retenue était très-convenable ; mais il avait commis le soin des déportés à son second, M. Pottier de la Houssaye, duquel j'ai eu particulièrement à me louer, et qui pendant la traversée nous a donné des preuves de modération et de patience : il me prêta des livres, et aurait désiré que sa situation ne l'eût pas autant gêné.

Il écoutait nos plaintes, et y faisait droit avec justice et humanité. Le reste de l'équipage nous en a souvent témoigné à sa manière. Le matelot français jure d'une manière révoltante, à la mer, surtout dans les manœuvres que commandent les gros temps. Quelquefois les déportés inexpérimentés ne se rangeaient pas assez vite et ne descendaient pas, ainsi que cela leur était enjoint, quand on ordonnait quelque changement à la manœuvre. Le temps est calculé ; jamais on ne la fait qu'au moment où elle est nécessaire ; alors on la brusque. Les gens de mer qui trouvaient un déporté sur leur passage en usaient incivilement. Mais ils nous avertissaient de n'y pas prendre garde, et protestaient qu'ils n'avaient aucun dessein d'insulter à notre malheur. Les maîtres d'équipage et autres sous-officiers étaient même honnêtes envers nous. Je dois faire une mention honorable de maître Amiot, premier maître de l'équipage, qui souvent a déploré mon sort de bon cœur. Jamais cet homme ne jurait ; son commandement était clair, précis et même honnête. Il fut prophète sur moi ; un jour il cherchait à m'offrir des idées consolantes et il me dit : *Quoiqu'on vous déporte, vous reverrez peut-être la France*

plus tôt que moi. Je peux être pris, languir dans une prison jusqu'à la paix ; je peux être tué. Il le fut en effet dans le célèbre combat de la Bayonnaise contre une frégate anglaise plus forte qu'elle, au retour de ce voyage. Ce combat, le plus brillant de toute la guerre, couvrit Richer de gloire. Trois fois il tenta l'abordage, seul moyen d'éviter sa perte ; il réussit, le capitaine anglais fut tué, et la frégate fut obligée de se rendre. Que Dieu fasse paix au pauvre maître Amiot !

Nous gênions prodigieusement l'équipage : 120 personnes inutiles sont incommodes ; néanmoins on ne nous l'a jamais beaucoup reproché, et nous n'avons eu à nous plaindre que de quelques soldats, qui nous montraient sans se gêner de bien mauvaises intentions. Un des nôtres s'étant indiscrètement lié de conversation avec l'un d'eux, et lui ayant parlé d'armes et autres choses, il fut sur-le-champ dénoncé comme chef d'une insurrection. Les matelots savaient les apprécier, et ils nous le disaient. Un soir, sur la nuit, je faisais quelques prières, la tête appuyée sur les bords du vaisseau ; un homme me donna un paquet de papier ; je le déplie, il contenait un copieux morceau de gâteau sortant du

four : c'était un présent du maître calfat ; j'y fis honneur sur-le-champ. Un autre soir, on avait pris un marsouin, et il fut livré à l'équipage. Suivant mon régime, je faisais tremper du biscuit dans cette sauce de fèves ; un mousse demande où je suis ; je me nomme, et il me remet un plat couvert : c'était une excellente matelote de ce poisson. C'était un présent du maître charpentier.

Ces soins et cette tolérance de l'équipage étaient compensés par des gênes extrêmes et des souffrances de toute espèce. La plus continue était d'être dans un cachot perpétuel ; un bruit qui ne cessait jamais ne nous laissait ni recueillement ni repos. Jamais un moment de silence, jamais un lieu à pouvoir se retirer un instant ; pas un lieu, pas un coin, où l'on pût s'asseoir : j'en étais accablé. Si nous tentions de descendre dans notre entrepont, les poux y étaient en fourmilière. Hélas ! partout nous en étions dévorés ! Si nous nous mettions sur le pont, on nous passait sur le corps, et le soleil nous dévorait. Presque pendant toute la traversée, j'étais appuyé sur un canon : c'était mon canapé ; j'y ai souvent pris mon sommeil. A la fin un contre-maître m'offrit un petit coffre ;

je l'achetai pour avoir un siège, à condition qu'il resterait à sa place; elle était obscure, mais au moins paisible, et elle était située près du petit réduit du bon maître Amiot. Je fis part de mon trésor à mon ami Desanneau; nous pouvions au moins dans le monde jouir chacun de deux pieds d'espace qu'on ne nous disputait pas. Je pouvais au moins y penser un peu à moi-même et m'y cacher à tout le bâtiment. Il faut avoir senti notre misère pour imaginer combien un coffre, qui coûta 15 fr., rendit deux hommes heureux!

Jusqu'ici je n'ai point dit que nous avions repris nos exercices religieux; ils furent demandés ou adoptés par tous les déportés. Nous honorâmes notre situation aux yeux de tout l'équipage, témoin de notre régularité en ce point. Nous n'avions point alors de malades, sinon ceux que la mer incommodait. Notre austère reclusion nous réunissait tous. Chaque matin nous faisons la prière; nous lisons celles qui sont propres à la messe, nous y joignons un épître et un évangile; le soir, la lecture, le rosaire et une prière pour les ennemis. Le bréviaire se récitait à la même heure, et l'exactitude à ces devoirs présenta à tout l'équipage un

spectacle imposant. Le poste des charpentiers touchait à une des grilles qui nous renfermaient; nous nous aperçûmes que le maître et ses adjoints se découvraient pendant le temps que duraient nos prières; ils n'y manquèrent jamais, et ils gardaient le silence. Les maladies nous séparèrent, mais nous continuâmes à nous réunir par bandes, surtout dans la grande chaloupe, qui était sur le milieu du bâtiment et en vue de tout l'équipage. Ah! du moins il nous restait cette consolation au milieu de nos peines et de nos cruelles incertitudes. Et ne devaient-elles pas être grandes? Qu'on se transporte en esprit au milieu de nous, qu'on se peigne des hommes arrachés à leur patrie, à leurs parents, à leurs amis, à leur troupeau; la plupart après d'autres périls, d'autres exils; conduits comme des malfaiteurs, et opprimés par un gouvernement sévère, injuste et tout-puissant; laissant derrière eux la France dans la terreur, sans religion, sans temples, sans ministres; et comment conduits! on l'a déjà vu...: sans habits, sans argent, sans santé...; couverts et dévorés par les poux, et souvent privés de leur linge par l'encombrement du vaisseau...; et où conduits? dans une terre, qui a dans tout l'univers

le renom de dévorer ses habitants. Certes les ossements épars des déportés attesteront à jamais la vérité de leurs craintes ! Oh ! oui , conduits à leur tombeau ! et qui ignorent s'ils auront du moins la liberté de le choisir ; s'ils seront semés dans ce vaste désert ; s'ils seront réunis , ou si au terme du voyage une prison ne les attend pas ; qui n'ont d'autre espoir de vivre que par les secours que leur donnera ce gouvernement irrité , ou que leur procureront leurs bras et leurs talents. Tous , ou presque tous , n'étaient-ils pas incapables de travailler à la terre , par leur état , leur âge et leurs infirmités ?

Ces alarmantes incertitudes faisaient la matière la plus ordinaire des conversations du jour et surtout des rêveries du soir , que le silence de la mer et le mouvement uniforme des vagues inspirent toujours. Je ne m'en défends pas , elles ont souvent rempli mes nuits. La religion relevait alors notre courage : nous invoquions avec foi celui pour la cause duquel nous souffrions et ces maux présents et ces terreurs. Pour moi , je croyais voir la main de la Providence , qui m'avait ménagé dans sa bonté cette pénitence , comme une expiation de mon attachement au monde. Je laissais quelquefois mon

âme se pénétrer de tous les objets de mon affection dont cet exil me séparait pour jamais, puis je la pressais comme une éponge, et tout à la fois, ou les uns après les autres, je les offrais à Dieu. Je le priais de ne pas me délaisser dans cette terre d'oubli, je lui disais : « *Si habitavero*
» *in extremis maris, illuc manus tua deducet me*
» *et tenebit me dextera tua... Si ambulavero in*
» *medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam*
» *niam tu mecum es.* » J'aimais à réciter le *Salve, Regina*. Je me retournais alors vers la France, et mon cœur me reportait vers cette maison sainte, qui m'avait si souvent donné, dans ma prison de Poitiers, le signal de l'immolation de la victime de paix. Mais je ne voyais pas sans regret, au milieu des nuits, s'abaisser peu à peu l'étoile du nord; chaque jour s'éloignait ma patrie. Sur la fin, je voyais avec curiosité s'élever de nouvelles constellations; le pauvre M. Sénez en connaissait les noms et les gisements, et il fit, sur l'invitation du capitaine, des observations fort justes sur la longitude.

Un soir la lune se leva; nous étions près du tropique; après quelques heures d'ascension, elle se cacha dans un nuage léger et nous offrit

un brillant spectacle. Elle prit un degré de gloire très-remarquable, et fut entourée d'un iris d'une grande largeur et enrichi des plus belles couleurs. Nous avons joui deux fois du même spectacle. Quelquefois la mer semblait couverte de feu ; le sillage du vaisseau produisait des étoiles brillantes, et l'écume paraissait enflammée. Ces feux annoncent ordinairement des changements de temps.

L'équipage prenait quelques poissons, des marsouins, des chiens de mer, que les matelots trouvaient excellents, et des dorades réservées à la table du capitaine. Nous eûmes pendant assez de temps le spectacle des poissons volants ; ils s'élevaient par centaines de la mer, et s'envolaient comme des cailles. Quelques-uns tombaient sur le vaisseau ; ils étaient gros comme de médiocres harengs ; leurs nageoires étendues leur tiennent lieu d'ailes et de plumes. Ils sont bons à manger. Ces petits poissons ne volent que pour échapper à la poursuite des thons et des dorades, qui sont leurs ennemis. Plusieurs fois j'ai vu ces dorades s'élever hors de la mer, par un saut circulaire, à plusieurs pieds, et des déportés m'ont assuré qu'une d'elles avait atteint un de ces poissons ailés.

Dans les nuits calmes , les matelots chantaient leurs anciennes chansons ; la plupart étaient tristes et romantiques. Ces chants ne me déplaisaient pas ; leur monotonie inspirait le sommeil. Une fois deux soldats chantèrent quelque air d'église ; il passa par la tête d'un sous-officier de leur demander une messe entière. Ils avaient des voix très-belles ; ils chantèrent toute la messe de Dumont : on les écouta en silence. Ces souvenirs affligèrent les déportés, plusieurs en versèrent des larmes. Ainsi se passaient nos tristes nuits et nos jours douloureux.

Quand nous fûmes sous le tropique , nous fûmes témoins et même participants à une cérémonie bizarre commune à tous les navigateurs du monde. On la nomme *le baptême* ; tous ceux qui n'ont pas passé les tropiques ou la ligne y sont sujets. Nul n'en est exempt , quelque rang qu'il ait dans le monde. Elle consiste dans des cérémonies sans doute dérivées de la religion , mais maintenant et depuis bien des siècles entièrement dérisoires. Un homme vêtu en religieux , et sous l'habit de capucin , précède un vieillard qui se nomme *le vieux bonhomme Tropicque* , accompagné d'hommes qui sont vè-

tus, ou plutôt presque nus, comme les habitants de l'Afrique, de l'Amérique et des Indes. Cet homme donne des bénédictions sur le vaisseau et fait subir un interrogatoire aux passagers non initiés. On les fait asseoir sur une grande baille ou cuve de bois; au milieu des cérémonies, le siège se dissout, le patient tombe dans la cuve pleine d'eau, et pendant qu'il cherche à s'en tirer, on lui jette sur le corps une vingtaine de seaux d'eau. Ce fut une grande question de savoir si les déportés y seraient sujets. Ils répugnaient à ce jeu, dont ils ne connaissaient pas les circonstances. L'équipage exigea que nous ne fussions pas exempts; il avait son intérêt en vue. Les nouveaux baptisés font ordinairement des présents, et ils se rachètent de la rigueur du bain. J'offris de me laisser baigner, même entièrement, comme représentant tous les déportés, mais sous la condition expresse qu'il n'y aurait aucune dérision de la religion. Je donnai pour nous tous environ 100 francs à l'équipage, je me mis en chemise, et après avoir baisé avec piété et la tête découverte une croix qu'on me présenta, je m'offris au bain, en demandant qu'on respectât

cette image sacrée. On me le promit : on me jeta quelque peu d'eau sur le corps, je sortis, la croix fut démontée et jetée à la mer.

Déjà les fièvres et les maladies devinrent communes parmi les déportés ; ceux qui n'en étaient pas atteints étaient accablés, sous un ciel brûlant et parmi les calmes, qui rendirent notre trajet très-long ; nous avions le soleil droit sur notre tête. Je crus devoir, en ma qualité de président, me livrer au soin des malades. Pendant le jour, je montais les matelas sous les batteries ou sur le grand canot. Les amis des malades me prêtaient la main. Mais leur nombre augmenta, et mes forces diminuèrent. J'intéressai les soins de quelques laïcs déportés. Nous ne tirâmes aucun secours de l'équipage. Il n'y a lieu au monde où les malades soient plus mal qu'à la mer. Je jugeai qu'il était important de ne pas laisser les malades dans cet entrepont si malsain. Mais tous y voulaient rester ; le mouvement continu et inévitable qui a lieu sur les batteries leur faisait désirer cette sombre retraite. Ceux qui cédèrent à nos instances se rétablirent pour la plupart ; parmi ceux qui s'obstinèrent ainsi, six furent victimes de l'air infect et brûlant, et un grand nombre

des autres ne tarda pas à périr quand ils furent à terre. Les chirurgiens donnèrent des secours, mais ils étaient insuffisants dans les maladies graves. On procurait aux malades des tisanes, des pruneaux et, une fois par jour, des bouillons de mouton; cette dernière ressource fut bientôt épuisée. Les remèdes les plus communs étaient des vomitifs, du quinquina et des pilules de camphre.

Je tombai moi-même malade; c'était une fièvre lente : elle me valut d'être pendant huit jours au régime des infirmes, et j'obtins pendant cette semaine deux verres de tisane, un peu de soupe à diner et le soir un peu de pain. Un vomitif mit fin à mon régime plutôt qu'à la fièvre. Le jour que je le pris, un officier, que je ne connaissais pas, nommé Quinet, m'envoya par un mousse de très-bon thé et une provision de sucre. Je trouvai le moyen de le remercier; il mit la main sur ses yeux et me dit en rougissant qu'il avait eu bien de la douleur de ne pouvoir mieux faire. C'était sans doute un homme sensible! il n'était pas moins modeste : il nous disait un jour qu'il avait été petit mousse dans son premier voyage d'Amérique : il fut légèrement blessé dans le retour.

Enfin plusieurs malades succombèrent. Je les confessai tous ; un d'eux ne reçut pas ce secours. Un jeune chirurgien mal avisé lui donna en une dose l'émétique préparé pour six personnes : il ne parla plus, et le lendemain il était mort. Il se nommait M. Moutiès , et sa conduite était bien édifiante. Cinq autres le suivirent de près , et le nombre des malades allait croissant. Qu'on imagine avec quelle peine , dans l'encombrement d'un vaisseau surchargé de 120 passagers , parmi le tumulte et les agitations des manœuvres , on pouvait donner des secours à des hommes qui manquent de tout , qui n'ont fait aucune provision. Avec tant de malades , quelle difficulté à les transporter du fond sur les batteries , et à les descendre encore quand le froid de la fièvre , ou les instances des malades , nécessitaient ce mouvement ? Quelle peine pour les changer , et faire blanchir à l'eau de la mer le peu de linge qu'ils avaient ! Quand on songe qu'un pauvre malade , rendu quelques fois au dernier terme de la vie , dans un fond de navire , était réduit à un seul matelas ou à un misérable hamac , manquait même d'eau pour rafraîchir sa bouche ; qu'il est vêtu des mêmes habits dont il ne peut changer ; qu'il

n'a, pour lui donner des soins, que des hommes inexpérimentés, malades eux-mêmes, accablés et excédés de fatigue : quand on réfléchit que ces pauvres malades n'avaient souvent pas un ami, car le malheur n'en fait pas ; qu'il est même redouté par là même qu'il est mourant, et que cette image désole ceux qui l'approchent, parce qu'ils prévoient le sort qui les attend ; au milieu de l'indifférence de cet équipage, qui manœuvre, qui chante ou qui jure, on peut se faire quelque idée de notre abandon et de notre douleur commune. Une circonstance aggravait notre embarras : chaque jour on parfumait notre entrepont avec une vapeur de poudre à canon et du vinaigre. Il était de toute nécessité de faire évacuer cet antre à tous les malades, qui autrement y auraient été suffoqués. Il fallait alors les aider à monter, les hisser à force de bras et à grande peine, pour les établir entre les canons sur des matelas, d'où souvent la pluie les chassait et sur lesquels ils ont été plus d'une fois inondés et presque submergés par des coups de mer.... Et la traversée se prolongeait.... Et c'était une terre dévorante qui était le terme à tant de souffrances !.....

Dans cette situation désolante, où la maladie,

la mort et l'esclavage étaient notre pensée continuelle, nous avons recours aux consolations de la religion pour nous, et nous donnions à nos frères mourants tous les secours qu'elle peut offrir. La miséricorde de Dieu bénissait leurs derniers moments : tous sont morts dans une paix profonde. M. l'évêque de la Rochelle, M. de Coucy, avait décidé que si les pouvoirs qu'il nous avait donnés dans son diocèse cessaient, en touchant l'Amérique, ils dureraient pendant la navigation, et jusqu'au lieu du débarquement effectif. Je confessai ouvertement mes pauvres confrères ; je leur administrai publiquement le sacrement de l'extrême-onction, et quand ils étaient décédés, nous célébrions leurs obsèques et nous récitons près du corps les offices de l'église. L'état-major toléra et respecta même cette pratique, au point qu'un contre-maitre vint, un jour qu'un prêtre était décédé, me demander l'heure des obsèques, pour commander pour cette heure-là les matelots chargés de mettre les morts à la mer. Quand l'office et les prières étaient terminés, je suivais le corps, cousu dans son hamac, avec un boulet aux pieds ; il était précédé d'un contre-maitre, qui n'a jamais manqué de donner l'ordre

d'attendre la fin des prières , auxquelles il répondait. Alors le corps était placé sur une planche destinée à cet office , et était lancé à la mer , par le sabord de la cuisine , le plus près du beaupré. Notre respect pour nos confrères décédés nous mérita celui de l'équipage , qui nous l'a témoigné. Il n'eût manqué que le coup de canon , mais on ne devait pas faire cet honneur à des proscrits.

Un soir , j'appris qu'un matelot breton était très-malade. On le plaça sous les batteries , près d'une sentinelle. Je laissai venir la nuit , et me glissant sous un drap qui lui tenait lieu de rideau , je lui parlai de Dieu ; il y entendit. Je le confessai le moins mal que je pus , et je lui administrai l'extrême-onction. Il mourut dans la nuit. J'avais été sans doute observé , car le matin le contre-maître vint à moi , le chapeau bas , et me dit : « *Monsieur , ne ferez-vous pas de prières* » *pour notre camarade ?* » Je répondis : « *Oui* » *sans doute , car il est mort catholique.* » Je le conduisis à la mer après les cérémonies des obsèques. Mais peu de jours après , un matelot du même pays tomba très-dangereusement malade. Je priai un prêtre de son canton de le disposer à la mort. Il eut toute liberté de le

faire. Cet homme, sans religion, le repoussa durement. Il mourut bientôt après, mais cette fois on ne demanda pas de prières pour lui, et il fut jeté à la mer sans qu'on nous conviât de lui en faire.

Dans le nombre des déportés que nous perdîmes, il y avait huit prêtres. Nous donnâmes des regrets particuliers et bien justes à M. Chevalier, chanoine de Chambéry, d'une douceur admirable, qui ne se démentit pas un seul instant dans les angoisses d'une longue maladie, et d'une haute vertu. Nous en devons aussi à M. Allaignon, prêtre de Cahors, qui s'était condamné à la mort dès qu'il sortit de Rochefort. En mettant le pied dans la goëlette, il me dit : « *Je suis d'une santé faible ; je suis persuadé* »
» *que je mourrai. Je vous prie de recevoir à* »
» *ma mort le don de mes effets, et de m'aider à* »
» *obtenir de Dieu une fin heureuse.* » En effet il mourut dans le trajet, d'une manière très-édifiante, mais victime de l'insalubrité de l'entrepont, dans lequel, malgré mes instances, il resta trop longtemps, lorsque la fièvre le prit. Je l'administrai ; il voulut, par son testament, m'instituer son légataire ; je refusai ce don, qui m'aurait produit environ 80 louis, mais que les

fonctions que je remplissais près de mes confrères ne me permettaient pas de recevoir. D'autres profitèrent de ses dons. Cependant il me légua à mon insu, par son testament, 120 livres et un gobelet d'argent de médiocre valeur, que je destinai alors à faire la coupe d'un calice.

Ces testaments étaient reçus par un commissaire aux revues, qui eut d'abord la prétention de s'emparer des effets des déportés décédés. Le capitaine fixa un droit d'écriture. Ce commissaire était un homme dangereux, immoral, impie; tour à tour il maudissait la religion, l'ancien régime et la république. C'est le seul officier et même le seul individu qui ait ouvertement insulté notre malheur. Il se mêlait parmi nous et troublait nos prières ou nos pensées, par ses propos irréligieux. Une fois ils furent si libertins et tellement intolérables, que je lui cédaï la place et que je me retirai; il fut offensé de cet acte de mépris et cherchait l'occasion de me punir. Un prêtre, comme je l'ai dit, mourut très-promptement: comme il n'avait pas disposé de ses effets, le commissaire ordonna qu'ils lui fussent représentés. On lui trouva quelque peu d'argent; je pensais qu'il en devait avoir

davantage , d'autant qu'il m'avait confié , pendant notre séjour à Rochefort , qu'en passant dans une ville on lui avait remis 16 louis d'aumône , dépôt commun à deux prêtres déportés qui étaient embarqués avec lui. Le commissaire prit sur lui de faire don des habits de ce prêtre décédé à un laïque qui lui avait rendu quelques services à sa mort. En les décousant , ce laïque trouva une bourse qui contenait cette aumône. Comme il n'était pas seul , il me la remit. Sur-le-champ et en sa présence , après avoir constaté la communauté du dépôt , je le remis aux deux prêtres déportés. Mais peu de jours après , ce laïque , très-mauvais sujet , me dénonça à ce commissaire , qui l'assura qu'il me ferait arrêter à Cayenne. Il lui recommanda le secret , qui fut gardé en effet quelques semaines. J'en fus toutefois averti , et je prévins M. de la Houssaye , qui rendit compte au capitaine , lequel approuva ma conduite. Ce commissaire , qui n'avait aucune connaissance des précautions que j'avais prises , eut un jour l'impudence d'envier et de me demander un cachet que j'avais à ma montre , et qui était précieux : je le lui remis sur-le-champ. Le capitaine en eut connaissance , le lui

reprocha et lui parla alors du projet de dénonciation contre moi, ainsi que de ses propos injurieux au gouvernement. Il eut peur, et peu de jours après il me fit des excuses et me pria avec instance de ne lui pas nuire à Cayenne.

Une mort heureuse et consolante fut celle de M. Tragnier, prêtre de Saintes. Cet ecclésiastique était entaché *du serment de la constitution*; il y persévéra jusqu'en 1798. Il était encore en fonction dans une paroisse, près de Saintes, et il se disposait à l'office des *ténèbres*, le mercredi de la semaine sainte, lorsque le commissaire du directoire le fit enlever. Il fut conduit sur-le-champ à Rochefort, et en entrant dans la prison il était encore revêtu de ses habits longs. Ses paroissiens le conduisirent, et pensant exciter l'intérêt des autres déportés, se plaignirent d'une rigueur d'autant plus injuste, *que leur bon pasteur s'était soumis à tout*: cette déclaration ne lui valut qu'une réception très-froide. Un vieux officier de Bretagne, homme très-naturel et trop peu mesuré, lui reprocha son schisme. Ce prêtre avait une figure malheureuse, il faisait pitié par l'abattement et la douleur dans laquelle il était plongé, et surtout par sa solitude au milieu d'un si grand nombre

de déportés. Dieu, plus miséricordieux que les hommes, en eut pitié : il toucha son cœur. Il se mit entre les mains d'un prêtre zélé, mais doux et pitoyable ; il lui fit une longue confession et fut absous. Dès ce moment il se fit dans ce pauvre prêtre un changement miraculeux. Ses traits ne furent plus les mêmes ; son front devint calme, et l'innocence s'y peignit avec tous ses charmes. Il devint aimable et gai, et en peu de temps il se concilia l'estime et l'amitié de tous les déportés. Avant son départ pour Cayenne, sa poitrine était plus que délicate, la mer et le régime achevèrent de perdre sa santé. Il souffrit les maux et les incommodités du trajet sans se permettre une plainte. Il ne cessa pas un seul jour de monter sur le pont. Quand il vit qu'il allait mourir, un soir, il descendit, je le suivis pour lui administrer, comme je pus, l'onction sainte ; il fit ses prières, et le lendemain, au réveil, on le trouva mort. Cet homme prédestiné, par la bonté de Dieu, du sein de l'erreur fut appelé au Martyre ; sa mort répandit un baume de paix parmi les prêtres catholiques.

Cependant nos maux allaient croissant ; la traversée devenait longue ; elle ne pouvait être

plus fâcheuse, plus incommode, surtout par le grand nombre de malades. Il ne restait plus de moutons, ni de moyens de les soulager. Nous éprouvions sous le tropique des grains, des pluies et alternativement une chaleur extrême. Un esprit de pillage égara les déportés laïques; d'abord ils envièrent la dépouille des morts; puis ils en vinrent à nous dérober. Il se fit parmi nous des vols d'effets, de montres et même d'argent, considérables. Ces vols semèrent la défiance parmi les déportés et parmi les matelots. Le capitaine ordonna l'examen des effets des gens de l'équipage, chargés de parfumer notre entrepont. Un de nos laïques fut convaincu du vol d'une montre, les autres imaginèrent que j'avais dénoncé le coupable, et ils décidèrent de m'assassiner en mettant pied à terre. Un d'eux, dans l'ivresse, m'en fit l'aveu; je crus devoir à ma sécurité d'en prévenir le capitaine, qui prit acte de ma déclaration. Mais ces vols nécessitaient une surveillance continuelle, et on fut obligé de nommer quelques déportés pour veiller sur les effets. Les miens furent respectés; ma modeste valise était noyée sous les malles, et mon linge usuel et mes livres étaient contenus dans un sac de cuir, que je nouais

d'un lien où je faisais un si grand nombre de nœuds, que le voleur le plus adroit eût eu de l'impatience à les défaire.

Le long séjour à la mer, la difficulté de nous mouvoir et les autres peines répandaient même parmi les prêtres une nuance d'impatience et un ton d'humeur. Nous nous divisâmes insensiblement par la manière de nous placer. La défiance éloigna les prêtres assermentés et immoraux des prêtres plus purs. Il y eut bientôt *un côté droit et un côté gauche*. Les prêtres du Mont-Blanc, de la Savoie, étaient au milieu, et les Belges à part. La division physique en produisit une morale, et excita plus d'une plainte, plus d'un rapport et bien des *dits et redits*. Les assermentés parlaient haut et quelquefois avec mépris des autres déportés. Je voulus plusieurs fois arrêter ces débats, et je n'y parvenais pas toujours. Je passais toujours d'un côté à l'autre, mais quelquefois j'étais peu content de mes visites. Peut-être que, malade moi-même, je ne mettais pas dans cette mission toute la douceur qui y eût été nécessaire, je le crois bien, et j'en ai eu des regrets. Je parlais une fois à M. de la Houssaye de nos petits débats, et je lui disais devant un grand nombre de déportés que je

craignais que ces fortuites et passagères impa-
 tiences ne scandalisassent l'équipage. « *N'en*
 » *ayez aucune inquiétude*, répondit ce généreux
 » officier. *Nous savons tous que le séjour de la*
 » *mer aigrit les hommes, même les plus patients,*
 » *et qui ne seraient pas condamnés à la gêne et*
 » *aux peines de toute espèce, comme vous l'êtes.*
 » *Jamais un état-major n'a fait une traversée*
 » *un peu longue, sans qu'il y ait eu quelques*
 » *altercations entre camarades et souvent des*
 » *propositions de cartel.* » La réponse de cet
 officier nous excusait, mais ne nous justifiait
 pas. Quant à moi, j'étais tellement affecté du
 séjour de ce vaisseau, que j'étais réduit à ne
 pouvoir ni penser, ni lire, ni à peine prier; mes
 yeux erraient sur mon bréviaire; m'y fixer
 était un effort dont je n'étais que très-rarement
 capable. Le seul moyen qui me donnait la paix
 était la confession, quand je pouvais m'y pré-
 parer.

Ce généreux M. de la Houssaye ne fut pas si
 tolérant dans une autre rencontre. Les officiers
 d'un vaisseau voient tout et connaissent bien
 leur monde : il était spécialement chargé de
 nous surveiller. Il s'était aperçu que le côté
gauche était toujours plus agité que le côté droit,

occupé par les prêtres fidèles. Il aborda précieusement un groupe très-nombreux de prêtres assermentés, pendant qu'ils déploraient leur triste situation et qu'ils taxaient d'injustice le *directoire* pour les avoir déportés. Sa présence ne fit pas discontinuer un orateur à voix forte, malgré que M. de la Houssaye l'y invitât, en lui faisant observer l'inutilité de ces plaintes, « peut-être, disait-il, un peu trop fréquentes. »

Les déportés qui entouraient l'orateur élevèrent la voix tous à la fois et s'unirent à lui. « *Qu'avez-vous fait, dirent-ils, pour mériter notre sort? Nous obéissons au gouvernement depuis le commencement de la révolution, en tout ce qu'il nous a prescrit, nous avons été fidèles à ses lois, nous l'avons servi, pourquoi nous déporter ainsi sans motifs, sans raison, sans jugement et sans justice? Votre gouvernement est atroce et tyrannique.* » — « *Messieurs,* répondit l'officier, *je ne suis pas ce gouvernement auquel vous m'identifiez. J'ai montré assez de pitié sur votre sort pour que vous ayez pu voir qu'elle n'était pas feinte. Je venais dans le dessein de vous consoler, en vous détournant de ces pensées qui vous exaspèrent; vous n'avez pas daigné m'entendre; eh bien!*

» vous allez aussi savoir ce que je pense. Le
 » gouvernement vous déporte, ainsi que ces mes-
 » sieurs (en montrant un groupe de prêtres
 » fidèles qui gardaient le silence), mais avec des
 » pensées bien différentes sur eux et sur vous : il
 » déporte ces messieurs qui jamais ne se plai-
 » gnent de lui, quoique depuis longtemps il les
 » poursuive, par la raison qu'il n'a jamais pu
 » les vaincre et que leur fermeté le désespère.
 » En les perdant, il les respecte et les regrettera
 » peut-être un jour. Mais pour vous, Mes-
 » sieurs, il vous rejette, parce qu'il méprise et
 » redoute votre versatilité suspecte et menson-
 » gère. A coup sûr il ne vous regrettera jamais.»

Puis il leur tourne le dos et laisse ces prêtres
 très-étonnés de cette dure et sévère réprimande;
 l'équipage de service en fut témoin. Il passa
 près de moi, je lui dis : « Ah ! vous êtes bien
 » amer ! — Pourquoi, dit-il, ce côté se plaint-
 » il toujours, lorsque vous souffrez vos maux
 » sans murmure ? »

Le désœuvrement produisit encore un sujet
 de trouble passager. On imagina, sur je ne sais
 quels indices, que lorsque nous serions descen-
 dus à Cayenne, on donnerait aux déportés la
 liberté de s'établir librement dans les déserts de

la Guyane. Chacun pensait comme il s'y prendrait pour se procurer la vie : on bâtissait en imagination des solitudes , on formait des plans , on choisissait des occupations , des métiers. Plusieurs déportés emportaient en effet des instruments , des ferrements , etc. Un avocat de Blois , dès le commencement de la déportation , envoya à Rochefort des mémoires , des instructions , sur la manière dont les déportés devaient s'y prendre pour cultiver les terres et se défendre de l'insalubrité du climat. Ses mémoires furent alors lus avec plus d'intérêt qu'ils ne l'avaient été à Rochefort ; on bâtissait sur ces plans , on cultivait d'après ses préceptes. Ces mémoires philanthropiques de M. du Ch** m'avaient paru bien chimériques ; j'eus la franchise de le dire , et cette réponse nous valut de nouvelles observations. Quand nous fûmes fixés dans la Guyane , nous eûmes pitié des rêveries de ce bon avocat ; il y avait un point qui m'inspira un peu de défiance des bons soins que prenait de nous M. du Ch** , c'est qu'il nous promettait que le gouvernement nous assurerait des fonds de subsistance en numéraire , et qu'il exhortait les déportés à déposer d'avance , *entre ses mains* , une somme qu'il promettait d'en-

voyer aux déportés en comestibles et en instrumens aratoires, etc. Je crus alors que le motif du mémoire était une spéculation financière. Les déportés s'éloignaient bien des desseins de ceux qui nous exilaient à la Guyane ; ils désiraient notre mort ; elle avait en effet assez de tombeaux à nous offrir, mais encore on ne voulait pas nous les laisser choisir. Plusieurs bandes des déportés m'offrirent des associations ; je ne les pensais guère faciles à réaliser, mais enfin je céдай à des instances que me firent des hommes vertueux et instruits, et ma parole donnée, je n'y pensai plus. Mon choix fut connu comme celui des autres, et je fus un peu molesté à ce sujet. Je le fus souvent aussi pour avoir, selon le devoir que le capitaine m'avait imposé, rappelé à l'ordre des déportés qui ne se rendaient pas à ceux qu'il avait intimés. J'étais surtout désolé quand j'entendais les matelots blasphémer à notre occasion. L'inexpérience de la mer les empêchait de prévoir les mouvements que nécessitaient les grains, les gros temps, je les priais en vain quelquefois de descendre ; leur résistance devenait plus marquée dans les derniers temps, et ils n'avaient pas sur la fin une grande docilité aux représentations du *président*.

J'eus encore un sujet de peine fort déplaisant. On imagina, je ne sais comment, que j'étais dépositaire d'une somme destinée aux déportés : d'abord on la disait médiocre, puis elle alla croissant : je devais avoir au moins 30,000 livres. Je fus fatigué de questions à ce sujet, de soupçons et même de demandes de portions à valoir sur la distribution de cette somme. Ce fut à cette époque que je me procurai la consolation d'avoir un coffre ; j'allais sur mon *territoire* chercher du repos pour mon corps, du silence contre le tumulte du vaisseau, et la solitude contre les importunités. Comme j'y avais placé mes six chemises, je pus changer de linge, et faire plus facilement la guerre aux insectes qui ne cessaient de nous dévorer. Je fis encore l'emplette d'une culotte de matelot, de toile de navire ; je fus tout consolé par ces acquisitions, et je me tins un peu plus propre. Mon compagnon Desanneau était quelque-peu menuisier, il lui prit envie de faire l'acquisition en commun de quelques outils de cet art. Le maître charpentier lui céda des haches, des marteaux, des scies, des couteaux à deux manches, des pierres, etc. Il les avait eus pour sa part de prise des deux vaisseaux anglais. Ces

objets nous furent livrés à bas prix , et se seraient vendus très-cher à Cayenne ; nous les placâmes dans le coffre. Je ne comptais pas m'en servir jamais , et je les abandonnai à M. Desanneau , lorsqu'en arrivant je me séparai de lui ; il est revenu me rejoindre depuis , et ces outils auraient fait notre bonheur ; il s'en était défait.

La navigation touchait à sa fin , il était temps, les déportés succombaient sous leur misère. La plupart ne pouvaient se soutenir , et plusieurs ne prenaient plus d'aliments. Nous étions à la mer depuis plus de sept semaines. Nous observâmes des courants qui partaient de points opposés. Bientôt nous aperçûmes sur la mer des fucus , des plantes marines et des *polypes* d'une forme singulière : elle semblait changer de couleur, elle était plus savonneuse et moins noire. Un matin , en nous levant , elle nous parut verte, et dès le même soir elle devint opaque et boueuse. Quelques oiseaux s'approchèrent de nous, et nous ne doutâmes plus que nous ne fussions près des terres de l'Amérique. Nous naviguâmes un jour ainsi, et quelques marins, par le relevé de leurs observations, croyaient que nous avions donné dans l'embouchure du fleuve

des Amazones , dont l'entrée est de 50 à 60 lieues. Le capitaine Richer nous dit : J'ai fait mes observations ; j'ai relevé scrupuleusement mon calcul, et il me dit que je dois voir la terre ce soir à six heures. C'était l'heure du coucher du soleil , car nous étions bien près de la ligne. Jamais il n'y eut de résultat d'observation plus exact. A six heures précises un jeune officier descendit de la hune d'un des mâts, pour donner avis à Richer qu'il découvrirait la terre ; celui-ci eut l'attention de nous le dire lui-même. En effet , on avait découvert le *Cap du Nord*, une des pointes de l'Amérique... Hélas ! cette découverte nous consola.... Et cette terre devait être notre tombeau , au moins à plusieurs ! J'en fis la réflexion , mais je ne la communiquai pas ; il y eût eu de la barbarie ! La découverte de la terre consola les déportés , et c'était le terme d'une navigation bien pénible.

Le lendemain , la terre était facile à voir sans lunettes ; nous ne tardâmes pas à découvrir le cap Orange , et bientôt après à reconnaître le *Connétable*. C'est un rocher , ou plutôt une île de rochers située à huit lieues de la terre ; entre elle et lui il y a une roche assez basse qu'on nomme le *Petit-Connétable*. C'est une nécessité ,

pour reconnaître ou mouiller à Cayenne, de passer près de ce rocher. Les Hollandais laissent les deux Connétables entre la terre et leur vaisseau, parce qu'ils se rendent à Surinam, beaucoup au dessous du vent, à Cayenne. Les Anglais, plus hardis, passent entre le Petit-Connétable et la terre, et ce parti assure mieux leur route, mais il n'est pas sans danger. Les Français passent entre les deux Connétables, mais ce n'est pas sans prendre des précautions. Très-souvent, au moment où le vaisseau double ce rocher, il se fait un calme plat. Plusieurs vaisseaux, qui en ont été surpris, ont péri et se sont brisés sur ce rocher où le vent et les courants portent toujours. Nous avions à bord des marins qui avaient éprouvé ce malheur, et j'en ai connu d'autres à Cayenne. Pour l'éviter, il faut se tenir prêt à mouiller dès que le vent fléchit et semble tomber au calme, jusqu'au moment où le vent se relève. Les courants sont constants *du sud-est au nord-ouest* dans ces parages, et les vents se tiennent également au même point. Nous nous tinmes prêts à mouiller; mais le vent étant venu à fraîchir, nous franchîmes dans quelques heures ce passage avec célérité et facilité. Le Connétable est couvert

d'une multitude d'oiseaux noirs qu'on nomme *des fous*, qui y pondent leurs œufs et qui viennent reconnaître les navires qui en approchent. Ce rocher a pris son nom de deux mots hollandais qui signifient *coup de canon*, parce que tous les vaisseaux qui le doublent sont dans l'usage de tirer quelques coups de canon à leur passage : cette explosion fait envoler une nuée de ces oiseaux noirs, qui semblent approcher de la nature du canard, mais bien plus légers et beaucoup plus petits. Le coup de canon nous procura ce spectacle d'oiseaux ; ils vinrent voltiger en grandes troupes au dessus du vaisseau ; on en tira plusieurs qui tombèrent à la mer. Le capitaine pensa devoir mouiller, et le mouillage est sûr et facile du moment qu'on aperçoit la terre. C'est un fond boueux qui s'étend au large par une pente insensible, et l'on peut sans inconvénient mouiller à quatre ou cinq brasses. Au jour, nous jouissions de voir la terre et la multitude des arbres qui semblent border la côte. L'air nous parut plus salubre, et nous éprouvions moins d'anxiété. Le lendemain, nous côtoyâmes la terre de plus près, et après avoir longé les petites îles nommées le *Père* et la *Mère*, nous

mouillâmes par le travers *des Malingres* à la vue de Cayenne.

C'était le 29 septembre 1798. Cette époque est mémorable pour moi : l'année précédente, 1797, j'étais entré ce jour-là en prison ; c'était un an de captivité ; le 29 septembre 1796, j'étais arrivé chez ma mère, et le 29 du même mois de 1795 avait recommencé la guerre de la Vendée, durant laquelle Charette fut pris. Les dangers que j'ai courus pendant cette année furent grands et fréquents, et je n'y ai rempli les devoirs de mon état qu'avec la crainte continue et bien fondée de la mort. Enfin, après soixante jours d'une pénible traversée, nous touchions à notre exil, et nous avions tous de la joie de voir cette terre qui devait bientôt offrir la mort et des tombeaux au plus grand nombre. Mais ces idées de réunion, de société, de cabanes, de bocages, se réveillèrent encore en apercevant de loin les vastes forêts dont la Guyane est couverte. On tira le canon pour demander un pilote, et la nuit vint encore. Elle fut orageuse : un grain très-fort agita le bâtiment, qui au milieu de la nuit chassa sur son ancre ; nous entendions le bruit qu'il faisait en

sillonnant le fond vaseux. Comme nous pouvions nous briser sur *l'Enfant perdu*, et tomber au moins sous le vent de Cayenne, nous mouillâmes une seconde ancre, et le vaisseau reprit sa tranquillité. On ne doit comparer l'enfer à rien ; mais un vaisseau sur lequel on mouille une ancre, ou dont on la lève, en est une image, par le tumulte et le bruit que cette manœuvre occasionne. Pour raccourcir un gros câble et mettre l'ancre à pic, une grande partie de l'équipage se porte au cabestan pour y *virer*, pendant que des contre-mâtres et des matelots surveillent toutes les parties où passe le câble. Pour virer ce cabestan, il faut de grands efforts, et il faut les brusquer. On crie, on jure sans ménagement ; on hurle le *charivari*. Ce mot est le signal des satires les plus grossières, les plus ordurières, avec des rimes qui font tout passer. Le capitaine n'en est pas exempt. Au mot : *pour le capitaine aussi*, il s'élève une vocifération universelle et épouvantable. Comme la besogne avance à chaque cri, le capitaine et ceux qui sont ainsi *ordurièrement proclamés* ne s'en mettent pas en peine. A cette dernière opération les déportés passèrent au *charivari*, et ce fut un signe de bonne intelligence et d'amitié.

se donnait était très-peu solide. Je conclus en disant que si nous ne trouvions personne dans la Guyane qui nous communiquât des pouvoirs, nous pouvions agir *dans la nécessité*, nous confesser les uns les autres, et célébrer la messe. Je ne sais comment M. Emmery ne s'était pas plus exactement informé, à Paris, de l'origine des pouvoirs des missionnaires à Cayenne; rien n'était plus facile à découvrir. Je dis encore sur ce sujet que ceux, parmi nous, qui avaient reçu les pouvoirs pour la consécration des autels, des calices, ne les perdaient pas, et qu'ils pouvaient en user dans toute la Guyane. Je passai à l'article des secours, dont on avait beaucoup parlé. Je déclarai que, ne comptant pas être compris parmi le nombre des déportés, je n'avais pris en effet aucune somme, comme on l'avait pensé, mais que j'avais fait déposer dans les malles de trois déportés, à bord, 3,000 fr., dont j'avais constaté l'existence. Que cette somme était destinée non à tous les déportés, *mais seulement aux plus nécessiteux*. Je proposai un moyen de faire connaître les besoins respectifs, et je dis qu'on pouvait, par un moyen terme, regarder comme nécessiteux tous ceux qui n'avaient pas en argent dix louis; qu'on

pillon ; bientôt après ils vinrent en grand nombre. On prit sur les hunes une sauterelle d'une forme singulière , et de celles que les nègres nomment le *Cheval-du-Diable* : elle a effectivement quelque ressemblance avec cet animal ; elle était de la famille de celles qu'on nomme *Precadeos*. Nous respirâmes alors un air de terre plus sensible : il fit du bien à ceux qui étaient moins malsains ; mais les malades furent très-fatigués , et il augmenta leur faiblesse. Je remerciai cependant la divine Providence de m'avoir conservé, dans sa bonté, pendant cette longue traversée. J'étais l'un des plus faibles ; je pris peu d'aliments , et je ne succombai pas. On était bien persuadé , à Rochefort , que je ne soutiendrais pas le trajet , et Croizettièrè l'avait mandé à M. l'évêque de la Rochelle.

Un canot vint à bord avec un pilote ; il était conduit par sept nègres presque nus. On dépêcha au retour un officier avec les paquets ; il prit des matelots qu'il renvoya avec des fruits du pays , comme oranges , ananas , melons , bananes , etc. Les déportés payèrent cher ces premiers rafraîchissements , dans le premier moment. Ils devinrent plus communs pendant que nous séjournâmes en rade par défaut de marée.

Je pensai à l'utile, je me fis venir du chocolat, du sucre et du pain. Je partageais ce secours avec mon compagnon M. Desanneau; nous nous sentimes renaître. Je demandai des cannes à sucre, et j'en fis la distribution à tous les déportés, surtout aux malades. Tout ce qu'on nous portait était nouveau. Les comestibles se rendaient aisément; les officiers se prêtaient à nos besoins. M. de la Houssaye fut à terre; à son retour, il me manda sur l'arrière, où les déportés ne pouvaient pas passer. « *J'ai, dit-il, Monsieur,*
» *une heureuse nouvelle à vous apprendre : vous*
» *êtes réclamé par un habitant de la colonie ; le*
» *gouvernement permet qu'il vous place dans*
» *une paisible retraite. Vous demanderez au*
» *chirurgien de vous placer sur une liste des*
» *malades ; c'est une formalité convenue... —*
» *Et mes camarades ? — Ah ! dit-il, leur sort*
» *est affreux ; ils ne descendront pas à terre ;*
» *un petit bâtiment viendra les prendre pour*
» *les réunir loin d'ici, dans un lieu qui a été*
» *déjà le tombeau d'une partie de ceux qui vous*
» *ont devancés. »* Je descendis, blessé de cette terrible nouvelle; je fus entouré avec curiosité. Je dis avec simplicité ce qui m'était annoncé; mais je n'osai m'ouvrir sur le sort désastreux

réservé à mes frères ; ils remarquèrent ma douleur, qui n'était pas facile à expliquer lorsqu'on m'annonçait une retraite ; leur imagination les rapprocha de la vérité.

On envoya à Cayenne les malades dont l'état était dangereux, et le peu de connaissance qu'avaient les matelots de cette côte hérissée de roches, pensa les faire périr. Ils chavirèrent presque à la côte ; les malades auraient péri, si des nègres et des négresses, que la curiosité y avait portés, ne les avaient pas sauvés. Je m'ouvris au chirurgien qui m'inscrivit sur la liste des infirmes, je lui fis un petit présent. A cette époque, je crus devoir me procurer un entretien public avec tous les déportés ; je fis demander au capitaine la permission de leur adresser la parole en latin, et il me le permit. Mon discours, parmi plusieurs objets, se dirigea sur deux points essentiels : je parlai fort au long des pouvoirs pour l'administration des sacrements à Cayenne ; je fis part de tout ce que j'avais recueilli sur cet article, tant des lettres de M. l'évêque de la Rochelle et de M. Drapron, son grand-vicaire, que de Paris, par M. Emmery. Un prétendu missionnaire apostolique nous avait envoyé des pouvoirs, mais le titre qu'il

se donnait était très-peu solide. Je conclus en disant que si nous ne trouvions personne dans la Guyane qui nous communiquât des pouvoirs, nous pouvions agir *dans la nécessité*, nous confesser les uns les autres, et célébrer la messe. Je ne sais comment M. Emmery ne s'était pas plus exactement informé, à Paris, de l'origine des pouvoirs des missionnaires à Cayenne; rien n'était plus facile à découvrir. Je dis encore sur ce sujet que ceux, parmi nous, qui avaient reçu les pouvoirs pour la consécration des autels, des calices, ne les perdaient pas, et qu'ils pouvaient en user dans toute la Guyane. Je passai à l'article des secours, dont on avait beaucoup parlé. Je déclarai que, ne comptant pas être compris parmi le nombre des déportés, je n'avais pris en effet aucune somme, comme on l'avait pensé, mais que j'avais fait déposer dans les malles de trois déportés, à bord, 3,000 fr., dont j'avais constaté l'existence. Que cette somme était destinée non à tous les déportés, *mais seulement aux plus nécessiteux*. Je proposai un moyen de faire connaître les besoins respectifs, et je dis qu'on pouvait, par un moyen terme, regarder comme nécessiteux tous ceux qui n'avaient pas en argent dix louis; qu'on

ne devait pas estimer les effets, etc. J'invitai à constater les besoins sur-le-champ, mais à ne compter l'argent qu'au lieu de la destination. Il était connu en effet que les déportés ne devaient pas descendre à Cayenne ; mais on n'imaginait pas l'insalubrité du lieu de la réunion. Je passai à d'autres objets : je dis que la Providence m'ayant séparé de mes compagnons, je n'en concevais pas de plaisir, et qu'il était à croire que j'aurais des peines comme les autres dans la retraite qui m'était assignée. Je demandai pardon des mauvais exemples que j'avais donnés, et de l'humeur que j'avais montrée en plusieurs rencontres. Je rappelai que j'avais souvent présenté à mes frères l'idée de la mort ; que cette pensée avait été quelquefois rejetée, mais que nous avions commencé à la voir se réaliser ; que la terre où nous touchions avait été autrefois le tombeau de *huit mille déportés volontaires, en 1762, sous le ministère de M. de Choiseuil* ; que nous allions respirer le même air, mais bien mal disposés et après une longue détention et une traversée bien fatigante. J'osai dire que, m'identifiant dans cette pensée, je jugeais qu'une seule année, six mois peut-être, étaient le terme de la vie *des deux tiers de ceux qui étaient ras-*

semblés autour de moi. J'exhortai mes frères à se retourner vers Dieu, dans cette situation, et à lui offrir le sacrifice de ce que sa justice nous avait laissé.... quelques mois peut-être. Mon discours fut entendu avec attention. Il fut convenu unanimement (je le crus du moins) qu'on suivrait, pour la distribution des secours, l'idée que j'avais présentée. Cette distribution aurait produit, en mettant tout le monde à dix louis, un reste de 500 fr. qui serait devenu ensuite un fonds accru par les successions. Je n'osai suivre cette pensée par ménagement. La distribution ne fut effectuée qu'au lieu de la réunion; elle le fut mal. Quelques malades ou des déportés réclamés ont eu de la peine à participer à ces secours.

Quelques jours s'étaient passés en rade, la marée devint favorable pour entrer à Cayenne; on lève l'ancre et un pilote nous conduit : ce trajet occupa tout le monde. Cette belle côte couverte de bois, de verdure; cette petite ville dominée par le fort, située sur une montagne, et qui se présente assez bien; cette profonde baie, au fond de laquelle se déchargent trois grandes rivières et que l'œil ne pouvait mesurer; cette large embouchure; dans le bord opposé à

Cayenne, une côte également riche et que couronnent dans le lointain des montagnes argentées, nous offraient un spectacle imposant qui fit une douce diversion à nos pensées. La rivière était couverte de canots remplis de nègres, qui, à l'heure de la marée, remontaient aux habitations ; l'avant-port, qui se prolonge à la mer, était chargé d'hommes de toutes couleurs, de militaires, d'habitants que la curiosité, peut-être la pitié, avait conduits à nous voir débarquer. *Enfin c'était la terre!* Et nous devions la désirer après un aussi long trajet : elle semblait offrir un terme aux vexations, aux surveillances, aux détentions, et nous donner enfin à chacun une retraite, où il nous serait libre de gémir en paix ! Bientôt nous mouillons, et pour la première fois depuis neuf semaines, le vaisseau ne balance pas sous nos pas. Je jouissais de ce repos, et j'étais assis sur mon coffre ; un canot vient, M. de la Houssaye me donne l'ordre de descendre. J'embrasse Désanneau avec douleur, des matelots s'empressent d'embarquer mes effets, et je descends avec huit compagnons dénommés comme moi. Nous abordons, et on nous débarque sur cet avant-port, dans un état qui fit pitié aux premiers hommes que nous y ren-

contrâmes. Je m'assieds sur cette terre si redoutable et toutefois si désirée ; c'était une prise de possession de mon exil. M. Rubert, prêtre déporté, vint partager mon coffre ; il versait des larmes. « Qu'avez-vous à pleurer, lui demande le général Desvieux, commandant de la force armée ? Ah ! lui dis-je, *il gémit d'avoir laissé à bord son intime ami plus malade que lui, et d'en être séparé.* »—Et comment s'appelle cet ami, reprit le général ? On le nomme, et il le fait réclamer. Combien êtes-vous ? qui êtes-vous ? combien de morts ? depuis quand partis ?.. quelles nouvelles au départ ?... Toutes questions faites à la fois par les militaires et les négociants. Des hommes humains nous consolèrent par l'espoir qu'on adoucissait notre misérable situation, peut-être celle de mes compagnons. La nuit était venue, il était six heures, quelques soldats nous conduisirent à l'hôpital. Je me retourne vers la corvette, mon cœur se brisa de douleur en me séparant de mes confrères.

Nous marchions avec peine ; quinze autres déportés ne tardèrent pas à nous rejoindre. L'officier de santé du bord avait cédé aux instances sur les moindres marques d'infirmité ; jamais il

n'osa inscrire Désanneau , dont la santé brillante et la fraîcheur n'avaient rien perdu à la mer. Nous avançames vers l'hôpital ; des nègres portaient nos effets , envoyés par des soldats ; la curiosité remplissait les rues ; les noirs y dominaient. Notre tenue très-pauvre semblait inspirer la pitié. Un des nôtres avait perdu son chapeau à la mer ; un habitant lui en mit un neuf sur la tête. Nous étions alors dans le temps de l'été ; en traversant les rues et les places , nous rencontrions bien des ponts , et je voyais partout de larges fossés ; la terre était desséchée , et cependant ces fossés , ces ponts , semblaient prévoir un déluge. Ces précautions étaient aussi sages que nécessaires ; ces secours suffirent à peine à faire écouler l'eau qui inonde la ville dans le temps des pluies , et je me suis vu plus d'une fois dans l'impossibilité de traverser une rue pendant ces averses. Malgré la nuit tombante je remarquai avec intérêt la place d'armes , plantée dans le pourtour en gros orangers , ainsi que le cours de l'hôpital. J'eus aussi le plaisir de ramasser des plantes : la première que je recueillis est un poison et une plante *exilée*. C'est une *asclepias* , à fleurs jaunes , qu'un botaniste avait portée à Cayenne , et qui dans peu d'années

s'est multipliée partout , les vents emportant ses semences soyeuses et aigrettées. J'eus bientôt occasion de demander le nom de cette plante ; on me le dit , et on ajouta : c'est une plante *déportée* , une ouate. Cette explication me fut donnée à Cayenne par M. Leblon , habitant , propriétaire d'une belle plantation de coton , tout près de la ville , qui me prêta la *Flore d'Aublet* , et qui , en 1814 , a fait imprimer un ouvrage sur les Antilles et l'Amérique ; il fut chaud *patriote*.

Nous entrons à l'hôpital : cette maison , séparée par une grande distance de la ville , est belle , très-grande et composée de plusieurs corps séparés. Elle est située sur le bord de la mer qu'elle domine. Des infirmiers militaires nous assignent des lits ; le mien se trouve placé près d'un des malades qui nous avaient précédés de quelques jours. Je lui demandai par qui était desservie cette maison , et je me figurais que les offices , tenus par les femmes , étaient occupés par des négresses. Ah ! me dit-il , ce sont des anges qui servent ici ! vous verrez bientôt paraître des sœurs bien respectables , et vous éprouverez toute l'étendue de leur charité. Ces mots me causèrent de la joie. Je me disais : si les

sœurs sont dans cette maison, Dieu doit avoir conservé des chrétiens à Cayenne. Une sœur parut, elle nous salua, et passant près de nos lits sur lesquels nous étions jetés, elle y déposa du linge, des bonnets, des robes : « *Changez d'habits, nous dit-elle, mes bons* »
» *messieurs, jetez les vôtres, dont on aura* »
» *bon soin ; couchez-vous, vous avez bien besoin* »
» *de repos ;* » et elle se retira. Des infirmiers ramassent nos habits, infectés de vermine, et nous nous mettons dans nos lits. Bientôt les sœurs nous portent des légumes, des œufs, du vin très-bon, de l'eau très-pure et *du pain* blanc comme la neige... De grands soins, peu de paroles... La supérieure vint ; elle nous salua avec de douces bénédictions... Combien la nuit fut douce et paisible ! combien ce lit d'hôpital, composé de feuilles, nous parut bon ! Un simple drap en composait la couverture. Ah ! que de grâces je rendis à Dieu de trouver ce rafraîchissement au terme de mon voyage et au lieu même de l'exil ! Je dormis sans m'éveiller, et je ne m'aperçus ni de la prière du soir, que les sœurs n'ont jamais discontinuée, ni de la ronde, qu'une sœur fait d'heure en heure dans les salles des malades, et qui nous dit le lendemain qu'elles

avaient rarement des malades aussi tranquilles. Le jour se fit à cinq heures et demie ; une cloche sonne, et nous nous éveillons. Mon premier mouvement fut de remercier Dieu, et je le fis de bon cœur... Combien je fus étonné de voir au fonds de la salle un grand crucifix sur un autel tout dressé et même orné de linge et de cierges ! C'était un monument que la piété des sœurs avait conservé... La cloche cesse, et le corps des officiers de santé entre dans la salle. Le chef, M. Dunoyer, fixa mes regards. C'est un homme d'une taille très-haute, d'environ 60 ans ; mais je fus frappé de sa ressemblance avec le chevalier *sir* Joseph Banks, président de la société royale de Londres, et l'un des compagnons du fameux navigateur Cook. Même taille, même âge, même costume. Ce M. Dunoyer, déjà ancien dans la colonie, ami de tous les chefs, très-riche propriétaire avant la révolution, n'a rien changé à ses manières depuis trente ans, ni à son langage, ni à son extérieur : un habit très-propre, sans collet ; deux boucles poudrées à blanc, une bourse, un chapeau sous le bras et une canne à pomme d'or. Qu'il nous parut différent de nos officiers de Rochefort ! Son langage était franc, le son de la voix noble,

mais doux, ses paroles civiles, honnêtes et consolantes. Il était suivi des autres officiers et de nègres presque nus, parmi lesquels une sœur, qui assiste de loin à la visite pour recevoir des ordres, ressemblait à un ange parmi les démons. Excepté un petit nombre de malades assez sérieusement atteints, tous les autres étaient accablés par la lassitude; mais peu de jours d'un bon régime pouvaient les rétablir. M. Dunois nous le promit. Il causa longtemps avec nous, nous prescrivit une grande sobriété, et nous engagea à prendre courage, en nous faisant espérer que nous serions tous réclamés et placés sur des habitations. A cette visite succéda celle des sœurs qui distribuèrent des soupes aux herbes, ou du riz à l'eau bien sucré. On peut croire que ces soupes furent trouvées bonnes! Elles nous furent servies dans des *calebasses*, qui dans la colonie tiennent lieu de plats et d'éuelles, surtout chez les pauvres. Elles furent exactement vidées, et nous restâmes sur nos lits.

Quand les sœurs furent réunies, sur l'invitation d'une d'elles, je me hasardai d'aller à leur logement. Elles étaient sept : en les voyant, elles m'inspirèrent un sentiment de respect que

je conserverai toute ma vie. Elles avaient à leur tête la vénérable sœur Catherine Peynier, qui depuis m'a tenu lieu de mère et d'amie. Le respect que les sœurs me témoignèrent me pénétra. *N'êtes-vous pas tous des exilés pour J.-C. et des confesseurs de la foi?.... Au moins pour la plupart, me dit doucement la sœur supérieure.* Puis, après quelques minutes d'un entretien où je découvris beaucoup de bonté et aussi de l'esprit dans les sœurs, la supérieure m'invita à la suivre, et m'introduisant dans un petit réduit très-proprement tenu, elle me dit : Voici, Monsieur, où repose celui pour la cause duquel on vous exile et qui vous a gardé dans une longue traversée. Je vais le remercier pour vous ; priez-le pour moi et ma famille. Ah ! cette invitation, cette démarche de charité, émurent bien mon cœur ! Je retrouvais le Dieu de ma mère à la Guyane, je l'adorai humblement, je lui rendis grâce de ma conservation, je m'humiliai à la vue des fautes et des impatiences qui avaient terni ma couronne. En expiation, je m'offris à ce bon maître, je lui consacrai ma vie, ma famille et ma patrie. Je craignais d'être indiscret ; la supérieure m'arrêta comme je sortais..... *Vous nous le donnerez quelquefois, me dit-*

elle, vous aurez le bonheur de célébrer la messe. Je l'avoue, cette visite, ces courts entretiens, mirent dans mon âme un sentiment de paix, même de consolation, et j'oubliai que j'étais exilé.

Ces sœurs, réduites au nombre de sept par la mort ou la retraite de quelques-unes, et que la révolution a empêchées de correspondre avec la supérieure de leur congrégation, sont connues en France sous la dénomination de *sœurs de St-Maurice*. Leur principale maison est à Chartres, et je ne sache pas que cet institut se soit extrêmement multiplié. Les principes qui ont formé cette société sont sans doute bons, si j'en juge par ce que j'ai vu du courage, du désintéressement, de la simplicité et de l'union entre elles. Elles ont des manières douces, un air de paix et de bonne foi, et tout, leurs discours, leurs vertus, leur a concilié l'estime de toute la colonie. Leur nom est déjà consigné dans les mémoires de quelques déportés; les autres le porteront et le feront bénir par toute la France. Pendant la révolution, elles ont été exposées à de grands dangers et à de terribles épreuves: elles n'ont souscrit à aucun serment, malgré les menaces de ceux qui gouvernaient

durant la terreur. Elles étaient seules, sans prêtres, sans conseil. Leur fermeté et leur prudence ont dissipé tous les orages. Leur charité pour les malades, de quelque couleur et de quelque opinion qu'ils fussent, a eu sa récompense : les marins, les nègres, les soldats surtout, ont plusieurs fois déclaré qu'ils protégeraient l'honneur, la vie de leurs *bienfaitrices* au prix de tout leur sang. L'agent Jeannet, neveu du sanguinaire Danton, l'homme le plus immoral et le plus irréligieux, ne les approchait qu'avec vénération, et il leur fit une fois présent d'une riche image de la Ste Vierge, qu'avait prise un corsaire sur un bâtiment portugais (1). Elles l'avaient placée sur un autel dans leur salle principale, et pendant que le culte catholique a cessé, chaque dimanche, les dames chrétiennes de Cayenne et les négresses pieuses y faisaient publiquement leurs prières. Ces sœurs ont un détail très-étendu : cet hospice est destiné à la marine, aux soldats de terre et

(1) En 1809, les Anglais coalisés avec les Portugais ont pris Cayenne. Un des officiers portugais était précisément propriétaire du bâtiment sur lequel était cette image. Il la reconnut, et ne voulut pas la laisser aux sœurs à leur départ. C'est la sœur Thérèse qui, en passant à Poitiers, me raconta cette circonstance.

à toutes les personnes attachées au gouvernement; les officiers y sont servis comme dans l'hôtel le plus riche. Les sœurs sont venues à Cayenne en 1722. Elles ont laissé la colonie en juillet 1809, lorsqu'elle a été rendue aux Anglais. J'ai eu la satisfaction de passer quelques heures avec l'une d'elles, qui était rentrée par la Rochelle. La sœur Pegnier était morte depuis quatre ans; il ne restait plus de prêtres à Cayenne; le dernier, qui est revenu par le Havre avec Victor Gugues, est M. de St-Sauvent, du Languedoc.

Dès les premiers moments de mon séjour à l'hôpital, je m'enquis de l'état de la religion dans la colonie. La Guyane avait été l'objet du zèle des jésuites. Peu de missionnaires y avaient encore fait des établissements passagers lorsqu'ils y furent envoyés. On trouve, sur leurs missions dans cette partie de l'Amérique, quelques détails dans le Recueil de l'histoire de leurs missions sous le titre de Lettres édifiantes. A mesure que cette colonie naissante et longtemps négligée se peuplait, les jésuites établissaient des missions dans les lieux où il se fixait des postes militaires. Ils y bâtissaient des églises, ils y réunissaient des propriétaires, ils y instrui-

saient les nègres. Dès le point du jour, les dimanches, les rivières étaient couvertes de canots des maîtres et des esclaves, qui se réunissaient pour l'office divin. Dans la semaine, ces pères parcouraient leurs arrondissements et allaient instruire les nègres dans les habitations. Leur présence et leurs discours maintenaient les bonnes mœurs. C'est à la douceur du gouvernement des jésuites que les nègres de la Guyane française doivent d'être conduits avec plus de douceur et d'être moins sévèrement punis. Un maître punissait son esclave en le menaçant des pères. De vieux nègres m'ont fait ces détails. Les jésuites avaient civilisé plusieurs peuplades d'Indiens et en avaient fait des chrétiens. Ils avaient des missions ou des paroisses qui en étaient toutes composées. Ils fixaient par la religion ces volages Indiens, et les unissaient ainsi à la métropole. Quelquefois ils s'avançaient dans les pays inconnus, et ils annonçaient Jésus-Christ à ces idolâtres. Ils dissipaient par leurs bienfaits, et ceux qu'ils distribuaient au nom du gouvernement, cette crainte de l'esclavage généralement répandue parmi ces peuples, pour lesquels l'immobilité est une peine et la moindre gêne intolérable. Ils avaient une faci-

lité inconcevable à s'instruire, en peu de temps, de la langue de ces peuplades, qui, d'une nation à l'autre, ont tant de peine à s'entendre. Quand on lit les faits incontestables consignés dans leurs lettres, et qu'on y voit qu'un jésuite, avec une croix et un bréviaire et, au plus, les choses nécessaires à la célébration des mystères, s'enfonçait parmi ces sauvages, et que peu de semaines après il se faisait entendre de ces Indiens vagabonds, il faut croire aux prodiges du don des langues, et ces prodiges se sont opérés dans la Guyane. Les jésuites les étudiaient avec soin et assiduité. Ils avaient des principes généraux; leur sagacité leur faisait saisir les diversités de la prononciation. Nous n'avons rien de bon sur cette matière; les vocabulaires qu'on a publiés sont des absurdités; les Indiens n'en entendent pas un mot. Chacun a écrit suivant le rapport du son que perçoit l'oreille; mais il n'existe aucun principe. Les jésuites en avaient; mais leur destruction a tout fait perdre. Ce sont de graves habitants qui m'ont parlé de ces éléments de langue, dont ils regrettent la perte. Ce qu'il y a de très-assuré, c'est que, malgré la diversité de langage, il y a des substantifs et des verbes communs à toutes les nations in-

diennes. Je n'en citerai qu'un exemple sur plusieurs : le mot *para* signifie mer , et les Indiens des deux extrémités de la Guyane lui donnent ce nom ; aussi plusieurs points principaux depuis *Para* , chez les Portugais , jusqu'à *Paramaribo* , capitale de Surinam , portent ce même nom , et il y en a une multitude d'exemples. Nous usons aussi du mot *parages* , en français , pour exprimer des pays maritimes. D'où peut venir ce rapprochement ? il y en a beaucoup entre *para* et *mare*. Mais tout cela passe mon sujet. Cette communication fréquente des jésuites avec les Indiens rendait ces peuples utiles à la colonie : ils en connaissaient les arts ; ils apprenaient à se servir des instruments ; ils apportaient à Cayenne des oiseaux , des hamacs , des vases de terre ; ils rendaient service pour la navigation des rivières et le transport des denrées par la mer , à un point de sécurité et d'adresse auxquelles les nègres n'ont jamais pu atteindre. C'était à certains temps un spectacle intéressant que de voir le port de Cayenne couvert de leurs pirogues , dans lesquelles était contenue toute une famille à laquelle un coin reculé dans une maison , un hangar , suffisait. Ils avaient eu longtemps peine à acquérir l'assu-

rance de venir à Cayenne : les premiers Français qui formèrent des établissemens faisaient la traite des Indiens pour les vendre aux Portugais ; les jésuites contribuèrent beaucoup à abolir ce barbare usage. Aussi ils aimaient tendrement les jésuites, et ils s'estimaient heureux d'avoir avec eux un *mon père*. C'est ainsi qu'ils les désignaient. Ce nom est resté depuis aux prêtres qui résident à Cayenne ; j'étais un *mon père* pour les nègres. Les nègres nommaient les prêtres *des mon père, un mon père, trois mon père, etc.* Mme Desgoutin, ma bienfaitrice par son amitié pour moi pendant mon séjour à la Guyane, et femme fort âgée, me racontait un jour que les jésuites ayant formé des établissemens dans le haut de la rivière de Oyapoque ou Oyapoco, dans un lieu nommé St-Paul, cherchaient à pénétrer plus loin encore, vers la Guyane portugaise ; ils détachèrent un jésuite qui, fort loin d'eux, forma une petite mission. En attendant des secours d'Europe, ils furent contraints de le laisser seul. Quelques mois se passèrent, et le jésuite mourut. Un soir, les pères étaient à leur souper, il entre dans leur case quelques Indiens, dont l'un portait assez lestement un sac de bêche, tissu à leur

manière, et enjolivé de divers ornements. Tout-à-coup l'Indien déchargea son fardeau et jeta son sac aux pieds des jésuites en disant en mauvais français : *Tiens, ton bon mon père, l'y mort!* Ils lui envoyèrent un successeur; mais les Portugais de Para troublèrent cette mission, comme ils l'ont fait quelquefois, et les Indiens émigrèrent. Une découverte bien singulière que firent les jésuites dans une excursion vers le fleuve des Amazones, c'est qu'en creusant la terre dans un lieu qui semblait n'avoir pas été habité, ils trouvèrent à quelques pieds en terre une médaille portant l'effigie de St-Pierre; on me l'a dit à Cayenne, et je crois avoir lu cette découverte dans quelques relations. Les Indiens cessèrent également peu à peu de venir à Cayenne, quand les jésuites en furent renvoyés; ils n'avaient plus leurs pères, les cautions de leur liberté, et leurs bienfaiteurs. Nous verrons bientôt qu'ils ont presque entièrement disparu. Les jésuites furent renvoyés de Cayenne en 1764 ou 1765. Ils avaient alors à Cayenne deux églises, une maison très-belle pour le lieu, et plusieurs habitations très-riches dans l'île. Ils furent universellement regrettés, et j'ai entendu faire leur éloge par des hommes sensés et cependant

peu religieux. Ils jouissaient d'une grande considération, et ils en usaient pour le bien de la colonie. Les gouverneurs et les chefs ont toujours vécu dans l'intimité avec eux. Les produits de leurs riches habitations leur servaient à soutenir leurs missions. Plusieurs fois, ils ont rétabli la fortune des colons qu'ils aidaient de nègres et d'argent, et quand ils visitaient les habitations, ils portaient dans leurs canots les provisions fraîches qu'ils recevaient de l'Europe, surtout dans les familles encore peu fortunées; mais ils portaient aussi la religion : une visite était une mission. Je tiens ces détails de M. Molaise, président du conseil, et de M. Macaye, fils de l'ancien procureur général. Les églises qu'ils bâtissaient, presque entièrement à leurs dépens, étaient d'une construction modeste et tout ouvertes, à raison du climat; mais elles étaient très-décorées en dedans souvent de marbres précieux et riches en ornements. Lorsque les jésuites laissèrent Cayenne, le père Fauque, dont il est parlé dans les *Lettres édifiantes*, était encore dans leur maison. J'ai connu, pendant mon séjour à Cayenne, un vieux nègre nommé Melchior et sa femme, qui étaient les domestiques des jésuites, par lesquels ils

avaient été affranchis et établis. Ce Melchior était très-bon chrétien. Il me racontait un jour qu'il s'était attendu toute la vie à voir de grands changements avant que de mourir ; que le père Fauque, dans son dernier sermon, en avait averti son auditoire, et qu'il avait ajouté : *Un jour viendra que Cayenne, la colonie et toute la France seront privés du culte catholique et presque des prêtres.* J'ai entendu souvent dire du bien de ce père jésuite par Mme Desgoutins.

On s'aperçut bientôt du vide que laissaient les jésuites : les mœurs et la religion, surtout parmi les noirs, se perdirent en peu de temps. Le ministre de la marine nomma aux missions de la Guyane des prêtres séculiers. Ils furent choisis dans la classe de ceux dont on faisait jadis des aumôniers des vaisseaux ou des régiments. On sait que les prêtres qui se plaçaient dans ce ministère ne jouissaient pas de considération dans le clergé. Ce préjugé était fondé : souvent des religieux inconstants, en passant dans les colonies, trouvaient à se soustraire à des règles austères ou gênantes. Un prêtre qui manque de régularité n'est guère propre à prêcher l'austérité de l'évangile dans les colonies. Celle de Cayenne, ses chefs, ses habitants, les

noirs mêmes et les Indiens , furent bientôt dégoûtés de ces prêtres sans régularité, et malheureusement très-suspects en leurs mœurs. Ce fut à cette époque que les peuplades des Indiens se retirèrent peu à peu dans l'intérieur de la Guyane. La cour de France retira ces missionnaires, et obtint du souverain Pontife un diplôme de missions pour les prêtres du séminaire du St-Esprit de Paris , qui , sous l'autorité de la congrégation *de propagandâ fide*, fut chargé de nommer au roi des missionnaires pour la Guyane. On envoya un préfet de la mission revêtu de tous les pouvoirs , celui de l'ordination excepté ; il avait même celui de confirmer , et quinze prêtres sous ses ordres furent répandre les missions : le gouvernement leur assignait une pension honnête et un logement. Ces missionnaires furent bons , surtout les premiers. L'insalubrité du climat nécessita souvent d'en envoyer de très-jeunes ; ils n'étaient pas alors assez instruits. On les pourvoyait , au séminaire de Paris , d'une bibliothèque très-bornée , mais qui m'a paru contenir tous les livres nécessaires : le choix est bien fait. Je dirai en passant que la chose la plus difficile à conserver à Cayenne , où tout se détruit en peu de temps , ce sont les

livres ; les insectes les rongent , surtout quand ils sont reliés. J'ai vu attaquer ainsi une partie de mon bréviaire, dont j'usais au moins deux fois le jour. Parmi ces missionnaires du St-Esprit, il s'en est trouvé plusieurs d'un grand mérite. L'un d'eux mourut avec la réputation d'un saint, il y a près de 20 ans. De mon temps les nègres chargés de creuser les fosses s'avisèrent d'en faire une dans le quartier où étaient ensevelis les missionnaires, et ce lieu est désigné par une croix, que la révolution a respectée ; ils trouvèrent un corps sans corruption, pas même du suaire qui l'enveloppait. Le terreur s'empara d'eux, et ils s'enfuirent faire leur rapport. Le fait fut constaté, mais l'agent ordonna sur-le-champ de fermer cette fosse. On imagina que c'était le corps du saint missionnaire. Une très-excellente négresse nommée Justine, qui m'a servi à Cayenne, m'a dit qu'elle était née chez un missionnaire nommé M. Lanoé, dont, suivant l'usage, elle portait le nom, et qui lui avait donné sa liberté. Souvent elle m'a répété qu'il avait vécu et qu'il était mort en saint. Quand il fut mort, on lui trouva un cilice, pénitence bien rude en ces climats brûlants. Ce M. Lanoé marcha sur les traces

des jésuites ; il fit des missions à St-Paul , dans *Oyapoco* ; et remontant toujours , il annonça la foi de J.-C. , et réunit tant à St-Paul qu'ailleurs une peuplade de ces Indiens. Il en était tellement aimé qu'ils ne pouvaient se séparer de lui. Une fois , il lui vint une nation indienne dont tous les individus , hommes , femmes et enfants , étaient couverts d'une lèpre hideuse ; j'ai su quelque part qu'il s'en rencontrait ainsi. M. Lanoé se livrait seul avec un nègre , père de Justine , et sa mère , parmi ces nations. il parlait leur langage et en était facilement entendu. Un académicien serait là-dessus moins savant qu'un pauvre missionnaire. Dieu lui en avait donné la facilité et la grâce ; c'est un don qui vient de lui. Je regrette de ne pouvoir rapporter ici tout ce que cette innocente Justine m'a raconté de ces missions , de la vie simple et heureuse que menait ce saint homme , et de la docilité de ces sauvages à entendre les enseignements de la foi ; mais partout on trouve l'histoire des missions , et dans toutes on admire les opérations de l'esprit saint.

La révolution , qui détruisit en peu de temps les anciennes institutions de la France , quoique moins ardente dans ses accès dans cette colonie ,

y fit disparaître en peu de temps la religion. En France, on mit en action toutes les passions de l'orgueil et de l'intérêt; ces deux leviers agirent puissamment, et une grande partie des Français se trouva liée à la secte qui détruisit les autels. La passion de la liberté chez les noirs était bien autrement exaltée, et tous, ou presque tous, abjurèrent la religion, parce qu'on leur persuada qu'elle avait produit, ou qu'elle favorisait l'esclavage. En France, on brûlait les titres de noblesse; à Cayenne, les anciens affranchis déchiraient les diplômes de leur *manumission*. Je ne dirai rien des événements que produisit à Cayenne la grande affaire de la révolution : durant ses progrès, la loi du serment de la constitution civile y fut publiée. Le Préfet apostolique, homme faible et de médiocre talent, prêta le serment. Parmi douze missionnaires, six suivirent son exemple, les six autres restèrent fidèles à la foi. Les assermentés prirent part aux affaires publiques; ils remplirent les places d'administration et se jouèrent parmi les intrigues. Deux d'entre eux se portèrent à des excès révolutionnaires, le gouvernement les chassa; les autres partirent successivement pour la France, et Jacquemin, le préfet, moins

immoral que les autres, se fit nommer évêque constitutionnel de Cayenne. Les six missionnaires qui avaient refusé de se soumettre à la loi du serment, furent successivement déportés hors de la colonie, et passèrent dans les *États Unis* et dans les colonies anglaises. La cour de Rome avait été instruite de la défection du préfet Jacquemin, elle avait eu le temps de faire parvenir un bref au plus ancien missionnaire fidèle avant la déportation. Par ce bref, Pie VI destituait le préfet apostolique de ses fonctions, et transférait les pouvoirs au plus ancien missionnaire, avec la faculté de les substituer. Un moment plus doux permit à M. Pierre Hochard de revenir de Surinam, en même temps qu'un jeune prêtre assermenté revint aussi. Ce constitutionnel, depuis son retour, n'a pas cessé d'exercer à Cayenne. Il n'a jamais été suivi que par quelques hommes politiques et quelques négresses, ou quelques mulâtresses, qui le nourrissent et entretiennent son église. C'est un très-jeune homme sans caractère, mais ses mœurs sont sans reproche. Quand nous arrivâmes à la Guyane, M. Hochard, qui a eu diverses fortunes de persécutions et de trêves, était alors caché dans l'île. Les bonnes sœurs m'en in-

struisirent, et ce fut une grande consolation d'avoir retrouvé un supérieur. Je lui écrivis, il m'accorda tout ce qu'il pouvait donner, et il approuva tous les déportés qui avaient des pouvoirs en France. Depuis, ce missionnaire a éprouvé des tracasseries, mais Dieu l'a conservé dans la colonie. L'année dernière encore, l'agent Victor Hugues lui ordonna de partir pour la France. Les sœurs demandèrent à y passer, l'agent s'apaisa et le donna à l'hôpital où il exerce paisiblement depuis huit mois. En 1802, le premier consul de France, maintenant empereur ayant fait un concordat avec le souverain pontife, je fus instruit de cette opération et j'eus l'occasion d'en prévenir le missionnaire M. Hochard, et j'en écrivis même à ce jeune prêtre constitutionnel, nommé Berbien, et lui fis remettre une lettre de l'archevêque de Corinthe, envoyé du souverain pontife à Paris. M. Hochard me répondit et m'adressa un paquet pour Rome. Ce paquet fut répondu par le légat qui arriva à Paris; mes lettres parvinrent encore; mais M. Hochard, dans sa réunion à ce prêtre constitutionnel *rétracté*, n'ayant pas usé de toute la prudence que je lui recommandais, eut une querelle avec l'agent colonial Victor Hugues, qui le fit déporter à

l'île St-Thomas. Il ne retourna plus à Cayenne, et mourut peu de temps après son exil. Je ne tardai pas à faire usage des pouvoirs qui m'étaient donnés. Je confessai les sœurs de l'hôpital, quelques noirs de leurs domestiques. Je jouis du bonheur de célébrer la messe; je la disais au milieu de la nuit; on peut imaginer quelles consolations cette grâce me procura. Ce bonheur était rare; il fallait se garder de la surveillance d'un commissaire de la marine attaché à l'hôpital et qui y résidait. Sous des dehors honnêtes, il me parut suspect. Il était en effet dangereux, car c'était un prêtre. Je ne sais comment il se trouvait là. J'avais également à me garder de mes confrères, dont je redoutais l'indiscrétion; plusieurs étaient encore sous les censures. Mais la nuit, la sœur chargée de la ronde touchait légèrement le pied de mon lit; je m'évadais, je célébrais la messe furtivement, et je revenais furtivement me remettre à ma place. Pendant le jour, je voyais peu les sœurs. Mes confrères se rétablissaient; ceux qui étaient renvoyés de l'hôpital, étaient réunis dans une maison commune, où ils attendaient qu'on les envoyât rejoindre leurs malheureux confrères; ceux qui avaient été réclamés par les

habitants, y attendaient également leur placement ; ils y étaient libres. Presque tous ceux de cette réunion furent peu à peu réclamés. Le gouvernement leur faisait donner des rations ; les habitants leur en faisaient porter de plus salubres. On leur procura même du linge et des habits. Nos prédécesseurs, transportés sur la Décade, avaient d'abord été mis dans cette maison, et avaient éprouvé des bienfaits des habitants de Cayenne ; c'était une consolation qui devait être suivie de bien des douleurs, et d'ailleurs ils furent extrêmement resserrés. Une des personnes qui fit le plus de bien aux déportés, même à mes associés, fut une négresse, nommée Marie-Rose. Cette fille, fort âgée, était devenue très-riche. Un missionnaire assermenté, chez lequel elle était depuis longtemps *ménagère*, lui laissa en mourant son bien. Elle prit un état très-lucratif, elle s'établit à donner à manger et à fournir les grands repas. Les habitants de Cayenne aiment à se régaler hors de chez eux, comme les Anglais dont ils ont pris cet usage. Elle se procurait toutes les choses rares d'Europe ; les habitants des colonies ne trouvent rien de trop cher. De cette sorte, elle était de-

venue très-riche. Les déportés s'en trouvèrent bien, elle leur servit pendant un mois un repas à deux services. Elle en vêtit plusieurs, et en fit placer un grand nombre, surtout chez des propriétaires nègres, où ils furent mieux qu'ailleurs. Je ne sais pourquoi je soupçonnai la foi de cette fille. Je voyais que quelques assermentés des nôtres étaient ses meilleurs amis. Un jour elle vint à l'hôpital; la sœur supérieure me dit : *Voici la bienfaitrice des prêtres*; je lui dis : *c'est fort bien, mais il faut distinguer les bons*. J'ignorais alors qu'elle n'était pas scrupuleuse à recevoir chez elle des compagnies suspectes. Elle ne revint plus. Sa mort, qui arriva un an après, détrompa bien du monde, elle mourut dans l'erreur de la constitution.

Ma santé n'était pas bonne, j'avais porté à l'hôpital une petite fièvre, un mal de tête continu et si vif que je craignis de perdre la vue; je fus condamné à des bains et à bien d'autres remèdes. Quand je fus un peu soulagé, je fus voir mes bienfaiteurs. Je fus instruit que j'étais réclamé par une maison Dunézat, à la tête de laquelle était une demoiselle de ce nom, d'ancienne et noble maison, qui, jadis très-riche, possédait une belle habitation dans l'île, et une

maison dans Cayenne. C'était dans l'habitation de Mlle Dunézat, que le vice-préfet apostolique était retiré et caché. Cette demoiselle, très-vénéralable par ses vertus, sa naissance et son âge, m'accueillit avec bonté. Elle m'offrit toutes les consolations qu'elle pouvait m'apporter, et me déclara que, ne pouvant me prendre dans son habitation, à quoi s'opposait l'arrêté du directoire, qui interdisait à tous les déportés le territoire et même l'île de Cayenne, elle me destinait une retraite chez un mulâtre nommé Séverin, dans une habitation peu éloignée de Cayenne; que je m'y trouverais avec deux déportés, mes devanciers, dont l'un m'était très-attaché, et l'autre m'était connu. Là, disait-elle, il faudra prendre courage et attendre un meilleur avenir. D'ailleurs les permissions étaient expédiées, et je partirais quand j'aurais l'ordre de quitter l'hôpital. Elle me conseillait d'y rester le plus longtemps que je pourrais, entre les mains de son amie, la sœur Catherine Peynier; c'était bien ce que je désirais sans doute. Je trouvai chez cette demoiselle un aide de camp de l'agent M. de Morsy, qui, étant resté dans l'île malgré les chances de la révolution, et ruiné par elle, venait par cette place à l'état militaire. Il avait

été officier dans le régiment de la colonie, sous le colonel Dalais et sous le gouvernement du comte de Villebois; cet officier, d'une probité sans reproche, aimait Mlle Dunézat comme sa mère, et elle me recommanda à ses soins. Je consigne ici son nom comme un tribut de ma reconnaissance pour l'amitié qu'il m'a témoignée et des regrets que m'a causés sa mort, dont j'ai été instruit depuis mon retour.

Les rapports que j'eus avec M. de Morsy me mirent à même de connaître en peu de temps toute la colonie, et spécialement ceux qui y avaient autorité. Ce fut lui qui le premier m'instruisit de la fortune des déportés de fructidor, Barthélemi, Marbois, Laffont, Pichegru, etc.; il n'oublia pas Billaud-Varenes et Collot-d'Herbois. Le premier était alors détenu à Sinnamari, Collot-d'Herbois était mort à l'hôpital. Il ne donna à sa mort aucun signe de repentir ni même de religion. Les sœurs lui prodiguèrent les soins de la charité; il y fut peu sensible. La supérieure, affligée de voir l'indifférence de ce moribond à des réflexions qu'une âme, même la plus dure, n'entend pas sans quelque émotion, demanda à Billaud-Varenes, si peut-être son ami n'était

pas de la religion catholique; celui-ci répondit froidement : *Il n'est d'aucune*. L'officier en chef, Dunoyer, eut un grand sacrifice à faire : il savait, par des lettres parvenues longtemps avant la déportation de Collot-d'Herbois, qu'il lui devait la perte de trois de ses proches; il n'en remplit pas moins son devoir. Mais une fois le malade, par un sentiment de reconnaissance, si toutefois il en était capable, prit une main de M. Dunoyer pour la baiser; il le repoussa par un mouvement dont il ne fut pas maître : je crus, me disait-il un jour, voir sa bouche teinte du sang de mes amis, j'en eus horreur.

Au premier moment où les déportés de fructidor arrivèrent à Cayenne, l'agent Jeannet sembla avoir pitié de leur malheur. Le nom de ces déportés, le rôle qu'ils avaient joué dans le monde lui en imposa. Il est probable que, sans des ordres précis du directoire, il eût été plus qu'humain envers eux. Il s'en ouvrit à des hommes en place, et affecta de les faire mettre à terre avant que d'avoir permis à l'officier de la corvette de sortir de son bord. Il les fit conduire à l'hôpital, et les livra aux soins charitables des sœurs; ils leur furent prodigués. Mais, soit crainte d'être dénoncé, soit par des ména-

gements pour quelques habitants dont il n'était pas bien assuré, Jeannet changea dans un instant, et les déportés furent conduits par mer à Sinnamari. Ceux qui liront le mémoire du déporté Ramel, y trouveront des détails affligeants, surtout des plaintes amères. Je suis loin de vouloir innocenter Jeannet : il est trop certain qu'il donna des ordres sévères par écrit à ses subordonnés touchant les déportés ; ils parurent barbares à ceux qui en étaient l'objet. Sur ces matières, un prêtre ne peut s'exprimer comme un ancien ministre et un général en chef. Le fond du mémoire de Ramel est vrai ; celui du représentant J.-J. Aimé est d'une vérité exacte et déchirante. Mais il est certain que les inculpations de Ramel ne sont pas toutes exactes. Jeannet a répondu au mémoire de Ramel ; j'ai lu à Cayenne même son apologie. Jeannet fit distribuer quelques secours aux déportés. Murinais était absolument sans linge. Mais les déportés de la *Décade* et de la *Bayonnaise* ont été plus malheureux qu'ils ne le disent encore... Les premiers n'ont pas comme eux été conduits aux déserts et aux *tombeaux* de *Conanama* ! Je ne veux pas sans doute diminuer l'impression qu'a pu faire l'histoire des pre-

miers déportés ; leurs malheurs ont été extrêmes , et le récit qu'ils en ont fait , arrache encore des larmes , même quand le cœur se repose sur la pensée que la plupart parmi eux a retrouvé sa maison , sa patrie. Ils furent précipités dans un instant par le directoire , qui les destina à la mort et les y conduisit par une route effroyable. Puisse un gouvernement humain , puissent tous ceux qui gouvernent le monde , bannir jusqu'au mot même de la déportation !... Nous aussi , nous en avons bu les amertumes !... Mais je suis assuré que Jeannet était dans le dessein d'adoucir le sort des premiers déportés , même dans le temps où il usait d'expressions qui rentraient dans le sens de ceux qui dominaient en France. Ramel ne se plaint pas d'un des maux les plus grands qui puissent déchirer le cœur et alarmer l'esprit d'hommes condamnés à la même peine et réunis dans un même local : c'est la diversité , l'opposition des opinions. Le royaliste exalté , le républicain fanatique , étaient attachés à la même chaîne. Qu'on lise quelques lignes du mémoire de Ramel , et qu'on juge de quelle paix pouvaient jouir des hommes dont plusieurs ont dû vivre dans une guerre continuelle. Il était

toutefois parmi eux des déportés d'un grand caractère et d'un courage bien au dessus de ces dissensions désolantes, mais ils en étaient et témoins et victimes.

Quelques déportés furent bientôt victimes de la mort... Ramel, dans son mémoire, consigne leur résignation, leur courage; mais qui le donne, ce courage, à la mort? La religion sans doute!... Ramel garde sur ce point un profond silence, ou plutôt il en dit un mot, mais ce mot est odieux!.....

Pichegru conçut le dessein de s'évader; ce projet hardi était digne d'un soldat français. Les Anglais avaient eu connaissance de la déportation : des hommes puissants songèrent à sauver les déportés. Un bâtiment chargé de comestibles fut envoyé aux atterrages de Sinnamari, avec ordre au capitaine de favoriser cette évasion par tous les moyens. Les déportés avaient eu quelque connaissance de ce dessein, mais il tardait à s'exécuter, et la mort se hâtait. Ils effectuèrent ce périlleux projet le jour même où ce bâtiment fut capturé et conduit à Cayenne. Ils se rendirent à Paramaribo sur un léger esquif, non ponté, à travers bien des dangers, par un trajet de près de 100 lieues.

Pendant que j'étais à Cayenne à me guérir d'un mal contracté dans les prisons, je vis passer près de ma galerie un beau jeune homme vêtu de rouge, avec plusieurs matelots; il pleuvait, j'offris le couvert. « Qui êtes-vous? — Un prêtre » déporté. Et vous? — De Bayonne, ami de » Villot, ancien général. J'ai armé un bâtiment » pour venir l'enlever d'ici. Mon bâtiment est » bon voilier; j'ai fait des prises, je viens ap- » porter à mon ami de l'or et la liberté. » Je l'instruisis que son ami Villot s'était évadé et rendu à Surinam. Mon beau jeune homme partit avec son bâtiment, ne trouva plus Villot, et ayant remis à la mer, il fut pris par les Anglais. Ce jeune homme n'était point marié, mais l'amitié lui avait inspiré cette entreprise. Ses matelots jetaient les piastres à toutes mains. Barbé-Marbois et Laffont-Ladébat ne voulurent point se joindre à leurs compagnons, et bientôt la mort de quelques autres déportés les réduisit à se trouver seuls à Sinnamari. Ce fut par le capitaine de ce bâtiment que Jeannet fut instruit du projet d'évasion des déportés; mais il était exécuté. Le capitaine, rendu à terre, traita de sa rançon et acheta son bâtiment; il demanda quelques farines, mais il désigna les barils qu'il

voulait embarquer. Cette demande parut suspecte ; on les défonça et l'on trouva les correspondances. Le capitaine fut mis aux fers, mais bientôt la liberté lui fut rendue, et il jouit à Surinam du plaisir d'y retrouver les déportés qu'il avait eu ordre de sauver. L'agent Jeannet parut furieux ; il ne l'était pas, il eût souhaité que l'évasion eût été générale. Ce fut le 3 de juin 1798 que les déportés s'évadèrent, dix jours avant l'arrivée des 195 déportés de la *Décade*.

Environ un mois après mon séjour à l'hôpital, un jeune homme que j'ai soupçonné émigré, et qui cependant était chargé de commissions entre Surinam et Cayenne, me proposa de me conduire à Paramaribo, capitale de Surinam. Il me demandait 600 francs ; je refusai, car il m'aurait fallu faire bien des cascades pour toucher l'Angleterre et la France.

Peu après mon arrivée, j'appris la mort de Gilbert des Molières, représentant, qui périt de douleur et d'ennui sur une habitation misérable sur laquelle un habitant l'avait fait placer. Dès le moment de mon arrivée, il eut l'attention de m'écrire, et il m'invitait à aller unir ma fortune à la sienne ; je n'en étais pas maître. Je l'avais

connu à Paris dans une époque mémorable , j'avais tenté de le voir à Poitiers. J'ai reçu de lui la confiance que , durant la célèbre procédure du procès de Louis XVI , il voyait tous les jours M. de Malherbes , et il en apprit des détails sur les derniers moments de la vie de ce monarque infortuné , que je n'ai vus écrits nulle part. L'accès fréquent qu'il avait auprès de cet ancien magistrat , *le dernier ami du roi* , suppose une grande confiance , et je sais qu'elle fut étendue. Comment M. des Molières , dépositaire d'aussi profondes douleurs et sans doute de si grands intérêts , a-t-il siégé depuis parmi les législateurs ? Son amour pour son pays l'excuse sans doute un peu ; mais était-il bien convenable qu'il se réduisît longtemps à feindre parmi les hommes auxquels il était associé. Il eût été plus digne de lui de s'envelopper dans l'obscurité , d'y garder ses secrets , plutôt que d'aller combattre parmi des partis désunis , qui furent culbutés par le directoire , dont il fut la victime. Il développa de grands talents en finances , et il en usa pour attaquer de front les directeurs dans leurs scandaleuses dilapidations ; mais il ne prévint pas l'issue d'une lutte inégale , et il compta trop sur la force de l'opinion , dont le charme

est usé pour jamais. Cet infortuné, doué d'une âme trop sensible, mourut en pleurant sur sa patrie et sa mère qu'il aimait tendrement. Toute la colonie connut sa piété filiale; ce sentiment lui rendit toute mon estime. Ah! que le nom de mère est puissant sur le cœur d'un malheureux déporté dans les déserts de la Guyane! Quel sacrifice, quand il pense qu'il ne la verra jamais! Mon Dieu! vous le savez, de tous ceux que je vous ai faits c'était le plus douloureux! Quand j'étais réduit à ces tristes moments où l'âme succombe sous la peine, je disais : *O Dieu de ma mère, je vous la donne*, et je croyais que cette offrande désarmait le ciel. M. des Molières avait eu pour compagnon sur cette habitation un prêtre peu *fidèle* à l'église, mais sensible et honnête. Il reçut ses derniers soupirs, et jeta au feu des mémoires auxquels M. des Molières avait travaillé depuis sa détention à Rochefort; hélas, disait-il, *ils peuvent compromettre ma mère*. Ces papiers contenaient des détails d'un grand intérêt.

Je reviens à mes compagnons que j'avais laissés sur la frégate mouillée sous Cayenne. Ils y restèrent peu de jours, attendant à chaque instant à partir. Une goëlette très-petite les

prit à son bord , et redescendant la rivière de Cayenne , ils firent route pour leur destination. Ils laissaient à Cayenne , non sans regret , dix-huit compagnons. Le bâtiment était encombré de leurs effets et des provisions ; ils furent contraints de rester sur le pont sans abri contre la chaleur intolérable. Le trajet était au plus de vingt-quatre heures, il dura sept jours. Le capitaine , ignorant et peut-être ivre, manqua son entrée ; un coup de mer fit courir un grand danger , et la goëlette revint mouiller à la vue de Cayenne. On remit à la voile , mais le capitaine échoua à l'entrée de la rivière, et sept jours se passèrent à chercher des pirogues et des canots. Les vivres manquèrent, et, pendant près de douze jours, mes malheureux amis vécurent de biscuit et n'eurent d'autre boisson que l'eau jaunâtre et limoneuse de la rivière. On les mit à terre dans les vases , et ce ne fut qu'après une heure du travail et du chemin les plus difficiles qu'ils parvinrent à leur destination, accablés par la lassitude, épuisés par la soif et la faim, et traînant à peine quelques effets d'une absolue nécessité. Ce lieu se nomme Conanama, du nom de la rivière, et il est situé à vingt lieues au nord de Sinnamari. Avant l'arrivée des déportés, Cona-

nama n'était pas habité ; mais Lescalier , ancien commissaire ordonnateur, l'avait indiqué au directoire comme très-propre à les y placer. Je ne veux pas croire que cet officier eût imaginé de faire de cette terre insalubre le tombeau des déportés , mais qu'il erra en cela comme tous ceux qui font des projets dans leur cabinet ; il est certain que s'il eût eu ce dessein il ne pouvait mieux choisir. Dès que les déportés arrivèrent à Cayenne , l'agent Jeannet envoya des ingénieurs choisir un lieu pour y placer quelques cases , et des nègres pour les élever. Avant ce temps-là , Jeannet avait eu connaissance que le directoire devait déporter trois mille prêtres , et s'il eût exécuté ses ordres , leurs tombeaux auraient été prêts..... Je dis bien, leurs tombeaux, car le directoire, par une prévoyance bien calculée, avait assigné pour ses victimes seulement pour *trois mois* de vivres. On se hâte d'élever ces cabanes : c'étaient de misérables hangars fermés par des treillis de lattes, et imparfaitement couvertes de feuilles. Un des plus grands fléaux de la Guyane, c'est la multitude des maringouins et autres insectes dévorants , qui portent le feu dans le sang ; et l'on ne se garde de ce fléau terrible que par une clôture

exacte. On divisa les déportés par vingt, et on assigna une case à chaque division. On avait jeté par terre de misérables paillasses, ou tendu des hamacs exigus. On assigna pour nourriture des aliments que les nègres seuls peuvent manger, de la viande salée, mais avariée, du riz et du coac, espèce de râpure farineuse, produit de la cassave, mais entièrement gâtée. Ils n'avaient pour boire que l'eau du fleuve dégoûtante, ou des espèces de mares dont l'eau, un peu moins bourbeuse, se trouvait à une grande distance. Pas un seul fruit, pas même un citron ou une orange; près d'eux un poste de soldats, presque tous nègres, pour les garder. Voilà comment furent traités les déportés, la plupart prêtres innocents et paisibles, et ils furent jetés dans cet exil sans consolation, sans espérance, sans relations, sans amis, sans secours. Le jour, un soleil ardent les retenait dans leur case, et l'emplacement en avait été si mal choisi qu'ils ne jouissaient pas, dans cette brûlante chaleur, du bienfait de la brise. Leurs nuits étaient douloureuses, ils les passaient à se défendre des maringouins et des autres insectes. On avait mis quelques nègres en cet endroit pour servir un hôpital dont on devait prévoir la nécessité;

ces Africains insolents ajoutèrent à leurs peines , et ne vendaient qu'au prix de sommes très-fortes les moindres secours. Ils étaient obligés eux-mêmes de préparer leurs dégoûtants aliments, et d'aller chercher à grande peine le bois et les autres nécessités. Dans cet état, oubliés de l'univers, ils n'avaient d'autre consolation , non de côtoyer cette rivière dont, comme toutes celles de la Guyane, les fanges empêchaient l'abord, mais d'errer sur le bord de ces forêts d'où les insectes les chassaient bientôt, et que des plantes déchirantes ne permettent pas de parcourir. La seule vraie consolation était d'invoquer le ciel, s'ils étaient innocents; s'ils étaient pénitents, d'offrir à Dieu leurs larmes et leurs souffrances et d'attendre la mort. Elle vint bientôt pour un grand nombre, et l'hôpital fut rempli. Quelle ressource ! ils y étaient non servis, mais gouvernés, par des nègres durs et des négresses dissolues. On y avait envoyé un jeune officier de santé ; il y mourut d'abord, et il en succéda un autre tellement mal avisé qu'il donna du sublimé corrosif à boire à un prêtre qui en mourut sur l'heure. Tous les déportés tombèrent malades : une fièvre bilieuse et ardente, fort commune parmi ceux qui débutent à la

Guyane, devint épidémique et en enleva un grand nombre. Ceux qui échappèrent à cette maladie furent réduits à une faiblesse facile à imaginer. Dans cette situation, quelle ressource pour rafraîchir le sang et réparer les forces défaillantes? les malades étaient réduits à l'eau, et les convalescents à la viande salée.

Ce fut dans cet état que les déportés de la Bayonnaise trouvèrent ceux qui les avaient précédés. Les uns et les autres se virent avec un sentiment de terreur : les anciens, qui avaient fait parvenir à Cayenne leurs plaintes, perdirent l'espoir de sortir de ce tombeau, et les nouveaux venus virent alors le sort qui leur était destiné. Ils abordèrent en silence et se saluèrent par leurs larmes. Les cases étaient vides pour la plupart ; les derniers arrivés remplirent les places de ceux qui avaient été victimes de cette épidémie. Presque sur-le-champ ils en furent atteints ; et en sera-t-on surpris, après tous les maux d'une navigation de près de quatre-vingts jours, et une si grande misère ! Les rangs s'éclaircissent encore ; je connais un déporté resté seul parmi les vingt qui composaient sa case, et, dans moins de deux mois, il périt à Conanama les trois quarts de ceux qu'on y avait conduits. On

peut sentir quel découragement dut produire cette situation dans le cœur des déportés. Quelle espérance pouvait rester dans l'âme d'un malade, lorsque ses compagnons, ses amis, tombaient morts à ses côtés? Plusieurs désirèrent la mort et la bénirent; de bons prêtres s'offraient au ciel comme des victimes pour la France et leurs malheureux compagnons. Beaucoup édifièrent leurs frères par leur douceur, leur résignation, leur piété. On cita, dans le temps, la mort paisible et édifiante du père Modeste, prêtre, religieux des frères de la Charité de Poitiers. Plusieurs égarés se convertirent et moururent pénitents: Dieu montra des exemples de sa justice dans des prêtres qui refusèrent de se reconnaître et qui repoussèrent le pardon et les sacrements de l'église qu'ils avaient déchirée. De ce nombre furent des prêtres mariés, dont la mort sema l'effroi parmi les malheureux déportés. Un nouveau mal manquait encore; l'esprit de cupidité s'éveilla dans les hommes immoraux, parmi les laïques et même quelques prêtres: ils allaient mendiant et sollicitant les dons des moribonds, et ils s'emparaient sans pudeur, même avant la mort, de ces donations arrachées. Quelques-uns ont acquis ainsi des

bourses considérables, et j'ai vu un prêtre qui avait cinq montres. Dieu punit dans plusieurs ces cupidités : quelques-uns de ceux qui avaient fait ainsi de gros héritages moururent à leur tour, et eurent de plus cette basse ambition à porter à son jugement. Des malades qui revinrent à la vie, trouvèrent leurs effets partagés, et ne parvinrent qu'avec peine à recouvrer les plus faciles à reconnaître. Les nègres gardiens de l'hôpital imitèrent ces exemples, mais ils devinrent féroces (1), et mon ami Désanneau, qui échappa à la mort, m'a dit qu'il avait été notoire que quelques moribonds *en avaient été étouffés*, pour que leurs effets n'échappassent

(1) Trésac, officier commandant de la force armée de ce poste, écrivait à Burnel, agent de Cayenne : « L'hôpital est » dans l'état le plus déplorable : la malpropreté, le peu de » surveillance, causent la mort de plusieurs déportés ; quel- » ques malades sont tombés de leur hamac pendant la nuit, » sans qu'un infirmier les relevât. On en a trouvé morts » par terre ; un d'eux a été étouffé, les cordes du hamac » ayant cassé du côté de la tête, les pieds étant suspendus. » Les effets des morts ont été enlevés de la manière la plus » scandaleuse. On a vu ceux qui enterraient les morts leur » casser les jambes, leur marcher sur le ventre, pour faire » entrer bien vite leurs cadavres dans une fosse trop étroite » et trop courte, et courir à la dépouille des expirants ; les » infirmiers insultaient les malades en usant d'expressions » infâmes et cruelles au moment de leur agonie. Le garde- » magasin ne rendait à ceux qui échappaient qu'une partie » de leurs vêtements, en disant : *Vous êtes morts.* »

pas à leur rapacité. Avec quels barbares dédains on donnait la sépulture aux corps des saints ! On les enterrait à la hâte , et plusieurs fois ces nègres dénaturés ont *foulé aux pieds les cadavres pour les enfoncer dans les fosses trop étroites*. Mais ce fut en vain que les plaintes des déportés parvinrent à Cayenne ; on ne pensa à arracher à la mort les restes des déportés , que lorsque le poste militaire , réduit lui-même aux abois , menaça de se retirer , que l'officier eût rendu un compte qui eût brisé les pierres même , qu'une visite eût été faite par le commandant général. Mais Jeannet ne remplit pas ce devoir d'humanité , et il fut remplacé avant que de l'exécuter.

La mort planait aussi sur les habitations , et enlevait quelques déportés. En janvier 1799 , il était mort deux cents de mes compagnons d'infortune. Tous furent malades , mais ils durent leur salut aux habitants , qui tous sont plus ou moins habiles à soigner les malades. Je fus témoin à l'hôpital , de la mort de quelques prêtres. M. Dubois , du diocèse de Poitiers , mourut entre mes bras. Tous nous donnèrent de l'édification. Nous nous hasardâmes à administrer quelques malades blancs et noirs , même quelques Portu-

gais, dont un déporté se trouva savoir la langue. Une nuit que je dormais profondément, je m'entendis appeler par un déporté d'une voix forte; je me levai : c'était un prêtre de Besançon : *Ne perdez pas, dit-il, un seul moment; je sens que je vais mourir.* Je ne le pouvais croire, mais je le confessai et lui administrai l'extrême-onction; il répondit à tout. *Il me manque encore, dit-il, l'indulgence à la mort, donnez-la-moi.* Il expira comme je terminais. Un autre jour, un ancien déporté de Lyon, condamné pour crimes, tendait à la mort; vainement je cherchais à lui inspirer de bons sentiments; il blasphémait : il fut deux jours en cet état. Enfin j'engageai un prêtre de sa ville, nouvellement absous des censures, à le voir : le malade fut ému au nom de son compatriote, et se convertit avec bien des larmes. Pendant ses derniers moments, des fourmis le dévoraient. Peut-être Dieu n'a permis la déportation que pour sauver ainsi quelques âmes. Lui-même ne s'est-il pas déporté sur la terre et sur la croix pour sauver un petit nombre parmi la multitude des ingrats qui repoussent le prix de son sang? *Mon Dieu, que je ne sois pas de ce nombre!* préparez encore des prisons et des vaisseaux, *hïc ure, hïc seca, modò*

in æternum parcas! (*St Aug.*) Le temps des pluies succéda à l'été, et les maladies cessèrent ou diminuèrent.

J'étais resté à l'hôpital très-paisible, et j'y jouissais d'une grande liberté : M. Dunoyer, connaissant mon goût pour la botanique, me procura, avec la flore de la Guyane de l'abbé Aublet, la permission de faire des promenades dans les bois. La végétation est si active dans cette colonie, que des bois coupés tous les sept ou huit ans deviennent fort hauts, et autant que ceux de vingt ans en Europe. Je revenais chargé de plantes, et elles occupaient mes loisirs ; je ne pouvais guère m'attacher à des choses sérieuses, à cause d'un mal continuel à la tête. Nous apprîmes que l'agent Jeannet était remplacé ; c'était vers le 20 brumaire. Son successeur était Burnel, de Rennes, médiocre écrivain dans la révolution et qui, nommé par le directoire agent de l'île de France, en avait été déporté par les colons. Il vint, suivi d'un grand nombre d'amis, auxquels il donna successivement les places lucratives de la colonie, et d'une jeune femme qui a montré de la vertu. Jeannet est sévèrement jugé par les déportés et surtout par J.-J. Aimé, dans le Mémoire sur la déporta-



tion. Je dois dire que tous les faits avoués par Aimé sont vrais, mais il charge le portrait de cet agent, auquel on doit, après Dieu, la conservation de la colonie. Jeannet était encore jeune, d'une figure fine, d'une tournure agréable. Il parlait et écrivait très-bien. Il avait beaucoup d'esprit, connaissait les hommes et était très-adroit à les conduire. Il avait capté les habitants, qu'il réunissait souvent chez lui, et au milieu des fêtes et des orgies, au milieu de l'abandon auquel elles entraînent, il conservait un air d'amitié duquel il passait à un ton de dignité qui convenait à sa place. Je ne dois pas juger ses mœurs : celles des colonies sont dépravées, et il était célibataire. Quand il partit, il laissa le trésor épuisé, les magasins vides, les colons ruinés, et ces mêmes habitants le convoyèrent à bord, quand il s'embarqua, en pleurant un homme qui les avait ruinés et qui avait porté le chagrin dans plusieurs familles. Burnel, en le conduisant lui-même, lui dit : « Vos comptes seront aisés à rendre, les larmes » qu'on répand vous les feront aisément aller. » Vingt-quatre heures après il l'eût fait arrêter, quand il connut l'état du trésor et la situation de la colonie, sur laquelle il spéculait

à son tour. Le premier acte de Burnel fut de faire transporter ce qu'il restait des déportés à Sinnamari. Ce poste n'est pas si sain qu'on l'a dit, mais les chances de la mort y sont moins communes, et du moins on y trouva quelques ressources de fruits, de poisson et de l'eau salubre. Cette translation fut effectuée par le général Desvieux. Burnel voulut lui-même pendant ce temps inspecter l'hôpital, et il entra dans la salle où restaient encore quelques déportés. Je dormais alors et j'avais sur mon lit *Aublet* et un faisceau de plantes que j'avais ramassées le matin. Il m'éveilla et m'adressa la parole en me demandant quel était mon mal. Je lui dis que j'éprouvais un mal de tête extrême et qu'on m'avait couvert les épaules d'un vésicatoire. Il me dit : « *Consolez-vous, j'adoucirai votre sort et celui des déportés.* » Je le remerciai et dis que *depuis longtemps aucune administration ne nous avait adressé une parole autant humaine.* « Je ne l'ai dit, reprit-il, que parce que je suis » *sensible à vos malheurs.* » M. Dunoyer nous trouva tous bien consolés et dit à l'agent qu'il avait rendu la vie à ses malades. Il redit encore à cet officier que son dessein était d'adoucir notre sort. Dunoyer en fut si persuadé qu'il

nous engagea à remercier l'agent par une lettre, et il dit que l'agent s'attendait à cette démarche. J'écrivis trois lignes au nom de mes confrères ; cette lettre fut bien reçue, et un aide de camp vint nous en remercier..... Le lendemain je fus congédié de l'hôpital et je reçus l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour mon habitation. Cet ordre me fut intimé par M. Dunoyer, qui en eut de la douleur ; la mienne fut grande, et je me perdis à deviner comment en si peu de temps j'étais devenu ou odieux ou coupable. Les bonnes sœurs me remirent un peu et je disposai tout pour mon départ. Il ne pouvait pas avoir lieu dans une circonstance plus gênante pour moi. J'avais encore ces vésicatoires, et, à le bien prendre, je n'avais même plus d'asile. Celui qu'on m'avait destiné en lui-même était très-mauvais : c'était une pauvre cabane chez un mulâtre ; et cet homme, mécontent de mes deux associés, leur avait notifié leur congé. Quelques mauvais nègres qu'il avait, inquiets de la surveillance de mes confrères, avaient fait contre eux des rapports mensongers. Mais les mulâtres sont toujours en garde contre les blancs : Séverin y ajouta foi et, après quelques lettres de part et d'autre, il invita les deux dé-

portés à évacuer son logement. On m'avait déjà peint cette résidence comme intolérable à cause des insectes qui y sont plus communs qu'ailleurs. On m'offrait une autre retraite, et Dunoyer, qui m'aimait, faillit se fâcher de ce que je la refusais; mais j'étais placé par Mlle Dunezat, je ne voulais pas me séparer de mes confrères; je leur avais écrit de tenir bon, et j'avais espéré de faire la paix avec Séverin. Forcé ainsi à partir et à me rendre sur son habitation, je sors pour aller voir ce mulâtre : dans la ville je trouve des patrouilles, des piquets partout; je rencontre des hommes qu'on avait arrêtés, et je rentre à l'hôpital. Tout ce mouvement était causé par la découverte d'une conspiration : Burnel avait parmi ses créatures un mulâtre qu'il comptait établir médecin en chef aux hôpitaux et renvoyer M. Dunoyer. Dans peu de jours cet homme avait formé le complot, avec tous les mulâtres et plusieurs nègres, de s'emparer du fort, des canots et même du pouvoir. La suite de ces complots était la destruction des blancs, etc. Il y avait eu des conventicules, des plans, même des écrits, et une liste trouvée chez Séverin le fit également arrêter. Un nègre conspirateur et employé chez l'agent se vendit

lui-même par une conversation entendue par hasard par l'agent. Il me déplaisait fort d'être ainsi chassé au moment de la découverte de cette conspiration. Perlet, journaliste et écrivain, fut également chassé, mais sous le prétexte qu'on l'avait vu le soir en uniforme de général, etc. Il me parut qu'on aurait désiré lier les déportés à cette affaire; je me hâtai de me tenir prêt à partir le lendemain. Les sœurs de l'hôpital en firent les apprêts. Je réunis d'abondantes provisions de toutes choses utiles et je fis inviter mes confrères à venir au devant de moi. Il est certain que l'amitié, la charité, me portèrent à leur rester fidèle. J'emportais une chapelle complète et une belle ardoise pour en consacrer un autel, chose rare dans le pays. Mes apprêts faits, je me transporte chez le général Davisard, commandant de la place, pour avoir un permis d'en sortir; j'y trouve le général Desvieux, arrivé depuis peu de jours de Sinnamari. J'exhibai au premier mon permis de résider dans une habitation; il me dit: « Desvieux fera cela mieux que moi, suivez-le. » Desvieux, seul avec moi, me parut embarrassé. En une autre occasion il s'était montré civil, je vis un changement notable. Je lui dis en le regar-

dant fixement : « Savez-vous qu'on me chasse ?
» — Oui , Monsieur. — Savez-vous pour-
» quoi?... » Il hésita et rougit... Je poursuivis :
« Je ne sais pourquoi j'imagine que vous avez
» fait quelque rapport contre moi ; le dois-je à
» votre voyage de Sinnamari?.... » Il garda le
silence.... « Eh bien ! dit-il , Monsieur de Beau-
» regard , puisqu'il faut vous l'avouer , j'ai ra-
» conté à l'agent qu'un prêtre du Mont-Blanc,
» ainsi vêtu (et sans me le nommer , il me le
» fit connaître) , m'a dit de vous inviter à
» remettre 3,000 fr. à vos malheureux compa-
» gnons ; sur cela il a donné l'ordre de vous
» faire partir. » Mon cœur fut brisé. Je levai
les yeux au ciel et j'eus la faiblesse de verser
quelques larmes. « Voilà , lui dis-je , Monsieur ,
» la peine la plus amère , parmi mes malheurs ,
» de n'avoir plus au bout du monde même
» cette réputation de probité que mes ennemis
» n'ont jamais tenté de m'enlever , et c'est de
» vous que je tiens la honte d'être accusé d'a-
» voir commis un larcin ! » Je lui demandai
d'entendre ce que j'avais fait de ces secours ,
et je lui dis que j'en avais obtenu de personnels
pour celui-même qui m'avait ainsi calomnié.
Desvieux sembla écouter avec intérêt mon apo-

logie , et disposé à me rendre l'honneur qu'il m'avait ôté. Tous les déportés auxquels on en parla me rendirent partout justice, et je fus bientôt lavé de cet humiliant soupçon. Peu de temps après mon départ , j'appris que mon accusateur était devant Dieu , et je demandai pour lui miséricorde. Il avait trouvé mauvais que j'eusse fait distribuer les 3,000 fr. aux plus nécessiteux, et regardait comme injuste qu'on ne l'y eût pas fait participer. Je savais qu'il avait beaucoup d'argent.

Pendant que je me hâtais de laisser Cayenne , l'agent denonça au tribunal ordinaire la conspiration dont j'ai parlé. On arrêta presque tous les mulâtres de Cayenne qui s'y trouvèrent impliqués. Un grand nombre de témoins furent entendus , et l'affaire devint si grave qu'on transféra les prévenus dans une casemate sous le fort, où ils étaient gardés par un détachement et avec deux canons chargés à mitraille dirigés contre eux. Pendant tout ce temps, les femmes et amis des prévenus firent beaucoup de démarches qui procurèrent aux moins coupables le retour à la prison de la ville; Séverin fut de ce nombre; mais par la marche de la procédure , on crut reconnaître qu'un

officier de santé, mulâtre qui jusque-là avait eu la confiance de l'agent Burnel, était l'auteur de ce complot; les charges étaient si fortes qu'on s'attendait que tout d'une voix il serait condamné, et avec lui une douzaine de mulâtres et des nègres. On dit même à Cayenne que le jugement que devaient subir les coupables était tellement inévitable, que l'agent avait ordonné de préparer les fosses destinées à donner la sépulture sur-le-champ à ceux qui devaient passer par les armes. On avait suivi tous les degrés de procédure, et déjà, sur le chef des conspirateurs, sept voix s'étaient prononcées pour la mort, lorsqu'un aide de camp de l'agent entre au tribunal et exhibe un ordre qui portait que les juges suspendraient toute procédure et remettraient, sans désemparer, toutes les pièces et renseignements à l'agent. Elles furent portées sur-le-champ, et les juges se retirèrent. L'agent rendit, peu de jours après, un jugement qui condamna le principal conspirateur Terrère à la déportation; quelques autres à la prison d'état des rebelles, à l'habitation de la franchise, pour des temps déterminés. Ce jugement, que Burnel se donna le droit de rendre en opposition à tous les prin-

cipes, ne fut qu'illusoire, mais il lui valut beaucoup d'argent : les familles, les amis des prévenus épuisèrent leur bourse ; un aide de camp était négociateur de ce honteux trafic. La contribution de Marie-Rose était la plus considérable : elle n'était pour rien en tout cela, mais comme quelques mulâtres étaient de ses amis, ou avaient fait quelques repas chez elle, il lui en coûta une très-forte somme d'argent et une très-belle argenterie que Burnel fit passer sur-le-champ en France. Il ne manqua pas de faire répandre une proclamation, pour rassurer la colonie sur les suites de cette conspiration découverte. J'ai entendu dire à des habitants que cette prétendue conspiration était l'ouvrage même de l'agent, et on vit, dans un mémoire que l'administration qui le chassa et le déporta depuis fit imprimer, qu'on le soupçonne de ces horreurs. Cet agent était sans religion, ainsi que ceux qu'il avait mis dans les places, où ils pillèrent d'une manière scandaleuse ; mais il avait une femme jeune et vertueuse, dont la présence arrêta les excès d'immoralité et de concussion de son époux. Mariée seulement devant la municipalité de Rennes, d'où elle était, les relations qu'elle avait avec les sœurs

de l'hôpital, pour lesquelles elle conçut bientôt une grande estime, réveillèrent dans cette jeune femme des sentiments de religion; elle apprit que le prêtre qui lui avait fait faire sa première communion était du nombre des déportés; elle était enceinte, et la crainte de mourir l'inquiétait. Ses relations avec la supérieure devinrent fort intimes; enfin elle déclara à son mari qu'elle n'aurait aucun repos qu'elle n'eût reçu la bénédiction d'un prêtre. L'agent résista très-longtemps, mais à la fin il céda aux importunités : le déporté confessa sa jeune élève, et les deux époux reçurent la bénédiction nuptiale d'un prêtre nommé P***, chantre et chanoine d'Auxerre, qui depuis s'évada avec J.-J. Aimé, à la fin de novembre 1799, fit naufrage et mourut en Écosse, le 9 janvier 1800. Cet ecclésiastique ne passait pas pour être sans reproches pour sa conduite en révolution, et je ne sais où il prit les pouvoirs nécessaires que M. Hochard ne lui donna pas. Cette jeune femme fit dans la suite baptiser son enfant; elle était digne d'un meilleur sort. L'agent la fit partir pour la France, vers la fin de l'année; elle mourut en route ainsi que son enfant. Burnel avait un père, vieil apothicaire ruiné, qu'il fit

jugé du tribunal, et qui ne connaissait pas même les lettres. Sa conduite crapuleuse fit honte à l'agent ; un jour il le déporta , après l'avoir une fois suspendu de ses fonctions : telle était la famille de cet homme public.

Enfin il fallut effectuer mon départ ; je quitte un matin l'hôpital et je m'embarque avec mes provisions dans un très-petit canot. Deux nègres s'étaient chargés de me conduire ; un troisième devait me guider quand nous serions à terre ; je pars le cœur bien triste. Nous traversâmes la rivière presque droit devant Cayenne, où elle est large de plus d'une lieue. La marée montante aida notre marche, et la mer était très-belle : un passager s'était mis dans le canot, en apparence malgré mes deux nègres ; l'eau était bord à bord. En une heure et demie je touchai terre sur la côte, un peu en dedans de la baie, et je fis mettre à terre mes effets ; j'y attendais mes compagnons qu'on avait invités à venir au devant de moi ; je me faisais fête de les embrasser ; j'imaginai qu'ils le désiraient comme moi. Ne les voyant pas, je m'avance vers un misérable hangar, dont un nègre était maître. J'y trouve un déporté, prêtre, que cet homme avait logé. Il était bien mal et désespéré

des insectes qui ne lui donnaient, ni jour ni nuit, aucun repos. Il reçoit mes effets en dépôt, et, un peu gêné de ma présence, dans sa détresse, il m'exhorta à rejoindre mon habitation ; je lui proposai quelques provisions, il les refusa, et je suivis son conseil. Je donne à mon conducteur un panier, j'abandonne le reste à la foi du déporté et nous partons. La chaleur était extrême ; nous traversâmes un terrain fangeux qui exhalait une odeur très-forte de soufre, puis nous tombâmes dans des sables brûlants. Cette route, la seule qu'on puisse parcourir à pied, conduit à Sinnamari en traversant les rivières de Macouria et les autres. Après une heure de marche, j'aperçois quelques misérables cabanes ; je demande si je suis près de mon logement : « *Pas encore*, me dit mon jeune nègre ; *ça habitation Misère, vous voir tout à l'heure votre habitation Tout-y-manque, qui est à Séverin ; vous prendre courage !* »

Vous prendre courage ! est un salut ordinaire aux nègres. C'est ainsi qu'ils se saluaient dans le temps de l'esclavage, et ils le prononcent encore avec l'accent de la douleur. Les blancs s'en servent aussi envers leurs amis malades ou affligés, et ils en usaient toujours avec les dé-

portés. Je commençais à le perdre en effet, le courage; c'était l'heure de midi, et les sables me renvoyaient une chaleur intolérable. Ces deux noms, *Misère* et *Tout-y-manque*, qui en effet sont les noms de ces misérables cabanes, retentirent jusqu'à mon cœur, et jamais une maison n'a mieux rempli sa dénomination que celle qui m'était destinée; mais je ne pensai alors qu'à mes deux associés: j'allais leur donner le baiser du malheur, et il est bien tendre; je me préparais à leur faire le doux reproche d'avoir manqué au lieu du rendez-vous et de n'avoir pas compté sur mon exactitude. Je me faisais fête de leur offrir un bon diner, préparé de la main bienfaisante des sœurs, du vin, du pain blanc, des viandes fraîches, etc.; j'aperçois parmi ces sables, entre des forêts éloignées et le rideau des arbres qui bordent la côte fangeuse, une petite plaine aride et au milieu une basse cabane; mon nègre me dit: « *Ça habitation* » *Séverin, mon père.* » Le sable brûlait mes pieds à travers ma chaussure; je me hâte et j'arrive, et dans un coin de cette cabane, dans un réduit exigü, près d'une table, j'aperçois mes deux amis... « *Ah vous voilà*, me dirent-ils » *en tournant la tête!*—*Ah! oui, me voilà, et*

» *bien désireux de vous voir.* » Un silence profond fut leur réponse... « *Pourquoi ne m'a-*
» *voir pas attendu? vous saviez que j'aurais été*
» *bien consolé de vous voir? — Nous n'avons pas*
» *été au devant de vous. — Je vous apporte un*
» *dîner apprêté par les sœurs. — Le nôtre est*
» *presque fini....* » Cependant je les embrasse et je me mets à table.... Que ce premier repas fut douloureux!.... Je déploie mes fraîches provisions.... Je n'y touchai guère. J'étais venu avec l'empressement de l'amitié, le désir de consoler, et mon amitié est repoussée, mes consolations dédaignées! Il me sembla, tant j'en eus de douleur, que mon sang avait rebroussé chemin. Oh! *maisons de misère* et *Tout-y-manque*, comme vous me parûtes tristes! J'avais tout dédaigné à Cayenne pour être assuré de retrouver un bon cœur, mais c'était l'exil dans toute son amertume, et tout y manquait, même un ami! Je me contraignis cependant, nous rendîmes grâces, et j'offris au ciel cette humiliation inattendue en expiation de l'orgueil de ma vie. Le cœur ne disait rien : aucune question sur moi, sur mon voyage ; pas un mot pour consoler l'amour-propre.... Je cherchai à intéresser l'esprit : je dis les nouvelles de Cayenne,

je me remis peu à peu et je repris mon courage. Je demandai vers le soir où je logerais. « *Je n'en* » *sais rien*, me dit-on : ce cabinet exigü est notre » univers ; l'un y couche , l'autre dans une » espèce de grenier. » Je déterminai mon logement dans une espèce de réduit , au milieu , et pour quelque argent j'obtins des nègres , que la curiosité rapprocha de moi , d'aller chercher mes effets. Ils furent fidèles ; je tendis mon lit et je dormis.

A mon réveil, je me trouvai véritablement déporté et je me dis : « Pour cette fois , me voici » seul au bout du monde ! » Je voulus faire à Dieu le sacrifice de ma situation , et je m'étais mis à genoux. Je n'avais pas cette défense de la nuit qu'on nomme *moustiquaire* ; les insectes me brûlent , troublent ma prière ; je suis forcé de l'achever en plein air. Après avoir un peu prié je revins sur moi-même ; il était naturel que je cherchasse à imaginer la cause de la réception qu'on m'avait faite. Je crus d'abord que la situation de mes deux associés leur inspirait cette tristesse. Un des deux me dit : « Les nègres m'ont trompé , je les déteste » pour la vie. » Il n'est que trop vrai qu'il avait conçu pour eux une répugnance dont il n'a ja-

mais pu bien revenir , qui a fait son malheur et m'a causé bien des peines. Ils avaient fait , il est vrai , des plaintes au mulâtre Séverin ; ils avaient laissé ravager un jardin , et ils avaient provoqué l'expulsion ; mais à ces motifs s'en joignaient quelques autres : l'un de mes compagnons était prêtre du diocèse de Luçon ; je l'y avais fort aimé , et c'était un garçon très-instruit , très-estimable et surtout d'une franche gaité. Mon frère et moi étions fort occupés à le bien placer ; il y avait des droits , il avait été professeur au collège de Luçon. Il fut arrêté en rentrant d'Espagne , et nous fûmes réunis à Rochefort. Dans cette prison il redoubla d'amitié pour moi , et ses soins furent excessifs ; je fus obligé de les modérer , il n'était pas décent qu'un prêtre me rendit tant de services. Il fut condamné à partir , et je restai : ce fut pour lui un coup accablant. J'ai dit le malheur qu'eurent les déportés d'être attaqués par les Anglais. Ils restèrent près d'un mois sous Royan ; j'écrivis plusieurs fois à diverses personnes pendant ce séjour ; j'envoyai du linge et un peu d'argent : deux de mes lettres seulement furent remises , mais il n'en parvint pas à cet ami. Il en conçut une extrême douleur et m'accusa dans son cœur

de l'avoir délaissé. Jamais il n'a pu ni vaincre ce sentiment, ni m'en faire l'aveu pendant notre commun exil. Plus d'une fois je lui ai ouvert mon cœur ; j'ai vainement provoqué sa confiance et je n'ai pu lui arracher son fatal secret. Qu'il m'en a coûté pendant plus de dix-huit mois d'une cohabitation continuelle ! Je n'ai jamais eu à me plaindre de lui, jamais il ne s'est écarté de la bienséance et des devoirs réciproques ; mais c'était un étranger civil, et pas un ami. Combien il était triste ! combien ses douleurs ont brisé de fois mon cœur, plus que les miennes ! Il passait quelquefois des jours entiers sans dire un seul mot et souvent dans la solitude. Du reste il était plein d'honneur, de désintéressement, de vertu, et quand il sortait de ses rêveries sombres, sa conversation était instructive, édifiante et attrayante.... Je n'ai su ce malheureux secret qu'en laissant la Guyane. Hélas ! je ne lui ai jamais désiré que du bien ; je l'aimais, j'étais plein d'estime pour lui ; je l'aimerais toute ma vie.

Un autre sentiment rendait ma présence importune à cet homme estimable et infortuné : il a eu le malheur de ne pas croire à la déportation de Rochefort, et de penser à la Guyane

qu'il serait rappelé. Il se fondait sur quelques promesses du gouvernement ou des administrations, et il était dans un cas extraordinaire. Cet espoir était une erreur, mais elle lui était chère. En voyant arriver de nouveaux déportés et ne recevant pas son rappel, ne tenant plus à rien au monde, son exil lui parut plus douloureux encore, et ma présence était la confirmation de son malheur : loin de le soulager, elle lui fit tout le mal possible, et j'étais pour ainsi dire la cause de sa perte. Comme il avait de la sagacité, il vit, par les lettres que je lui écrivais de Cayenne, que je n'avais guère d'espoir sur moi-même. J'avais même besoin de l'éloigner de moi pour me résigner sans retour, et ce sentiment de mon âme était son tourment. Quand il m'entendait faire quelques projets de constructions, de plantations, qui dénotaient un long séjour, il devenait aussi triste que si je lui avais percé le cœur. Mais il ne le disait pas..... Enfin ses malheurs sont finis, il est dans son diocèse d'où j'ai eu la consolation de recevoir de lui une lettre où il me dit qu'il m'aimera toujours, et que Dieu bon envers lui lui a rendu sa douce gaité.

L'autre était de Dol, en Bretagne. C'était un homme né dans les campagnes et parmi les tra-

vaux des champs ; il ne se dévoua à l'étude que très-tard ; il avait conservé la rudesse d'un cultivateur et la tenacité à ses pensées , caractère qui lui est commun avec les habitants de son pays. Il était dur à lui-même , sévère avec les autres ; son éducation en était cause et aussi sa profession , car il était principal d'un petit collège. L'usage de commander lui avait inspiré de ne jamais céder ni aux pensées ni aux opinions d'autrui. Sur toutes matières , politiques , rurales, même dogmatiques, il argumentait toujours : c'était le docteur *Contrà*. Il avait de l'érudition , mais il ne revenait jamais des premières idées que lui donnaient les livres qu'il avait lus. Ses parents étaient patriotes , et il avait entendu parmi eux des déclamations contre les abus de l'ancien gouvernement. Il n'aimait dans l'état ni les nobles ni les grands , et dans l'église il ne pouvait supporter l'idée d'un chapitre. Il eût voulu que les évêques n'eussent pas eu de grands vicaires ; il ne les aimait pas , et il ne les désignait jamais que sous la dénomination triviale tirée d'une coiffure mondaine qui en effet était répréhensible , mais ancienne. Il portait au delà des bornes un dévouement profond aux *libertés de l'église gallicane* , et avait puisé dans M. de

Fleuri quelques préjugés contre les papes. Au milieu de ces singularités, il avait des qualités précieuses et rares : il était de mœurs pures et austères, très-mortifié, retiré, studieux et patient à l'excès ; il n'aimait pas l'argent, et ne s'est jamais plaint de son exil ni de sa misère : le fond de son cœur était bon, même dans ses censures, et il était religieux jusqu'à la piété. Mes qualités anciennes n'étaient pas une grande recommandation, et il me redoutait, surtout parce que j'étais supérieur à Rochefort. Dès les premiers moments, il me fit sentir que la constitution de *Tout-y-manque* était l'égalité, et que nous formions une république ; il me fit subir toutes les épreuves de ce nouveau régime. Il rejetait mes avis, contrariait mes opinions et avilissait mes goûts ; je n'osais recueillir depuis une plante, ni observer un insecte ! Voilà les deux associés que la Providence m'avait donnés dans mon exil.

Ainsi, isolé et sans consolation, je commençai la carrière d'une pénitence qui eût été peut-être agréable à Dieu si j'avais été plus généreux ; mais l'amour de moi-même m'en fit perdre le mérite. Jusque-là les objets qui avaient frappé mes yeux, les voyages, la navigation, le mou-

vement et la variété des situations, même pénibles, étaient des diversions qui faisaient oublier la triste pensée de l'exil. Je ne le sentais pas. Mais, quand je me vis avec des hommes qui ne *F'entendaient* pas, qui s'isolaient et me rejetaient presque, je mesurai l'abîme, et l'amertume remplit mon cœur. Je sentis que j'avais perdu mes parents, mes amis, ma patrie, et qu'il n'était plus pour moi aucune consolation sur la terre. Je me dis : « *Je suis seul au monde!* » O mon Dieu! que je fus lâche et ingrat dans cette plainte! la Guyane n'est-elle pas à vous? J'oubliais donc que j'avais dit que j'avais espéré y retrouver le dieu de ma mère! Cette pensée était une lâcheté, mais aussi ma misère était bien grande! La terre sablonneuse sur laquelle était construite notre cabane était brûlante, et le sable réfléchissait la chaleur jusqu'à nous étouffer. A quelques pas de nous un rideau d'arbres, une forêt située dans les marais, nous séparaient de la mer, interceptaient l'air, et nous étions privés de la fraîcheur de la brise. Nous n'avions pour nous retirer qu'un coin dans cette case très-basse, et pour société, que des nègres voleurs qui nous haïssaient. La nuit, qui nous apportait quelque fraîcheur, nous li-

vrait à un tourment qui ne peut guère être apprécié que par ceux qui ont habité la Guyane. A peine le soleil était-il baissé que, de ces marais infects placés entre la mer et nous, sortaient des nuées de maringouins de diverses espèces, dont les piqûres nous brûlaient comme des étincelles de feu. Nous ne pouvions nous en garantir dans la case qu'à force de fumée, et cette ressource devint insuffisante quand vint le temps des pluies. Nous nous groupions alors près d'un feu de fumée, et nous ne garantissions qu'une partie de nos corps. Nous fûmes réduits à prendre sur nous nos vêtements d'hiver, à envelopper nos jambes de linge, et malgré ces précautions, ces désolants insectes trouvaient encore à nous dévorer. D'énormes crapauds nous disputaient notre logement, où les serpents s'insinuaient quelquefois; les scorpions se mêlaient parmi nos livres. Des fourmis de toute espèce dévoraient nos aliments et nous-mêmes, et pour peu que nous n'eussions pas le soin d'isoler nos comestibles dans des vases d'eau, ils étaient bientôt infectés et inutiles. Des *ravers* ou caquerlaques s'insinuaient partout et rongeaient nos habits et nos chaussures, et les poux de bois mangeaient dans une nuit une partie

de notre linge. L'habitude et la nécessité de nous tenir dans la cendre nous fit dévorer par les *chiques*. C'est une véritable puce, d'une extrême petitesse, qui s'insinue dans la peau par un des pores qu'elle dilate; elle y dépose un sac d'œufs; on les retire avec une pointe d'épingle ou celle d'un canif, mais avec douleur. J'en ai retiré quelquefois vingt, et cette opération, à laquelle j'étais peu habile, me mettait les pieds en sang. La Guyane renferme tous les insectes du monde, mais ils étaient réunis à *Tout-y-manque*. Une fourmi s'insinua une nuit dans mon oreille, je souffris d'étranges douleurs; elle y resta une heure. Dans cette chaleur nous n'avions que très-peu d'eau, tirée d'un trou et fort mauvaise; c'était notre seule boisson. Nos aliments étaient de la cassave, du poisson salé et gâté pour la plupart, de la morue de deux ans; à nos beaux jours nous avions de la viande salée qui nous coûtait 15 à 20 sous la livre. Un peu de riz à l'eau faisait notre souper. Nous n'avions sur cette misérable habitation aucun fruit ni aucun légume; les nègres, pour dégoûter mes deux devanciers, avaient laissé dévaster un jardin qui, semé de graines d'Europe, donnait des espérances. Mes décourage-

qui nous apportait quelque bonheur, nous n'

ments ne durèrent pas : plus j'étais misérable , plus aussi j'avais besoin de la miséricorde du ciel. Incapable de prier dans un climat qui absorbe toutes les facultés , je disais quelquefois en pensant à mes peines : *Mon Dieu, je le veux bien !* Enfin je me soutins par la pensée de la mort ; elle m'empêcha d'être plus lâche ou plus méchant. Nous apprenions encore la mort de quelques déportés , par les voyageurs qui revenaient de Sinnamari, et par les lettres de nos confrères éloignés ; notre liste mortuaire s'augmentait de jour en jour.

Un objet touchant me rappelait cette pensée. J'avais connu et aimé à Rochefort un jeune déporté , nommé M. Agaisse. Il était de Nantes et s'était destiné à l'église. Il fut compris dans la déportation de 1792. Quoiqu'il ne fût pas dans les ordres sacrés , et qu'il n'eût que 22 ans , on le déporta comme prêtre. Il se retira en Espagne , fut arrêté avec 20 autres , en rentrant par les côtes du bas Poitou , et conduit à Rochefort pour être déporté , en vertu de la loi du corps législatif. Cet aimable jeune homme édifia toute la prison de Rochefort par sa piété et sa modestie. Sa retenue était grande , mais il en sortait pour exercer sa charité. Quand de

nouveaux déportés entraient en prison, il leur rendait les premiers services, leur ôtait leur chaussure, sous prétexte de les délasser, et il leur baisait les pieds; cette action annonçait sa foi. Il fut déporté sur la Décade; je le pleurai sincèrement, il était mon enfant et mon ami. Mlle Dunézat le réclama et l'adjoignit à mes deux compagnons. Il n'avait aucun argent, et le gouvernement ne donnait rien en comestibles ni autres nécessités aux déportés placés sur les habitations; Séverin ne devait donner que le logement. On lui faisait à Cayenne, dans une maison, une peinture désolante, mais trop vraie, du sort qui l'attendait à *Tout-y-manque*; on lui demanda : « *Comment ferez-vous pour vivre?* » Il était d'une santé très-délicate, et cette question était faite avec un tendre intérêt. Un déporté répondit pour lui : « *Il travaillera à la terre!* » Cette sentence brisa son cœur, il fut saisi d'une tristesse profonde. Rendu à sa destination, une fièvre bilieuse le prit, il fut mal soigné, et en peu de jours il mourut. Je lui succédai dans cette habitation. Je demandai le lieu où était son tombeau; j'y allais presque tous les jours prier pour mon jeune ami et pour moi. Je rétablis sur sa fosse une petite croix,

que les nègres y avaient plantée. Je ne sais si j'ai fait mal en cela, j'ai souvent envié son sort; j'avais marqué ma place près de lui et mes compagnons me l'avaient promise. Pauvre monsieur Agaisse ! Je ne doute pas de son bonheur ! Je n'ai jamais prié sur son tombeau sans éprouver plus de soumission à mes peines. Quand je dus sortir de cette insalubre demeure, je fus dire le dernier adieu à mon ami, et le livrer à l'oubli de tous les hommes; mais moi je ne l'oublierai jamais, et quand je célèbre la messe, où je prie toujours pour ceux de mes confrères décédés en exil, mon âme se repose un moment sur le tombeau du pauvre Agaisse. Ce tombeau était sur les bords d'un bois; j'aurais voulu y prendre souvent du repos, mais les insectes dévorants venaient me disputer cette romantique retraite. En Europe, nos bois, nos bocages, nos forêts réalisent en effet par leur fraîcheur les douces images que s'en forme l'imagination. Les bois de la Guyane sont impraticables, et le moindre inconvénient est d'en être déchiré. Je m'y enfonçai une fois pour cueillir quelques fruits singuliers, je heurtai une branche, tout à coup un essaim de guêpes fondit sur moi, j'en fus piqué et je revins à la case avec le cou enflé; cet acci-

dent m'est arrivé plusieurs fois. Les guêpes se nomment *mouches sans raison*.

Cependant la religion vint consoler notre exil. Nous dressâmes un autel ; il était pauvre , mais bien tenu. Je consacrai la pierre et nous offrîmes dans cette humble cabane la victime de paix qui doit s'immoler dans tous les lieux du monde. Nous devancions le soleil , pour en ôter la connaissance aux nègres. Cette grande action nous réussit ; elle me donna la paix ; pouvais-je être si lâche de me plaindre , quand Dieu m'accordait la plus douce consolation du monde ? Nous récitons notre office en commun et à des heures réglées. Nous nous fîmes des occupations , nos malheurs devinrent plus tolérables. Nous élevâmes des poules. Notre principal de Dol se donna à la grande culture , et il sema du maïs. Le jardin était abandonné et livré aux animaux , je proposai à mon associé de Luçon de le reprendre. Je promis de l'enceindre de pieux , j'eus la force d'y réussir. Les pois s'emparèrent bientôt de mes palissades. Quoique je fusse bien résolu à ne faire aucune collection de plantes , je ne renonçai pas à les observer. Je m'armai de courage , je parcourus les bois , et à chaque pas je découvrais des objets de curiosité : tout

était nouveau pour moi, arbres, plantes, insectes, oiseaux. Je revenais chargé de fleurs que je jetais en abordant notre cabane. Je fis un jour une herborisation sur les bords d'un *pripris* : c'est une grande flaque d'eau sans écoulement; la Guyane en est remplie, et c'est là que se retirent les petites tortues. Je trouvai sur les bords onze espèces de *ciperus*. Les bois autour de nous étaient remplis d'arbres à encens; il y en a deux espèces. Cet encens n'est pas aussi parfumé que celui de l'Arabie, mais il est très-abondant. C'est une résine blanche qui sort du tronc d'un arbre qui atteint quelquefois dix mètres de hauteur. Elle découle à la moindre incision. On la recueille quelques jours après l'avoir faite. Elle sort quelquefois par l'effort de la nature : je l'ai trouvée ainsi par grandes masses; elle sort alors impure et noire. Cette découverte nous fut utile : nous mettions quelques morceaux d'encens sur le feu allumé pour chasser les insectes, et *ce parfum les dissipait sensiblement*. Les nègres nous firent connaître une autre résine odoriférante, c'est celle que produit l'arbre nommé par eux et les Indiens *Conami*; elle est fortement noire; son odeur est très-suave et plus efficace encore. Un morceau de cette

résine allumé se consume lentement jusqu'à la fin; elle parfume et éclaire à la fois. En parcourant ces bois, ce que je faisais avec la crainte de m'égarer, j'observai beaucoup d'espèces de lianes, ce sont des plantes grimpantes qui s'attachent aux arbres et gravissent jusqu'à leur sommet. Il y en a de très-grosses qui finissent par couvrir l'arbre qui leur sert d'appui. Elles subsistent après lui. D'autres, après avoir fait le tour d'un arbre, passent à un autre et imitent les cordages d'un vaisseau, plusieurs sont *parasites* et vivent de la substance de l'arbre même. Celles-ci laissent tomber des filets du haut des arbres, et ces filets, plus ou moins gros, sont très-utiles; on s'en sert pour les ouvrages auxquels l'*osier* d'Europe peut être employé. Mais elles ont sur lui l'avantage de la longueur. J'en rapportais quelquefois des charges. J'ai observé une fougère-liane; c'était une *ophioglose*. Dans une de mes courses je trouvai une liane de la grosseur du bras, je me persuadai que c'était celle qui, lorsqu'on la coupe, procure de l'eau bonne à boire, et dont les nègres chasseurs se désaltèrent. Je me trompais, mais je la trouvai très-flexible, et l'écorce se détacha aisément. Je m'aperçus qu'elle était composée de

deux couches : du *liber* et de l'écorce supérieure. Je trouvai ce *liber* très-difficile à rompre, je le divisai par lanières étroites, et j'en fis un paquet. Une autre fois je le doublai et je le cordonnai, au point d'en composer une corde très-forte. Peu à peu je m'aventurai de parfiler toute cette écorce, de l'humecter ensuite et d'en faire de véritables cordes de toutes les grosseurs. C'était une découverte, car les nègres en furent étonnés ; elle me servit d'occupation pendant la grande chaleur. Je montai mon atelier, et bientôt me rendant plus habile, je devins cordier parfait. Mes cordes ont servi à la pêche, à faire des lignes, et souvent les nègres m'en ont demandé. Mon bas Breton dédaigna d'abord ma liane et mes essais, mais enfin il se rendit à l'évidence et, après avoir tiré un grand avantage du bois de cette liane, pour le corps des paniers qu'il faisait à merveille, il finit par m'employer à corder pour ses lignes, ses engins et autres objets. Je rencontrai dans ces bois un arbuste dont la feuille est odoriférante ; ses jets sont droits et très-hauts, les racines sont faciles à travailler quand l'arbre est vert. Je me fis une canne légère et commode. Pour cette fois mon *philosophe*, c'était ainsi que nous le nommions, des-

cendit jusqu'à louer mon ouvrage ; je fis à mes compagnons de jolis bâtons à potence. J'en envoyai quelques-uns aux sœurs de l'hôpital ; on les loua aussi à Cayenne , et je fus obligé d'en envoyer un faisceau.

Ainsi se trompaient les soucis , ainsi se passèrent les trois premiers mois de mon séjour à *Tout-y-manque*. Il était bien convenable de faire une visite à *Misère*, et nous y allâmes en cérémonie. Nous y fûmes reçus avec égard et cordialité. Cette habitation était tenue en propriété par une négresse nommée Catherine. La supérieure de l'hôpital de Cayenne nous avait fait dire de la voir. Dans sa jeunesse , ses mœurs n'avaient pas été aussi bonnes que son cœur , elle avait eu quelques enfants d'un blanc , qui lui avait donné cette retraite. Elle avait peu de nègres cultivateurs , mais le fonds était bon , et elle se mêlait un peu de commerce : son principal nègre , *le chef*, était un nommé Marcel. Catherine nous prit en pitié et se chargea de blanchir notre linge. Il nous en coûtait quelques petits présents à ses négresses. Marcel avait de la religion , il venait nous voir. Notre régularité , notre paix , notre courage , le touchèrent ; il nous voua amitié. Il nous portait quelques légumes , quelques

fruits, abondance de melons d'eau, quelquefois du vin. Nous lui faisons quelques petits présents, selon nos moyens. Cette société nous devint utile et nous procura de plus faciles relations avec Cayenne. Dans les derniers jours de mon exil, j'ai rendu un service important à Marcel et à Catherine; je dois ajouter que l'un et l'autre avaient de la religion, et que, de tous les nègres que j'ai vus, Marcel est celui qui m'a paru avoir le plus de délicatesse. Quand je suis parti, Catherine et Marcel s'étaient séparés, mais ils étaient heureux et aisés. Marcel nous avait fait une bonne réputation à Cayenne.

Nous avons un grand sujet d'inquiétude sur le congé que Séverin avait donné. Séverin, mulâtre d'une belle taille, âgé de trente-huit à quarante ans, était menuisier, il avait un caractère bon, mais vif, beaucoup d'esprit et d'une adresse admirable à employer les beaux bois de Cayenne. Un jour, pendant que j'étais malade à Cayenne, Séverin me fit voir ses ouvrages; je fus surpris de son adresse à réunir les bois, il était impossible de trouver les jointures. Je lui racontai que nous avions en France des meubles de telle ou telle forme, je lui parlai d'un meuble contenant un lit renfermé dans un

bureau ou secrétaire avec de faux tiroirs ornés de boucles de bronze; il en fit un sans m'en prévenir et enfin me le montra : c'était un ouvrage admirable. Il avait trouvé des bronzes pris sur des Anglais. Encore qu'il eût épousé une mulâtre plus foncée en couleur que lui, qui était fils d'un blanc et d'une noire, il avait une fille presque blanche. Les blancs s'allient souvent avec des femmes noires, leurs enfants sont mulâtres; si ces mulâtres épousent des femmes blanches, ou si les femmes mulâtres épousent des blancs, leurs enfants sont blancs absolument et même très-beaux. Je ne sais si j'ai observé que ces alliances des noirs et des blancs semblent renouveler les facultés des enfants : ceux-ci, qui sont des mulâtres ou très-cuivrés, sont la plupart bien conformés; leurs cheveux sont bouclés; les femmes sont très-bien faites et ont presque toutes les yeux beaux. Mais il semble que l'âme des uns et des autres se soit étendue, et toutes les facultés sont infiniment plus libres, même chez les blancs. Ces hommes sont capables de tous les arts, de toutes les sciences. Ils sont hardis, curieux, ardents; plusieurs ont joué les plus grands rôles dans les agitations de nos colonies, et je ne serais

pas surpris qu'un jour ils en devinssent les maîtres. Avant 1790 ils étaient esclaves, mais jamais ils n'ont supporté l'esclavage. Leurs passions sont ardentes et fougueuses ; cependant les femmes observent une décence extérieure et elles sont très-couvertes. Les négresses avaient appris des jésuites et des missionnaires à ne jamais paraître devant les hommes, sans cette demi-chemise qui prend au dessous du cou et tombe à la jupe : au travail elles sont moins couvertes.

Nous avons donc un grand sujet d'inquiétude sur le congé que Séverin avait donné. Rien n'annonçait qu'il l'eût révoqué. Le temps de la sortie s'avancait peu à peu, il était nécessaire de chercher un autre gîte ; nous n'avions aucun le désir de nous réunir à ceux de Sinnamari. On nous avait mandé que l'agent Burnel était devenu moins sévère sur le compte des déportés ; notre philosophe breton avait fait avec lui ses humanités ainsi qu'avec quelques personnes de sa suite. On l'engagea de Cayenne à venir y aviser aux moyens de nous tirer de notre situation fâcheuse. Il était timide et n'avait jamais vu le monde ; toutefois, rassuré par une permission directe de l'agent, il ha-

sarda le voyage, et revint peu après nous faire part de divers projets imaginés par nos amis. Le résultat de quelques recherches se termina à nous faire choisir entre deux partis : l'un, de nous séparer sur trois autres habitations ; nous y renoncâmes à cause de l'immoralité de quelques-uns des gens chez lesquels on devait nous placer ; l'autre avait l'air d'une aventure. On voulait nous placer dans une petite île, située au confluent de la rivière de Cayenne, à cinq lieues au plus de la ville et vis-à-vis l'île. Il y avait eu, quelques années avant la révolution, une habitation peu lucrative, à cause du fonds qui était mauvais, mais très-jolie et bien plantée en arbres à fruits, comme orangers, cocotiers, manguiers, et surtout en bananiers, dont l'utilité surpasse tous les fruits de l'Europe. Le propriétaire étant mort, cette habitation avait été évacuée ; mais dès le commencement de la révolution les nègres s'y réunirent, tant pour recueillir les fruits que pour y tenir des conventicules ; l'agent avait fait raser l'habitation et brûler les cabanes des nègres. Bientôt les environs de cette case étaient devenus un bois, les arbres croissaient sur ses ruines, mais les arbres à fruit n'étaient pas en-

dommagés, on pouvait les dégager aisément. On avait enlevé les meilleurs bois de cette maison, mais il en restait encore assez pour construire une case destinée à loger des déportés. La bonne sœur Catherine approuvait fort ce projet; nous engageons notre député à retourner à Cayenne pour le conduire à sa fin. Il fit mieux encore, une bonne dame, voisine du lieu, le conduisit elle-même sur ces ruines; le site lui plut, et il se rendit à Cayenne, d'où il nous manda que tous nos amis approuvaient cet établissement; que Mlle Dunézat et plusieurs autres personnes nous prêteraient des nègres pour la construction; que M. Macaye (1), fils de l'ancien

(1) Voici comment nous avons intéressé M. Macaye à notre sort. Cet homme de bien, juge au tribunal, était ami de M. Molaire; ces deux magistrats m'ayant rencontré dès le commencement de mon arrivée à Cayenne, comme j'observais quelques plantes sur le bord de la mer, M. Macaye demanda mon nom. Dans sa jeunesse, il était venu *faire son droit* à Poitiers, et il était reçu chez Mme la comtesse d'Auxances, dont le frère, M. le comte de Villebois, était gouverneur de Cayenne; il y avait connu mes frères. Dès ce moment, il prit intérêt à mon sort; c'est ce qui nous valut la cession de l'habitation et même de l'île des Deux-Flots. Elle est ainsi nommée parce qu'étant placée vis-à-vis la grande île de Cayenne, le flux et le reflux s'arrêtent vis-à-vis de cette île, soit en montant, soit en descendant; cette petite île peut avoir presque une demi-lieue de tour. La terre en est peu fertile, sinon pour des arbres à fruits, un peu de coton, et pour y planter des vivres. Notre jardin,

procureur général et juge au tribunal, nous céderait par acte l'usufruit de cette propriété; qu'on lui offrait un nègre *nove*, c'est-à-dire

et surtout nos volailles nous rendaient assez aisés. Nous avions près de cent volailles, les poules produisaient beaucoup par nos soins: nous cultivions pour elles une très-grande quantité de maïs, ces pauvres bêtes venaient deux fois le jour manger à la case, puis allaient jusqu'à l'extrémité de l'île chercher des vermisseaux sous les *azières* ou dans les bois. Leurs ennemis étaient, d'une part, les couleuvres, qui nous dévoraient les jeunes poulets; les *piants*, animal qui tient du renard, dont la queue, qui lui sert à se tenir dans les arbres, est couverte d'écaillés comme les serpents, qui ne marche que la nuit et ne voit pas le jour: enfin, c'étaient des *poux*, ou mites, qui les tourmentaient au point que les mères couveuses auraient abandonné leurs poussins ou leurs œufs, si nous n'eussions pas mis de la cendre dans leurs nids. Les oiseaux de proie et les petits tigres nous nuisaient également, malgré nos coups de fusil. Notre vieux Narcisse nous bâtit une pouillière la plus belle de la colonie, et le soir nous renfermions notre famille après l'avoir comptée. notre meilleur usage des œufs était l'omelette avec des tranches de *bananes*; ce fruit sucré et farineux les rendait merveilleuses. Mais c'était la mort au beurre, et ce n'était que pour les jours de fête. La banane est décrite dans tous les voyages. Les botanistes nomment l'arbre qui la produit *musa paradisiaca*, l'arbre du paradis. On en compte plusieurs espèces; il n'y en a dans la Guyane que deux, la *banane* et la *figue-banane*. L'arbre qui produit ce fruit est une plante sans branches. Les feuilles sortent du milieu de la tige, qui atteint huit pieds de haut au moins; toutes roulées elles sont longues de quatre pieds et sont pétiolées, un peu arrondies, d'un vert clair et agréable; du milieu de la tige sort une génération de *fleurs* peu remarquables, autour d'une tige; quand le fruit grossit, cette tige se penche. On nomme cette réunion un régime, les fruits,

nouvellement venu d'Afrique ; qu'un vieux pêcheur de cette *habitation jadis*, s'offrait à venir avec nous , et que l'agent Burnel consentait à notre translation. Le conseil s'étant encore réuni , nous acceptons ces offres , nous écrivons aux personnes qui se sont occupées de nous , nous convenons du temps où nous nous rendrons , etc. Nous devons des égards particuliers à Mlle Dunézat , je lui écrivis au nom de tous pour lui soumettre ce projet , la remercier d'y vouloir concourir , et lui dire qu'ayant quelques fonds , qui montaient alors à 20 louis , dans ma bourse , je les consacrerai à la dépense tant de la construction qu'à celle des ustensiles , mes compagnons et moi ne voulant pas lui être à charge. Je ne lui ai jamais rien coûté , mais elle avait aidé mes compagnons de linge , de hamacs et de quelques fournitures. Enfin

longs de sept pouces , sont verts. On cueille ce régime , qui produit de vingt à quarante fruits ; on sépare ces fruits , qui jaunissent à l'air ; on sépare l'écorce et on mange la chair , qui est sucrée. On mange ce fruit , cuit sur le gril ou au four ; il a dans ces deux cas le goût d'une poire cuite. Nous avons plus de 150 bananiers. Le fruit étant cueilli , on coupe la plante , et il pousse d'autres tiges ; les feuilles séchées composent les paillasses et même les lits. La figue-banane est plus petite et bonne sans cuisson. Cette plante a été transportée de l'Inde ou de l'Asie.

je l'invitais à nous prêter quelques nègres, et nous les eussions payés. La réponse de cette vénérable demoiselle ne se fit pas attendre : « *Elle* » *n'avait plus que des vœux à faire pour notre* » *bonheur.* » Cette réponse sèche nous pénétra. Nous répliquâmes sur-le-champ que nous abandonnions un projet approuvé par tout le monde, mais qui semblait lui déplaire; nous chargeons la bonne supérieure de lui faire passer notre lettre, et nous lui manifestons notre douleur. Mlle Dunézat répliqua en peu de jours : « *Qu'elle était loin de blâmer ce projet, dont* » *elle n'avait été instruite que par nous, mais* » *que désormais elle se bornait à faire des vœux* » *pour notre bonheur.* » La réponse de la supérieure était un encouragement à tenir à nos projets, et l'annonce qu'étant dépositaire d'une somme de 500 francs destinée à des œuvres de bienfaisance, elle les appliquait à la construction et à l'ameublement de notre habitation, pour laquelle elle avait fait acheter déjà des outils, des marmites et des provisions. Je n'ai su qu'en France les motifs qui avaient changé les dispositions de Mlle Dunézat à notre égard, je ne dois pas les faire connaître. Nous fûmes instruits néanmoins qu'elle désirait que, dans

nos voyages à Cayenne, nous conservassions un logement chez elle.

Mes compagnons partent au jour indiqué : je garde quelques bagages, le volaille, etc. Dans douze jours un d'eux doit venir me prendre. Les nègres du canton viennent au temps assigné ; on déblaie une terrasse, elle se trouve presque entièrement pavée ; on en lève les bois, on découvre le terrain, on loge mes deux associés sous un petit toit exigü, et l'on travaille bientôt à élever un toit qui couvre 44 pieds de terrain, et qui doit être notre demeure. On paie les nègres, qui déjà s'étaient payés par leurs mains, en pillant une partie des provisions et en dévastant les fruits. Cet ouvrage fini, ils abandonnent mes deux compagnons à leur sort, ayant avec eux ce nouveau nègre, sauvage comme les habitants des bois.

Pendant que j'attendais le compagnon qui devait venir me prendre, il se décida chez moi une terrible maladie. J'en méconnus longtemps le principe, et pendant une semaine j'usai de bains froids qui faillirent me perdre. A chaque fois que je les prenais, je ressentais un grand mal de poitrine. Une nuit, brûlé de feu et d'insomnie, je me jetai au bain ; j'étais sans lumière ;

en sortant, je pris une serviette que je jetai sur mes épaules, elle était pleine de fourmis. Un linge embrasé ne m'eût pas fait plus de mal; elles s'attachèrent sur moi, et je ne vis la cause de ma douleur insupportable qu'avec la lumière : c'était la robe de Déjanire. Enfin, puisqu'il faut la nommer, c'était la gale que j'avais gagnée dans le vaisseau et qui s'était développée. Un habitant qui vint me voir au passage me le déclara et me plongea dans la consternation. J'allais partir pour l'habitation; comment m'y faire guérir? J'aurais désiré aller à Cayenne, mais j'en avais été chassé; comment oser y revenir? On imaginera ma peine et mon incertitude.....

La Providence y pourvut. J'étais un soir au jardin, les nègres m'appellent d'un ton de voix inquiétant. Je me rends à la case, je la vois entourée de gendarmes.... Je reconnais le général Desvieux.... Il me dit : « J'ai une commission » pour Sinnamari, j'ai voulu vous voir en passant. » Je lui dis : « Je suis malade. — Eh » bien! allez à Cayenne. — Vous savez qu'on » m'en a chassé. » Il rougit, puis il me dit : « Je suis assuré qu'on vous laissera revenir et » vous rétablir à Cayenne; si vous voulez un » ordre de moi, je vais vous le donner. » Je lui

dis que, puisqu'il s'absentait, j'aimais mieux un permis de l'agent; sur quoi il m'autorisa à dire qu'il m'avait offert lui-même cette permission. Ce général voulait ainsi réparer, même aux yeux de l'agent, le tort qu'avait pu me faire la dénonciation dont j'ai rendu compte. Desvieux partit avec son cortège. Les nègres furent étonnés et peut-être fâchés de ne me pas voir arrêté. Je ne perds pas un instant à faire présenter ma pétition. On me répond qu'elle sera expédiée le lendemain, mais on me surprend fort de m'écrire que Desvieux doit être arrêté à Sinnamari par l'escorte qu'il commande, et qu'on doit le déporter sur-le-champ à St-Thomas, petite île suédoise. Il le fut en effet, sous le prétexte qu'il avait conseillé à l'agent Burnel de faire déporter 20 des principaux habitants et de saisir leur propriété. En effet Burnel l'en accusa et montra même cette liste écrite de la main de Desvieux. Mais cette liste, dont Burnel retrancha le titre, était une indication des hommes les plus capables dont l'agent avait feint d'avoir besoin. La cause véritable de cet horrible abus d'autorité était que Burnel voulait déplacer ce général et mettre à sa place un de ses amis et camarades, de Rennes; ce fut

lui-même qui arrêta Desvieux et qui avait enlevé l'argenterie de Marie-Rose... A quels hommes nous étions livrés !

Ma permission ne venait pas, mes camarades viennent enlever vivres et provisions, et je restai douze jours seul et manquant de tout. Mes effets étaient partis, ma misère fut grande; je crus la permission retirée, et mon inquiétude fut continue. Je n'avais qu'une misérable couche sans linceuls, et un panier soutenait ma tête. Il ne m'était resté qu'un petit morceau de lard rance, que j'étais obligé de faire cuire avec bien du labeur. Marcel vint à mon aide, il me donna un peu de vin et partit pour Cayenne, d'où il me rapporta ma permission oubliée, et pour un mois, mais non pour l'hôpital. Je me logeai chez Mlle Dunézat, et je me mis entre les mains d'un officier de santé qui jouissait de considération. Malheureusement pour moi, il usa sur moi de nouveaux remèdes, il me traita avec *l'oxigène*. Je prenais des boissons acides qui pensèrent me perdre la tête. Un mois se passe, il faut encore présenter une pétition, elle est répondue de mauvaise grâce. Des ulcères très-malins s'ouvrent en sept endroits; Job n'était pas plus misérable. Je dépensai beaucoup et je ne

guéris pas, ces nouveaux remèdes répercutant l'humeur qui rentra et a depuis failli me faire mourir. Pendant ce temps l'agent s'irrite; il fait publier une proclamation par laquelle il menace effroyablement les déportés, qu'il dévoue à la terreur et *sur la tête desquels il lève le glaive de la loi. Il menace ceux qui osent les protéger, etc.* J'en suis alarmé et avec juste raison, car un matin Burnel ordonne de me faire partir; heureusement pour moi M. de Morsy était présent et il observe que je suis si malade que, depuis six semaines, je ne suis pas sorti de ma chambre; il demande à répondre de moi. Ce fut dans ce temps que Burnel déporta son père: ce vieillard, amateur de liqueurs fortes, ne gardait pas toujours les secrets des conseils de l'agent. Cette terrible proclamation était une tactique terroriste. Dès que l'agent vit qu'on s'occupait beaucoup des déportés, il publie un arrêté par lequel il imposait à tous les propriétaires un impôt sous le titre d'emprunt; puis un autre par lequel il réclame les fonds dus à l'ancien gouvernement. Cette demande pensa mettre les propriétaires au désespoir. Ces anciennes dettes étaient des avances faites pour des nègres que la révolution avait rendus libres et qui n'étaient

sur aucune des habitations de ceux qui les avaient achetés. De plus, les vivres commençaient à manquer. Burnel avait saisi un vaisseau neutre, il n'en vint plus à Cayenne, et nous fûmes huit mois sans voir un navire. Tout fut mis en réquisition, même la misérable cassave, et jamais la situation de la colonie ne fut plus misérable.

Pendant cette maladie j'eus quelques consolations; malgré les menaces de l'agent, je reçus la visite de deux bonnes dames. Mme Dégoustin, femme de l'ancien régime et veuve d'un ancien officier, débuta : elle m'apporta des fleurs et remonta mon courage. C'était une femme âgée, d'un cœur noble et bon, d'un esprit facile et large, et dès la première visite elle m'inspira beaucoup de confiance. Morsy logeait chez elle; elle me contraignit à y venir, même malade. Elle avait une fille d'environ trente-six ans, d'une mauvaise santé, mais très-bonne. Cette maison était devenue très-pauvre depuis la révolution. Je ne peux dire quelles consolations elle m'a apportées depuis cette première visite. J'avais une autre voisine, c'était Mme Molaire, femme d'un juge et anciennement président du conseil de la colonie. L'époux était plein d'es-

prit et très-aimable. La femme l'était aussi, mais il n'est pas facile de la peindre. Elle avait cinquante ans; elle était née à Paris et n'avait aucune des afféteries des créoles. Elle avait une grande religion, sans être dévote, et elle joignait à cela une philosophie dont elle s'était fait les principes. Elle lisait beaucoup et jamais que de très-bons livres. Elle n'avait jamais consulté personne sur ses opinions. Je suis peut-être le seul à qui elle les ait communiquées. Sa conversation était agréable et elle la réglait sur la situation des personnes. Elle avait la voix belle, mais ses chants étaient antiques. Chaque jour elle chantait à une heure réglée, car tout l'était chez elle. Cette dame n'eut peur ni de l'agent ni de la gale. Elle me tint compagnie assidûment à l'heure des visites; mais sitôt que sa montre indiquait l'heure des échecs, elle ôtait sa quenouille et s'enfuyait. Elle m'a prêté de bons livres et m'en a aussi envoyé à l'habitation. Je dois beaucoup à l'amitié de cette maison Molaire : la révolution l'avait ruinée. On pense que j'avais vu quelquefois notre bienfaitrice, la supérieure de l'hôpital : j'y allai en effet plusieurs fois porter aux sœurs les consolations de mon ministère, mais avec peine et appréhen-

sion, car j'étais fort surveillé par le portier et le commissaire. J'avais trouvé un trésor dans la maison de Mlle Dunézat : c'était sa concierge, la négresse Justine, dont j'ai déjà parlé et qui avait été jadis rendue libre par le missionnaire La Noe. Le goût de cette bonne fille était de servir les prêtres, dont elle respectait le ministère avec une foi admirable. Elle avait servi le vice-préfet, M. Hochard, mais la persécution l'en avait éloignée. Je fus servi avec de grands soins et un respect qui faisait sur moi l'effet de la prédication la plus efficace. Pour connaître la vertu de cette fille, il faut savoir qu'il est extrêmement rare que ces malheureuses négresses aient resté toute leur vie fidèles à Dieu et aux bonnes mœurs. Je demandai un jour à la timide Justine depuis quand elle aimait bien le bon Dieu. « Ah ! dit-elle, depuis que j'ai eu le bonheur de le connaître ! » La supérieure, cherchant à me la faire connaître, me racontait qu'après le décès de son saint maître M. La Noe, Justine avait servi dans une maison où sa vertu avait été exposée. Elle devait bientôt en sortir, mais elle consulta cette digne sœur pour savoir si, pour éviter le péché, il ne lui était pas permis de se jeter d'une galerie en bas, au péril

même de sa vie ; la sœur ayant répondu qu'elle le croyait permis, Justine s'écria : « *Dieu soit* » *béni, je suis maintenant bien sûre que je ne* » *l'offenserai pas!* » Si ce conseil, un peu extraordinaire, était donné par une âme profondément vertueuse, assurément l'âme qui le recevait était bien innocente et bien courageuse.

Enfin je pars pour notre nouvelle colonie, qui allait être complète, car j'étais conduit par le vieux nègre qui s'était donné à nous. Mes associés étaient peinés de mon absence : ils ne pouvaient se persuader que j'eusse été aussi malade, et ils imaginaient qu'un déporté était à Cayenne le plus heureux des hommes. Ils avaient commencé des travaux ; ils avaient fait disparaître les arbres qui couvraient la case, taillé une haie de citronniers, qui était une futaie, et dégagé la double enceinte d'orangers, même l'avenue qui en était plantée ; il y en avait plus de cent. Ils avaient aussi commencé un abattis pour semer du maïs pour les volailles ; l'un d'eux avait fait le plan d'un jardin. Le nègre *nove* était l'enfant de la nature ; il avait tous les penchans du péché originel sans répression. A la moindre absence de la case, il dévorait tout, et détestait le travail, car il était du *Congo*, et

cette nation n'est pas propre à la culture de la terre. Après les premiers moments, je fus fort étonné de voir que l'un de mes compagnons avait déclaré que les deux nègres seraient renvoyés; le souvenir des maux que lui avaient faits ceux de Séverin s'était réveillé dans son âme, et il était dans un dés accès de sa grande tristesse, et l'autre s'était fort rapproché de son sentiment. Mon embarras fut grand. Je démontrai la nécessité d'avoir des hommes pour conduire le canot sur ces rivières où les marées rendent la navigation difficile et périlleuse. Je fis sentir que nous allions être isolés de tous les hommes; qu'en cas de maladie, nous n'aurions aucun secours. Comment en effet aurions-nous pu nous procurer des vivres? Comment pouvoir vendre nos oranges, nos calebasses et nos autres denrées? Je persuadai de les garder, en promettant de les surveiller et de rester beaucoup à la case. Tout cela se disait en mettant pied à terre et en avançant vers le logis à travers des aziers (herbes, arbres et arbrisseaux) dont les abords étaient couverts. En arrivant je trouvai que notre retraite offrait un aspect sauvage, mais il ne me déplut pas. Nous n'étions pas éloignés de la rivière qui nous sépare de l'île de Cayenne, et

l'habitation se nomme *les Deux-flots*, parce que en effet la mer qui monte par les deux embouchures de Cayenne et de Massuri, cesse de monter et de descendre aux marées à peu près vis-à-vis notre île. Je trouvai, en montant par une pente insensible, une petite halle, située sur une élévation, presque entièrement ouverte, et un peu plus loin un toit de feuilles, nommé Carbet par les nègres.

Notre logis était ouvert de toutes parts ; mes deux associés s'étaient déjà à moitié construit deux cabinets à l'un des bouts. Le plan était d'en faire quatre avec une pièce au milieu. L'un de ces cabinets devait servir de magasin, l'emplacement était occupé par la marmite. Je me fis un logement provisoire sur l'un des deux cabinets ; je n'y montais chaque soir qu'avec la crainte de me rompre le cou. Les poules, dont le nombre était augmenté, logeaient dans le haut, ou pour mieux dire, partout. La nuit j'étais tourmenté par les poux auxquels elles sont sujettes, et le jour je n'avais pas un seul petit coin pour me retirer. J'étais mal guéri ; il me prit une fièvre lente et une grande douleur de poitrine. Toutefois je m'armai de courage et je résolus de renfermer l'espace qui m'était

échu , et de me faire un logement. Je pris mes dimensions : je mesurai , je calculai , je fis des amas de chevrons , de briques , débris de l'ancienne case ; je commençai à placer les montants de la porte et de mes fenêtres ; une devait être au nord et l'autre à l'ouest. Mes deux devanciers étaient logés au sud. Je fus obligé de déplacer deux des chevrons qui portaient la couverture qui était de feuillages. Je faisais des mortaises , des tenons , et j'assemblais mes pièces ; les bois de l'ancien bâtiment me servaient pour le mien. Je n'avais qu'une scie à poing. Je profitai des fautes de construction de mes associés ; j'avais un *à plomb* , j'étais scrupuleux sur ma besogne. Quand j'eus placé mes chevrons et fait mes dessus et dessous de fenêtres , je liai tout mon ouvrage par des parties de chevrons qui portaient sur le cerclage , pour éviter les serpents , crapaux et scorpions. Je réservai les deux murailles sur la salle pour les travailler en *bousillis* , mais je résolus de bâtir un mur pour la partie de ma chambre qui répondait au dehors et au nord. Jusqu'à hauteur d'appui mes murs furent construits de pierres ou de roches ; elles étaient difficiles à rouler , à briser et à placer ; celles de la base étaient fort grosses ;

cette partie fut la plus difficile de mon ouvrage ; le dedans était très-uni et d'aplomb , le dehors était en bossage. Une terre liante me servait de mortier. Quand j'eus conduit mes murs à la hauteur de l'appui , je plaçai encore des portions de chevrons , et par dessus je montai mes murs en briques. Ce ne fut pas sans sueurs et sans douleurs que je pus parvenir à mes fins. Je ne travaillais que cinq heures par jour ; la fièvre me mangeait , je gémissais comme un lâche. Je plaçai des carreaux dans les endroits où ils manquaient ; les poules furent placées dans une belle case , bien spacieuse , que le vieux nègre Narcisse leur bâtit. Je les bannis de la salle , et je fus logé au bout de soixante-quatre jours de travail , après avoir lavé et purifié ma cellule. J'avais fait deux tréteaux et une claie ; j'y montai mon lit garni de la moustiquaire. La moustiquaire est un carré de linon qui enveloppe toute la couche et qu'on ne déploie que quand on veut dormir. Les moustiques ou *cousins* ne peuvent atteindre celui qui veut se coucher. Mon logement avait à peu près dix pieds en tous sens ; voici comment j'en disposai : sur la droite , mon lit , et vers le pied , un passage entre deux ; mon coffre de marin , exhaussé de peur

de l'humidité et des bêtes ; de l'autre bout , dans l'angle , une petite table , présent d'une pauvre négresse , servante à l'hôpital , et un fauteuil de la main de M. Guerri de la Vergue , noble officier de Charette , déporté ; dans l'autre angle , une fenêtre entre deux ; tous mes outils , comme sabre , hache , marteaux , scie , fusil et mes meubles de toilette. Je trouvai encore place pour suspendre à volonté mon hamac. Je procédai à fermer provisoirement ma porte et mes deux fenêtres , et je pris possession de mon logement. Deux choses me le rendirent agréable : d'abord de l'avoir créé , et l'amour-propre était là , puis de pouvoir me retirer seul dans un coin du monde qui ne me serait pas disputé. Mme de Staal , dans des mémoires sur sa prison à la Bastille , du temps des démêlés du régent , neveu du roi Louis XIV , avec les princes légitimes , raconte avec esprit ses aventures , et dit qu'elle eut une jouissance bien douce d'avoir obtenu , dans sa prison , un rebord sur sa cheminée , pour y placer un flambeau et sa boîte à tabac. La possession d'un petit réduit où j'étais seul , et surtout que j'avais créé fut une des plus douces consolations de mon exil. Je ne peux rendre le plaisir que j'éprouvai la première fois que

j'y couchai. Les privations sans nombre auxquelles j'étais exposé en firent le charme, et j'avoue que j'étais content d'avoir réussi. J'eus quelques mois après un plaisir véritable, lorsque, les pluies ayant favorisé la végétation, quelques plantes grimpantes s'accrochèrent à ma muraille, la tapissèrent et en dissimulèrent les aspérités. Je croyais voir les vieux et antiques murs d'un château garnis de lierres; je fus tout glorieux de voir la nature adopter mon ouvrage et mettre un voile sur ses défauts. Une fauvette, dont le chant semble indiquer la même espèce que celles qui habitent nos bocages en Europe, vint faire son nid dans une ancienne mortaise d'un des chevrons de ma chambre. Je n'eus garde de troubler cet innocent oiseau dont le chant charmait mes loisirs et mon exil. On nomme à Cayenne cette fauvette le *Rossignol*; c'est le seul oiseau dont le chant soit agréable, et il est quasi domestique, car il ne fuit ni les hommes ni les habitations, et il y entre avec hardiesse. Cette mortaise s'étant trouvée trop étroite, la pauvre bête fut commencer son nid dans la poche d'un vieil habit, puis dans une calebasse, où sa famille vint à bien.

J'ai dit que j'avais fermé mon logement avec

un bousillis ou torchis. Presque toutes les cases de la colonie n'ont pas d'autres murailles, même en dehors, excepté dans les maisons des riches, qui se servent de briques. Comme la pluie du toit menaçait ma muraille, je fis des conduits avec de longs débris de canots, que je creusai avec l'erminette; je les suspendis, et j'éloignai l'eau par des canaux à quelque distance de la case. Je procédai à me faire une porte sur la salle et deux fenêtres. Je trouvai, sur les décombres des cases à nègres, des morceaux d'un bois couleur de rose et facile à manier. Je réglais mes bois, je les dégrossissais avec la hache, et le couteau à deux manches les polissait; j'achevais l'ouvrage avec un couteau ordinaire très-vieux et très-bon; je l'ai encore. Ma porte était très-jolie; je remplis le bas en plein de panneaux, et le haut, de treillis placés par compartiments; elle ressemblait à un *vasistas* d'une voiture anglaise. Elle était composée de trente morceaux. Mes fenêtres étaient faites en croisées de petit bois et couvertes d'un bon canevas. Pour faire tourner ces portes et ces fenêtres, je me servis de quelques gonds trouvés parmi les bois; les cercles de fer me fournirent des pommelées. J'en taillais des morceaux, je les courbais sur

ma masse qui me servait d'enclume, et je les perçais avec un clou de cinq pouces, dont j'avais trempé et taillé la pointe en diamant. Une lime achevait l'ouvrage, tout allait à souhait. Je fus ainsi maître de mon logis. Les déportés qui nous visitèrent par la suite me firent compliment sur mes ouvrages, et vraiment en peu de temps j'étais passé maître en tous les métiers; mais les nègres en furent dans l'admiration : ils venaient furtivement examiner mon travail; ma porte surtout leur paraissait superbe. J'ai appris en France qu'ils l'avaient dérobée à celui de mes compagnons qui était resté le dernier, et qui habite encore en ce moment cette île sauvage. Peu après je fis des portes et des fenêtres pour mes associés; la salle fut fermée. Une croisée d'un vieux bâtiment de Cayenne, dont je réduisis les ouvertures, servit à la porte de l'ouest; je déployai tous mes talents pour celle de l'est. Comme le vent de la brise est un bienfait rafraîchissant du ciel, il n'en fallait rien perdre; je la fis tout à jour. Je remplis l'encadrement d'une grille de bois de rose dont les pièces entaillées se soutenaient toutes ensemble et furent unies à

l'encadrement par quelques chevilles d'un bois très-dur. C'était une véritable utilité que cette porte qui chassa les volailles de la case, et nous livra le champ de bataille. Elles nous importunaient fort, et souvent pondaient dans nos lits; c'était une guerre; elle se faisait dans notre salle dont ces volailles nous disputaient la jouissance pendant nos repas et jusque dans la récitation de notre bréviaire. Nous étions armés d'une longue gaule et nous nous impatientions quelquefois. M. le principal de Dol me disait : Monsieur le grand vicaire, vous perdez le droit de gronder les bonnes femmes des campagnes, qui s'accusent de s'être mises en impatience contre leurs vaches et de leur dire des injures. Quelquefois ce bon Breton s'égayait aux dépens du pauvre grand vicaire, quand il l'entendait gémir sous le poids du travail. « *Allons, Monsieur le grand vicaire, faites un peu pénitence.* » Pour désigner mon titre il ne se servait pas toujours de cette qualification, et il me désignait par cette ancienne coiffure qu'on avait gardée sans doute plus tard dans la Bretagne qu'à Luçon. Le bon et mélancolique Luçonnois venait alors à mon secours; il avait connu mes monda-

nités, et il pouvait assurer que ni moi, ni mes confrères, n'avions jamais été coiffés en *fer à cheval*.

Je fis à cette époque un voyage à Cayenne; ma santé très-mauvaise et d'autres causes m'y appelèrent. J'en ramenai un quatrième compagnon, M. Désanneau, prêtre vendéen, mon ami. Je le tirai de Sinnamari; il vint occuper le quatrième cabinet. Il était un peu menuisier; nous nous aidâmes de nos nègres; nous bâtîmes une cuisine hors de la case, un logis pour nos pigeons et un toit pour des cochons; notre basse-cour devint imposante, et les bâtiments étaient commodes et placés sur un plan régulier. Notre Breton se mit à cultiver sérieusement; il fit seul un abattis très-grand et le sema en maïs, café, patates, citrouilles, etc.; il se donnait de grandes peines pour la pêche avec ses lignes et engins, et ne réussissait pas toujours; mais il était constant et travaillait plus qu'un nègre; souvent il était pieds nus, la tête découverte, et restait aux champs à une heure dangereuse. Notre Luçonnais, moins constant dans ses tristesses, avait planté un jardin avec grand labeur et il le ferma d'un entourage. Il y fit des trous profonds pour y avoir de l'eau. Mais il abandon-

nait parfois son ouvrage : je le relevais en soutenant ses entreprises. J'étais son garçon ; j'arrachais les herbes trop faciles à croître ; je bêchais les légumes plantés ; notre jardin en fournissait assez à la cuisine. Le fumier nous manquait ; nous y suppléions par les cendres et les feuilles pourries. Je portais sur ma tête toute la terre dont je devais engraisser le local, et je fis un treillis de bois très-fort, que j'allais abattre à coups de sabre dans nos bois. On s'étonnera d'entendre parler du sabre, c'est l'instrument le plus utile à la Guyane. C'est une arme et c'est un outil. La poignée sans garde est de bois, la lame est longue et large ; on avance bien plus avec ce sabre qu'avec une serpe ; d'ailleurs il sert de défense, et il n'est pas un habitant, pas un nègre qui n'en soit pourvu.

Qu'on se représente quatre prêtres, peu accoutumés au travail, et d'un âge auquel on n'en acquiert pas l'usage ; toujours en chemise, avec un mauvais pantalon, sans bas, un mauvais chapeau, un sabre à la main, coupant, brûlant, abattant, bâtissant, et avec une barbe qu'on ne rasait que le samedi ; obligés de faire leur cuisine, fendre le bois sec, le porter souvent de fort loin, presque toujours cou-

verts de sueur et de poussière, on dira que nous devions, dans notre île, ressembler à la peinture romanesque de Robinson. Nous avions comme lui notre *Vendredi*, même un de plus, mais moins docile et plus sauvage. Notre *nove Congo* ne tarda pas à concevoir l'utilité du travail; nous l'intéressions, et quoique dans la première année on ne lui dût que des aliments, nous lui réservions, ainsi qu'au vieux Narcisse, une fidèle portion de tous nos plats, et nous lui donnions des *sous marqués*. Nous lui inspirâmes la crainte du vol par l'expérience qu'il est fâcheux d'éprouver un larcin. Ses *sous marqués* lui furent pris, il en pleura; nous lui en remîmes le montant. Une fois il s'était échappé la nuit et avait été vendre, avec le canot, une calebasse à une habitation. Mme Ninet nous rapporta cette calebasse. Je la mis à sa vue et lui dis : « *Congo, toi pas bon, toi voleur, calebasse.* » Il pleura toute la nuit; mais ses plaintes étaient un chant touchant et douloureux, et il finissait toujours les couplets par ces mots : « *Moi voler!* » Il n'avait pas de rancune; d'un coup d'œil on lui rendait la gaité et la paix. C'était un homme de vingt ans. Nous lui enseignâmes à connaître Dieu; à mon départ il devait

être baptisé, et il était très-fier d'avoir déjà un nom chrétien. L'autre était un vieux rusé sans fidélité; quand il allait à Cayenne avec notre canot, il l'employait à faire des commissions, et il vendait sur les rivières le gibier ou la pêche qu'il avait pris pour nous. C'était une chose curieuse que de le voir partir pour la chasse, qu'il allait faire dans des terres éloignées de notre île, avec deux petits chiens indiens. Comme il devait passer quelquefois une ou deux nuits, il se mettait sur le corps une grande roquelaure que je lui avais donnée, et sur la tête une calotte de laine noire; sur une épaule un fusil de munition très-lourd au bout duquel pendait un petit sac où étaient ses fournitures et sa pipe; à une main son sabre, sur l'autre épaule sa pagaie (aviron) de laquelle pendait son coucourou (panier à mettre sa nourriture) et un autre à mettre son poisson; à son calembé (ceinture) un couteau sans gaine, et sur la tête un grand chapeau, dont les bords le couvraient comme un parapluie: je lui ai vu porter jusqu'à douze objets différents, et le compte y serait si j'avais plus de mémoire; j'oublie sa hache, sans laquelle il ne marchait jamais. Dans les premiers mois il ne revenait jamais à la case sans

quelque gibier; il se relâcha par la suite, et quand je laissai les Deux-Flots il ne valait rien absolument.

Dans les devoirs communs, je n'ai été placé au poste de la cuisine que six semaines. Le Luçonnois s'y entendait bien; j'étais peu économe et de plus j'étais exténué par le feu. Notre cuisine était faite de treillis de bois, et bien couverte en bardeaux ou ardoises de bois dur. Les meubles n'étaient pas nombreux; l'âtre était exhaussé comme un autel; nous avions une marmite à trois pieds, un gril, une petite casserole, voilà tout. Communément la soupe était de bouillon de viande salée. Nous la faisons tremper dans un *trou*, que nous nommions une fontaine; nous lui faisons faire un bouillon, puis nous jetons cette ondéée après avoir laissé figer la graisse pour nos ragoûts, etc. Après avoir fait bouillir un second bouillon, on mettait la viande dure et fort réduite dans la casserole avec un peu de cet excellent bouillon. Le reste était mis dans la marmite, dans laquelle nous mettions des choux, des racines, puis successivement du riz, puis du pain desséché au soleil et cassé avec le marteau. De tout cela il sortait quelque chose qu'on nommait de la soupe et dont nous man-

gions deux assiettes. Les jours de maigre, avec une demi-cuiller de beurre, nous faisons des ragoûts d'aubergines un peu amères. Le grand régal, surtout le soir, c'était la *pimentade*. Ce ragoût se fait avec du poisson. La pimentade est un mets commun à tous les habitants de la Guyane, depuis les grands jusqu'aux nègres. Comme le poisson est fort commun, on le lave, on le coupe en tronçons, puis on met un peu de beurre dans la marmite, on y met les tronçons de poissons et on noie le tout dans une grande quantité d'eau. On jette quelques *piments* brûlants dans ce brouet, on ferme la marmite et on lui fait donner six minutes de bouillon. On jette la cuisson dans un plat et l'on sert dans des assiettes profondes quelques tronçons de poisson et de grandes cuillers à pot de ce jus, non innocent, car il brûle, mais sans mérite. On borde les assiettes de cassave qui s'enfle fortement, et voilà le meilleur mets de la colonie. Nous nous sommes régalés ainsi sans grande dépense. Il y a à Cayenne deux sortes de piments (*caplicum*), le piment café, qui vient de l'Inde, et le piment bouc; l'un et l'autre sont *vivaces*, mais ils brûlent la bouche et énervent le goût; à la fin tout le monde s'y accoutume.

Ainsi se passaient nos jours, sans surveillants, sans importuns, sans dénonciations et souvent dans une paix profonde. Nos caractères étaient différents, notre éducation très-nuancée, nos moyens et nos forces inégales; mais ces diversités disparaissaient par l'union et l'égalité du malheur, et surtout par les forces de la religion; nous tendions tous quatre au même dessein, celui de nous plier doucement aux malheurs de notre exil. Ah! si dans cette Thébaïde Dieu eût réuni quatre véritables amis! oui, je crois que, de ma part, j'eusse oublié la France et mes malheurs: le bonheur de la confiance et de l'amitié, qui inspire les égards, mais qui ne les prescrit pas, surtout de l'amitié dans l'exil, est un charme si doux! Mais Dieu ne le voulait pas; il voulait au contraire que tout fût gêne, le corps, le cœur et l'esprit; il voulait que le calice fût amer, et que ce doux sentiment ne m'ait jamais offert de consolations. Il punissait ainsi mon cœur de mon ambition la plus forte. Ce que j'ai désiré le plus au monde, était d'y être aimé, et j'ai souvent sacrifié à ce désir mon repos et ma fortune. Oh! mon Dieu, que les hommes sont injustes dans ces souhaits, quelque innocents qu'ils paraissent! Je l'étais sans doute et, dans

mon aveuglement, je courais après une chimère qui m'a déçu, comme tous ceux qui ont ces vains désirs. Mon cœur ambitieux ne devait-il pas sentir que vous seul pouviez en remplir la capacité, que vous seul pouviez calmer cette jalouse inquiétude qui a fait le tourment de ma vie et mon injustice envers vous ! Le célèbre Augustin n'en a-t-il pas donné la leçon au monde ! *Irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te !* Mais je n'ai pas eu, comme lui, le courage de choisir pour mon seul ami, celui qui ne connaît ni l'inconstance ni la mort ; cet ami qui tend la main à l'exilé qui descend sur la terre brûlante de Cayenne, qui l'y attend.. ; cet ami qui survit à la mort et qui cautionne pour l'éternité. Ah ! disais-je une fois à un ami sévère et impérieux, si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait si vainement pour vous, je serais heureux, et je sens que je ne sers que des ingrats ! Que de larmes n'ai-je pas versées dans les forêts de la Guyane ! J'allais me plaindre et me consoler avec vous dans ces bois sombres et mousseux dont le silence est celui des tombeaux ; je m'écriais vers vous, ô mon Dieu ; je vous disais : « Je ne regrette pas ma patrie, elle est » moins paisible que ces bois et ma pauvre

» cabane ; je ne regrette point mes biens ; ne
» me donnez-vous pas la nourriture et des ha-
» bits ? Vos bontés font un miracle en ma faveur.
» Avec une santé épuisée , je retrouve des forces
» dont je suis étonné ; mais je regrette l'amitié ,
» vous m'avez dépouillé de ce bien , je l'ai laissé
» en France ! Eh bien ! mon Dieu , j'adore
» votre justice , j'ai mérité bien plus encore ;
» que je vive seul , oui , seul , et sans un cœur
» qui puisse m'entendre !.... Qu'à ma mort il
» ne soit pas versé une larme ; que mon tom-
» beau ne soit pas visité , et que je sois pour
» jamais donné à la nuit de l'oubli , de cet oubli
» qui éteint tout orgueil ! *mon Dieu , je le veux*
» *bien.* » Hélas ! ces mots que je redisais sou-
vent , même parmi mes trois compagnons , et
dont ils ne connaissaient pas le motif , étaient
ma plus douce consolation ; et ainsi , en me
désunissant des hommes par ce dévoûment au
mépris et à l'oubli du tombeau , je recherchais
mon Dieu : aussi il semblait quelquefois être
plus près de moi. Ce n'est pas que mes confrères
eussent pour moi de mauvaises manières ; mais
le malheur dessèche l'âme ; le travail et le cli-
mat les opprimaient ; ils étaient bons prêtres :
une bonne messe , disait le sévère Breton , guérit

tout, nous l'avons toujours éprouvé. Mais il est certain qu'avec plus d'intimité, nous eussions été dignes de l'envie de tous les déportés, même de ceux qui étaient dans les riches habitations, par la liberté, l'indépendance dont nous jouissions, et par la régularité de toute notre vie; c'était celle des anciens cénobites. Nous nous levions à cinq heures du matin, c'est-à-dire une heure avant le lever du soleil. Un coup de canon tiré au fort de Cayenne était notre signal. Les premiers moments étaient donnés à la prière, puis nous partions pour le travail avec nos nègres. L'un de nous restait à la case pour faire le ménage et tenir le déjeuner prêt. Les religieux ne sont pas aussi fidèles au signal de la cloche, que nous l'étions à venir prendre notre frugal repas. Une banane grillée en faisait les frais, notre industrie y joignait quelques raves. On partait encore pour le travail; mais rarement nous pouvions rester dehors à dix heures. Le bréviaire se récitait, et l'on s'occupait au dedans jusque vers les onze heures. A cette heure, surtout pendant l'été, presque tous les habitants éprouvent une lassitude causée par la chaleur : ils se mettent presque tous sur le hamac et prennent quelque

repos. Un vent d'est, que la mer produit et qu'on nomme brise, vient à heure fixe rafraîchir ces climats brûlants; c'est un bienfait de la Providence; presque jamais nous n'en avons été privés, sinon par des orages, mais ils sont rares; le soleil les dissipe dans un instant. Je n'ai entendu le tonnerre à la Guyane que deux fois. Je dois dire au reste que la chaleur ordinaire est plus pénible à supporter par sa continue durée que par son intensité. A midi nous dinions; notre repas était également frugal. Nous le rendions plus salubre par de la soupe. Nous avions quelques poissons, quelques oiseaux du pays, et deux plats composaient notre ordinaire; la viande salée était notre ressource, notre luxe consistait en légumes. Le pays produit des racines très-bonnes: ce sont des patates ou batates très-farineuses et sucrées, c'est un liseron (*convolvulus*), des tagaves (*arum esculentum ægyptiacum*) et des ignames (*poligonum scandens esculentum*), qu'on a transportés des Indes Orientales et de l'Afrique, des melongènes, ou aubergines violettes. Souvent, au lever du soleil, nous entendions dans nos bocages le chant d'un gros oiseau qui ne va qu'en compagnie, et qui ne chante que le soir et le

matin. Dès que nous l'entendions, nous donnions au nègre le fusil chargé; celui-ci se faufilait dans les aziers (bocages), et quand il était à la portée, il tirait; si son coup était heureux, il criait de fort loin : « *L'y mort, mon père,* » et c'était une joie. Cet oiseau se nomme un parquoï. Nous mangions des perdrix, gros oiseau à queue rabattue, mais médiocre. Nous rendions nos soupes acidulées avec la feuille de malvacée, acide comme l'oseille : c'est un *hibiscus*. Cette plante vient de l'Afrique, on la nomme oseille de Guinée; elle dure un an. Le calice devenait épais et rouge, et donnait un acide plus délicat que les feuilles. Une fois je botanisais dans un fond humide, j'observai une plante droite et haute de sept pouces; j'en goûtai, c'était une plante acide, un *oxalis* d'une espèce inconnue. Ses feuilles, divisées par trois, étaient pendantes; les fleurs ressemblaient à l'*oxalis* d'Europe. Comme je goûtais cette plante, une vieille négresse me dit qu'elle était bonne pour la soupe : nous en avons usé depuis. Les nègres nous enseignèrent à faire des épinards avec diverses plantes, comme de la moutarde blanche, utile pour les salades; du *phitolaca* ou raisin d'Amérique, mais plus petit

que celui que nous cultivons en France, et qui sert à teindre les confitures et même le vin ; du *blitum*, le même que celui de nos jardins et que nous méprisons ; du *solanum*, que nous tenons pour poison, et même avec la feuille d'un *arum*, espèce de poison qu'on a transporté et qui s'est emparé de la Guyane, mais dont les racines bouillies engraisent les volailles et les cochons, et dont les feuilles deviennent innocentes par la cuisson. Les citrouilles du pays étaient communes, ainsi que les concombres de France et les melons. Nous répugnâmes tous, dans les commencements, à user du *piment*, qui brûle véritablement ; mais peu à peu nous en sentimes la nécessité, et il rétablissait nos estomacs débiles. Nous en étions venus à le manger cru. Nous ne mangions presque jamais de pain ; le vin était destiné à l'autel et pour les camarades qui venaient quelquefois nous voir : c'était un jour de fête. Hors de ce temps, nous n'usions que d'eau à nos repas, que nous terminions quelquefois par un peu d'esprit de sucre nommé *tafiat*. L'usage habituel en est dangereux, et ceux qui s'y livrent se perdent bientôt. On nous en envoyait souvent de Cayenne, mais je m'étais réservé de le distribuer ; j'étais avare

à le verser ; je n'étais généreux qu'avec les nègres ; ils le préfèrent à l'or et ne peuvent guère s'en passer. Nous usions du café le dimanche seulement ; nous trouvions qu'il agissait fortement sur nos nerfs ; il est trop fort. Le chocolat fut bientôt abandonné : le cacao de la Guyane est excellent , mais le chocolat est mal broyé , plus mal cuit , et nous n'en avons jamais usé impunément. Nos soupers étaient légers ; ils se faisaient tous les jours à sept heures ; à neuf heures nous dormions tous.

Il est certain que les déportés ont tous souffert de l'insalubrité du climat. La mort en a moissonné les deux tiers ; les autres ont tous été malades , et nous étions tous pâles et très-maigres. Notre petite colonie s'est cependant soutenue ; après la grâce de Dieu et les prières de nos amis , nous le devons à la régularité de notre vie , à l'assiduité au travail , et aussi un peu à la sobriété , vertu cependant que la nécessité avait produite. Nous nous sommes conservés par l'usage journalier du bain , que nous avons pris constamment au sortir du travail , mais impunément , comme on use d'eau fraîche dans la sueur : nous y restions peu , un moment seulement , et c'était assez. Nous avions un

canal, qu'on nomme *crique*, par lequel nous entrions dans la grande rivière; la marée y montait, et cette eau saumâtre nous fortifiait très-sensiblement. Nous étions fort négligés en nos vêtements, sinon les dimanches, mais propres, et nous nous imposâmes la règle de laver tous les jours notre linge : dans un instant le soleil le brûlait presque. Ainsi nous avons vécu sans aucun accident, et c'est une marque de la protection du ciel, que nous ayons fait tant d'ouvrages, avec des instruments si divers et dont nous connaissions si peu l'usage, sans nous être fait une seule blessure. Nul de nous n'a été mordu par aucun serpent. Je suis le seul qui ait été piqué par un scorpion caché sous une baille qu'il m'était échu de fortifier de cercles de fer; elle recevait les eaux de notre toit et nous était très-utile. En la renversant, l'insecte me piqua à l'index; je le découvris, je l'écrasai et je frottai longtemps mon doigt sur son corps et la terre; je ne ressentis la douleur qu'un moment : la blessure n'en est jamais mortelle, mais elle produit quelques accès de fièvre et de la douleur. Je fus une fois plus incommodé pour avoir légèrement touché du bout du doigt une chenille velue et très-

grosse ; je fus brûlé sur-le-champ , et en peu de temps les articulations des doigts du poignet , et même le bras , furent affectés d'une grande douleur. Des fourmis d'une grande taille m'ont donné de la fièvre , pour m'avoir mordu au jarret. Voilà mes plus grands accidents. Il faillit une fois en arriver un bien grand à notre philosophe de Bretagne. Un dimanche , après nos messes , deux de nos amis firent le projet d'aller dans une habitation à quelques lieues de nous ; c'est ce qu'on appelle de proches voisins ; ils prirent le canot et les nègres ; nous restâmes seuls. Le Breton se chargea de la cuisine et je me lançai dans les bois , dans le dessein d'y botaniser. Je parvins à un bois mouillé où j'avais l'eau à mi-jambe. J'y observai un arbuste rampant sur le fond sablonneux , et qui , s'attachant aux arbres , laissait tomber de longues grappes de fleurs monopétales de couleur orange ou aurore. Aux fleurs succédaient des baies à dix pans et d'une forme ovale. J'en fis une collection et , chemin faisant , je fis la dégustation du fruit qui y était contenu , mais avec prudence , car le fer le teignait en rouge. Le goût était celui du marron. Rendu au logis je fis voir à mon philoso-

phe mes diverses plantes et mes fruits : je lui dis mes observations. Je crus qu'il les accueillerait avec son dédain accoutumé ; mais cette fois il examina , tâta et mangea un fruit entier. Il était de la grosseur d'un gland. Le temps du dîner vint ; je mets le couvert et la soupe est servie. Tout à coup le pauvre philosophe est pris de maux de cœur , d'anxiétés et d'envies de vomir , et il vomit en effet avec des efforts terribles : il fut fort malade. Je lui fis prendre de l'huile, et après trois heures de vomissements, il s'endormit. Il eut jusqu'à la nuit un hoquet très-laborieux. Je ne sais si ce fut la crainte, mais je ressentis quelques nausées. Comme la soupe était grasse, au milieu des secours que je donnai à mon camarade, j'en dévorai deux assiettes, et j'en fus quitte après une heure de hoquet. J'envoyai à Cayenne ces fleurs et ces fruits : c'était un émétique très-fort, et on s'en servit pour en faire de la mort aux rats. Aublet a décrit cette plante, et elle est gravée dans la flore de Cayenne ; mais j'ai oublié son nom, qui me fut indiqué par M. Laffont-Ladébat, à qui j'écrivis notre accident.

Je n'ai rien dit encore de la Guyane ; on en a beaucoup parlé, dans ces derniers temps sur-

tout. Je ne peux guère ajouter à tout ce qui a été dit sur cette colonie. Au reste j'ai peu vu , peu voyagé, et j'ai plus souffert que je n'ai observé. La Guyane comprend tout le pays contenu entre l'Orénoque, au nord-ouest, jusqu'au fleuve des Amazones, au sud ; les côtes forment un cercle insensible d'un de ces points à l'autre. Cette vaste contrée s'étend depuis le méridien, et même 3 degrés en deçà, jusqu'au 8^{me} degré de latitude septentrionale, et depuis le 33^{me} degré de longitude, prise de l'île de Fer, jusqu'au delà du 48^{me}. Cette partie de l'Amérique Méridionale fut découverte par l'Espagnol Alphonse Ojeda, qui y aborda le premier, en 1499, avec Améric Vespuce et Jean de la Cosa, qui en parcoururent une partie sans s'y arrêter. L'Anglais Walter Raleigh, sur le bruit qui s'était répandu en Europe des richesses immenses renfermées dans l'intérieur de la Guyane, y vint en 1595, remonta les rivières, visita les côtes, et quitta le pays sans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchait. La Guyane fut abandonnée depuis ce temps ; mais les Français parurent s'occuper depuis d'un pays qui avait eu tant de célébrité, et ils se fixèrent dans l'île de Cayenne, tandis que les

Espagnols plaçaient leurs espérances du côté de l'Orénoque, et les Hollandais du côté de Surinam. J'ignore à quelle époque les Portugais s'emparèrent des pays situés sur le bord des Amazones ; mais il est certain que l'établissement des Français eut lieu en 1635.

Le massacre du féroce Poncet de Brétigny, qui fut le chef d'une compagnie qui tenta, en 1643, de s'établir à Cayenne et qui n'eut aucun succès, la mort du vertueux abbé de Marivault qui se noya en entrant à Rouen, l'assassinat de son successeur Roiville et les excès horribles de ses meurtriers, renversèrent tous ces projets. Les Hollandais s'emparèrent pendant ce temps de la Guyane française, sous la conduite de Spranger ; la Barre, maître des requêtes, les en chassa en 1663. Cayenne rentra avec toutes les autres colonies sous la main du gouvernement de France ; les Anglais s'emparèrent de cette colonie en 1667 ; les Hollandais la prirent en 1679 ; la même année le maréchal d'Estrées la reprit, après le combat naval de Tabago ; depuis elle n'a pas même été attaquée. La malheureuse expédition de Ducasse à Surinam, en 1668, porta à la colonie de Cayenne un coup dont elle ne s'est pas relevée. L'expédition

de 1765 , commandée par M. le duc de Praslin-Choiseuil , est connue de tout le monde. D'autres que moi en ont recueilli les détails pendant leur séjour à Cayenne; ce que j'ai appris m'a fait connaître que l'imprévoyance , les idées philosophiques , les abstractions , l'ignorance ou la mauvaise foi dans les subalternes , ont fait perdre , en moins de dix-huit mois , plus de huit mille hommes à la France. On trouve à peine des restes de cette nombreuse émigration.

La Guyane se divise en quatre contrées : la Guyane espagnole , la plus à l'ouest , qui est arrosée par l'Orénoque; la Guyane hollandaise , où se trouvent les florissantes colonies d'Esté-*bèque* , *Démérary* , *Berbiche* et *Surinam* : les trois premières sont tombées , au commencement de la guerre , entre les mains des Anglais ; la portugaise , qui s'étend depuis les *Amazones* jusqu'à la rivière de l'*Arraouary* ou *St-Vincent-Pinçon* , ce qui est le même ; enfin la Guyane française , qui comprend le pays situé entre le *Maroni* , du côté des *Hollandais* , et la rivière de *Vincent-Pinçon* ou de l'*Arraouary* , ou même le cap du nord du côté des *Portugais* , ainsi que l'a réglé le traité d'*Utrecht* en 1713. Je ne sais pourquoi les géographes français reculent les

limites de la Guyane française jusqu'au cap Orange, et favorisent ainsi les prétentions du Portugal de resserrer les Français même par la rivière de l'Oyapoco. Au surplus le dernier traité d'Amiens a rejeté les limites françaises, je crois, jusqu'à l'Amazone. Mais ces vastes pays ne seront ni connus ni habités de longtemps. La Guyane française est la plus à l'est, elle n'a guère moins de 120 lieues de côtes. La plupart des rivières sont de grands fleuves, comme les rivières de l'Oyapoco, Arouague, Mahury, Cayenne, Couron, Sinnamari, Iracoubo, etc. La navigation dans ces rivières est embarrassée par des roches de granit et des bancs; il faudrait des bâtiments d'une construction particulière. La Guyane est le pays du monde le plus coupé par des rivières qui se touchent et se ramifient; on peut comparer son sol au tissu d'une dentelle. La nature a préparé ces innombrables canaux pour faciliter l'évacuation de la prodigieuse quantité d'eau que versent pendant huit mois des pluies continues. Malgré ces nombreuses rivières, la Guyane est couverte de pays inondés qui ne permettront jamais de la parcourir. L'été en dessèche une partie; les exhalaisons qu'elles

produisent rendent ce climat fort insalubre. L'industrie peut diminuer cet inconvénient ; mais il faudrait une émigration d'une grande partie des habitants de l'Europe. L'intérieur de cet immense pays n'est pas connu ; les bords des fleuves et des côtes sont seuls habités et peu habités. C'est porter bien haut la population de la Guyane française que de l'évaluer à 8,000 personnes , dont 6,500 noirs. Avant la révolution, la population était plus forte d'un quart au moins. On divise cependant la Guyane française en huit cantons qui avaient leurs commandants : ce sont Cayenne, Roura, Macouria, Couron, Sinnamari, Iracoubo, Arouague et Oyapoco ; mais, excepté les postes de Sinnamari et de Couron, qui ne sont rien, Cayenne est la seule ville ou bourg de la Guyane. Ces cantons avaient des églises et des missionnaires.

Cayenne est divisée en trois parties , la ville, le fort, et la savane. La ville est bien assez défendue, le fort la domine. Il se nommait autrefois le morne Cépérou , d'un nom indien, maintenant St-Michel : c'est la citadelle. Ce fort domine l'entrée de la rivière et en défend tout le passage. La savane est un faubourg distant de la ville un peu plus que la largeur des glacis.

On a divisé un terrain d'une grande étendue en rues fort larges ; les cases sont entrecoupées de jolis jardins , et cette partie est très-agréable. On connaît les deux saisons de la Guyane , l'une de quatre mois d'été , et l'autre de huit mois de pluies. Le retour de ces deux saisons est toujours constant. Au milieu des huit mois de pluies , qui commencent le 15 octobre à Cayenne , et dès les premiers jours dans les terres , on trouve un été d'un mois et quelquefois plus ; les vieux habitants m'ont dit que les pluies étaient retardées depuis cinquante ans à Cayenne ; ils en attribuaient la cause à la destruction des grands bois. Malgré les pluies constantes , la chaleur est grande , mais plus supportable , c'est un des jours de pluies d'orage de France. Ces pluies détruisent tout , et ces alternatives de sécheresse et d'humidité attaquent les bois les plus durs et même les métaux. Dans les soirées de l'hiver je pouvais porter du drap. Ces pluies ne tombent jamais , comme en Europe , en légers brouillards : on dirait que les cataractes du ciel sont ouvertes , et elles s'annoncent de loin avec un fracas et un *boatus* qui étonnent surtout dans le haut du pays. Elles produisent des déluges ; les eaux des rivières salées deviennent douces , et les poissons ne sont

plus des mêmes espèces. Dans l'intervalle de ces averses, un coup de soleil dessèche la terre, il semble qu'il n'a pas plu depuis un mois. Ces pluies mettent en action les serpents et des crapauds énormes qui ne coassent pas. Je ne ferai pas l'énumération de ces reptiles ; ils sont très-communs : on dirait des taureaux qui mugissent. J'ai vu des serpents de toute forme, de toute grosseur, de toute couleur. Ce que j'ai vu de plus hideux dans ce genre est une couleuvre de trois pouces au moins de diamètre, et de la longueur de vingt-un de mes pieds chaussés. Ces reptiles dévorent les poules, les gros oiseaux, les quadrupèdes, comme chiens, agoutis, etc. On dit qu'elles arrêtent une biche en s'élançant autour d'elle. Le fait est possible, c'est ainsi qu'elles tuent les chiens de la plus grande taille, et le cerf de la Guyane est un chevreuil.

Il serait très-difficile de dénombrer ou de décrire les serpents qui vivent dans la Guyane : voici ceux que j'ai vus, outre la grosse couleuvre : le serpent moitié vert, moitié noir ; des serpents tranchés, couleur jaune et rouge ; un serpent noir, gros comme le bras, suspendu à une branche d'arbre, attendant les oiseaux ; des serpents blancs ; des serpents noirs de médiocre grosseur. J'ai vu seulement les sonnettes

du serpent à sonnettes ; jamais je ne l'ai rencontré vivant ; mais les habitants en comptent cinq espèces toutes fort dangereuses. La plus part de ces serpents sont des couleuvres , ils s'insinuent dans les maisons. Un déporté, nommé M. de Kerautent, de basse Bretagne, ancien officier, avait été retiré par un habitant et logé dans un petit réduit qui était à l'entrée du magasin de coton. Ce déporté n'allait jamais dans sa petite chambre avec sa lanterne , crainte d'accident. Une fois qu'il faisait très-noir, à cause des pluies, il prit la lanterne et par hasard il découvrit sur son lit un énorme serpent gris, que les nègres vinrent tuer. Une fois aussi, travaillant à notre case, je soutenais, mon bras nu, un sac de maïs que l'un de mes associés attachait de l'autre côté de la cloison. Je sentais un froid remarquable , je l'attribuais à la tension de mon bras. Quand l'ouvrage fut terminé, je reconnus qu'un serpent brun en était la cause. Il était logé dans une mortaise d'un des soliveaux qui soutenait le toit de la case. Je m'armai de ma longue pince et je fis mourir ce reptile plus patient que moi. Nous en avons souvent rencontré dans notre case, dans le temps des pluies. Ils étaient attirés par le chant de

petites grenouilles, toutes blanches, qui venaient à la case, et qui de préférence venaient s'attacher à nos chemises ou à nos serviettes. Il est certain que les serpents dévorent les grenouilles, même les crapauds.

J'ai observé une fois qu'un serpent noir avait une langue doublée ou *bifurquée*. Comme je l'avais tué, j'en fis l'observation fort à l'aise : le bord de cette langue était garni de petits cils. Je ne sais où j'ai lu que cette double langue n'était pas réelle, mais causée par l'oscillation. L'observation que j'ai faite est sûre, et j'en pris à témoin mes coexilés, à qui cela n'importait guère.

Je ne concevrai jamais comment le serpent peut marcher ou procéder en avant avec autant de facilité. J'en ai vu, parmi les arbustes des forêts, qui glissaient avec tant de légèreté d'une feuille à une autre, qu'ils semblaient nager dans l'air, et ils disparaissaient dans un instant. J'en ai rencontré un très-long et fort noir dans un marécage, où je recueillais des fruits de *canna indica*. Il venait à peu près droit à moi; le temps était d'une chaleur intolérable. Il traçait à quatre à cinq pieds de terre des sinuosités, et encore qu'il eût plus

de neuf à dix pieds de long, il ne touchait pas, ce semble, à terre, sinon que par l'extrémité de la queue, dont à peine un pied et demi rampait sur le sable. Ce serpent ne m'évita pas, je me retirai à l'écart et il suivit sa route avec une démarche aisée. Je ne comprendrai jamais comment les serpents peuvent marcher ainsi.

J'ai lu, je ne sais dans quelle relation, que les Indiens et les nègres se rendent quelques serpents familiers, et se font ainsi redoutables à leurs semblables. Le fait est avéré, et Cayenne a eu plusieurs nègres qui tenaient des serpents apprivoisés dans leurs cases. Mme Dégoutins, que je ne dois jamais citer sans reconnaissance et sans regrets, avait jadis une habitation considérable; elle y visitait souvent les cases des nègres, et elle m'a assuré avoir vu plusieurs fois un serpent assez gros dans la case d'un nègre, d'où jamais ce reptile ne sortait, encore que jamais le nègre ne fermât la porte. Les autres nègres n'osaient rien lui dérober et n'entraient jamais chez lui dans son absence.

M. de *Châteaubriant*, auteur du *Génie du christianisme*, l'ouvrage qui m'a le plus frappé dans le cours de ma vie, rapporte, dans son

Voyage de Paris à Jérusalem, qu'il a connu des hommes qui avaient trouvé des secrets pour toucher impunément les serpents. Le Suédois Thumbert rapporta la même chose dans son *Voyage du Cap et du Japon*, ouvrage curieux. Il attribue ce préservatif à des arbres dont les habitants des pays qu'il cite portent toujours avec eux un morceau. Il passait pour constant à Cayenne et dans la Guyane, quand j'y ai été, que plusieurs nègres avaient ce secret. De plus, par une certaine inoculation, qui était un secret parmi eux, on était préservé, disait-on, de la morsure des serpents pour toute la vie. L'inoculation se pratiquait avec des suc d'arbre, ou d'herbe, et cette opération se nommait *se faire piquer pour le serpent*. Je crois pouvoir assurer que quelques déportés s'y étaient soumis. Il est étonnant que, pendant son séjour dans l'Amérique, M. de Châteaubriant n'en ait pas entendu parler.

Les Indiens ont beaucoup de secrets dont les nègres ont connaissance, et par haine pour les Blancs, ils ne les donnent pas. Il m'est arrivé d'avoir trouvé dans les routes des bois qui viennent de Sinnamari à la rivière de Cayenne, des arbres blancs, dont il avait été

levé des lanières avec le couteau ou le sabre. Quand je demandais aux nègres : *pourquoi ça faire?* ils répondaient : *c'est bon pour mal*, mais rien de plus.

Rien n'est plus imposant qu'une rivière à Cayenne : les bords en sont tapissés d'un rideau épais de palétuviers très-élevés ; cette verdure continuelle et ce silence profond inspirent cependant la tristesse. Les oiseaux qui se perchent sur ces arbres sont beaux ; on y distingue le flamant, couleur de feu, oiseau très-commun et bon à manger, et la petite aigrette blanche ; ces oiseaux sont de l'espèce du héron et vivent de poissons. Le palétuvier est un arbre dont la feuille ressemble au saule et d'un bois fragile et léger. Il ne vient jamais que dans la fange saumâtre du bord des rivières. On ne le trouve plus à huit lieues en les remontant. Il n'a jamais aucune portion de la tige dans l'eau, mais la nature lui a donné des racines qui s'y enfoncent et qui forment un point de réunion sur lequel la tige est levée. On dirait une araignée sur laquelle une plante repose ; du haut des branches, retombent des filets déjà armés d'éléments de racines qui s'implantent dans les rivières, forment de nouveaux arbres, et en

resserrent le lit. La cendre de cet arbre contient une grande quantité d'alcali, et est utile dans les teintures. A moins qu'on ne soit monté en haut des rivières, jamais on ne peut en voir les bords ; les palétuviers les garnissent à une grande épaisseur, et les racines entrelacées de cet arbre ne permettraient qu'avec un long travail de parvenir jusqu'à la terre. Quand on aborderait, ce qu'il est nécessaire de faire dans les accidents de la navigation, on arriverait à des marais fangeux ou à des bois impénétrables. Pour entrer dans l'intérieur, il faut trouver une crique, espèce de canal qui conduit aux habitations. Il en est quelquefois d'une ou plusieurs lieues de longueur. On ne connaît à la Guyane aucun chemin, si ce n'est dans l'île, ou celui de Sinnamari. Mais ces chemins sont des sentiers, et il faut passer trois rivières. Souvent il faut traverser des savanes mouillées. Tous les voyages se font en canot ; ces canots sont encore construits comme ceux des Indiens. Ils sont tous d'un seul morceau et formés du corps d'un arbre creusé par le feu. Pendant cette opération, on écarte peu à peu les bords, et on lui donne une ouverture elliptique ; mais le fond est rond et sans quille. Quelques courbes for-

tifient le dedans ; le derrière est fermé à plat , et l'on place sur le devant un bec grossièrement attaché. Sur ce frêle esquif, on descend à la mer du haut des rivières , et les nègres affrontent les gros temps. J'ai vu de ces canots d'une vaste capacité ; je me suis embarqué , vingtième , sur l'un d'eux ; l'arbre dont il avait été formé avait au moins six pieds de diamètre. On y avait ajouté des cordages. On ne peut s'empêcher d'admirer l'adresse des anciens Indiens dans la construction de ces canots ; que de peines , de patience pour abattre , vider et enfin mettre à flot une de leurs pirogues ! Leur hache (1) était de pierre , et ils n'avaient aucun instrument. Ils mettaient plusieurs années à ce travail , mais c'était leur fortune : l'univers appartient à un Indien , qui met toute sa famille dans un canot. Le canot se conduit avec une pagaie ; il y a un arbre dans la Guyane , propre à faire ces avirons , la fibre n'en est pas de droit fil , mais oblique et contournée.

(1) Les haches des Indiens sont de pierre noire : elles ont une rainure au dos et sont fixées au manche par des cordes fort dures. On trouve dans la Guyane des haches d'une pierre verte , et qui ressemblent à celles qu'on voit dans les cabinets des antiquaires. Comment ces pierres sont-elles répandues dans tous les lieux du monde ?

La pagaie est un court aviron fait comme une pelle, et qui a une poignée où la main s'engage ; cet aviron, pour la plupart du temps, sert de gouvernail. Les nègres sont assez propres à la navigation des rivières ; ils conduisent les canots en mesure, et cette mesure est déterminée par le chant. Ce chant est sauvage, mais juste, et ils ont une idée des accords. Quand un canot est garni de six nègres, ou même moins, un d'eux commence la chanson ; tous lui répondent, et cette réponse est une basse ; celui qui conduit le chant semble en sortir quelquefois par des éclats et des phrases figurées ; mais il ne sort jamais en effet ni du motif du chant ni de la mesure : la basse en chœur continue ; c'est un repos pour le chanteur. Ces chansons sont la poésie de ces Africains, et, comme chez tous les peuples, elles expriment leurs passions. Autrefois, la douleur, le sentiment de leur misère, le souvenir de leur patrie, étaient le motif ordinaire de ces romans de l'oreille ; depuis la révolution ils y mêlent l'enthousiasme de la liberté. Une pensée, un mot seul font une chanson ; par exemple, un nègre chante : *Maître à moi a vendu moi ; adieu, Justine !* Ces deux derniers mots font la basse du

chœur, et le chanteur rappelle tous les objets de sa douleur et de ses regrets. Un jour que j'avais une longue navigation à faire, un chanteur racontait une querelle de ménage, et le chant finissait toujours par ces mots : *Cabouca, Jeannette ! Paix donc, Jeannette !* La chanson dura une heure, et j'ose dire qu'elle était très-originale. Les échos que forment les sinuosités des rivières et les bois font que souvent ces chants sont entendus d'une lieue. Les nègres, du temps de l'esclavage, usaient de ce moyen pour communiquer leurs pensées aux esclaves des habitations, à leurs amis, à leurs femmes ; ils faisaient savoir ainsi leurs peines, leurs dessein, ce qui se passait parmi eux, sans que leur maître, même dans le canot, pût entendre ou comprendre ce qu'ils se communiquaient ainsi. J'ai quelquefois fait de longs voyages durant les nuits pour profiter des marées qui montent ou descendent ; ces chants mesurés, cette basse qui a ses *forte*, ses silences, les regrets de ces noirs, le mouvement uniforme des rames, la singularité de ma position parmi ces hommes, sur ces profondes rivières où la nature est morte de silence, m'inspiraient souvent une rêverie profonde, un sentiment triste et grave ; je me sen-

tais plus exilé, je pensais à ma patrie, à ma famille, et j'étais forcé de m'armer d'une plus forte résignation. Je ne sais pourquoi je ne laisse pas tous ces détails; mais ils tombent de ma plume : que l'amitié en excuse les minutieuses longueurs.

La culture se fait à la Guyane par les nègres : jadis ils étaient esclaves, et l'esclavage était doux, de l'aveu même des nègres, dont la quinzième partie, par mort ou infirmité, est chaque année perdue pour la culture. Après la publication de la loi de liberté, ils abandonnèrent toutes leurs habitations et causèrent quelques désordres. On peut dire qu'ils n'ont pas conspiré contre les blancs, mais faute de chefs. Leur grande ambition était d'être admis aux élections et d'être pour jamais exempts du travail. Les propriétaires les plus riches furent ruinés. A cette époque, Cayenne allait être comptée au nombre des plus brillantes colonies par le changement qui s'était fait dans les cultures. Les propriétaires et le gouvernement essayèrent d'intéresser les nègres à la culture; leur inconstance et leur corruption rendirent ces projets inutiles. Ils sentirent enfin le besoin, et quelques habitants, à prix d'argent, réunirent des nègres épars.

Quand ils se furent ainsi placés, le gouvernement rendit une loi qui fixait les nègres dans tous les lieux où ils étaient, sous le titre de réquisition. Une autre loi les obligea à un travail modéré et soldé par les propriétaires. Ces lois ont confirmé la ruine de plusieurs propriétaires et enrichi quelques hommes intrigants; mais elles ont sauvé la colonie. Quand je quittai Cayenne, elle était dans cet état : les nègres étaient quasi serfs, et ne pouvaient sortir d'une habitation, même aux deux jours de repos par décade, sans un permis du maître. L'immoralité de cette espèce d'hommes est désormais une plaie incurable; ils ont vécu comme des brutes, dans un libertinage général. Ils étaient autrefois retenus par la religion; la prière publique ne se fait plus dans la plupart des habitations, et s'il est resté quelque pratique de la religion, ils se sont livrés au schisme en s'attachant au missionnaire constitutionnel. Le vol, le mensonge et l'ivrognerie sont communs à tous les nègres : ils ont porté leurs excès jusqu'au poison; deux déportés en ont été les victimes. Le missionnaire vice-préfet a fait quelque bien pendant la révolution; mais son zèle a été comprimé par les persécutions fréquentes qui lui ont été suscitées : sous

mes yeux il a été condamné à la prison et à l'exil. Il y a eu toutefois des exceptions à la règle générale : j'ai connu quelques bons chrétiens ; j'ai fait quelques pénitents ; les déportés sur les habitations ont fait quelque bien ; il eût été plus général si les propriétaires eussent été plus religieux.

Quand nous fûmes réunis aux *Deux-Flots*, plusieurs nègres sont venus voir nos travaux, ils nous ont aidés, et une brigade entière a planté nos vivres (*manioque*) pour un an. Ils entendaient la messe ; ils nous ont quelquefois demandé l'intention ; c'était superstition ; nous les éclairions, et ils se confessaient. J'en ai marié plusieurs, j'ai fait beaucoup de baptêmes ; j'ai eu la consolation de voir venir de fort loin des hommes ou des femmes que Dieu avait touchés dans sa bonté ; j'ai vu des traits de sa miséricorde. Pendant les travaux que faisaient pour nous ces pauvres nègres plus humains que les autres, quelques-uns s'échappaient et me conduisaient fort loin dans les bois pour m'ouvrir leur cœur. Là, je les entendais, assis sur un vieux bois ; les insectes dévoraient le pénitent et le confesseur. Je n'avais pas répugnance à serrer contre moi ces pauvres gens. Quand les décades

ou jours de repos concouraient avec le dimanche, ils venaient en plus grand nombre, même de la veille. Nous leur faisons la prière, ils chantaient des cantiques, ils entendaient toutes nos messes et s'en allaient contents. J'ai l'espoir que plusieurs de ceux-là resteront bons chrétiens, et j'ai eu la consolation d'avoir reçu en France des protestations de leur fidélité. Ces pauvres gens aidaient notre misère de petits présents; nous leur rendions la réciproque, et notre désintéressement servait grandement à leur inspirer de la confiance. La bonne Justine la Noe venait aussi quelquefois nous voir dans notre Thébaïde, et nous conduisait quelques camarades qui avaient besoin de notre ministère. J'ai parlé de sa vertu ailleurs, je veux en citer encore un trait qui vaut bien quelques pages de détails sur les papillons et les insectes de Cayenne; je le rapporte ici pour dépayser ceux qui liront ceci. Pendant mon séjour aux *Deux-Flots*, cette innocente négresse y accompagna une personne, d'ailleurs vénérable, mais qui prit contre elle un travers et un préjugé extraordinaire; Justine n'était venue que pour servir cette personne, qui n'avait pour elle qu'un dédain continuel et qui ne recevait ses humbles

services qu'avec mépris et avec des reproches qui brisaient son cœur. Comme, malgré moi, je fus témoin des mauvais et injustes traitements qu'elle ne supportait qu'avec un grand effort de vertu, mais en versant des larmes, je dis à Justine qu'une chrétienne non-seulement ne devait pas se laisser abattre par les humiliations, mais qu'elle devait même en concevoir de la joie; elle me promit d'être docile à ce conseil de l'Évangile et me répondit : *Eh bien ! mon père, moi chanter quand j'aurai gagné chagrin !* Elle fut fidèle à cette généreuse résolution, et à chaque fois que cette injuste personne outrageait la pauvre négresse, elle se retirait dans notre cuisine, et nous l'entendions sur-le-champ, d'une voix assurée et qu'elle avait très-belle, chanter un cantique des missions. Ce trait, qui n'échappa à aucun de mes trois camarades, les pénétra de vénération pour Justine. Anges du ciel, qui planiez sur nos retraites pour y consoler nos douleurs, ces accents d'humilité montèrent jusqu'à vous ! Vous écrivîtes le courage de cette vierge sur le grand livre des actions des hommes ; vous le présenterez au dernier jour aux grandes assises de l'Éternel, et les prêtres qui, comme moi, ont terni la palme de leur

exil, rougiront des larmes qu'ils ont versées sur des chaînes passagères!....

Je fis connaître à Justine la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus; elle désira avec ardeur de s'associer dans cette pieuse confrérie; j'ai fait inscrire son nom dans les registres des filles de la Visitation, et j'ai eu la consolation de lui en faire parvenir le billet. Justine avait pour amie une autre négresse nommée Dauphine; quand j'étais à Cayenne, elle la suppléait dans les soins dont j'avais besoin; je lui donnais la messe dans ma petite retraite. Après *la liberté*, elle resta fidèle à son ancienne maîtresse, et celle-ci étant devenue pauvre et infirme, elle se chargea de la servir gratuitement, et elle a fini par la nourrir de son travail et de ses petites industries. Ces filles modestes ne m'approchaient qu'avec respect et n'entraient chez moi qu'avec une grande retenue et toujours en silence. Ce fut, je l'avoue, une de mes plus douces consolations d'être servi par ces innocentes filles. L'amour de l'aumône dans Justine était excessif: elle resta un jour sans manger, pour avoir le plaisir d'employer le peu d'argent qu'elle avait à acheter des fruits, alors très-rares, qu'elle porta à un déporté ma-

dans les cônes des montagnes, et le rocou, pro-

lade qu'elle ne connaissait pas, et elle avait soigneusement caché cette bonne œuvre. Pendant une soirée d'extrême chaleur, elle tint fermée sur moi une porte de chez Mlle Dunézat, par laquelle il venait un air fort rafraîchissant, et de peur qu'elle ne s'ouvrît, elle y plaça sa chaise en dehors. Je n'imaginai pas le motif de cette action et je continuai à m'occuper. Une heure après, je supplie Justine de me donner de l'air et je frappe. Elle me prie d'attendre encore *un petit morceau d'y temps*. Puis cette porte s'ouvre; je demande pourquoi j'ai été tenu en charte privée pendant cette heure; la modeste Justine baisse les yeux, et me dit qu'une négresse était venue laver du linge au timbre, *mais qu'elle avait pas gagné vêtements!* Je ne fais aucun commentaire sur cette réponse et le motif de cette fille. Philosophie, n'approche jamais du cœur de la pauvre Justine; elle est sublime dans son ignorante simplicité. Une pauvre négresse gardait l'innocence d'un prêtre!

J'ai fait peu d'observations sur la culture de la Guyane: les premières années, dans tous les climats, sont données aux erreurs, et les habitants de Cayenne ont été trompés pendant un siècle. Ils

s'attachèrent d'abord à cultiver l'île, et bientôt les Indiens disparurent. Ils avaient eu le bon esprit de renoncer cependant à les avilir par l'esclavage, et ils contractèrent des mariages avec des Indiennes. Il reste à Cayenne même de leurs descendants. Ils trouvèrent plus de salubrité à habiter les petites montagnes et les *mornes*, et ils se bornèrent à en cultiver les environs; longtemps après, ils s'aperçurent que ces terres épuisées par les pluies continuelles ne produisaient pas autant, mais ils ne réparèrent leurs longues erreurs que quand les florissantes compagnies de Surinam eurent enseigné que les terres basses, même inondées, produisaient les plus belles denrées, et que le fonds conservait plus long-temps sa vertu. Les Hollandais ont donné les mêmes leçons à l'Europe; c'est eux qui ont fait rendre une surface prodigieuse à la culture, soit dans la France, soit dans les autres pays. On abat les forêts inondées; aux temps de la chaleur, on les brûle; on fait des canaux, on construit des digues, des écluses, etc., et en peu de temps ces terres sont couvertes de coton. On réserve les terrains élevés pour le café, le cacao; les cannes à sucre se plaisent dans les cônes des montagnes, et le rocou, pro-

pre à la teinture, réussit partout. Cette dernière branche de commerce est à peu près exclusivement réservée à la Guyane.

Plusieurs voyageurs, botanistes et historiens ont parlé du cafier. Un des livres les plus exacts sur l'origine du cafier, est le Voyage de l'Arabie Heureuse (sans nom d'auteur) par Laroque, vers les années 1708... 1713, dans lequel on trouve un petit traité sur l'origine du cafier et sur son introduction en Europe et en France. Le cafier n'est parvenu dans les colonies de France que vers 1720; il y est venu de France même, ainsi que les épices, à Cayenne. Cet arbuste est un *jasmin* dont le port et les feuilles, même le bois, ont un rapport singulier avec le fusain de nos haies (*ligustrum*). La tige de cet arbuste est droite et les branches opposées, ainsi que les feuilles. La tige ne passe pas trois pouces de diamètre et elle est remplie de branches légères faciles à se plier. A chaque nœud des feuilles de ces branches, il naît plusieurs fleurs blanches, sans calice, qui ont une odeur fort agréable d'orange. A ces fleurs succède une petite cerise oblongue; cette cerise a un goût sucré, mais un peu amer, parfaitement semblable au laurier cerise. Quand ce fruit est mûr

il tombe de lui-même, et sous cette pulpe il contient un noyau double plaqué l'un sur l'autre, chacun des deux revêtu séparément d'une enveloppe de parchemin. Ces deux plaques, qui sont deux fèves ou deux grains de café, contiennent dans leur réunion à leur extrémité un petit germe d'un nouvel arbuste. Si ces deux pièces se séparent, la plante ne germe pas. Pour recueillir le café, on triture les petites cerises, et on en sépare la pulpe ; on lave dans des paniers les grains de café, qui sont toujours revêtus de leur parchemin, et pour les en dépouiller, on les fait sécher au soleil ; on les triture ou on les brise dans des mortiers de bois ; c'est ainsi qu'on dépouille le riz de son enveloppe. Comme le café contient une huile aromatique facile à s'évaporer, les habitants de la Guyane conservent leurs grains de café dans le parchemin, ou même dans la pulpe de la cerise, desséchée au grand soleil. On envoie quelquefois en Europe le café dans cet état : il perd beaucoup de son huile essentielle à la mer et dans la traversée. Il se fait une fermentation dans les vaisseaux qui dissipe le principe odorant. Aussi le café bien desséché est demi-transparent dans la Guyane ; en Europe il est blanc et opaque ; on remédie à cet



inconvenient en usant de plusieurs doubles de bonne toile. Quand on prépare le café dans la Guyane, on ne le brûle qu'à l'instant; on le fait à la chausse, et il est recouvert d'une crème qui réfléchit obscurément les couleurs de l'*iris*. Il est très-fort, et à peine peut-on en prendre une demi-tasse. Dans la Guyane on place assez souvent le cafier à l'ombre des bananiers ou autres arbres. Il n'en produit pas moins, et les fleurs ne se dessèchent pas. On fait deux récoltes de café, une en février, l'autre en septembre. Les planteurs de Cayenne coupent la tête des arbustes du café; il étend alors ses branches latérales; elles deviennent plus longues, et l'arbuste est plus chargé de fleurs. Le meilleur café est sur le revers des *mornes* ou petites montagnes; il est plus petit. Très-souvent, dans les roches, les grains sont ronds et d'une seule pièce; c'est le meilleur, et les grains sont très-petits. J'ai usé du café de *Java*; les grains étaient fort gros, mais le café était d'un goût admirable. On ne sème jamais le cafier à Cayenne; l'abondance des pluies fait germer une multitude de jeunes plants faciles à transplanter. De mon temps on ne mettait point à Cayenne une grande importance à la culture du cafier, mais il venait facile-

ment et presque de lui-même, tant la végétation est facile et active. Un plant de café commence à donner à la deuxième année. Sans en avoir planté, nous pouvions recueillir quatre-vingts livres de café, et nous commençons à faire des plantations qui réussissaient admirablement bien.

Ce que j'ai cru voir de la Guyane me persuade que cette colonie est encore dans l'enfance, et qu'elle peut être dans les siècles suivants une des plus importantes de l'Amérique. On ne la connaît pas encore; le gouvernement n'en a pas fait sonder l'intérieur: l'abbé Aublet n'a fait que quelques courses, et plus en botaniste qu'en cultivateur. Sous MM. de Berner ou de Villebois, gouverneurs, on fit une tournée d'environ cinquante lieues; mais on n'a pas conservé le cahier des observations. On s'avança vers l'Oraput. Trois cents nègres furent employés à préparer les chemins: un botaniste médecin, nommé Leblond, a parcouru le haut de quelques rivières, dans l'espoir de trouver le Quina. Ses courses ont prouvé seulement que le cacao est indigène à la Guyane, et plusieurs des anciens habitants en ont tiré des forêts de l'intérieur. On trouve dans ces forêts des arbres de couleur et d'une grande dureté; on en trouve

de renversés qui résistent au temps et à ses injures. On n'a pas idée en Europe de la grandeur des arbres de l'Amérique. J'ai vu des forêts de cent pieds de hauteur et des arbres de huit à neuf pieds de diamètre. Il s'y trouve des bois propres à la teinture. La vanille y croît naturellement ; elle serait susceptible de culture , et on la néglige. Il serait nécessaire d'établir des canaux et des chemins ; on a tenté les ouvrages , et on avait commencé une route de l'Oraput aux Amazones ; les Portugais ont fait interrompre ces travaux. Depuis environ 1767 ou 1770 , on avait transporté à Cayenne les épices de toute espèce. Elles y ont prospéré en peu d'années ; presque tous les colons en avaient sur leur habitation. Avant la révolution elles produisaient beaucoup , et l'habitation de la *Gabrielle* , régie pour Mesdames de France, était toute en production de girofle (1). La révolution a diminué les produits

(1) M. Benoit-Cavé, commissaire-ordonnateur de Cayenne, m'a dit, le 27 juillet 1811 à Poitiers, qu'il avait vendu, pour le gouvernement, 106,000 livres pesant de clous de girofle, produit du revenu d'une seule habitation et d'une année..; que la colonie vendait 240,000 livres pesant de poivre ; que la noix muscade était très-multipliée, etc. ; la cannelle n'y étant d'aucune valeur, à raison de son abondance et de la rareté des bras pour la préparer. On sait que la cannelle est le *liber* d'un *laurier*.

de cette culture. Il s'est perdu une ou deux épices précieuses; mais les girofliers sont encore très-abondants; la cannelle vient partout avec facilité; le poivre commence à reprendre, et la noix muscade est sauvée par les soins de M. Dunoyer, qui seul a su conserver des plants qui prospéraient à mon départ. Victor Hugues a soigneusement rendu de l'activité à cette culture, et les jardins botaniques étaient remplis de plants quand j'ai laissé la colonie.

Ce climat est propre à nourrir toutes les productions de l'Inde et de l'Asie. Les plantes qu'on y a transportées produisent même plus tôt. On en peut juger par divers palmistes comme celui qui sert à faire le sagou. Le manguier dont les arbres acquièrent en quinze ans la grosseur d'un noyer de cinquante ans en France, et enfin l'arbre à pain, dont la véritable espèce n'a jamais produit qu'à Cayenne.

On recueille à la Guyane le petit fruit d'un arbre nommé *myrica*. Ce fruit, bouilli dans l'eau, laisse échapper une graisse, laquelle se fige comme le suif et peut faire des chandelles. Les chandelles de suif ordinaires venues de l'Europe sont d'un usage peu commode, la chaleur les fait fondre. On use souvent de suif

ou cire de baleine, dont la lumière a un bel éclat. L'huile à brûler se fait avec le fruit des divers palmistes, surtout de l'arroua.

Je dois faire ici mention des palmiers ou palmistes qui se trouvent dans la Guyane. Je ne parle pas du palmiste qui porte le coco, qu'on vante plus qu'il ne le mérite. Ses fruits, couverts d'une écorce verte, ligneuse, sous laquelle est une enveloppe très-filamenteuse, sont assez gros et couvrent une grosse amande presque ovale, dans laquelle il y a un jus qui a le goût du petit lait. Sur les bords du bois, dans l'intérieur, est une pulpe sèche qui a un goût d'amande. On fait, des cocos, des tasses et autres ouvrages. Le bois est quelquefois noir, alors il est assez précieux.

Le chou-palmiste est d'une espèce différente; comme ces arbres plantés poussent toujours de l'intérieur, on coupe le corps du palmiste-chou et on y trouve un rouleau des rudiments des feuilles qui auraient dû se dérouler; elles sont tendres, blanches, et on les mange bouillies, à l'huile ou avec le beurre; tous les palmistes peuvent se manger ainsi.

Depuis la découverte de la Guyane, il y a été porté plusieurs palmistes exotiques, tels que

le palmiste-*sagou*, dont les Indiens composent, au xIndes Orientales, une préparation tirée de la moelle et qu'on mange comme le riz. Le régime (ou la réunion des fruits) est composé de petites pommes de *pin* à écailles rondes de la couleur de l'écaille rouge; peut-être que M. Laffont-Ladébat a conservé ce palmiste qui se détruisait; il a planté des fruits en divers lieux.

L'*arroua* est un palmiste propre à la colonie; il est couvert d'épines dans toute la tige. Le fruit réuni est oblong, gros comme une noix. Les singes seuls peuvent manger sa pulpe extérieure assez acerbe; la noix contient une amande dont on tire l'huile à brûler. Un autre palmiste produit aussi l'huile très-propre à faire mourir les *chiques*, il se nomme *karappa*.

Un autre produit un faisceau de filaments sur lesquels sont des grains gros comme une cerise. Quand ces grains ont été macérés, on les pétrit dans l'eau; ils y déposent une fécule de la couleur du chocolat; elle en a le goût: c'est une boisson épaisse, délicieuse avec le sucre; mais cette boisson est froide, il n'en faut pas abuser. Tous ces fruits dépouillés sont de véritables *cocos*, dont on peut faire divers ouvrages; je

me suis quelquefois amusé à graver sur ces petits *cocos* et je faisais présent de mes ouvrages. Je ne veux point donner ici la définition de la floraison de ces arbres ; on trouve cela dans les ouvrages élémentaires de Linné et autres : mais chaque fruit est couronné par une petite partie triangulaire, qui compose l'intégrité de la fleur et qui repose sur le petit fruit.

Un soir, le soleil tombé, la nuit venant tout à coup dans ces climats, j'allais prendre un bain, en sortant du travail. En passant dans l'allée des orangers qui allait à notre *crique* ou canal, je crus entendre pleuvoir sur ma gauche seulement, la nuit m'empêcha de pouvoir en reconnaître la cause ; le lendemain je fis la même observation ; mais, malgré la nuit, je pénétrai dans le petit bois, et je reconnus que cette pluie n'était autre chose que la chute de ces petites fleurettes triangulaires ; et depuis, étant allé au même lieu, j'observai que jamais elles ne tombaient dans le jour, mais seulement au moment du coucher du soleil. J'ajoute à ces observations que M. Dunoyer m'a dit que les mers, dans leurs *courants*, portent souvent d'un continent à l'autre divers palmistes dont les fruits durs et ligneux résistent au frottement et même au

froissement des côtes où ils abordent. MM. de Châteaubriand et Bernardin de St-Pierre disent la même chose. J'ai vu dans ma jeunesse un fruit d'une liane d'Amérique recueilli dans les sables des côtes du bas Poitou. J'ai également vu un très-beau *jet* d'un *jonc* des Indes, trouvé sur les mêmes côtes. Il est probable qu'il provenait des débris de quelque naufrage. Comme c'était un cas réservé, dans le diocèse de Luçon, de ramasser les débris des naufrages, sans les rapporter aux officiers de l'amirauté, celui qui avait trouvé ce jonc fut obligé d'en faire sa déclaration à M. Dupleix, officier de l'amirauté. Cet officier était frère d'un Dupleix, oratorien, homme savant et distingué dans la congrégation, ami et élève du savant père Oubigau, fameux hébraïsant.

Je serais trop long sur tous ces points, si je citais tout ce qui m'a été dit ou que j'ai vu. Une terre toujours humide et toujours échauffée doit être facile à produire, et la germination doit y être abondante. En vingt ans un terrain abandonné est une haute forêt; aussi le plus grand travail est le *sarclage* des plantations. Les légumes d'Europe exigent des soins particuliers pour leur conservation.

J'ai parlé dans ces rapsodies d'un jardin que nous cultivions : un jardin à la Guyane est une chose précieuse ; mais la culture des plantes y est bien différente qu'en Europe. Les plantes qu'on cultive sont les choux, l'oseille, les haricots, les laitues, les melons, les concombres-melons, les ciboules. On y cultive également les betteraves, la chicorée sauvage, les *leotodon* ou dent de lion et les capucines. Les capucines, qui sont originaires du Pérou, je crois, n'étaient point à Cayenne avant que nous y fusions. Le nom de cette plante est *tropoleon indienne* ; elle y a changé de mœurs, car elle n'y donne pas de graines et ne produit point ses tiges montantes, mais pousse en gros buisson et se multiplie de marcottes faciles à faire. Excepté les melons et les citrouilles, aucune plante d'Europe ne donne de graine. Les carreaux ne sont point placés à plate terre, mais relevés de deux pieds et petits, en forme de tombeaux. On place les jardins dans des lieux humides dont les entourages sont défendus par des fossés pleins d'eau, autrement les fourmis dévorent tout. Pour garantir les plantes de pluies trop fortes et du soleil, on couvre les planches avec des feuilles de palmier soutenues et un peu éle-

vées ; on les déplace la nuit. C'est sur des carreaux toujours couverts et souvent mouillés qu'on élève le cresson de rivière, si précieux pour la santé. Pour planter les choux, on arrache des rejets, qui poussent sur les anciennes tiges ; ces rejets ont de longues tiges ; on les enfonce dans les carreaux, et les arrosements les font croître ; le chou ne pousse que très-peu ; les haricots montent très-haut. Pour enrichir la terre, on la couvre de cendre ou de fumier de vache ou de détrimment des feuilles des bois. Les *averses d'eau* épuisent toutes les terres. — La chicorée sauvage ne donne jamais de graines ni de tiges ; mais elle se propage par des tiges qui naissent au pied des plus forts plants. On orne les salades avec les fleurs de balsamine qui y était avant nous. Les melons et les citrouilles se sèment hors des jardins, et ces dernières multiplient par les *courants*. J'ai parlé de ces haricots qu'on nomme pois de *sept ans* ; leur tige dure au moins sept années. Le légume est dur, mais sucré et fort sain. J'ai vu quelquefois dans les jardins de Cayenne des réunions singulières de plantes du pays, d'Afrique, d'Asie et des Indes Orientales, même des îles de la mer Pacifique, comme l'arbre à pain. La tem-

pérature de Cayenne et son humidité sont favorables à ces divers végétaux. Les arbustes d'Europe les plus communs sont les figuiers et les grenadiers ; les autres n'ont pu réussir. J'ai vu des vignes, mais comme curiosité, car les raisins mûrissent peu et mal. La vigne ne se repose jamais, et on voit sur le même pied des fleurs, du verjus et des raisins. Les jasmins d'Espagne y viennent très-gros et rapportent sans cesse des fleurs. On fait des treilles et même des cabinets d'une passe-fleur, dont la fleur est blanche, les feuilles larges et épaisses ; il succède à la fleur un fruit très-gros rempli d'une pulpe *gélatineuse*. On la mêle au sucre, c'est un bon manger très-frais. On en trouve une autre dans les taillis, qui donne un fruit petit et jaune, plein d'une pulpe sucrée et parfumée.

Je ne sais si un jour on ne découvrira pas des mines d'or ou d'argent à Cayenne et dans la Guyane ; cette pensée revient souvent aux habitants. Je leur ai dit quelquefois que cette découverte ruinerait le pays et sa culture ; mais on trouve des mines de fer très-riches, et j'en ai remis des échantillons curieux à un homme qui s'occupait de ces objets. On les a travaillées autrefois ; mais il est de principe qu'une colonie ne

doit s'occuper que de la culture. Une métropole renoncerait à une colonie industrielle. Celle de Cayenne s'est tenue dans la soumission : on n'y connaît pas même un rouet à filer le coton, pas même un fuseau ; les créoles se déchirent les doigts à parfiler et à tordre avec un fuseau grossier. On pourrait favoriser davantage les ouvrages de terre cuite, les vases sont extrêmement chers ; c'est encore un tribut payé à la métropole.

Pendant les premières semaines de mon séjour dans la ville de Cayenne, j'avais remarqué que, pour blanchir les dedans et les dehors des maisons, on usait d'une matière semblable à la marne blanche, qui avait assez d'éclat et dont quelques parties avaient des points blancs brillants et *micacés*. On démêlait cette matière dans l'eau et on l'employait sans aucune addition ; elle se trouvait sur les bords de la rivière, sous une couche de terre végétale sablonneuse ; on la retirait quand la mer était basse. Depuis, quand je fus m'établir aux *Deux-Flots*, les terres étaient mêlées d'une substance blanche que je jugeai être la même que celle que j'avais observée à Cayenne, et je retrouvai la même couche dans les bords d'une espèce de fontaine qui fournissait de l'eau assez potable dans les ter-

res des *Deux-Flots*. Comme cette fontaine était remplie de terre, je pensai à la nettoyer ; cette matière blanche se mêla à l'eau, et elle fut deux mois sans s'éclaircir. Parmi les révolutionnaires que les habitants de l'île de France avaient chassés et qui revinrent en France, puis à Cayenne, se trouvait le chirurgien Drais. Je lui parlai de cette substance, il me dit qu'il l'avait observée, que c'était le kaolin que les Chinois faisaient entrer dans la porcelaine ; qu'il avait fait un essai de cette substance, et qu'au moyen de fourneaux et avec du sable vitrifiable réduit en poudre, il avait obtenu de petits gallets de porcelaine opaque et grossière, qu'il comptait envoyer un mémoire en France sur ce kaolin dont on pouvait fréter des vaisseaux, etc.

Dans le Dictionnaire de Feller, tom. 4 du supplément de 1720, on trouve, au nom de Vilaris, savant chimiste, qu'il avait fait la même découverte à Cayenne, vers 1718 ; je n'ai point connaissance qu'on en ait fait aucun usage. Sans doute que le kaolin qu'on trouve en abondance dans le Limousin suffit aux manufactures de France. Il est probable que cette matière est commune dans d'autres parties de l'Europe, puisque toutes les nations, spécialement l'An-

gleterre, fabriquent de belle porcelaine. J'avais observé cette substance en entrant pour la première fois dans la rivière de Cayenne; la mer étant basse je vis sur le bord que les eaux laissaient à sec une couche ou zone de deux pieds d'épaisseur. Depuis je l'ai trouvée à fleur de terre, et, dans les grandes pluies, tous les terrains de notre habitation étaient blanchis. Personne ne m'en avait parlé; il est assez remarquable qu'avant notre séjour on n'en ait pas fait l'observation, que ces mines soient délaissées.

Le sable que le docteur Draisie avait employé est très-commun dans la colonie; c'est un sable de quartz blanc comme la neige.

J'ai peu recherché les habitants de Cayenne; j'ai dû cette réserve à ma situation. Dans les premiers temps, ils redoutaient de nous appeler à eux. Excepté les maisons que j'ai nommées, je n'ai presque pas même fait de visites. Toutes leurs pensées sont tournées vers la fortune; l'esprit mercantile absorbe tout, et dans une colonie tous les habitants sont marchands. Je ne peux dissimuler que les mœurs sont en général mauvaises dans la Guyane, et les mauvais exemples des blancs n'ont pas peu contribué à l'immo-

ralité des nègres. Je ne particulariserai pas, et ne donnerai pas des détails affligeants. Les divorces étaient très-communs à Cayenne, mais on doit dire que généralement les femmes tiennent une meilleure conduite que les hommes ; j'en ai connu plusieurs remarquables par leur vertu. La religion n'est guère cultivée, c'est encore un vice commun aux colonies. Au milieu de la corruption générale, Dieu a conservé les déportés sans reproche. Pas un seul ne s'est écarté des lois de la sagesse ; j'ai eu plus d'une fois l'occasion de le faire remarquer aux habitants irréligieux. Toutefois nous avons parmi nous des hommes qui n'avaient pas été tous fidèles à l'Église ; des objets dangereux entouraient partout les déportés ; mais Dieu nous a tous gardés, et nous avons prêché par notre exemple la pratique de la plus belle des vertus, dans un lieu où elle est presque inconnue, et où les occasions de la perdre sont si fréquentes. *Hoc erat sapientiæ scire cujus esset hoc donum.* Les maisons de Cayenne et en général les habitations sont très-jolies ; elles sont bâties de bois précieux. Avant la révolution, on voyait le marbre et les beaux meubles décorer ces logements ; ils sont disposés de manière à recevoir le plus d'air

possible ; aussi elles sont enceintes de treillis et de jalousies , comme en Espagne autrefois , et par le même motif.

Je n'ai point dit comment la ville de Cayenne, et même les habitations , peuvent vivre. On mange peu de pain ; les riches mêmes usent de cassave. La viande de boucherie était nulle de mon temps , sinon que le tigre eût étranglé une vache. On élevait avec soin les bœufs et les vaches dans les ménageries qui sont des parcs entourés de pieux de bois dur. Pour en écarter les tigres , on faisait du feu et on battait la caisse. Le lait des vaches est admirablement bon ; on le vendait fort cher , et deux vaches faisaient la fortune de Mme Desgoutins , ma bienfaitrice ; ce lait a le goût sucré ; il est très-léger. Une tasse petite se vendait trois sous. Quand le tigre avait égorgé une vache , il existait un règlement qui obligeait les propriétaires à conduire sur-le-champ l'animal tué à Cayenne. Le gouvernement faisait prendre, sur des *bons* , une partie de la viande pour l'hôpital et *pour les chefs* de l'administration ; le reste était vendu à un prix fixé et très-cher. J'ai été convié à manger d'une tête de génisse de plus de deux ans , elle était excellente. Il y avait à

ce repas un dindon en daube ; il avait coûté, vivant, 48 fr. Quand les nègres chasseurs avaient tué un *cerf*, lesquels sont de la grosseur d'un chevreuil, on était libre de le vendre à Cayenne et à un prix très-cher. Le moindre prix était de 20 à 25 sous la livre. Quand le temps le permettait, et c'était presque tous les jours, le gouvernement mettait dehors trois barques de pêche. On prenait également sur cette pêche la provision de l'hôpital, *celle des chefs* ; le reste était vendu à un prix réglé par un officier préposé à cette pêche. Souvent, à six heures du soir, les habitants ne savaient ce qu'ils auraient à manger. La volaille très-commune, la viande salée d'Europe suppléent au poisson. On use beaucoup des œufs de poule, etc.

Quelquefois on mettait en vente des tortues qui appartenaient à l'État.... On prend ces tortues dans les environs de Sinnamari, où elles viennent de la mer, pour déposer leurs œufs dans le sable. Des hommes les épient et avec des leviers les renversent sur le dos. Alors on les place dans des bateaux destinés à les transporter à Cayenne dans quelques pieds d'eau de mer. On les tient dans un parc, dans l'avant-port, et

on les pêche quand le poisson manque. C'est un manger assez bon en ragoût. L'usage de la tortue en bouillon rétablit la santé et purifie doucement le sang. On vante beaucoup les œufs de la tortue, qu'elle pond en grand nombre; ils sont revêtus d'une peau qui ne durcit pas à l'air, comme les œufs des oiseaux; ils n'ont point la délicatesse des œufs de poule; quand ils sont durs, le jaune est grené et le blanc n'est rien. Ce sont ces tortues, qu'on nomme les *carrelets*, qui produisent la belle écaille blonde, tachée d'un rouge brun. Les tortues de Cayenne avaient de trois à quatre pieds de largeur et souvent moins. Les écailles sont appliquées, sans la recouvrir sur la charpente osseuse. J'en ai vu de quatre pouces carrés; j'aurais pu en apporter une grande quantité. Dans les *pripri*s ou lagunes, on trouve la petite tortue, mais celle-ci, autrefois commune en France et que j'y ai vu produire dans mon enfance, se tient plus hors de l'eau que dedans, et elle marche; au lieu que la tortue de mer nage et n'a point de pieds. J'en ai mangé à *Tout-y-Manque*, mais avec répugnance.

Les poissons sont très-communs; la plupart sont sans écailles, la chair en est molle; ils

sont quelquefois monstrueux, j'en ai vu de 70 à 100 livres. On prenait quelques poissons semblables au *mulet* ou *meuil* des Sables en France. Ce dernier poisson sautait lui-même dans les canots, sur les rivières. On pêche à la ligne et à la seine. Les nègres employaient, dans les canaux qui conduisent aux rivières, des plantes qui endormaient les poissons. Quand nous voulions faire une pêche abondante, nous attendions le *doucin*, ou le temps des grandes marées pendant les pluies; et lorsque notre canal ou *crique* commençait à beaucoup diminuer d'eau, nous placions à son embouchure une claie à jour, très-claire, laquelle pouvait se développer et se fixer dans la vase par des pointes. Quand les poissons sentaient les eaux diminuer, ils descendaient à la rivière; mais trouvant un obstacle, ils voulaient sauter, et tombaient dans notre canot, que nous avions placé en travers et en dehors; alors on en tuait à coups de sabre ce que nous pouvions manger, soit en soupe, soit en pimentade, soit avec un soupçon d'huile. Un de ces poissons avait cela d'extraordinaire qu'il se jetait sur nos mains pour les mordre, même hors de l'eau; on le nomme *piaye*. Presque tous les poissons sont sauteurs

dans la Guyane : la Providence leur a donné cet instinct , pour leur conservation , dans un pays où il se trouve des obstacles et même des cataractes dans les rivières. Il y a des poissons qui ont la faculté d'électriser comme la *torpille* ; si vous les touchez avec le sabre , l'instrument tombe de la main , tant la commotion est forte et douloureuse. Plusieurs poissons , si on les touche sans précautions , écartent tout à coup leurs nageoires et les font entrer dans la main de celui qui les touche ; ces nageoires ont un double rang de dents en forme de flèches ; il est difficile de les retirer. Les Indiens mettent de ces nageoires au bout de leurs flèches. Après la pêche , quand les nègres arrivaient à la case , leur premier soin était de couper ces nageoires. Les crabes sont de diverses espèces , j'en ai observé une petite et toute rouge qui marche debout ; elle est bonne et délicate ; les autres espèces se tiennent dans les vases sur le bord des rivières , elles sont couvertes de poil et insalubres. Les chevrettes ressemblent à celles d'Europe , et les écrevisses , rares , sont longues et d'un goût exquis. Elles engraisent la soupe et les brûlantes pimentades. Il y a à la mer , et même dans les fleuves , un poisson qui , à son

museau, porte une scie extrêmement dure, longue de trois à quatre pieds. C'est avec cet horrible râtelier qu'il combat le grand *cayeman*. On a dit, peut-être sans preuves, que d'un coup de scie, il avait ouvert des canots. Les nègres prennent cet horrible poisson dans des seines faites avec les cordes de *pitre*, dont j'ai parlé. C'est le fil qui soit le plus dur possible ; un fil plus fort encore pour les gros câbles, c'est la fibre des palmiers. Les Indiens séparent ces fils, qui composent le corps de ces arbres et en forment, pour leurs pirogues, des câbles que la mer ne peut rompre. Ces fils sont gros isolément comme une grosse aiguille à tricoter ; ils ont une élasticité sensible ; mais ces câbles sont très-difficiles à manier.

J'ai parlé des cerfs de la Guyane ; les habitants les chassent avec les chiens du pays, ou les prennent à des pièges. Ces animaux ont le jarret si élastique qu'aucun lien ne peut les retenir si leurs jambes touchent la terre. Il faut faire un piège à bascule qui les enlève. Nous en avons sur notre petite île des *Deux-Flots* ; ils dévoraient nos légumes ; mais nous n'avons jamais pu les prendre. Une fois que je remontais la rivière en compagnie de plusieurs

canots , nous aperçûmes un cerf qui traversait à la nage dans une largeur d'une demi-lieue. Un canot lui donna la chasse et eut beaucoup de peine à le prendre par les tours et retours. Enfin d'un coup de sabre on le tua , et on le prit , à la grande clameur de tous les autres canots. Les habitants ne savaient guère les chasser. M. Noiron , prêtre déporté , qui était logé chez une veuve , près d'*Oyapoco* , s'était formé à cette chasse. Il avait remarqué que les cerfs ne décrivent jamais que des lignes courbes. Il les faisait chasser par les nègres et les attendait toujours à un point sûr. Un soir qu'il était loin de l'habitation , le soleil se coucha comme il venait de tuer un cerf ; il ne put retrouver sa route , et quelques coups de fusil qu'il tira ne furent pas entendus. Alors , laissant son fusil au pied d'un arbre , ne prenant avec lui que son sabre , il grimpa sur cet arbre , après avoir lié les jambes de son gibier avec son mouchoir et l'avoir placé sur son front. C'est ainsi qu'il rapportait les cerfs qu'il avait tués. Il passa la nuit dans son arbre et revint à la case au lever du soleil ; on pensait que le tigre l'avait dévoré. Il m'a dit que les tigres étaient très-communs dans son canton , au point qu'un soir , lorsqu'il

caressait ses chiens dans le salon, un tigre énorme vint enlever entre ses jambes le plus beau, c'est-à-dire le meilleur, car ils sont fort laids et très-ressemblants à la gravure des chiens indiens, dans l'histoire des chiens de Buffon.

M. Noiron mourut de fatigue pour avoir fait un trajet de vingt lieues à pied dans les bois, pour éviter la mer.

Ce M. Noiron était un prêtre du diocèse de Sens : il avait fait quelques fautes durant la révolution ; mais il était aimable, honnête et plein de courage. Il était d'une grande adresse de la main. A Rochefort, il s'occupait à se faire des bas, et jamais ne sortait de dessus son grabat ; jamais il ne s'est plaint. Rendu à la Guyane, on l'envoya à vingt lieues de Cayenne, chez une veuve qui avait une sucrerie. Dans peu de temps il se mit à la tête de l'habitation et se concilia l'amitié des nègres, même en les faisant travailler. M. Noiron s'aperçut bientôt que les opérations de la sucrerie étaient trop imparfaites, et il demanda à la maîtresse de l'habitation de faire des changements, qui furent très-avantageux. Il avait cru reconnaître que les parties des cannes à sucre qui touchent à l'écorce de cette plante étaient les plus sucrées. Cependant

en faisant l'extrait du liquide contenu dans les cannes, cette partie la plus sucrée échappait à la pression. Pour extraire la liqueur contenue dans les roseaux ou cannes à sucre, on les soumet à la pression de trois cylindres, placés verticalement ou debout. Celui du milieu est immobile ; les deux autres tournent sur lui et écrasent les cannes. Ces cylindres sont de cuivre. M. Noiron fit une première pression, et ensuite, rapprochant les deux cylindres, il fit presser une seconde fois les cannes et soumit ce suc à toutes les opérations ordinaires ; il obtint un sucre beaucoup meilleur, et cette heureuse innovation devint un usage. M. Noiron fut regretté dans la colonie ; il y a été l'un des mieux placés, et il me disait : « Je suis autant heureux que peut l'être un prêtre loin de sa mère et de sa patrie. »

Il avait voyagé dans le haut pays, vers *Oyapoco*, et s'était fait accompagner des Indiens. Quand il se fut avancé fort loin, il voulut revenir par les rivières : il s'y trouvait un *saut* ou *cataracte* de plus de 60 pieds de haut ; il désira en tenter l'aventure et déclara aux Indiens qu'il s'abandonnait à leur adresse. Il monta une légère pirogue que les Indiens avaient portée sur leur

têtes, et on se mit à l'eau. Les sauvages l'attachèrent à l'extrémité de la pirogue; un des Indiens se mit au devant, l'autre sur le milieu, l'un et l'autre debout, après avoir attaché les *rames* ou *pagaies*. D'abord la nacelle suivit le cours de l'eau, qui bientôt devint très-rapide; et quand on fut près de la *cataracte*, les Indiens poussèrent de grands cris, la barque sauta parmi des nuages d'écume, et quand M. Noiron tourna la tête, la nacelle était à près d'un demi-quart de lieue, et le bruit qui l'avait étourdi au passage se faisait à peine entendre. Les Indiens étaient tout fiers de ce qu'il s'était laissé aller avec confiance.

Je n'ai pas fait mention des singes qui habitent les bois de la Guyane; les espèces en sont nombreuses. J'en ai vu trois : les petits *sapajoux*, petite espèce et gentille, les *petits noirs* et un singe plus petit encore, dont le museau ressemblait à une chauve-souris; il venait des hauts pays de l'intérieur, et mourut après avoir passé le tropique. Une espèce que je n'ai pas vue, c'est celle des *tigres rouges*. Cette espèce est grande, hideuse, et réunie par troupe de plusieurs centaines. Ces singes, toujours réunis, font entendre de loin un bruit très-grand et un

mugissement singulier. Un matin ce bruit que j'entendis de l'habitation des *Deux-Flots* me parut très-singulier et important ; je demandai au vieux Narcisse d'où provenait ce bruit, il me répondit, *ça singes rouges*. C'est une armée qui dévasterait tout, mais ces singes se tiennent loin des habitations et dans les *grands bois*. Les deux premières espèces se rapprochent plus souvent. Rien n'est plus plaisant que de voir ces petits sapajoux réunis : ils crient, sautent, se pendent aux branches et se balancent en faisant mille grimaces. Si l'un d'eux se laisse tomber, les autres, des branches à leurs pates, le battent et le punissent de cette chute. S'ils veulent passer une rivière ou un canal qui ne soit pas trop large, ils montent tous sur un arbre, et se tenant par la pate ou par la queue, ils forment une chaîne ; puis cette chaîne se balançant comme un pendule, le dernier s'accroche à une branche de l'autre bord, et quand la chaîne des singes y est fixée, c'est un pont sur lequel passe toute la troupe avec des cris de joie ; et quand tout est passé, le dernier lâche la branche, et les autres tirent la chaîne, dont les derniers tombent dans l'eau en faisant de grands cris. Dans leurs courses, ils mangent les espèces de fruits

qu'ils rencontrent et les œufs des oiseaux.

La Providence a donné un instinct à une espèce d'oiseaux pour se garder des singes. Cet oiseau est un *loriot*. Il est gros comme notre merle, mais plus allongé; il est brun avec trois ou quatre plumes jaunes à la queue. Cet oiseau fait son nid de branches entrelacées et clissées comme des paniers d'osier, mais en forme de sac ou de poche; sur le côté il s'est réservé une entrée. Ce sac est très-long, au moins de trois pieds, et il le suspend à une branche si mince, que le singe le plus léger n'oserait s'y attacher. Là sa famille est impunément balancée dans les airs sans craindre les autres animaux. Cet oiseau a le même chant que le loriot d'Europe; il préfère à toute autre nourriture les pepins d'orange, et quand les oranges sont tombées, il les perce de son long bec. Quand nous voulions prendre nos grasses tourterelles, nous placions sous les pièges des pepins d'orange, et nous en donnions à celles que nous tenions en réserve. Les nègres nous avaient donné l'avis que les fruits inconnus que nous trouvions dans les bois, étaient toujours innocents quand les oiseaux les avaient becquetés. Cette remarque est confirmée.

La Guyane a des abeilles, mais elles ne forment pas leurs ruches de cire, qui serait en fusion à cause de la chaleur. Elles font leur miel dans des arbres creux enduits d'un vernis ou mastic très-luisant et très-sec. Il m'a semblé qu'elles tenaient leur miel dans des magasins communs dans l'intérieur des arbres. Pour avoir ce miel, on scie les arbres, ou on les perce obliquement, et on met un petit canal par lequel le miel coule. Il est toujours liquide, limpide et d'un goût exquis. C'est la liqueur la plus précieuse et la plus agréable, très-bonne aussi dans les fièvres brûlantes.

Le gouvernement de France avait envoyé une ruche à Cayenne, sur une frégate. La ruche fut placée dans une habitation éloignée de six lieues du port. Le lendemain les abeilles avaient disparu. On les cherche, et enfin on les trouve; elles avaient gagné la mer et s'étaient attachées au grand mât de la frégate. Le fait est vrai : ces abeilles étaient plus judicieuses que les sages qui avaient voulu les exiler. On les reporta dans l'intérieur et elles disparurent pour toujours.

La Guyane, qui est le rendez-vous de tous les insectes, contient une grande quantité de mouches-guêpes. J'ai parlé des guêpes sans-

raison, les plus méchantes de toutes : elles sont réunies dans un sac, qui n'a qu'une ouverture, suspendu qu'il est à un arbre. Si on le touche, elles fondent sans pitié sur les imprudents et s'acharnent sur eux. Je l'ai éprouvé plusieurs fois à ma perte.

Une espèce de guêpes assez grosses et semblables à nos frêlons, mais plus minces, entre dans toutes les cases, et s'attachant aux planchers, bâtit un petit vase d'un pouce et demi de long, semblable à une petite *burette*, ayant comme elle son orifice évasé. La mouche y dépose un œuf, puis, avant de fermer l'entrée du vase, composé de terre jaune, elle y place, sur cet œuf, successivement plusieurs petites chenilles toutes vivantes. Quand le vase est plein et fermé, elles abandonnent leur dépôt. Peu après, l'œuf étant éclos devient un ver qui ronge les chenilles, et qui, s'étant métamorphosé en chrysalide, devient guêpe à son tour. Ces mouches-guêpes se nomment mouches *dragues*. Les poissons en sont friands, mais elles sont dangereuses, elles piquent très-fort.

D'autres mouches-guêpes profitent des trous qui se trouvent dans le bois ou autres objets, pour y placer leurs œufs. Pendant que j'étais à

Cayenne à me guérir, je me plaçais souvent dans un fauteuil, où il y avait un trou, précisément à l'endroit où se repose la main; comme je tenais un livre, j'aperçus une guêpe, qui tenait entre ses pattes une petite chenille verte qu'elle portait comme une mère tient son enfant, et qui, se plaçant sur le bord de ce trou, y fit entrer cette chenille la tête la première, avec précaution. Trois fois elle recommença sa chasse en peu d'heures: je me gardai bien de la troubler, et cette petite observation fit oublier mes douleurs. Je ne sais dans quel ouvrage j'ai vu depuis rapporté quelque chose de semblable.

Tout le monde sait, et Réaumur en a fait le premier la remarque dans sa belle histoire des insectes, qu'une espèce de mouches faites comme la guêpe est l'ennemie des chenilles, et qu'elle les attaque pour déposer ses œufs dans leurs corps, dans les ouvertures latérales par lesquelles elles respirent. Ces œufs éclosent dans le corps des chenilles, et sortant pour se métamorphoser, les vers qui proviennent de ces œufs deviennent mouches à leur tour. Il y a autant d'espèces de ces mouches, que Réaumur nomme mouches *ichneumon*, qu'il y a d'espèces

de chenilles, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite. Il y a dans la Guyane des mouches qui déposent leurs œufs dans la tête des oiseaux, et souvent les têtes de ces petites bêtes sont monstrueuses; c'est, je crois, ce qui a éloigné les Indiens d'en manger. J'ai vu un jeune pigeon de notre habitation, qui avait de gros vers dans la tête; nous les fimes sortir, et notre pigeon se guérit.

Les chauves-souris de la Guyane sont également dangereuses pour les hommes et pour toutes les bêtes. Ces animaux, assez grands pour cette espèce, ont le museau plat et figuré comme une fleur de lis des armoiries. Elles aiment le sang: elles appliquent doucement leur museau sur la jambe d'un homme et, en faisant le vide, elles font une ouverture aux vaisseaux sans causer aucune douleur; quand elles ont bu, elles s'envolent, et le sang continue à couler. Plusieurs personnes en ont été fort incommodées. Elles attaquent les chiens, les cochons aux parties tendres des oreilles. J'ai vu des poules épuisées par ces accidents. Souvent j'ai été éveillé la nuit par ces chauves-souris qui passaient près de ma tête; mais ma *moustiquaire*

qui se trouve dans le bois ou autres objets pour y placer leurs œufs. Pendant que j'étais à

de linon me garda de leur malice, et j'avais soin de ne pas laisser mes pieds hors de ma couchette.

Les nuits de Cayenne étaient très-agréables dans notre habitation, elles étaient fraîches et très-calmes; jamais les vents ni les orages ne troublaient ma paix. Plusieurs oiseaux de nuit, des chouettes, des flûtes indiennes semblaient rendre ces nuits plus agréables; ce dernier oiseau redisait souvent quatre notes de musique avec les intervalles de *tierce*; ce chant est semblable au son d'une grosse flûte, mais radouci. Quelquefois j'entendais de très-loin tomber dans les bois des arbres avec un grand fracas, les rivières redisaient ce bruit; d'autres fois des canots descendaient les rivières, et les échos m'apportaient, de près d'une lieue, le *troc troc* des rames et les chants des voyageurs. Alors j'avertissais nos nègres de tenir nos lettres prêtes et nos commissions; ils descendaient notre canal et remettaient mon petit panier nommé *pagara*. Quand les lettres ou commissions revenaient, on donnait un verre de tafia aux commissionnaires.

Une fois notre canot, amarré d'une liane dans notre canal, ayant usé son amarre, s'en fut

en dérive et descendit la rivière jusqu'aux environs de Cayenne. Nous restâmes sans communication ; mais des canots passèrent, et nous donnâmes à nos amis avis de notre détresse ; nous eûmes connaissance de notre canot ; il fut recueilli par des nègres qui nous le ramenèrent. Il était assez bon et nous avait coûté 150 fr. On ne fait pas un pas dans la colonie sans un canot ; tout est rivière, et l'on ne peut avancer bien loin dans les bois, sinon ceux du haut. Quand les bois sont anciens et hauts, les plantes incommodes meurent faute d'air.

En parlant des animaux communs dans la Guyane, j'ai oublié de faire mention du Caïman : c'est un lézard d'eau qui vit dans la mer ou plutôt dans l'embouchure des rivières. C'est le crocodile de l'Amérique. Ce poisson-reptile est amphibie, et quand les petits lacs d'eau douce ou pripris se dessèchent l'été, il traverse les terres, pour aller chercher de l'eau et s'y plonger. Ce crocodile atteint la plus grande dimension, même trente pieds de longueur ; il est noir et couvert d'écailles. Il est quelquefois si gros que, dans la nuit, quand il se jetait à l'eau, ou la frappait de sa queue, on eût cru entendre une planche jetée de haut

dans les fleuves. Cet animal dévore les hommes, et toutes les fois que je voyageais sur les rivières, les nègres m'avertissaient de ne pas laisser mes mains sur les bords du canot.

Peu après que nous eûmes été placés sur l'habitation de Séverin, à *Tout-y-Manque*, la mulâtresse Noé, sa sœur, ayant obtenu du gouvernement un jeune nègre, de la nation des *Congois*, elle nous l'envoya, pensant que nous l'eussions employé à nous servir. Un jour les nègres, voulant pêcher, nous demandèrent ce nègre *nove*, pris sur un négrier anglais, et le conduisirent sur les relais de la mer, pour y planter des pieux, qui devaient fixer une espèce de tramail. Comme ce jeune homme était dans l'eau à fixer l'un de ces pieux, un caïman le tira par les pieds et l'entraîna, ne lui laissant pas le temps de jeter plus d'un seul cri. Les nègres revinrent à l'habitation, et ne nous dirent que ces mots : *Mon père, Congo l'y mort; le caïman mangé l'y*, sans rien plus ajouter. Il n'était pas baptisé.

Ceci me rappelle qu'en l'année 1794, j'étais à Londres, dans mon premier exil; alors je m'occupais à l'étude des mousses, plantes charmantes et peu connues. J'avais même un herbier

assez nombreux, que je fus forcé d'offrir au prince de Galles. Comme je voulais le compléter, on m'enseigna un magasin d'histoire naturelle dans lequel était un recueil de mousses à vendre. Le marchand me conduisit dans un appartement très-joli, dans lequel était un baquet très-vaste, plein d'eau. Le tapis était rayé rouge et vert; en étudiant les mousses, mes yeux, fatigués de ces couleurs, suivirent les barres du tapis jusqu'au lambris. Alors j'aperçus sur les bords de ce lambris un lézard noir, d'environ cinq pieds de longueur, avec des yeux fixes et immobiles; il me fut aisé cependant de reconnaître que cet animal était vivant. Je me levai, et tout simplement j'allai ouvrir la porte pour sortir, lorsque le maître entra, suivi d'une jeune fille d'une figure très-agréable; je montrai la bête, et le père et la fille sourirent de ma peur. Mais je ne fus pas peu surpris, lorsque cette jeune personne, laquelle pouvait avoir seize ans, s'avança vers cet horrible reptile, et l'enlevant sur ses bras, le posa doucement dans le grand baquet plein d'eau, où cet animal se mit à tourner lentement, et dans lequel la jeune personne jeta des morceaux de cœur de bœuf bouilli. Le contraste

de ce vilain animal reposant sur les bras de cette jeune fille offrait un tableau singulier que je n'ai pas oublié; c'était un caïman plus gros que le bras.

On assure qu'il y a des cantons où ils sont monstrueux. Les nègres en mangent rarement; ils leur causent des irruptions fortes; c'est un dépuratif d'une trop grande énergie. Ce caïman est le *crocodile*; les Indiens lui ont donné le même nom. Celui que j'ai vu à Londres était *noir*. Lacépède dit que celui de Cayenne est d'une couleur verte, je ne le crois pas; je n'en ai jamais vu, encore qu'ils soient fort communs.

Je ne sais si j'ai dit que les nègres et même les blancs mangent des lézards de terre. Ces reptiles sont de la même couleur que les gros lézards verts d'Europe. Ils ont de la tête à la queue presque deux pieds et demi de long. Ils sont de deux espèces; les uns et les autres sont couverts d'écailles de peu d'épaisseur; mais une espèce a une crête qui forme une élévation qui suit tout le dos en manière de dentelure. Ces animaux ne sont point venimeux ni dangereux. Ils mordent cependant les animaux qui les attaquent. Ils courent avec une telle vitesse,

que les chiens du pays ne peuvent les atteindre. Ils les chassent cependant et reconnaissent le lieu où ils se sont terrés. On creuse la terre et on les tue à coups de sabre. La manière de les manger, c'est en friture. La chair est blanche, plus fine que celle du lapin. J'en ai mangé une fois avec répugnance ; ce qui l'augmenta, c'est qu'il s'y trouva des œufs ; la graisse est jaune.

J'ai remis à dire ici quel avait été le motif de mon voyage à Cayenne : vers le mois de juillet 1799, Surinam n'était pas encore tombé au pouvoir des Anglais. Il en revint deux négociants de Cayenne, jeunes et garçons, qui étaient partis ruinés et sans considération. Ils me demandèrent un entretien secret ainsi qu'à Dulaurent. Ces deux hommes cauteleux me remirent une lettre de M. Lemmers, négociant très-connu de Surinam, et un paquet de lettres venues de Londres. Le paquet de Londres m'annonçait que M. Lemmers était nanti d'une somme de 20,000 liv. destinée aux déportés de la Guyane ; il contenait une lettre circulaire de M. l'évêque de St-Pol de Léon, qui était l'instigateur de cette aumône, à laquelle le clergé déporté en Espagne avait également concouru. Une autre lettre d'une maison noble

et distinguée de Bordeaux, mais émigrée en Angleterre, m'annonçait avoir joint à cette somme celle de dix louis pour moi. Cette famille se nomme de Calmeilh. Ces deux négociants désiraient que je les autorisasse à retirer ces sommes et m'offrirent, de la part de M. Lemmers, toutes celles qui m'étaient nécessaires. Je répondis à M. Lemmers que j'avais accepté la somme de dix louis que ces négociants me remirent en comestibles pour notre habitation, et je l'invitai à faire passer ces 20,000 livres à un négociant plus connu et mieux famé, pour qu'il avisât à les faire répandre sur les déportés. Je lui fis entendre que je ne prendrais de part dans cette affaire que pour surveiller la rentrée des fonds à Cayenne, etc., mais non à la distribution ni à la responsabilité. Dulaurent et moi remerciâmes M. de St-Pol de Léon, et jusqu'à nouveaux ordres nous gardâmes le secret, à cause de notre situation avec l'Angleterre. Surinam ne tarda pas à tomber au pouvoir des Anglais. Un des deux jeunes négociants revint à Cayenne avec l'air d'avoir échappé, et il me dit n'avoir pu sortir que 4,000 livres de la somme destinée aux déportés : il déclara ne devoir la remettre qu'en

marchandises. L'autre était allé à St-Thomas ; je crus devoir rendre compte aux déportés de cette affaire, après l'avoir communiquée à l'agent Burnel. La confiance était délicate à cause de l'Angleterre ; mais j'étais en garde contre les soupçons, et l'avenir justifia ma prudence, car je fus encore accusé d'avoir mésusé de ces fonds ou d'en avoir négligé la rentrée. Burnel avait fait arrêter M. Hochard et saisir ses papiers et les miens à cause de la communauté de logement. Burnel n'avait pas saisi ma correspondance, je la lui portai. Il ne mit point d'intérêt à cette affaire ; son successeur en mit davantage ; mais, malgré mes soins et ceux de MM. Barbé-Marbois et Laffont-Ladébat, qui écrivirent à M. Lemmers, sous l'autorisation de l'agent Victor Hugues, les déportés n'ont pas reçu plus de huit mille livres en mauvaises étoffes. Le négociant retiré à St-Thomas et celui de Cayenne se sont entendus à faire valoir ces fonds, et ils sont perdus pour leur objet. Ils m'ont abreuvé d'amertume....

Dans les deux voyages que j'avais faits à Cayenne, j'avais eu des rapports très-fréquents avec ces deux déportés. L'agent Burnel les retira de Sinnamari et voulut les avoir sous ses

yeux à Cayenne ; ils s'y établirent , après plusieurs vexations , assez paisiblement. Je ne les recherchai pas d'abord. Ils me firent porter des paroles de civilité ; une promenade commune nous réunit , et de ce moment je les vis souvent , pendant mon séjour dans la ville. Leur maison , située dans la savane et sur le bord de la mer , était jolie ; nous y causions , et chaque jour , soir et matin , nous allions faire quelques tours sur la plage. La promenade commençait par aller inspecter la côte dès la pointe du jour ; un rocher la faisait découvrir ; M. Laffont-Ladébat , une lunette très-forte à la main , parcourait l'horizon et la mer , pour chercher à découvrir le vaisseau qui devait le reconduire en France. Souvent le premier , même avant le signal du fort , il a signalé plusieurs bâtimens et reconnu leur pavillon et leur force. Nous descendions sur la plage.

On ne trouve sur la côte de Cayenne aucun coquillage , sinon qu'ils y soient portés de fort loin. La cause en est que les rochers n'y sont pas calcaires , mais d'un granit gris mêlé de *schorl*. J'ai ramassé quelques fragments de belles coquilles. Les seules que j'aie recueillies entières étaient des patères évasées et fort petites , mais

de belle couleur. Sur la côte de Sinnamari on trouve des grenats assez gros. J'ai observé à Cayenne une espèce d'alouettes singulières : cet oiseau se nourrit de petits vermisseeux ou petits poissons que les flots amènent sur la plage, et souvent elles se précipitent en foule parmi les flots et l'écume ; je croyais qu'elles y étaient toutes abîmées. Pendant mon séjour à l'hôpital, un chat appartenant aux sœurs allait épier ces petits oiseaux sur le bord de la mer, et comme il avait des petits, chaque jour il leur portait deux alouettes auxquelles il avait ôté la tête. La sœur cuisinière enlevait cette chasse et en faisait un petit ragoût pour un malade. Pendant un mois j'ai été témoin de cette singularité. La sœur qui a passé à Poitiers, s'est ressouvenue de cette circonstance.

La conversation de MM. Laffont-Ladébat et Barbé-Marbois était instructive, intéressante, et, je dois le dire sans aucune réserve, on y traitait divers sujets qui servaient de diversion à notre position. M. de Marbois, très-versé dans les affaires publiques, tournait nos pensées vers des objets utiles au gouvernement : la culture des colonies, celle de Cayenne ; les moyens de rétablir en France les mœurs ; l'éducation, l'es-

clavage, etc., ces objets étaient traités franchement et avec une liberté de pensées et même d'opinions qui nous mettait à l'aise. Nous parlions aussi de religion, et nous discussions cet objet avec une telle témérité de discours et de candeur, que je n'ai pu reconnaître que M. Laffont était de la religion réformée. Nous parlions peu de nous. La Vendée ne fut pas nommée, et les événements de fructidor ne revinrent qu'une fois. Je priai ces messieurs de me faire voir comment ils avaient entrevu la possibilité de renverser le Directoire, et comment ils s'étaient laissé vaincre, etc. Je désirai connaître les individus déportés; je fus satisfait généreusement. — Cette matière n'est pas de ce lieu. — Une grande et inépuisable ressource était la littérature latine et française. Je trouvai des maîtres, mais les vieilles réminiscences revenaient quelquefois. L'histoire naturelle nous occupa beaucoup. M. Laffont faisait des recueils de fruits, d'insectes, de pierres, etc. Il vit une ou deux feuilles de mousses que j'avais recueillies; il me fit promettre que j'en chercherais sur notre habitation, et il fixa un temps où il devait venir voir ce que je nommais nos sauvageries. M. de Marbois écrivait sur divers sujets; il me com-

munique quelques écrits : je fus extrêmement content des mémoires sur la déportation écrits en forme de lettres adressées à sa femme. J'ai été souvent forcé d'en suspendre la lecture, par l'intérêt triste qu'ils inspiraient. Tout ce qui touchait à la politique était profond et les détails sur la Guyane sont précieux. M. de Marbois exigea *de mon amitié* que je censurasse son ouvrage ; dans quelques lieux je lui ai fourni des observations et des faits. Ces deux déportés, très-considérés à Cayenne, vivaient dans une grande réserve, voyaient peu les habitants et ne mangeaient chez personne ; ils n'avaient de relations qu'avec le vénérable M. Franconie, négociant, et avec M. Molaire ; celui-ci avait dans l'île une habitation qui offrait de beaux sites ; on fit une fois la partie de l'aller voir. M. Molaire y réunit quelques personnes, et l'habitation fut parcourue. On arriva à des masures d'un ancien moulin à sucre : la nature dans ces destructions était belle, la situation romantique ; un ruisseau, une petite cascade, un écho. M. de Marbois dessina ces vieux restes ; M. Laffont recueillit des sables, etc. Le lieu portait l'ordre du silence. Il est rompu par un M. Moine très-estimé de ces messieurs ; celui-ci essaie sa voix ;

elle était belle, l'écho répond. Il commence un air assez ancien et une chanson dans laquelle il est parlé des voyages, de la douleur d'être séparé d'une épouse et de ses enfants, etc. Le lieu sans doute inspirait le choix de cette romance... Il se retourne, Laffont était en larmes, celles de Marbois inondaient son dessin, et Molaire contemplait ces deux époux malheureux... Des excuses... « *Ah! ne m'en faites pas,* » répond Marbois, *vous n'avez pas fait la blessure; il y a longtemps que ma douleur n'a été soulagée par des larmes aussi douces, elles sont un bienfait. Mais ces lieux ne sortiront jamais de ma mémoire, ce sont les seuls, depuis mon exil, où mon cœur ait trouvé quelque soulagement...* » M. Marbois n'aura pas oublié cette touchante promenade, dans ses mémoires.

Jean-Jacques Aimé se joignait quelquefois à nos promenades; il débutait toujours avec un ton sévère et se jetait à corps perdu dans la conversation; la vivacité de son esprit le lançait quelquefois dans des divagations où nous ne le suivions pas. Ce représentant déporté vint un soir, comme nous discussions la cause des anciens colléges; il fut question des jésuites. Sur-le-

champ, Aimé se prend à dire que le gouvernement qui avait expulsé les jésuites, avait eu de grands torts dans l'opinion des hommes sages. Comment en effet pouvait-il se persuader qu'il ferait croire à des Français instruits, que les jésuites étaient coupables du meurtre des rois, et pleins de la doctrine régicide? Cette société n'était puissante que par les rois. Il fallait lui dire : « Vous êtes trop nombreux parmi nous ; vos principes nous gênent, vos richesses nous tentent, retirez-vous... » Je répondis : « Il fallait en dire autant au clergé de France en 1790 et 1791, on eût épargné bien des diatribes..... bien des larmes et bien du sang!..... je n'eusse pas choisi Cayenne pour ma retraite. » M. Aimé feignit de ne pas m'entendre ; nous reprîmes notre conversation et il nous laissa.

Je revins à l'habitation à la fin d'août 1799. Il était temps que je quittasse Cayenne, et Burnel me le dit, en m'assurant qu'en mettant quelque distance, je pouvais y venir quand je le voudrais. En arrivant dans l'île des *Deux-Flots*, mes compagnons me firent connaître que notre habitation avait failli être la proie des flammes. La végétation dans ce climat est prodigieuse, et dans tous les lieux où ne

croissent pas les bois, il naît une multitude de plantes. Dans les chaleurs, les tiges se dessèchent, et ces plantes sont aussi fortes que des arbustes. Il y avait à l'ouest de notre habitation une plaine remplie de ces tiges ligneuses; mes confrères, un jour, le vent venant de l'est ou de la mer, firent l'essai de mettre le feu dans ces herbages; les nègres étaient absents; le feu prit dans cette plaine tirant au couchant, et ce fut un jeu pour mes amis. Mais ce beau spectacle devint bientôt un objet de terreur: la flamme gagna le midi, vint en serpentant gagner les allées d'orangers qui étaient voisines de la case, et ne s'arrêta qu'à deux portées de pistolet. Tout dans ces parties fut brûlé, et nous pensions que plus de vingt de nos arbres et autant de manguiers fussent perdus: ils n'y perdirent que leurs feuilles. Aux premières pluies d'octobre tous les arbres reprirent leur parure; les orangers fleurirent, et les cendres ayant engraisé le terrain, la végétation de nos arbres et même des plantes de la plaine et de celles qui croissent entre les arbres fut encore plus abondante et plus riche.

Bientôt il se passa à Cayenne des choses étranges: la colonie fut à la veille d'être mise

en révolution et d'être livrée aux nègres. Les Anglais s'étaient rendus maîtres de Surinam, ainsi que je l'ai dit. Cette brillante colonie, qui regorgeait de denrées coloniales, était sagement administrée par Frederici, capitaine général pour les états de Hollande. Longtemps il avait résisté aux sollicitations des Anglais, et jouissait d'une espèce d'indépendance. Tous les vaisseaux étaient reçus à Paramaribo, et ils y portaient l'abondance et la richesse. La colonie de Cayenne y avait un résident. Jeannet avait eu le bon esprit de ne montrer aucun mauvais dessein à Frederici; en effet, Surinam pouvait alimenter Cayenne, et Jeannet y envoyait vendre ses prises, soit pour son compte, soit pour celui de l'État. L'agent Burnel avait des vues étroites, et il annonça sans discrétion le dessein de s'emparer de Surinam, après avoir disséminé chez les nègres de cette colonie l'esprit de la révolte et de la liberté. Il est certain qu'il en avait fait proposer le plan au directoire, et les déportés mêmes étaient instruits de ses projets. Frederici les connaissait; il fut sérieusement inquiet d'apprendre que Jeannet lui-même pressait à Paris pour un armement, et que le directoire s'y préparait. Jeannet, encore que cauteleux, livra son

secret à un espion des Anglais, auxquels des papiers de cet agent furent remis. Frederici fit ses arrangements sur ces bases, et il est certain qu'il livra la colonie de Surinam. Il n'est pas de mon plan de dire comment il eut lieu de s'en repentir, et comment cette facile conquête coûta cher aux Anglais, qui exportèrent indiscrètement à la fois pour environ 250 ou 300 millions de denrées coloniales, qui engorgèrent le commerce, firent faire un nombre prodigieux de faillites et ruinèrent la ville de Hambourg.

Les Anglais, maîtres de ces parages, paraissaient quelquefois aux environs de Cayenne; ils enlevèrent quelques corsaires et une frégate, etc. Dans leurs croisières, ils enlevèrent encore un fort bâti depuis peu aux îlots du *Salut*, ou *îles du Diable*. Burnel feignit d'avoir peur, car il vint à ma connaissance que les Anglais n'avaient aucun dessein sur Cayenne, et sur-le-champ il prit les plus grandes précautions. Il fit faire des fortifications puériles, mit tout en réquisition et surtout un très-grand nombre des plus beaux nègres, qu'il enrégimenta à Cayenne, pendant que ses proclamations mettaient le trouble dans les cantons. Il cassa la garde nationale et créa un corps nouveau, dont les pre-

miers grades furent conférés à des hommes plus que suspects. Il devint notoire que les Anglais avaient retiré leurs vaisseaux, et qu'ils étaient retournés en Europe : il continua cependant à garder les nègres, et l'on s'aperçut qu'ils tramaient entre eux quelque dessein. On leur distribuait de l'argent et on leur livrait des liqueurs fortes. L'agent était plus réservé. Parmi ses intimes, se trouvait un homme très-singulier nommé Malenfant. Cet homme fougueux et turbulent avait joué un rôle très-actif dans les troubles de Saint-Domingue. Pris les armes à la main à la tête d'un parti d'insurgés, ses adversaires l'avaient cruellement mutilé : ils lui avaient crevé un œil, coupé un bras, cassé une jambe, et lui avaient enlevé une fille. Il revint en France, partit pour l'Île de France et en fut chassé avec Burnel. Il était l'auteur des desseins de l'agent et travaillait l'esprit des nègres. Il leur persuada qu'il avait des pouvoirs surnaturels, et s'étant amusé à ôter devant eux son œil de verre et à le remettre, il leur fit croire qu'il avait le pouvoir d'ôter et de rendre la vue, etc. Sous main il décréditait Burnel, et il promit à quelques nègres que bientôt *ils lui devraient leur bonheur*. Il est probable qu'après avoir jeté

Burnel dans quelques démarches téméraires, il l'aurait renversé et se serait déclaré indépendant.

Ces projets étaient insensés ; mais la colonie eût été perdue et les blancs égorgés, et il s'agissait assurément d'un projet actif et dangereux, puisque Burnel fit partir sa femme avec un jeune enfant. Les préparatifs de cet embarquement furent secrets. Burnel voulait dissimuler les sommes dont cette jeune femme était dépositaire. Mais Malenfant tint un jour, dans une maison où l'on entendait ce qu'il disait, un propos si sanguinaire que l'alarme se répandit chez les citoyens de Cayenne et dans la garnison, du moins chez les blancs. Les citoyens ne marchaient plus qu'armés, et il se tint quelques conseils. On échappa aux regards de Malenfant, et l'on convint qu'on inviterait l'agent à le déporter sur-le-champ. On retint un capitaine de neutres qui devait partir, et quelques hommes fermes étant allés subitement chez Burnel, ils obtinrent l'ordre de faire embarquer sur-le-champ Malenfant ainsi que l'officier préposé aux magasins, dont on démontra les énormes dilapidations. Ils furent embarqués au moment où ils ne s'y attendaient pas, et on leur fit porter

leurs nombreuses malles, qui furent saisies par les Anglais à cause des marchandises dont elles étaient remplies. Burnel fut invité à licencier ses troupes de noirs et à cesser ses vains préparatifs de défense. Il le fit et en apparence avec bonne grâce ; on lui laissa quelques noirs pour les postes seulement. Mais ces hommes, remplis des plans de leur chef Malenfant, continuèrent à s'agiter sourdement et à entretenir, sous les yeux de l'agent, des correspondances avec les noirs de toutes les habitations.

Le 11 novembre 1799 les nègres armés tinrent des propos hardis, et la garnison des blancs en fut inquiète, surtout sachant qu'ils étaient munis de cartouches et qu'ils tenaient leurs armes avec plus de soin. Le département et quelques chefs militaires invitèrent l'agent à se rendre au quartier. Il y vint, mais il ne désarma pas les nègres et y tint des discours très-extraordinaires et injurieux aux soldats blancs. Les habitants furent inquiets ; plusieurs s'armèrent dans leur maison, d'autres se réfugièrent dans des cases plus fortes. Pendant cette nuit, l'agent ne voulut recevoir personne ; on observa à Cayenne et dans la colonie un phénomène très-extraordinaire : le ciel fut couvert

de feu , et les étoiles qui partaient de tous les points du ciel se croisaient en tous sens et laissaient après elles de brillantes et longues traces. La lune qui paraissait alors ne diminuait en rien l'éclat de ces brillants météores. Sans doute ces corps enflammés étaient à une grande hauteur , puisque le capitaine Gardner , de Boston , qui portait J.-J. Aimé qui s'était évadé , observa les mêmes feux loin du tropique et quatorze jours après avoir quitté Cayenne : Aimé les compare à l'éclat du *bouquet* d'un beau feu d'artifice. Peut-être doit-on à ces météores le salut de la colonie ; les nègres en furent partout effrayés , et ce sentiment leur fit manquer à la promesse qu'ils avaient faite de se rendre à Cayenne le 12 novembre (21 brumaire). Ce jour était indiqué pour s'emparer des canons de la place et du fort. En effet , à dix heures du matin , tous les noirs armés se réunirent sur la place d'Armes et s'emparèrent des canons , pendant que des nègres et des négresses y accouraient aussi avec des clameurs et beaucoup de désordre. Sur-le-champ les officiers publics , soutenus par des soldats blancs de l'ancien régiment d'Alsace , tombent sur les nègres , les forcent à abandonner les canons et en arrêtent quelques-uns.

L'agent resta passif spectateur de ce tumulte, qui cessa par l'arrestation de ces noirs. Les autres se dispersèrent, et se hâtèrent de s'évader et de se rendre sur les habitations. On porta plainte à l'agent qui fut forcé de laisser agir les tribunaux ordinaires. Un conseil de guerre condamna un nègre à passer par les armes, et la tranquillité revint. Mais l'agent ayant fait de nouvelles démarches, les habitants, sur la demande des militaires, lui signifièrent l'ordre de s'embarquer sur-le-champ, quelques semaines après. Tout cela se passa pendant que j'étais sur mon habitation.

M. Laffont m'avait invité à un commerce de lettres : je fus exact à le suivre, et le plaisir de l'obliger réveilla un peu mon goût pour l'histoire naturelle. Je m'attachai à observer des mousses, et je lui en envoyai plusieurs espèces que je ne me rappelais pas avoir vues décrites. Je n'en gardai point de doubles ; je ne pensais plus seulement à revoir la France ; je découvris plusieurs belles espèces de fougères polypodes, etc. Je ne les avais pas vues parmi celles du P. Plumier. Je transmettais mes observations, mes réminiscences... sur la feuille même où j'attachais ces plantes ; mon but était de procurer

quelques diversions à ce père de famille exilé. Je formai le dessein de parcourir notre petite île, et j'entrepris ce voyage. Partout c'était nouveaux obstacles : des marais, des *pripris*, des forêts remplies de plantes et de lianes. Il me fut nécessaire de me tracer une route et de m'ouvrir les passages avec mon sabre. J'avais peu ; mais enfin je parvins à faire un chemin assez long. Je ne marchais plus sans fusil, de crainte des bêtes, et aussi pour avertir mes compagnons, dans le cas où je me serais égaré. Je faisais des brisées et jamais je ne m'engageais trop tard. Ces courses, encore que très-fatigantes, avaient pour moi un charme touchant : à chaque pas je trouvais des choses nouvelles, et le profond silence de nos bois me paraissait majestueux. Je trouvai sur le bord d'un *pripris* — terre inondée, petit lac — une fougère en arbre, dont la tige était haute de cinq pieds, dont les feuilles superbement étalées étaient allongées et couvertes d'épines. C'était un polypode, et il est connu. En le tranchant avec mon sabre, j'y trouvai l'image d'un chien et d'un cheval ; comme on trouve l'aigle dans la fougère (*Pteris aquilina*). J'envoyais quelques-unes de ces tiges tranchées à M. Laffont. Elles

avaient quelques pouces de diamètre. Une autre fois je me jetai dans un terrain quasi impraticable ; je parvins à une *éclaircie*. Tout, autour de moi, était garni de guirlandes d'une même espèce de plante, couverte de fleurs jaunes et rouges, dans la forme d'une tulipe ; je n'ai rien vu de plus beau : c'était une *passiflore* dont l'intérieur était couleur de grenade.

Dans mes courses j'observai des oiseaux, des papillons de toutes les couleurs. J'envoyai à madame Desgoutins cinquante de ces insectes, qui offraient un spectacle si beau que mes compagnons mêmes en étaient dans une grande admiration. Je désirais beaucoup connaître notre île, dans le dessein d'y découvrir des terres plus avantageuses à la culture, et des bois sur lesquels nous spéculions pour l'avenir. Je proposai plusieurs fois à notre nègre de me suivre ; il me le promettait, et à chaque fois il objectait ou une pêche ou une chasse. Un jour, pour m'assurer si en effet il avait quelque motif pour ne pas entreprendre cette course et ne pas me conduire à des grands bois d'un âge très-reculé, je lui en proposai le voyage subitement ; il ne put dissimuler son inquiétude et me fit coup sur coup plusieurs questions sur mon

dessein. Quelques renseignements qu'on me donna par la suite et les refus de ce rusé vieillard , m'ont fait croire que des nègres *marrons* habitaient l'intérieur de notre île. On savait à Cayenne qu'un certain nombre s'étaient retirés dans l'intérieur , par la crainte du retour de l'esclavage et à cause de quelques mauvaises actions. Le nombre n'en était pas connu , ni même le lieu de la retraite. Mais les nègres avaient avec eux de fréquentes relations : notre vieux Narcisse en a été soupçonné , et peut-être avaient-ils une habitation peu éloignée de la nôtre. Dans les derniers temps de mon séjour à la Guyane , ces nègres marrons désirèrent avoir un prêtre avec eux , et quelques-uns d'eux vinrent pour enlever de nuit un M. Gentet , de Vienne ; il eût été perdu , mais leur dessein fut découvert et il échappa à ce danger. Dans mes excursions j'eus envie de remonter un peu dans les rivières , et je fus voir une habitation dans Oyac. Ce fut là que je trouvai de très-riches mines de fer , et l'on me montra les ruines d'un ancien bâtiment où on les avait anciennement essayées.

Pendant ce voyage , j'eus la satisfaction de pénétrer dans les grands bois , et ce fut un

spectacle bien nouveau et bien beau. Nulle plante, sinon quelques *polipodes*, ne pouvait croître parmi des arbres qui montaient en ligne droite à 27 et même 33 mètres. Je parcourais ces bois avec une espèce d'horreur causée par le silence et l'obscurité. Des oiseaux cependant habitaient ces antiques forêts, mais seulement à la cime des arbres, et j'entendais le caquet des beaux et grands *aras* rouges qui, de loin, ont l'éclat du rubis, sur les bords de ces forêts. De temps en temps je trouvais de ces colosses immenses, que le temps et les coups de vent ont renversés. Dans peu d'années ils sont détruits, à moins qu'ils ne soient de couleur; alors le temps ne peut rien sur eux: ils réunissent la beauté des nuances à une dureté extrême; j'en ai rencontré que les années avaient sillonnés, mais qui étaient si durs que les haches en étaient émoussées. Ces arbres sont quelquefois la nuit renversés par les *grains*, et tombent avec le fracas du tonnerre. Je les ai entendus plusieurs fois, et les éclats majestueux de leur chute étaient répétés par les échos des bois et les bords des rivières. Il y a de ces arbres qui ont deux mètres et même bien plus de diamètre, et la nature a pourvu à leur soli-

dité par des espèces de côtes saillantes , qui se développent à quelques mètres de la terre et qui ressemblent aux contre-forts de certaines tours antiques. Mais la nature ne fortifie ainsi que les arbres d'une consistance moins solide, et que les vents renverseraient aisément en prenant ces arbres dans le sens de ces contre-forts nommés *arcabas*. On pouvait se procurer une table de trois et même quatre mètres carrés, d'un seul morceau. Un des plus grands spectacles, c'est de voir abattre ces forêts pour y planter. Quelques centaines de nègres travaillent de front et coupent ces arbres monstrueux à une certaine hauteur et toujours au dessus de ces *arcabas*. Mais ils ne les coupent qu'aux deux tiers du diamètre, et ils remontent au vent, toujours coupant, jusqu'à la mesure déterminée ; puis, quand l'étendue marquée a été ainsi disposée, ils abattent à la fois la li-sière qui se trouve sous le vent, et ces masses tombant sur les arbres déjà affaiblis, les précipitent les uns sur les autres avec un bruit terrible et un mouvement qui ne peut se comparer à rien. Quelques mois suffisent pour dessécher ces arbres, au point d'être réduits en cendres. On y met le feu : l'incendie est alors terrible

et s'aperçoit à une grande distance. Presque tous les arbres de la Guyane conservent leurs feuilles ; quelques-uns les perdent , mais pour peu de mois. Les bois de couleur et les gros arbres résistent aux incendies , mais on n'en tient compte et on plante parmi ces débris. Les plus gros sont détruits en dix ans.

Ces antiques forêts sont habitées par bien des animaux. Les tigres de plusieurs espèces y sont communs. J'en ai entendu , mais jamais je n'en ai vu de vivants , et l'on croyait qu'ils ne venaient pas dans notre île. Ils venaient assez dans celle de Cayenne , et souvent ils y ont tué des bœufs ou des vaches. On les éloigne des habitations par le bruit des armes et par le tambour des nègres. Un tigre emporta de mon temps un chien entre les mains d'un déporté , dans *Aprouagues*. Le vieux Narcisse nous apportait quelques animaux ; un jour , il en saisit un nommé le *paresseux*. Cet animal avait la figure et la taille d'un singe sapajou , mais la tête ronde. Son corps était velu ; il saisissait avec les pates de derrière les arbres et s'y accrochait. Il avait quelque inclination à se tenir droit. Ses pates de devant étaient armées de trois ongles très-longs et courbés : il paraît

que ce sont ses armes de défense ; quand on l'inquiétait, il les lançait *en fauchant*. Cet animal a un cri douloureux et se tient pendant des journées entières dans le repos et l'immobilité sur les arbres, dont il mange la feuille. Il a donné lieu à des philosophes d'attaquer la véracité des saintes Écritures, parce que le temps qui s'est écoulé depuis la dispersion des animaux au sortir de l'arche de Noé, n'aurait pas suffi à un *paresseux* pour se rendre à l'extrémité de l'Amérique. En effet, Buffon dit que cet animal ne parcourt un espace très-petit qu'en plusieurs années. Mais Buffon se trompe en cela, et l'objection n'est faite que par défaut d'observation. Nous plaçâmes notre *paresseux* sur un arbre ; il n'y monta qu'avec peine et très-lentement ; nous l'y observâmes pendant plusieurs jours ; il était immobile ; mais une nuit il descendit et disparut sans que nous ayons pu le retrouver, quoique l'arbre fût isolé. Le fait est que cet animal, très-dormeur pendant le jour, voyage très-bien la nuit : les nègres en savaient là-dessus plus long que Buffon. On connaît dans la Guyane plusieurs espèces de ces animaux, dont une est très-méchante.

Je laisse aux naturalistes à énumérer les espèces d'animaux qu'ils ont découverts dans la Guyane ; je présume avec raison que l'intérieur du pays offrirait encore bien des choses nouvelles en ce genre , surtout en oiseaux , dont les habitudes sont de se fixer en certains pays , et de ne pas sortir d'un canton. On ne peut se faire une idée de la beauté des oiseaux de la Guyane : les couleurs en sont belles , pures et très-brillantes ; il y en a qui ont six ou sept couleurs très-distinctes. Une belle espèce est celle des *colibris*. Il y en a de la grosseur d'un merle jusqu'à l'oiseau mouche , gros comme un petit papillon. Leur chant est assez agréable. Le chant des autres l'est très-peu. Au milieu de mes observations je ne négligeais pas le travail ; nous recueillions nos productions : du maïs , du café , du riz , qui nous était d'une grande ressource ; des calebasses , qui constituaient notre principal revenu. Je me fis fermier de la terre , et je promis à mes confrères de les nourrir un an , à condition de m'abandonner les productions et de conserver les nègres. J'ai tenu ce marché , et j'eusse fait une grande perte par le manquement d'une espèce de fruits nommés *mangues*, et qui ont été trans-

portés d'Europe, si la Providence n'était pas venue à notre secours. Le vice-préfet Hochard nous procura des rétributions de messes qui me mirent au pair à quelques louis près.

Je ne recevais point de nouvelles de l'Europe. J'avais écrit sept fois. L'agent Burnel, par abus d'autorité, se faisait remettre toutes les lettres au moment du départ par les capitaines; mais je fus bien servi : jamais mes lettres ne furent livrées, et j'en fis passer sous le couvert d'un ministre; l'agent les respecta. Le silence de mes parents et de mes amis m'affligeait infiniment. Enfin le mois de janvier 1800 arriva. Vers le 15 de ce mois, je reçus un panier du pays, nommé *lagara*, qui me fut remis avec soin par des habitations situées au dessus de nous. Je l'ouvre, j'y trouve un gros paquet de lettres dont l'adresse était de la main de mes parents. Un billet de Mme Desgoutins m'invitait à me rendre, pour en retirer d'autres et une petite malle. Laffont m'écrivait aussi pour m'annoncer l'arrivée d'un nouvel agent, Victor Hugues, et m'apprendre son départ pour la France. Ces lettres me touchèrent beaucoup. Je partis sur-le-champ, et par mes lettres et les papiers de France, je fus instruit de l'accession

de Bonaparte au gouvernement, etc. Je reçus mes lettres, ma malle et des espérances fort éloignées de notre retour en France. Ma joie fut grande d'apprendre que je n'avais perdu ni mes parents ni mes amis, et de voir la France libre du directoire. La malle prête depuis plus de six mois, et chargée par le sulpicien Croizetière, contenait du linge, des souliers, du papier, un chapeau, des graines d'Europe et la série d'une année des papiers publics. J'écrivis terent lettres, je vis beaucoup MM. Laffont et Marbois, qui me promirent de travailler à notre rappel et qui m'offrirent toutes les consolations. La plus grande fut de recevoir des lettres de tous mes amis et plusieurs *duplicata*; j'appris que plusieurs paquets avaient été perdus, mais que toutes mes lettres étaient parvenues. J'oubliai que j'étais déporté; il me semblait que je touchais la France de la main. Laffont me laissa en partant une caisse de vin et un crédit sur M. Franconie. Je ne connus ce bienfait qu'à son départ; je reçus le vin, mais je n'ai point usé du crédit. Cette marque d'amitié me toucha beaucoup.

Je me hâtai de retourner à l'habitation faire part à mes associés des nouvelles d'Europe et

de Cayenne. M. Desvieux était revenu avec le grade de général en chef, il avait vu mes parents en Europe, mais il me fit connaître qu'il ne me serait pas très-utile dans la colonie; ses dispositions concouraient très-bien avec les miennes; nos rapports finirent dès cette première entrevue. Je rassurai mes compagnons sur le caractère de Victor Hugues, que d'anciens souvenirs rendaient redoutable. Il avait reçu sa mission pour Cayenne peu de jours avant la chute du directoire. Les chefs du port de Rochefort l'empêchèrent de partir. Il députa à Paris M. Benoît-Cavé, ordonnateur pour Cayenne. Son caractère et sa moralité plurent aux ministres : Victor Hugues fut confirmé et il partit. Ses premiers ordres pour les déportés furent consolants pour nous : il annonça de l'humanité, de la pitié, et nous fûmes moins gênés. Quand je fus de retour sur notre île sauvage, que j'eus lu et relu les lettres de mes amis, que j'y retrouvai l'assurance de la fin de nos maux avant l'accession du premier consul, et que je vis qu'il ne l'avait pas réalisée; quand je vis ces deux représentants partis et Laffont éloigné de moi, mon courage s'affaiblit un peu, et je fus bien inquiet pendant quinze jours.

L'idée de la France se présenta plus vivement, et ce fut matière à bien des sacrifices. Enfin je pris mon parti et je me résolus de ne plus revenir à Cayenne où je dépensais un peu trop, pour ma position.

Je retrouvai encore une fois la paix et je restai jusqu'à la fin de mars dans une situation paisible. Une circonstance douloureuse m'en fit sortir le 5 avril. M. du Laurent tomba malade subitement à une habitation située à quelques lieues au dessus de nous. Il se fit conduire à Cayenne et obtint d'entrer à l'hôpital. Son mal était une lienterie brûlante ; il était l'effet du poison que les nègres lui avaient donné pour se défaire de sa surveillance. Les poisons sont communs à Cayenne. Les nègres en ont fait souvent un pernicieux usage : ils ont des poisons violents, des poisons lents. M. Roi, jeune prêtre constitutionnel, mais converti, déporté avec moi, fut foudroyé par un poison violent, qui lui fut administré par les nègres d'une petite habitation qui lui avait été cédée en propriété, du consentement de l'agent Victor Hugues. En peu de mois il donna une grande valeur à cette habitation en y faisant construire des canots et tirer des madriers. Plusieurs fois il fit punir ses

nègres à cause de leur indocilité; le nègre cuisinier l'empoisonna. Il avait en tête le dessein de faire sa fortune, pour soulager les autres déportés; il avait déjà commencé à en aider plusieurs; et j'avais refusé des secours qu'il avait bien voulu m'offrir.

Il y a peu de moyens contre les poisons lents, parce que la nature n'en est pas connue. Le gouvernement avait fait des démarches pour y parvenir; mais les nègres ne se trahissent jamais. Le remède pour guérir des poisons violents a été connu par une aventure qui m'a été racontée par Mme Desgoutins, et dont les sœurs de l'hôpital m'avaient parlé. Il y a au nord de la colonie, près de la rivière d'*Amana*, non loin du fleuve *Maroni* qui sépare la Guyane des Hollandais, un petit fort et un détachement de soldats. Les Indiens, retenus dans cette partie par le bienfait du gouvernement, ont une peuplade fixée dans cet endroit; elle devient utile pour les communications par terre avec *Surinam*, les Indiens seuls pouvant traverser des marais perdus. Dans les communications des soldats blancs avec ces Indiens, un jeune caporal fit une course dans leurs peuplades et trouva à son gré une Indienne, fille de l'un des chefs.

Le père de cette jeune sauvage veilla sur sa fille et proposa au soldat de l'épouser. Il le fit ; mais trouvant sa vie misérable , il revint au fort et fit aisément la paix avec l'officier qui y commandait. Cependant quelque peu de temps après , le regret d'avoir trompé cette jeune Indienne le porta à retourner près d'elle. L'Indien le reçut en apparence avec amitié ; mais le soir il l'empoisonna. La mère de l'Indienne lui dit : « Mon » époux t'a empoisonné ; mais tu n'as qu'à boire » le tafia que je viens de te préparer , et tu ne » mourras pas. » Il but , il vomit sans efforts , et dès le lendemain il fut guéri , sans vestige de mal. Peu de jours après le père irrité empoisonna de nouveau ce jeune homme , et la mère de l'Indienne le guérit encore. Mais le lendemain elle lui dit : « Pars , ne reste plus avec nous , car ta mort » est assurée , un Indien ne pardonne pas. Mais » viens avec moi , prends de cette racine jaune , » regarde bien de quel azier (arbuste) je l'ai » prise. Si jamais tu sens mal à ton cœur après » avoir mangé , fais infuser dans du tafia et de » l'eau un peu de cette racine , jamais le poison » ne t'ôtera la vie. » Le jeune soldat revint à Cayenne , il fit connaître son secret , et depuis presque tous les habitants avaient cette racine.

Mme Desgoutins m'en avait donné, que je conservais à la case. Le suc de cette racine est très-jaune sans aucun goût.

Pendant les premières semaines on avait espéré guérir du Laurent; mais on en perdit l'espoir, et il me demanda pour recevoir les sacrements. Les amis que j'avais à Cayenne ne m'en donnèrent pas avis sur-le-champ. C'était le temps où la mer est mauvaise et la navigation dangereuse; le hasard m'instruisit de sa situation; je résolus de partir. Je descendis la rivière le long de l'île pendant la distance d'une lieue et demie, et je me fis mettre à terre, près d'une habitation, de laquelle on peut gagner Cayenne. Je fis cette route avec bien de la peine: je traversai des bois inondés et des savanes mouillées; j'arrivai très-fatigué à Cayenne, et j'administrai M. du Laurent, qui mourut entre mes bras cinq jours après. Il avait fait son testament et avait nommé M. Macaye, juge au tribunal, son exécuteur testamentaire. La veille de sa mort, il me fit porter chez cet habitant son argent, dont il reconnut la somme et signa l'acte de dépôt. M. Macaye fut forcé de partir pour son habitation; les officiers de la marine et de l'hôpital voulurent faire un inventaire; ils ne trouvèrent

pas d'argent et m'accusèrent de l'avoir soustrait. Je ne crus pas devoir donner connaissance du dépôt. Ces soupçons tombèrent quelques jours après par le retour de M. Macaye, qui avoua le dépôt; mais ma confusion fut grande pendant son absence. Je tombai malade; un incendie brûla la maison de Mlle Dunézat; je perdis quelques effets et mon logement.

Il se fit alors sur notre habitation un grand changement, qui eut lieu le jeudi saint. M. Hochard était à Cayenne et logé avec moi. Les nègres et quelques habitants dévoués au prêtre constitutionnel le dénoncèrent. On l'accusa d'avoir rompu un mariage et d'autres faits. Bref, l'agent, poussé par des gens irréligieux, ordonna à M. Hochard de se retirer dans les vingt-quatre heures sur notre habitation. Il s'y rendit avec des nègres, et dans l'intention d'y bâtir près de nous. Je jugeai que cette réunion troublerait l'ordre de nos régions, que la dépense serait beaucoup plus forte et que ces nègres et ceux qui viendraient avec M. Hochard, pilleraient nos productions, ainsi qu'ils le font partout. Mes compagnons n'étaient pas convertis sur leur répugnance pour les nègres, et dès les premiers instants elle fut mise encore

à l'épreuve par des pillages. D'ailleurs, les sœurs de l'hôpital désiraient me garder à Cayenne; je fis le projet d'y rester, et je me hasardai d'en faire la demande. Elle fut accueillie et répondue favorablement : l'agent m'accorda quatre mois de résidence et l'assurance d'une prolongation. Le prêtre constitutionnel en murmura, l'agent en fut instruit et comprima ses intrigues. Une femme vénérable par son nom, ses vertus et ses malheurs, Mme de la Valière, me donna un modeste logement; Justine y faisait mon petit ménage, et une bonne mulâtresse pour 20 sous me donnait à dîner. Je résolus de ne manger chez personne et de borner mes visites à mes seuls amis. Comme ils étaient dans la savane, jamais on ne me voyait en ville; je réglai mon temps, et mes jours furent encore paisibles. Je fis prévenir mes trois compagnons du parti que j'avais pris; je leur fis l'abandon de tous les meubles, effets, armes, canots, etc. de l'habitation, et je n'en retirai que les objets servant à ma personne. Ce présent les toucha et nous nous séparâmes bons amis. Rendu à Cayenne, je lisais beaucoup; j'écrivais et je fis un petit travail sur le livre de l'Imitation. Mes amis m'ont dérobé cet ou-

vrage à Bordeaux ; c'était un examen critique du plan et des desseins de ce pieux auteur et de la marche lente de son ouvrage. Je montrais comment ce livre semblait toujours nouveau à ceux qui le lisent, et leur montre les objets sous des points de vue que les premières lectures ne font pas sentir. Cet ouvrage était latin, etc. J'avais des heures de promenade, et je les terminais vers la nuit, et me réunissais dans l'humble case de Mme Desgoutins. Je la trouvais avec sa fille, Morsy, Guerry-Lavergne, vendéen, qui s'était fait tourneur de chaises ; un de mes compagnons, qui laissa les Deux-Flots et qui devint son garçon ; le nommé Gabriel, jeune homme, juge au tribunal et grand botaniste, et quelquefois Mme Molaire. A huit heures le coup de canon de la retraite nous séparait. Je rentrais dans ma petite case où je trouvais ma lampe allumée, un souper de cénobite, et un baquet plein d'eau. Mon logement était au bout d'une galerie ouverte ; après mon repas et mon bréviaire, j'y respirais la fraîcheur, et j'y restais très-tard, dans une paisible solitude. Ainsi se passaient mes jours de Cayenne ; ils étaient peut-être trop heureux, et je me les reprochais quelquefois. La bonne

supérieure calmait mes scrupules. J'aurais pu voir le monde et l'on m'y invitait, mais je craignais de perdre peu à peu cette douce retraite et le sentiment de tristesse qui convenait à un prêtre déporté.

J'ai nommé parmi ceux qui terminaient leur journée chez Mme Desgoutins, un jeune Gabriel; je dois à ce jeune homme un souvenir particulier. Il était venu avec Victor Hugues à Cayenne, et cet agent lui donna une place dans le tribunal. Ce jeune homme, sorti du collège de Ste-Barbe de Paris, se trouva jeté dans les agitations de la révolution; ses parents et ses associés y prirent part; il fut associé à des écrivains amis du gouvernement populaire et de la république pure. Doué d'une âme sensible, il cessa d'écrire quand les hommes de sang régirent la France, et il fit alors quelques campagnes. Dans son sens, le gouvernement directorial fut une brèche à la liberté; il se prononça contre lui. Il pensa être perdu, et ses pensées le portèrent vers Cayenne; ce qui lui fit rechercher Hugues, quand il sut qu'il devait être agent dans cette colonie. J'ai cru être bien assuré que plusieurs personnes du parti populaire, et de ceux qu'on a nommés jacobins, avaient formé le projet de

s'établir à la Guyane. Billaud-Varenes entretenait des correspondances qui tendaient à ce but, et la nomination de Hugues assura cette détermination. Quelques jacobins partirent en effet et arrivèrent avec cet agent, pour fonder cette nouvelle *Philadelphie*. Le plus connu a été un citoyen Clouet, philosophe, artiste et grand révolutionnaire. Il avait avec lui quelques jeunes gens, et ils furent bâtir une solitude dans le fond des forêts de l'Oyapoco. ils prétendaient y vivre sans le secours de personne; cette chimérique entreprise coûta la vie à Clouet, qui fut transporté malade à Cayenne, et qui mourut pénitent et chrétien. Victor Hugues avait changé dès son départ de France, et je crois que, dans tous les cas, il n'aimait pas les philosophes; il ridiculisa les projets de Clouet, et détourna Gabriel de ces folies. Ce jeune homme aimait la botanique; il vit quelques mousses, restes de celles que j'avais recueillies pour M. Laffont, et il eut un grand désir de se lier avec moi; il me le fit demander par Morsy, et dans ce dessein il contribua à me fixer à Cayenne. Je répondis avec réserve à ses avances, et, sans le voir, je lui dis que nos principes étaient si éloignés qu'il ne nous convenait

pas de nous rapprocher. J'eus beau faire, un jour il vint chez Mme Desgoutins pour m'y rencontrer, et m'invita avec une candeur extrême à ne le pas fuir; il me protesta qu'il respectait mes principes religieux et politiques, et que jamais ses relations ne me causeraient un instant de peine ou de repentir: il m'a tenu parole. Je le voyais quelquefois; j'ai même fait quelques courses de botanique avec lui, et je lui ai donné quelques plantes que j'ai très-probablement observées le premier. L'agent lui avait confié les livres les plus utiles et en grand nombre. Ce jeune homme s'attacha à moi dans les derniers temps avec beaucoup d'amitié. Je lui ai parlé souvent de religion, et je ne doute pas que, si j'étais resté plus de temps avec lui, il ne fût revenu à la religion dans laquelle il avait été élevé. Il m'a dit très-souvent que j'étais très-heureux d'y être resté fidèle. J'ai eu à me défendre des bienfaits de ce jeune homme, qui cependant, à mon insu, fit placer dans ma chambrette une planche pour y mettre mon petit ménage, et une chaise que je n'avais pas.

Un soir, je rentrais à l'ordinaire chez Mme Desgoutins, les mains pleines de plantes et d'arbustes, pour les livrer à ses observations,

il s'y trouva un habitant philosophe et dont les frères ont joué un rôle dans les affaires publiques. Cet habitant, peu considéré, annonça qu'il était acquéreur de l'église de Remira, à la pointe *est* de l'île. Il se permit quelques paroles peu retenues sur quelques restes de l'autel. Je cherchai à détourner cette conversation ; le philosophe insista et devint impie : je sortis ; mais avant de sortir, je crus devoir donner une leçon à cet homme. Je lui dis : « Vous parlez » sans respect d'une religion qui soutient notre » courage. Voulez-vous une preuve de son influence sur nous ? Examinez quelles sont nos » mœurs ; celles des habitants pour la plupart » sont honteuses ; vos tables sont entourées des » enfants qui devraient vous faire rougir..... » Sur trois cents prêtres qui avons été ici, pas » un seul n'a eu aucun reproche à se faire, et » quand nous serons tous morts, notre mémoire » et nos tombeaux seront sans reproches. » J'aurais pu ne rien dire, mais je commençais à jouir d'un peu de liberté, et si ma réponse fut un peu brusque, elle fut juste. Dès le lendemain Gabriel vint pour me consoler de cette scène, dont j'avais eu de la douleur, et quand cet habitant fut sorti, il versa des larmes sur le pro-

cédé inhospitalier de ce philosophe, qui, sans générosité et sans pitié, m'insultait ainsi dans ce qui m'était plus cher que ma patrie et ma vie. Cette sensibilité, je l'avoue, me l'a rendu cher pour toujours ; je lui en fis l'aveu, et dès ce moment, je fis vœu de l'aimer.

Mais le terme de mon exil approchait ; je ne sais pourquoi j'en avais un pressentiment. Je lisais tous les jours la sainte Bible, et je faisais des extraits des textes les plus remarquables. J'en étais au livre de Judith et je tombai sur ce passage,

Consolati sunt Achior dicentes : Deus patrum nostrorum, cujus virtutem tu prædicasti, ipse dabit tibi hanc vicissitudinem, cum dominus deus noster dederit libertatem servis suis, sit et tecum deus in medio nostri, et sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converteris nobiscum. CAP. VI, vers. 17, 18. Je fus frappé de ces paroles et je m'en fis l'application, quoique le sens en soit un peu éloigné. Le sentiment que j'éprouvai ne fut pas seulement l'espérance qui jamais n'était entrée dans mon cœur, mais ce fut celui de la sécurité, et je fus très-persuadé que je reverrais la France, que j'y serais réuni à mes parents, que j'y prêcherais encore

la loi de mon Dieu. Toutes mes idées furent changées, et ma confiance devint si forte que j'en fis part à mon ami, M. Ténèbres, déporté et prêtre du diocèse de Luçon; je lui envoyai ce passage, et je l'exhortai à prendre courage. Un jour j'entends dire qu'un vaisseau venu de l'orient en vingt jours (c'était à la fin de juillet), avait apporté l'ordre du rappel de quelques déportés. Cet ordre, émané du directoire et oublié dans les bureaux en France, était ancien. Les prêtres rappelés, pour la plupart n'étaient pas des prêtres fidèles; on ne me dit point que j'y fusse compris. On répandait encore qu'à l'avenir les déportés qui n'auraient point rétracté leur serment, ou qui auraient abjuré leur état, iraient en faire la déclaration par-devant les juges de paix, etc. Je fus chez l'ordonnateur Benoît-Cavé pour m'enquérir de ces nouvelles. A peine y étais-je entré que l'agent y parut. En m'apercevant, il me dit : « Citoyen B^{***}, j'ai reçu » *l'ordre de vous envoyer en Espagne*, et vous seriez parti il y a quinze jours, sur le bâtiment que j'ai envoyé aux îles Canaries. » Je lui dis que cet ordre d'aller en Espagne était un ordre ancien dont j'aurais dû bénéficier plus tôt, mais qui maintenant devenait un exil nouveau; que

cependant si cet ordre était impératif, il pouvait le faire exécuter en me faisant passer par la France. Il répondit : « Il part un bâtiment » pour Bordeaux, je vais vous y envoyer et je » vous recommanderai au préfet; mais vous » paierez votre passage. » L'ordonnateur l'arbitra à 750 fr., il me les prêta, et le jour fut fixé pour prendre mon passe-port.

Quand je fus pour le retirer, l'agent me donna lecture d'une lettre qu'il écrivait au préfet de Bordeaux, par laquelle il remettait mon sort entre ses mains. Je lui fis observer que si je partais sur cette seule pièce, je pouvais être pris par les Anglais, et que le capitaine détruisant ses paquets, je serais regardé comme un homme suspect ou sans aveu. Il considéra un peu et ordonna à son secrétaire, le citoyen André, ancien président du tribunal révolutionnaire de Rochefort, de me donner un passe-port pour la France et pour me rendre à ma destination. J'allais sortir, après avoir reçu quelques civilités de cet agent, lorsqu'un officier, qui devait partir avec nous, dit avec assez mauvaise intention. « *Nous sommes assurés* » de faire un trajet heureux, car M. B^{***} et » M. Moreau ne manqueront pas de prier Dieu

» pour nous. » Ce M. Moreau, prêtre d'Auxerre, neveu de l'ancien historiographe de France, devait partir avec moi ; c'était un très-honnête homme, très-bien né et d'une douceur de mœurs qui a bien adouci les peines d'un long et fâcheux voyage. L'agent me demanda si en effet nous prierions pour le salut commun. Je lui répondis : C'est le devoir d'un prêtre. — Priez-vous tous les jours ? — Oui, tous les jours. — De bon cœur ? — Oui, de bon cœur ; du moins le moins mal que je pouvais dans un climat qui absorbait toutes mes puissances. — Priez-vous aussi pour moi ? — Oh ! oui, sans doute : St-Paul, l'un des apôtres, nous en prescrit le devoir, et nous sommes spécialement tenus d'offrir nos prières pour ceux qui, comme vous, sont constitués en dignité.... Nous avons prié souvent pour ceux qui nous ont exilés, et pour des magistrats plus sévères que vous ; c'est un devoir que la même loi nous impose. — Vous êtes donc fou, me dit Hugues en me toisant de la tête aux pieds ?..... Oh ! citoyen B***, vous êtes donc fou ?

Cette récidive rendit attentifs tous ceux qui, dans ce moment, étaient dans le bureau de l'agent..... Citoyen agent, lui dis-je, j'adore

Jésus-Christ ; ses ennemis et ceux qui l'ont fait mourir lui ont dit souvent qu'il était insensé ; un magistrat romain fit en public le même reproche à St-Paul qui prêchait sa loi sainte.... Je suis fou, mais avec tous les chrétiens, avec tous les prêtres de Jésus-Christ... Mais cette folie est d'une date bien ancienne, puisque depuis 1800 ans on nous en fait le reproche. Nous sommes fous en effet, mais on compte parmi ces insensés, Tertulien, Origène, Ambroise, St-Augustin, St-Jérôme, et dans des siècles moins reculés, Charlemagne, St-Bernard, Bossuet, Pascal et Fénelon. Voilà les fous que nous comptons dans notre famille..... Vous avouerez du moins que, s'il est d'un insensé d'aimer ceux qui nous humilient, ceux qui nous exilent et ceux qui nous dévouent à la mort, une folie qui ne montre que des larmes et qui ne connaît pas la révolte, pas même le murmure, n'est pas dangereuse ; il serait heureux que vous, et tous ceux qui ont à commander des hommes, n'eussent sous leur domination que des fous qui nous ressemblent. Cette folie pourrait bien ressembler à la sagesse et faire le bonheur du monde ! — Citoyen B***, reprit l'agent, il y a des fous qu'on plaint d'autant

plus qu'ils sont plus respectables ! Ce n'était pas sans doute ce que l'agent devait répondre ; mais je vis dans sa pensée une intention bonne et honnête, et je lui dis : Je n'ai pas prétendu vous arracher une louange ; mais votre cœur justifie ma conduite et celle des déportés ; vous direz du moins quelle a été leur modération dans le malheur, car vous savez s'ils ont mérité la peine qui leur a été infligée. — Quant à moi, reprit l'agent, quelque parti que l'on m'ait vu prendre dans l'agitation de la révolution, j'ai toujours désiré une tolérance entière de tous les cultes ; mon opinion est que dans cinquante ans vous vous seriez tous neutralisés ; à cette époque il n'en eût pas existé un seul ! vous vous seriez détruits. — *Détruits !* lui dis-je avec force : si vous aviez toléré la religion catholique, en peu d'années, les cultes erronés auraient disparu devant nous comme la poussière que le vent disperse. Notre religion, bien faible en son origine, fut prêchée par douze pauvres hommes, et, malgré la persécution, la mort et les opprobres, les disciples des douze pêcheurs ont renversé les dieux de Rome et d'Athènes...

L'agent n'osant suivre cette pensée se jeta sur plusieurs difficultés et dans des objections

contre la religion. Je lui dis : Vous passez sans preuves et sans ordre d'une difficulté à une autre ; vous mêlez toutes les matières. Ah ! si sur chaque sujet que vous parcourez, vous m'accordiez seulement vingt minutes, malgré que dans un climat destructeur j'aie perdu la mémoire et presque toutes les facultés de mon âme, il y a des matières sur lesquelles je vous ferais peut-être trembler !.... — Trembler ! reprit-il... — Oui, trembler, citoyen !... Vous n'êtes pas d'un esprit plus fort que le proconsul qui demandait grâce à Paul le corroyeur qu'on avait conduit à son tribunal.

Une petite fille lui vint porter une lettre (c'était la sienne). Vous voyez cette enfant, me dit-il, j'en ai d'autres et je suis d'âge à en avoir plusieurs, je les élèverai sans leur parler ni de dogmes ni de religion. Quand ils auront quinze ans, je les rassemblerai, et leur mettant sous les yeux les diverses pensées des hommes sur ces points, je leur dirai : « Si l'un de ces cultes vous agrée, prenez-en un ; » mais avant ce temps on ne leur en parlera jamais. — Bien ! lui dis-je, il est fort à craindre que vous n'éleviez des enfants qui fassent le malheur de votre vie. — Eh pourquoi ? — Vous savez trop bien que

le mal est né dans notre âme avec nous ; quel que soit le principe qui nous ait condamnés à cette guerre du cœur, nous ne sommes jamais vertueux que par la répression ; si vous ôtez la conscience à vos enfants, quand vous leur révélez la religion, ils seront corrompus. — Oui ! mais l'honnêteté ! — L'honnêteté dans un enfant sans conscience, même dans un homme fait, est une barrière qui ne l'arrêtera pas. La vertu d'un athée est de n'être pas pris sur le fait.... Tout homme qui ne connaît pas le tribunal qui siège dans l'âme est toujours porté au mensonge... Vos enfants cacheront leurs vices ; mais le volcan brûlera un jour avec éclat. — Je leur donnerai de bons exemples. — Je n'en dois pas douter ; mais les pères ne sont pas toujours vertueux, et si vous êtes corrompu, vous auriez le malheur de lancer dans la société une génération qui la désolerait un jour..... Ah ! lui dis-je, faites mieux, apprenez à vos enfants qu'il est un Dieu qui lit dans les consciences et qui jugera un jour la pensée même, vous serez plus sûr de diriger vos enfants vers la vertu. Il garda le silence, et me tendant la main, il me dit : Adieu, citoyen B***, ne soyez pas mécontent de moi ; retournez en France, réunissez-vous à

votre famille, je veux un jour vous y voir heureux ; je sais que vous avez une bonne mère... J'irai vous voir près d'elle un jour. Je répondis avec civilité et je partis.

Je devais monter un très-petit bâtiment sur lequel nous devions être quatre passagers. On nous vanta à Cayenne la moralité de l'équipage ; je laissai à mes amis à me faire quelques provisions pour la traversée. Je fis demander abondance de cocos, oranges, citrons, etc., et dans peu de jours je fus prêt à m'embarquer. Je ressentis une grande douleur de laisser mes amis et ceux qui avaient consolé mon exil. Les pauvres sœurs, et surtout la bonne Catherine, dissimulèrent leur chagrin en me parlant du bonheur de revoir ma famille ; Gabriel ne me laissa qu'au dernier moment. La bonne Desgoutins me dit avec un cœur serré : « A mon âge, on n'a plus le bonheur des larmes... » Enfin je m'embarquai le 25 août 1800, c'est-à-dire, deux ans moins un mois après être arrivé à Cayenne.

Cinq à six semaines devaient me rendre à la France et à mes parents. Cette lettre au préfet me causait quelque inquiétude ; enfin je m'en remis à Dieu, et en laissant la terre, mes der-

niers regards se portèrent encore sur l'hôpital.

Le premier mois de cette traversée fut assez heureux, si j'en excepte le malheur de me trouver réuni à des passagers et à quelques officiers, gens sanguinaires et farouches, que notre silence, notre modération et notre régularité révoltaient. Les matelots étaient bons, et dans un trajet que nous fîmes en Espagne, plusieurs avaient dit du bien de M. Moreau et de moi. Nous n'eûmes qu'une nuit pénible, peut-être même dangereuse, le dimanche, jour de la Ste-Croix; mais Dieu nous garda du danger. Nous eûmes la douleur de passer près de deux navires perdus, dont l'un doublé en cuivre, était chaviré, et l'autre entre deux eaux, mais dont le grand mât sortait à dix pieds sur la mer. Nos marins en furent très-attribés. Le vingt-sept septembre fut moins heureux : nous étions à trois jours de Bordeaux, nous eûmes connaissance d'un navire et nous manœuvrâmes pour l'éviter; nous le perdîmes en effet de vue. Sur le midi, nous dînâmes, et il s'éleva une brume assez forte. Nous étions à la fin de notre repas; l'officier de quart cria : *navire!* nous montons tous, et nous voyons une forte frégate anglaise, sous le vent, venant sur nous à toutes

voiles. Nous mîmes de voiles tout ce que le vaisseau pouvait porter ; mais la frégate nous atteignit à quatre heures et nous tira un coup de canon , bientôt suivi d'un second. Nous portions pavillon américain ; un troisième coup de canon bien dirigé me passa immédiatement sur la tête et coupa un des haubans du grand mât. Les matelots abandonnèrent la manœuvre pour aller faire leurs sacs ; je craignis que notre insouciance ne nous fit couler bas et je dis au capitaine , qui perdait la tête : « Capitaine, n'amenez-vous pas ? » et en disant cela, j'amène le pavillon.

Il était temps , car les Anglais me dirent depuis qu'on allait tirer à nous couler bas. M. Moreau se mit seul à la barre pour éviter la frégate qui nous eût coulés , et qui venait sur nous , et les Anglais furent bientôt à bord. Je leur demandai de rester sur la prise comme passager. « *Accordé.* » Et ils conduisent une partie de l'équipage. Un autre officier revient ; même demande et même réponse. La nuit venait ; un troisième succède et crie brutalement : « *Embarque, embarque.* » Une tempête s'élevait ; la chaloupe anglaise avait peine à tenir à bord ; nous nous y jetons comme des sacs

et bien mouillés ; je tombai parmi les avirons. Nous rejoignons la frégate et nous voulons l'accoster ; la mer nous repoussait , la lame était grosse. Nous nous accrochons enfin ; mais nous manquions l'échelle, et à chaque fois que la mer nous jetait sur la frégate , la chaloupe se brisait avec éclat. Les dales de la frégate nous couvraient d'eau et remplissaient la chaloupe. Les matelots anglais s'impatientèrent ; ils crurent que par malice je ne voulais pas aider , et pendant que M. Moreau , que je crus noyé , s'était pris aux cordes de l'échelle , ils me renversent , me foulent aux pieds et m'accablent de coups. Deux fois je me saisis d'une manœuvre qu'on nous jetait , deux fois elle est lâchée. Une fois je restai suspendu en l'air et je retombai dans la chaloupe qui s'était heureusement rapprochée du bord. Enfin , une fois que la lame nous avait un peu élevés , je fus saisi par les cheveux et par mes habits et je me trouvai sur la frégate au moment où je n'y pensais pas , mais dans un état pitoyable , sans chapeau , mouillé jusqu'à la peau , et après avoir perdu un petit panier d'Amérique qui contenait un peu d'argent et mes effets journaliers.

Le capitaine français , enlevé l'un des pré-

miers, nous avait désignés sous nos qualités, et le capitaine anglais avait le dessein de nous recevoir dans sa chambre; mais on lui rendit compte du misérable état auquel nous étions réduits, et il eut honte de nous donner l'hospitalité. Mon compagnon fut placé chez quelque sous-officier du bord, et je fus envoyé dans la case d'un secrétaire provençal moitié fou, mais d'un bon cœur; sa pitié pour moi vint successivement. La première nuit ne fut pas belle; je dormis sur une banquette dans mes habits mouillés. Souvent ce secrétaire oubliait de manger et je n'osais me plaindre; deux jours après que nous eûmes été pris, un bâtiment venant de la Guadeloupe est également capturé; on dit au capitaine qu'il s'y trouvait des femmes; on décide qu'on leur fera honneur, et le capitaine s'avance pour offrir son bras. La première, Mme Wagner, qui monta à bord était une *religieuse*; son époux, Wagner, était un *moine*. Je les avais vus et connus à Cayenne dans la misère. L'époux, ancien président d'un tribunal révolutionnaire, avait été déporté à la Guyane; de la Guyane il avait été transporté à la Guadeloupe, d'où il était encore chassé. Les Anglais m'avaient fort pillé et ne m'avaient laissé que ma malle. Après

quelques jours de croisière, ils nous conduisent dans le Tage et mouillent à Lisbonne. C'était la seconde fois que je venais dans cette ville, et toujours bien malgré moi.

Après plusieurs jours de misère sur ce bâtiment, sur lequel, dans les derniers jours, je fus assez recherché par quelques officiers, j'apprends que je ne descendrai pas à Lisbonne, qui était en guerre avec la France; mais que les prisonniers français seront jetés de l'autre côté du Tage, et convoyés à pied jusqu'à Badajoz, ville d'Espagne; que forcés de laisser nos malles, nous ferons la route de Madrid à pied. Cette nouvelle m'alarma un peu, mais la Providence vint à notre secours. Les passagers patriotes avaient obtenu du capitaine d'aller à terre pour y louer des voitures; un d'eux, et précisément ce mauvais moine, rencontre dans une auberge un capucin français; ce religieux s'était retiré avec trente autres dans une communauté de quelques capucins français établie anciennement à Lisbonne. Le passager lui parla de nous et de l'embarras dans lequel nous étions à la veille d'un voyage si pénible. Il nous nomme; le religieux retourne à son couvent et raconte notre misère au provincial. C'était celui de Bretagne,

qui était supérieur de cette communauté, dépendante de la province. J'étais fort connu de ce provincial : il avait prêché un carême à Luçon ; il avait conservé, par amitié et respect, plusieurs lettres de mon frère le théologal, et il y avait quatre de ces religieux qui avaient demeuré dans leur communauté de Luçon, et dont j'étais fort connu. L'intérêt de ces bons pères fut grand ; il fut arrêté qu'on viendrait nous chercher, avec les permissions du gouvernement. Les Anglais eurent connaissance de ces démarches, mais nous n'y entendions rien.

Pendant deux jours la mer fut grosse ; le troisième elle baissa un peu. Un officier de quart me fit appeler et me dit en anglais : « *Deux moines appellent pour vous.* » Je monte sur le pont, je vais au bord, et je vois dans une chaloupe le provincial, accompagné d'un autre religieux, qui me tendait les bras ; nous le hissons ; il m'embrasse, il se nomme et nous demande au capitaine qui nous livre à lui. Nous nous embarquons avec nos effets, et dans une heure nous sommes dans le couvent dont tous les pères se mettent aux fenêtres, et nous font à la mer signal d'amitié avec leurs mouchoirs. Nous fûmes reçus avec une tendre cha-

rité et une cordialité généreuse qui mit bientôt nos cœurs à l'aise. Je dois le dire, toute la communauté était à nos pieds, et nous fûmes étonnés du respect qu'on nous témoigna. Hélas ! cette douce retraite nous fut donnée par la Providence ; depuis dix ans d'une vie errante, je n'avais pas joui d'un repos de corps et d'âme aussi grand. Tous les pères, tous les frères voulaient nous servir ; le provincial attacha deux frères à nos personnes : j'avais honte de leur service. Le ministre, d'ailleurs très-sévère envers les prisonniers, avait dit aux capucins : « Pour ceux-ci, je vous les donne, gardez-les » et ne les renvoyez que quand ils le voudront. »

Tout ce qu'il y avait de Français fut instruit de notre aventure ; tous les cœurs furent pour nous, et de toutes parts on nous fit offrir des secours. Les Poitevins surtout se présentèrent les premiers, et M. le chevalier de la Fite exigea de nous la parole de le préférer à tous les autres. Pour le satisfaire, j'acceptai sur Madrid un gros crédit, dont je lui renvoyai les lettres. M. le duc de Coigny fut un de ceux qui nous firent le plus d'instances : il vint nous voir quatre fois avec bonté et même amitié. Il voulut tenir de nous une branche de girofle, et il di-

sait : « *C'est une palme glorieuse que je veux*
» *offrir à Madame de Coigny.* » Un ecclésiastique, mon ancien ami, avait une somme de 460 fr. destinée à une bonne œuvre. Elle fut employée et absorbée dans notre voyage de Lisbonne à Madrid. Nous trouvâmes à Lisbonne d'anciens amis d'études, de Sorbonne et de séminaire, et parmi eux M. l'abbé Taille, vicaire général de Saintes; nous pleurâmes sur mon frère, son ami, et sur leur ami commun, le bon évêque de Saintes; M. de Montagnac, évêque de Tarbes, mêla ses larmes aux nôtres. Il nous combla de caresses, et nous fîmes dans sa modeste retraite une agape, où il réunit nos anciens amis et nos bons capucins. Je ne dois pas oublier M. l'abbé Dubois, qui s'est fait distinguer en Angleterre même par le gouvernement; il était curé en Anjou, mais capable des plus grandes places, et il était doué d'une modestie qui lui concilia la confiance dans tous les lieux où il a passé. Je me ressouviens que j'eus avec lui, dans une très-belle bibliothèque d'une maison religieuse, une conversation importante. Un livre que j'ouvris en fut la cause; il me démontra que le fameux procès, suscité par le ministre de Portugal, M. le marquis de Pombal,

contre les prétendus conspirateurs envers la personne du roi, et dans lequel les Jésuites ont été impliqués dans le temps, était appuyé sur une procédure monstrueuse et qui ne portait même pas sur un seul témoin. Il avait étudié cette affaire avec le plus grand soin, et avait fait de grandes recherches. Il me montra l'accusation, les pièces de ce projet et le jugement. Et cependant cette accusation coûta la vie à quatre des plus grands seigneurs du royaume, à une femme célèbre, et fut la cause, quelques années après, de l'expulsion des Jésuites. La nation portugaise est encore dans l'étonnement de la facilité avec laquelle elle donna foi à ce ministre, qui dans le fait fut accusateur et juge. Quand on étudie sans préjugé l'histoire de la conspiration des poudres en Angleterre, on s'étonne encore que la malice des hommes puisse imaginer de si horribles et de si fausses conspirations, et l'embarras des écrivains, même anciens, prouve que, malgré l'esprit de parti, eux-mêmes n'y croyaient pas.....

A quel point les nations sont aveugles! avec quelle facilité les peuples se laissent décevoir! Comment de si illustres victimes sont-elles aussi mal défendues, et pourquoi la vérité se fait-elle

connaître si tard ! Le partage de l'homme est la passion et l'ignorance ; et la vérité, miroir de la Providence, se fait attendre des siècles entiers... Un Dieu qui a toute l'éternité pour se venger est patient pendant quelques siècles, sans rien perdre de sa justice et de sa gloire... Cette justice s'est vengée même dans le temps sur le fameux marquis de Pombal : l'univers a connu les disgrâces de la fin de sa vie.

J'ai peu vu à ce voyage les beautés de la ville de Lisbonne ; j'ai renoncé depuis longtemps à observer. M. Moreau était plus curieux que moi ; je jouissais du repos chez mes capucins hospitaliers. Mais je ne manquai pas de voir la superbe basilique érigée par la reine, en expiation de l'expulsion des jésuites. Une partie des fonds de la dépense a été prise sur la confiscation des biens de Pombal ; mais ils n'ont pas suffi, et ce monument est bâti en grande partie des fonds de l'État. Dans mon premier voyage j'avais tenté en vain d'y entrer ; je fus plus heureux cette fois : c'était un soir, à une dévotion particulière, qui y avait réuni un peuple nombreux. Cette basilique est dédiée au cœur de J.-C. ; elle en porte le nom, elle se nomme *Corazon*, qui veut dire *cœur*. Tout est beau dans ce

temple , et les dehors du portique sont décorés de statues de marbre. J'y remarquai celles de St-Joseph et de Ste-Thérèse. Le comble est surmonté d'un dôme très-élevé et couvert de dorures. Cette église est bâtie en forme de croix et sans collatéraux. Tout est dorure, et le retable du maître autel est décoré d'un très-grand et très-beau tableau , où la reine s'est fait peindre se consacrant au sacré cœur. Cette église a été donnée à des carmélites ; elles ont des chapelains qui desservent la basilique. Nous y entrâmes comme on allait chanter le salut. Le St-Sacrement était placé à découvert dans une niche et l'autel était couvert de flambeaux. Les saintes carmélites seules chantèrent des hymnes au St-Sacrement et à la Ste-Vierge. Mais elles chantaient à trois parties, soutenues par un grand nombre de voix accompagnées de l'orgue. Ces voix avaient l'air de venir de loin et l'orgue était radouci ; jamais je n'entendis rien de plus mélodieux ; depuis huit ans rien n'avait parlé à mon cœur, et en pensant que ces accents touchants étaient le chant des vierges pures et saintes filles du Carmel et de Ste-Thérèse, le charme en était encore plus grand. Pendant cette pieuse cérémonie, je pleurai longtemps,

mes larmes étaient douces. Le rapprochement de toutes les idées m'y portait malgré moi : mes dangers , mes peines passées , la fin de mon exil , le souvenir des églises de France , nos temples muets et renversés , ce temple auguste dédié à l'amour de Dieu , le spectacle d'un peuple nombreux en adoration profonde , tout fit sur moi une impression que je ne peux rendre , mais qui pénétra mon cœur. Au signal d'une cloche argentine , je me prosternai ; je fus le seul : les Portugais et les Espagnols adorent le St-Sacrement la tête élevée. Le prêtre ne le montre pas ; mais un voile tombe peu à peu et le dérobe aux yeux. Je sortis en silence , l'âme remplie , et je regagnai notre charitable hospice ; la nuit même ne diminua rien de ma douce émotion , et M. Moreau fut touché comme moi. Le lendemain nous comblâmes notre joie : on nous admit à célébrer dans cette sainte basilique. Je dis la messe à un autel de la sainte vierge ; tout était or. Un moment je fus inquiet , je ne voyais pas les cartons de l'autel ; je crus que c'était oublié , mais j'aperçus mon erreur : ils étaient travaillés en argent avec des ornements d'or pur qui décoraient une légère draperie sur laquelle les prières étaient gravées. O ! mon Dieu !

faites que mon âme desséchée éprouve quelquefois une partie des sentiments qui consolèrent mon cœur dans la basilique de votre saint cœur à Lisbonne.

Enfin nous partîmes après quinze jours de rafraîchissements, de paix et de repos. Je ne me séparai qu'avec peine des bras du P. Victorin et de ses frères. Nous pensâmes devoir reconnaître leurs soins tendres et charitables pour nous. Les Anglais nous avaient laissé nos malles; nous nous réduisîmes à une seule et nous abandonnâmes au provincial la plus grande, avec toutes nos curiosités et nos productions de la Guyane. Nous y joignîmes deux lits de coton, etc. ; nos présents furent reçus avec cordialité. Un jeune et aimable capucin nous convoya jusqu'au haut du golfe et ne nous laissa qu'après nous avoir trouvé une voiture et nous avoir vus sur la route d'Espagne. Je ne dirai pas les peines que nous eûmes en ce voyage, les dangers que nous avons courus; les routes étaient infectées de voleurs; un meurtre fut commis dans la personne d'un religieux, sur une montagne, la veille du jour où nous y passâmes; la terreur était si grande que, pendant l'espace de 30 lieues, les hôteliers ne nous recevaient qu'en

tremblant. Un matin trois cavaliers bien armés et la carabine sur l'arçon vinrent visiter notre voiture ; il était jour à peine, mais un train de chariots pour l'armée les suivait de près ; ils nous laissèrent passer. Quand notre muletier les dépeignit aux voituriers, ils nous félicitèrent bien : c'étaient, dirent-ils, les chefs des grands voleurs. Un soir nous rencontrâmes dans un fond, à l'entrée de la nuit, un soldat qui fuyait et qu'on venait de dévaliser, même de ses armes ; les voleurs respectèrent notre voiture. Nous rencontrâmes des régiments, et on annonçait partout la rupture entre les deux royaumes ; nous avions peur d'être renfermés.

La peste nous inquiéta à son tour : elle s'était déclarée à Cadix et à Séville, et partout on examinait nos papiers avec un grand scrupule. Les femmes des bourgs étaient en station aux approches, et dès qu'elles nous voyaient venir, elles criaient plus haut que les oies du Capitole. Les prêtres mêmes faisaient la garde à leur tour. Souvent dans les petits lieux les magistrats nommés *alcades* étaient de simples paysans. Je ne sais si c'est la marque de leur dignité ; mais ils avaient tous de grands bâtons très-nouveaux. La plupart ne savaient pas lire, et dans ce cas l'hôtelier lisait nos pancartes. Le

passé-port que nous avions pris à Lisbonne de l'ambassadeur espagnol avait quatorze lignes de titres et de dignités. Entre autres il était *comte de luna, de la lune*. A une couchée l'hôtelier lisait gravement et avec difficulté tous ces titres à un alcade qui écoutait en silence cette légende ; je montrai du doigt le *hic*, c'est-à-dire nos noms et le lieu où nous tendions, et j'insinuai au lecteur de passer ces titres nombreux. « Seigneur, me dit-il, je veux lire tout, » Dieu aidant, et je n'en passerai pas un mot. » J'eus peine à tenir ma gravité, mais je ne répliquai pas. Nous ne trouvions rien dans ces taudis, et si nous n'y portions pas, nous n'y trouvions qu'une paille de laquelle nous sortions moins propres que nous ne nous y étions mis. Enfin, après quinze jours de marche, nous parvenons à Madrid. Je ne fus pas plus curieux dans cette ville que je ne l'avais été à Lisbonne ; et pendant que M. Moreau en inspectait les monuments, je me détournai quelques jours pour aller voir M. l'évêque de la Rochelle, auquel je portais des papiers fort curieux et, entre autres choses, le projet du *concordat* déjà connu à Lisbonne par l'Angleterre.

Je laissai donc mon compagnon fort occupé

des choses curieuses de cette capitale, et je cherchai à me rendre à Guadalayara où résidait ce prélat. Il y avait un trajet de neuf lieues; je me jetai sur un chariot de marchands andalous, qui me firent assez de malices. Après un jour et demi de marche j'arrivai à la ville et au monastère de St-Dominique. Là je ne pus me faire entendre qu'avec bien de la peine; je parcourus des corridors sombres, et enfin j'arrivai à une chambre où je vis plusieurs personnes autour d'une table et dans un grand silence. Cette table était éclairée par une lampe à réverbère. Pensant que ce fût une société de religieux, je demandai en latin de m'enseigner le logement de Mgr l'évêque de la Rochelle. La lampe se lève, M. l'évêque de la Rochelle me reconnaît et daigne m'embrasser. Il était entouré de l'abbé de la Richardièrre, de plusieurs ecclésiastiques, presque tous de ma connaissance. « D'où venez-vous? comment tombez-vous ici?..... Nous avons pleuré sur vous.... » Tous propos d'intérêt et d'amitié. Cette soirée fut bonne: la Richardièrre me promet un matelas dans sa cellule et même un bonnet; je n'avais qu'un bâton et un sac où étaient une chemise et mon bréviaire tout mal relié; il avait été mouillé

de l'eau de la mer, quand les Anglais me prirent.

Je racontai mes misères et mes voyages, et je déclarai que j'allais rentrer dans ma patrie. M. de Coucy fut tenté de combattre ce projet et me demanda comment je me tirerais de la condition imposée aux prêtres qui rentraient, savoir, de la promesse de *fidélité à la constitution* dite de *Brumaire*, qui établissait Bonaparte premier consul, etc. Je répondis que les prêtres qui rentraient sollicitaient un passe port avec l'offre de cette *promesse*; mais que j'avais, quant à moi, *ordre* de rentrer, et qu'à l'office de l'ambassadeur français on m'avait dit que cet ordre émané du ministre de la marine m'ouvrirait toutes les portes; que tout ce que je pouvais faire était d'offrir *le serment de fidélité au gouvernement*; que je suivrais en rentrant les mouvements de la Providence. M. de Coucy attaqua la légitimité de ce serment, et il s'ensuivit entre nous une grande discussion sur cette matière, de laquelle furent juges et témoins les ecclésiastiques qui étaient avec lui, presque tous théologiens et grands vicaires. Je rappelai à M. de Coucy que parmi les diverses questions sur les serments et même celui de 1794, tous les évêques avaient regardé

le serment de fidélité au gouvernement comme légitime... ; que telle était l'opinion des évêques français en Angleterre, des théologiens, etc. ; qu'il y avait cette différence entre la *promesse de fidélité à la constitution et de cette fidélité au gouvernement*, que la première reconnaissait un *droit*, que la seconde ne reconnaissait qu'un *fait* ; qu'un gouvernement est un fait, et qu'il était innocent pour la conscience de le reconnaître, quand on a de justes causes de rester sur le territoire ; que l'Écriture sainte déclare que toute puissance vient de Dieu... ; que N. S. J.-C. a fait payer l'impôt à César... ; que si je refusais cette fidélité à la puissance qui par *le fait* tient le glaive, je me constituais en révolte... ; que Dieu, qui est l'ordre, condamne tout ce qui trouble l'ordre établi dans la société ; enfin que cette fidélité ne me rendait aucunement garant de choses répréhensibles dans les actes du gouvernement ; mais qu'elle m'imposait une obéissance passive aux lois qu'il avait établies, etc. Il n'y avait pas grand chose à répondre à tout cela, et la question tomba.

J'appris à M. de Coucy que j'avais été instruit à Lisbonne, et par le consul de l'Angleterre et par M. de Montagnac, évêque de Tarbes,

que le gouvernement français traitait avec le premier consul de la paix de l'Église de France. Je lui rapportai quelques articles d'un concordat auquel il ne voulut pas croire : c'était vers le 20 novembre 1800. M. de Coucy me mit au cours de tout ce qui se passait en France, et des opinions anciennes et nouvelles de M. l'évêque de Luçon et de M. Paillou, parti pour la France. Nous n'oublîâmes point la nomination miraculeuse de Pie VII, ni la fin de son saint prédécesseur. Il y avait dans la société de M. de Coucy un laïque qu'on ne me nomma pas. C'était un homme d'environ 36 à 40 ans, grand, d'un noble maintien et d'une figure imposante. Cet étranger me fit plusieurs questions sur la déportation à Rochefort, sur les déportés à Cayenne, et il me demanda si l'écrit de Richer-Serisy, publiciste royaliste, évadé de Rochefort, avait produit un grand effet. Cet écrit contre le directoire était d'une grande force et désola les *directeurs*. Là-dessus, l'évêque me demanda si j'avais vu la lettre de Richer sur la captivité du pape Pie VI à Valence. Je ne l'avais pas vue ; M. l'évêque pria cet étranger de réciter cette lettre de mémoire ; il le fit, et voici ce qu'elle contient : elle est d'un voyageur qui, arrivé à Valence peu après que

Pie VI y a été conduit, s'informe pourquoi dans cette ville, éloignée du théâtre de la guerre, il trouve un nombreux détachement militaire. On lui répond qu'on vient de conduire dans la forteresse de la ville un vieillard couvert de crimes et l'ennemi des hommes. L'étranger, surpris qu'on ait besoin d'une armée pour conduire un vieillard et veiller sur les cachots, sollicite l'entrée de cette forteresse et l'obtient. Après avoir franchi tous les corps de garde, on l'introduit dans une prison à peine éclairée; il y avait en effet un vieillard couvert de chaînes qu'il portait avec noblesse. Ses cheveux étaient blancs, et ses yeux étaient paisiblement baissés sur la terre; sa figure était noble. Il contempla le vieillard, qui ne poussait pas un soupir. Quel étrange spectacle! Comment, se disait le voyageur, comment un front si paisible avec un cœur criminel? Comment peut-on inspirer la terreur, quand on porte les traits d'un ange? Cependant le vieillard ne semble pas s'apercevoir que l'étranger le considère. Mais celui-ci rompt le silence et lui dit: « Vieillard, regarde-moi. » L'infortuné vieillard lève un moment les yeux sur celui qui l'interpelle, et ce regard a déjà pénétré le cœur du voyageur! « Ah! vieillard,

réponds-moi, comment, avec un regard si doux et un front qui annonce la paix et l'innocence, peux-tu cacher un cœur si méchant? — Ah! mon cœur ne médite pas les crimes, il est plein de charité pour les hommes et particulièrement pour la France. — Cependant je te vois dans ces cachots, et tes mains portent des fers. — Jeune étranger, l'innocent n'a-t-il jamais porté des chaînes? — Ta voix touche mon cœur, infortuné vieillard, dis-moi quel est ton nom! — Je veux vous épargner la douleur de l'entendre; peut-être me montreriez-vous de la pitié, et dans ces lieux, votre pitié serait un crime. — Oh! vieillard, je vous crois innocent! mais je vous le demande. — Vous le voulez, jeune chrétien, je suis Pie VI, souverain pontife de l'Église!!! — Oh! ciel, s'écrie le voyageur étonné, le pontife de l'Église! Pie VI, l'objet de la vénération de toute la terre! quoi, tant de grandeur et tant d'opprobre! tant d'innocence et tant de rigueurs!... »

A ces mots : *Je suis Pie VI*, les anges gardiens de la terre sont remontés vers le ciel; ils ont fait retentir les voûtes sacrées de leurs saints gémissements; la joie du ciel a cessé; les sanctus éternels ne se font plus entendre; les harpes d'or ne sonnent plus, et les vieil-

lards, qui entourent le trône de l'agneau, déposent leurs couronnes en signe de douleur. Il se fait dans le ciel un profond silence!... Le voyageur sort de son accablement, il demande au ciel compte de cette grande injure! « Com-
» ment abandonnez-vous aux mains des mé-
» chants le Christ chef de votre Église! Ah!
» votre rigueur scandalise ma foi... mais il
» s'arrête... Oh! Dieu, pardonnez mes plain-
» tes: ah! c'est dans les humiliations, dans
» les chaînes, que je dois reconnaître, que je
» dois retrouver le vicaire de celui qui est
» mort dans les hontes de la croix... » A ces mots, le jeune chrétien tombe aux pieds de Pie VI; il les embrasse avec respect. Le saint vieillard lève ses mains que les fers ont appesanties, et les place sur la tête du voyageur, sur laquelle coulent quelques larmes saintes.. « Jeune homme, lui dit le souverain pontife, votre douleur console ma misère; ah! que ces chaînes me sont belles, puisque je les tiens de la volonté du ciel! Éloignez-vous et cachez vos larmes; un jour, quand le ciel aura cessé de punir la France, vous direz que mes dernières bénédictions ont été pour elle, et mes dernières prières ont été pour son bonheur! »

Je ne peux dire combien je fus touché de ces belles choses. Ah ! c'était Richer-Serisy lui-même qui les racontait : l'impression que j'en ressentis restera longtemps dans mon âme. Richer-Serisy a reçu sa récompense : cet écrit a été lu au S. P., c'est lui qui me l'a dit.

M. de Coucy, qui m'avait donné ses pouvoirs en Angleterre, en 1793, et qui me les avait envoyés en 1797 à Poitiers, d'où je correspondais à Fontenay avec M. Moreau, ancien doyen de sa cathédrale, me donna encore des lettres de vicaire général. Il me fit promettre que j'irais passer quelque temps à la Rochelle, pour lui rendre compte de la situation de son diocèse, et je partis avec sa bénédiction. Je lui demandai bien quelque chose avec. Je savais qu'il était souvent dépositaire de secours pour les pauvres prêtres. Je lui dis franchement que j'étais ruiné, que je ne voyageais que sur des crédits qu'on m'avait donnés éventuellement à Cayenne pour Bayonne, Bordeaux, etc. M. l'évêque me dit que le moment n'était pas favorable ; je me soumis. Cependant il me parla d'une gravure symbolique, faite sur un dessin dirigé et en partie travaillé par lui, et il me dit qu'à Madrid il m'en serait remis quelques-unes.

Le nombre en fut si grand que cette gravure me causa bien des inquiétudes. Elle réunissait des symboles sur la ruine de la monarchie, de la maison de Bourbon et sur la situation du S. P. et du clergé de France. J'eus peur quand on examina ma malle au bureau, sur les bords de la Bidassoa. Je déclarai quelques livres de chocolat et nous passâmes. Ce ne fut qu'à Bordeaux que je conçus que M de Coucy m'avait voulu aider, pensant que j'aurais pu vendre ces gravures. Mes amis, qui avaient su que j'en étais nanti, vinrent m'offrir trois francs de la pièce, et j'en avais 300. Je fis le glorieux, je donnai grand nombre de ces gravures, et j'en fis parvenir *partout* en France et dans toute l'Europe.

Richer-Serisy me reconduisit à Madrid, où je fus circonvenu par des gens d'une espèce particulière, qui m'offrirent un vaste champ à mes pensées et à des idées qui n'étaient pas celles qui devaient m'occuper en France, où je ne voulais rentrer que pour prêcher l'Évangile. Je vis tout, j'entendis tout, même la lecture d'un livre intitulé : *Mes Adieux*. Je refusai ce livre, qui était un mauvais passe-port. J'oubliai tout, et depuis j'ai reconnu que cette société avait abandonné ses chimériques idées. Je me réunis à mon fidèle compagnon, et nous

prîmes la route de France, où nous parvînmes plus tard que nous ne l'avions pensé. Voilà ma visite à M. de Coucy. Son opposition au concordat a brisé, deux ans après, toutes nos relations,

M. de Coucy était né de l'illustre maison de ce nom, en Champagne. Un frère de M. de Coucy père, qui était chanoine régulier de la congrégation de Ste-Geneviève, et M. de Belloy, auteur du *Siège de Calais* et de *Gabrielle de Vergy*, firent reconnaître cette illustre famille; le dernier fit imprimer un mémoire justificatif des preuves de sa haute origine. M. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, soutint l'abbé de Coucy dans ses études à St-Sulpice, et par la suite lui donna une riche abbaye, et le fit nommer aumônier de la reine. Il devint évêque en 1789. Le roi lui ayant fait don des revenus réservés, M. de Coucy donna aux pauvres en 1790 et 1791 plus de 100,000 fr.

Pendant mon séjour près de ce prélat, il me montra deux mitres brodées qu'un évêque d'Espagne lui avait données: l'une était *d'or*, et l'autre brodée en blanc. Cette dernière avait été donnée à cet évêque par des religieuses des *Canaries*. Elles l'avaient brodée avec des fils

tirés des feuilles d'un *palmier* ou *palmiste*. L'évêque espagnol, en envoyant ce présent à M. de Coucy, lui disait : « Mes filles religieuses » des Canaries, m'ont envoyé cette mitre tissue » de fils de palmier ; elle ne peut convenir qu'à » vous, monseigneur ; les palmes doivent orner » la tête d'un évêque confesseur de la foi de » Jésus-Christ ! »

A mon retour à Madrid, tout était prêt pour le départ, grâce aux soins d'un jeune Français nommé M. de Bruchard, que le hasard nous avait fait rencontrer. Nous nous joignîmes à deux prêtres, gens de mérite, et nous gagnâmes la route de France par Burgos. Les gîtes furent encore mauvais, et nous gravîmes des montagnes. Je ne fis ni journal ni mémoire ; M. Moreau était plus exact. Nous touchons à Victoria où je rencontrai M. Paillou, depuis évêque de la Rochelle mon confrère, chanoine de Luçon, et beaucoup d'autres prêtres de ce diocèse, qui attendaient la levée du *cordón* de troupes à cause de la peste. C'est là que j'appris que j'avais perdu mon titre de grand vicaire de Luçon, ainsi que tous mes collègues, M. Paillou ayant été nommé seul grand vicaire par Mgr de Mercy. Si c'était une erreur des hommes, ce fut une peine de Dieu : je m'y

soumis ; mais j'en eus honte et douleur. Depuis, M. de Mercy a bien voulu m'en témoigner quelque regret ; mais la punition était juste, et elle a été maintenue. M. Joubert, de Bordeaux, qui alors ne pensait pas à devenir évêque de St-Flour, me procura la grâce de rester à Victoria, dont la municipalité voulait me renvoyer à Madrid. La France inquiète de la contagion avait placé un cordon de troupes sur les frontières, et les provinces de l'Allara et du Guipuscoa, craignant que les voyageurs n'encombrassent les villes, avaient également établi des gardes sur leurs frontières. Nous attendîmes un peu plus d'un mois, ce qui nous remit à la fin de décembre. Les cordons se levèrent, et nous nous remîmes en route en passant la montagne de Salinas, sur laquelle est un des plus beaux chemins. Nous passons aisément à Irun, où nos papiers furent trouvés bons, car alors les prêtres étaient sévèrement examinés. Nous nous rendons à Bayonne. Ce que j'y vis de plus notable est la personne de Mlle Marsant qui a rendu aux prêtres français des services distingués et continuels. Je reconnus en elle la vivacité bayonnaise, beaucoup d'esprit, mais plus encore de modestie. Un trait hardi et singulier la fera connaître.

Pendant la terreur, les magistrats du temps entrent chez elle, et pendant trois jours examinent ses papiers et ses effets. Douée d'une mémoire prodigieuse, elle n'avait aucun mémorial, et cependant après dix ans elle se rend compte de tous les articles qui concernent ceux qui lui ont confié leurs intérêts. Après un rude examen, l'officier exige qu'on lui ouvre un petit réduit où Mlle Marsant versait souvent ses larmes aux pieds d'un crucifix. Cette image vénérable était encore exposée; le municipal impie lève sa canne pour en frapper l'image de Jésus-Christ. Mlle Marsant lui arrête le bras et lui dit : « *Citoyen, depuis trois jours* »
» *vous voyez avec quelle patience je répons à*
» *tout ce que vous exigez de moi; je vous de-*
» *mande une grâce : laissez un instant l'écharpe*
» *qui me fait respecter l'homme de la loi; je*
» *vous le demande comme un bienfait.* » Le magistrat dépose son écharpe; à l'instant Mlle Marsant lui arrache le bâton qu'il avait à la main, le brise, en jette les morceaux et lui dit : « *Citoyen, reprenez la marque de votre* »
» *dignité, je rentre dans le respect que je vous*
» *dois.* » Ce magistrat, étonné, sort du cabinet et termine dès l'instant ses recherches. Je ne ferai aucun commentaire sur ce trait; je laisse

à mon ami à juger ce qu'il y avait de courage et de religion dans cette âme. Aussi, Mlle Marsant m'ayant demandé par écrit un conseil sur des matières graves, je fus assez franc pour lui dire de se garder de l'orgueil : si sa modestie ne l'aveugle pas sur son mérite, je craindrais qu'elle n'en fût tentée.

Enfin nous gagnons Bordeaux, où je comptais bien ne rester qu'un jour seulement ; j'étais très-disposé à n'y pas voir le préfet. On me demanda, dans l'hôtel où je logeai, si j'avais des passe-ports ; je dis que je n'en connaissais pas de plus sûrs que les miens. On m'invita à me rendre à la municipalité pour les retirer. Je m'y rends ; on me fait attendre deux heures, après quoi on m'ordonne de suivre un quidam ; j'obéis, et je suis conduit en prison. Dieu m'avait ménagé cette épreuve ; elle me fut fort sensible, mais je n'y fis pas une bien grande faute. Après des interrogations, dans lesquelles je me plaignis beaucoup, on nous fit espérer une liberté provisoire. Mais depuis longtemps nous étions recommandés au préfet Dubois, des Vosges : sur un ordre de lui, la police se relâcha et nous fûmes libres. Quand il fut question de nous donner des passe-ports, on n'exigea de nous aucune con-

dition, et nos passe-ports faits sur le registre et signés, on nous invita à en venir chercher une expédition. Alors cette feuille expédiée se trouva chargée d'une note fausse : elle portait que nous avions fait la promesse. Nous nous récriâmes contre cette supposition, et nous déclarâmes que nous n'userions pas de ces papiers. Le commissaire de la marine nous expédia des *cartouches* de déportés, passagers et prisonniers, et nous partîmes. Nous arrivâmes à Poitiers le 24 janvier 1801, trois ans à peu près après en avoir été enlevés. J'eus le bonheur d'y retrouver ma mère et d'oublier dans le sein de l'amitié les maux dont ces trois années avaient été remplies. Puisse la divine miséricorde de mon Dieu s'apaiser sur ma tête et me pardonner les fautes qui, durant ces épreuves, ont échappé à ma faiblesse.

Hélas ! depuis j'ai eu la douleur de fermer les yeux de la meilleure et de la plus tendre des mères ! sa mort a été d'une sainte, et je ne doute pas que Dieu n'ait accordé mon retour à ses prières, pour que je remplisse près d'elle et sur elle les devoirs de mon état, après qu'elle eut pu réunir encore les restes de sa malheureuse famille. Elle s'est endormie le 24 avril 1802, dans sa 83^e année !

J'ai eu encore des larmes à verser : j'ai appris, en juin dernier, la mort de ma bienfaitrice la vénérable sœur Catherine Peynier, supérieure de l'hôpital de Cayenne !

O mucro Domini, ingredere in vaginam, refrigerare et sile! Jérém. cap. 47, v. 6.

O glaive du Seigneur, rentrez dans le fourreau, refroidissez-vous, et ne tonnez plus !

FIN.



